This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

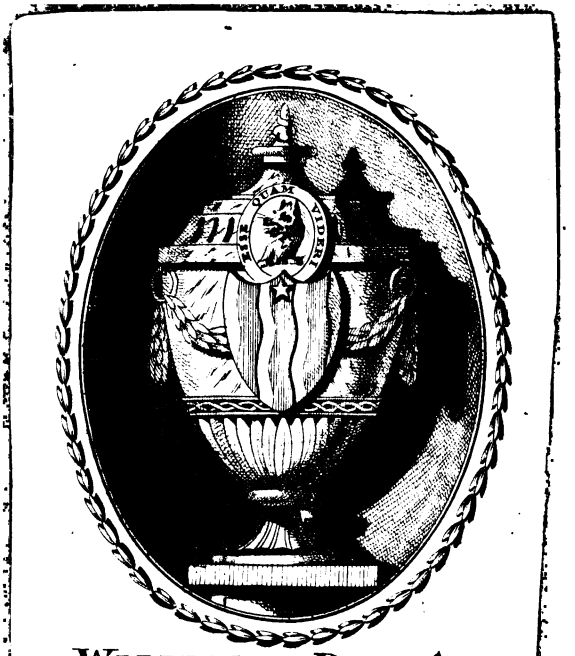
WILLIAM DOWNES.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME LIII.

Contenant les Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, *Conseiller d'Etat ordinaire, & Président à Mortier au Parlement de Paris.*

XVIe Siècle.

Il paroît chaque mois un Volume de cette Collection, auſſi régulièrement que le travail peut le permettre.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes à Paris, eſt de 54 liv. pour les nouveaux Souſcripteurs, à dater du 1er. Décembre 1788, & de 48 liv. pour les anciens. Ceux qui voudront recevoir les Volumes en Province, par la poſte, payeront de plus 7 liv. 4 ſols.

Il faut s'adreſſer à M. Cuchet, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME LIII.

A LONDRES,

Et ſe trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1789.

MÉMOIRES

DE JACQUES-AUGUSTE DE THOU,

CONSEILLER D'ÉTAT ORDINAIRE,

ET PRÉSIDENT A MORTIER

Au Parlement de Paris.

XVIe. Siècle.

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DE JACQUES-AUGUSTE
DE THOU.

Le Personnage célèbre, dont on va parler, naquît en 1553. Comme il seroit inutile de répéter ce que ses Mémoires contiennent, on passera rapidement sur l'Histoire de ses premières années, & sur l'éducation qu'il reçut. On se contentera d'observer que la foiblesse de sa complexion ne nuisit point au développement de ses facultés intellectuelles. Jacques-Auguste de Thou avoit sous les yeux un exemple frappant & fait pour exciter son émulation. Si on le juge d'après les principes, qui furent la règle invariable de sa conduite, on a droit de présumer que dès l'instant où il pût réfléchir, il aspira à se former sur ce modèle. Le nom seul de l'homme vaut un éloge : c'étoit Christophe de Thou, son père, premier Président du Parlement de

Paris. Quand on ſe rappelle les qualités éminentes & les vertus (a) domeſtiques, dont ce Magiſtrat offroit le rare aſſemblage, on ſent combien le jeune de Thou dût deſirer de s'en montrer le digne imitateur. Une éducation ſimple, auſtère, & tendant au bien public, ſembloit être le principal héritage que l'on ſe tranſmît dans cette famille. Chriſtophe de Thou par expérience avoit appris à en calculer les heureux produits. Son père, revêtu

(a) Eſtienne Psquier nous a laiſſé un tableau touchant des vertus domeſtiques de ce Magiſtrat... « Sa » table & converſation ordinaire (dit-il) eſtoit de gens » médiocres, avec leſquels il rioit familièrement, dé- » pouillant ſoudain qu'il eſtoit dans ſa maiſon avec » eux tout ce qui eſtoit de la grandeur de ſon eſtat; » ayant, tant qu'il a vécu, apporté cette regle de ne » point ſouper hors de ſa maiſon, & de ſe coucher à » neuf heures, & ſe lever aſſez matin, le plus de temps » ſans ſerviteur, ains n'ayant autre homme de chambre » que ſoy-meſme, ainſi que j'ay appris de ſa bonne » partie; ce qui n'eſt pas mal-aiſé de croire : car il » eſtoit ſi peu faſtueux, que je l'ay veu quelquesfois » retourner ſeul en ſa maiſon, quand il ſortoit du » Palais devant l'heure. Il ne fut jamais convié de nopces » ou funérailles de ſes amis, encore qu'ils ne fuſſent » de condition grande, que luy ou ſa femme n'y allaſ- » ſent, pour n'eſtre veu les dédaigner, ou défaillir à » ſon devoir »... (Lettre d'Eſtienne Paſquier, Tome I de l'édition de Paris, in-8, 1619, p. 414 & ſuiv.)

d'une charge de Préſident au Parlement avoit voulu que ſon fils, avant d'acquérir à prix d'argent le droit de juger les hommes, s'exerçât dans l'art de les défendre. Le vieillard étoit convaincu que, pour mériter de devenir un jour l'organe de la loi, il faut l'étudier, ſe pénétrer de ſon eſprit, & s'habituer à faire de ſes réſultats une application juſte & impartiale. Conformément à ces uſages antiques, dont la rénovation aſſurera dans tous les tems la régénération de l'ordre judiciaire, Chriſtophe de Thou, pendant pluſieurs années, ſe voua à la noble profeſſion d'Avocat. Ses ſuccès au Barreau lui ouvrirent la route des honneurs. Sans autre diſtinction que celle du mérite & de la probité, il parvint à la place de Prévôt des Marchands. De-là il entra au Parlement en qualité de Préſident à Mortier. L'Edit des Sémeſtres en 1553 avoit doublé le nombre de ces offices. Chiſtophe de Thou fut un des nouveaux titulaires. Sa réputation n'alla qu'en croiſſant. La mort du premier Préſident (fit vaquer cette dignité importante: c'étoit à une époque bien difficile, en 1562, peu de tems avant la bataille de Dreux. Si le choix fut glorieux pour Chriſtophe de Thou, il honore ceux qui y contribuèrent. Son amour pour l'humanité, ſa capacité,

& ſa ſageſſe avoient été ſes ſeules recommandations. *Il étoit* (ſelon les expreſſions d'un de ſes contemporains) (a) *nouveau & écolier à faire des brigues & des menées.* La régularité de ſes mœurs répondoit à ſes autres vertus. Bon ami, bon mari, bon père, bon maître, il fut chéri, reſpecté pendant ſa vie, & pleuré par tout ce qui l'entouroit, quand la mort l'enleva. Son convoi en fournit la preuve la moins équivoque. Ses Fermiers (b), en habits de deuil, ſe mêlerent au cortège, & arrosèrent ſa tombe de leurs larmes. D'après cette eſquiſſe, on peut apprécier le modele auquel le jeune de Thou s'efforça de reſſembler.

Lorſqu'il eut fini ſes études, comme on le deſtinoit à l'état eccléſiaſtique, il alla demeurer chez Nicolas de Thou ſon oncle, Chanoine de Notre-Dame. Celui-ci, promu à l'Evêché de Chartres, lui réſigna ſon Canonicat. De Thou alors, cédant à l'impulſion d'un goût naturel qui l'entraînoit, ſe livra à l'étude des Belles-Lettres. L'hiſtoire, la politique, & le droit public, furent parti-

(a) Lettre d'Eſtienne Paſquier à M. de Bite, Juge général de Mayenne (Tome I, p. 423 de l'édition de Paris, 1619, in-8.)

(b) Lettre d'Eſtienne Paſquier, ibid.

culierement l'objet de ſes méditations & de ſes recherches.

Le deſir d'étendre le cercle de ſes connoiſſances le porta bientôt à voyager. En 1573, il accompagna *Paul de Foix*, que la Cour envoyoit en Italie. Nous ne ſuivrons point de Thou dans les divers voyages qu'il fit. Ses Mémoires apprendront au lecteur l'ardeur avec laquelle il s'efforçoit de recueillir partout l'inſtruction. En viſitant les ſavans étrangers, il vouloit s'approprier le fruit de leurs découvertes, pour en enrichir ſa Patrie. C'étoit l'homme de génie qui ſemoit, dans l'eſpérance de moiſſonner un jour.

A ſon retour, en 1578, de Thou, vaincu par les inſtances de ſa famille, acheta un office de Conſeiller-Clerc au Parlement de Paris. Accoutumé déjà à cette vie libre & indépendante, qui, pour les vrais gens de lettres, eſt une ſource de jouiſſances toujours renaiſſantes, il craignoit avec raiſon le fardeau qu'on lui impoſoit. Mais en acceptant les fonctions auguſtes de la Magiſtrature, il penſoit trop délicatement pour ne pas travailler à les remplir. Un apprentiſſage pénible l'attendoit. La Guyenne (a), diviſée par des

(a) Par un des articles de la conférence de *Fleix* on étoit convenu d'envoyer en Guyenne une commiſſion

querelles religieuſes, ſe plaignoit de ſes Magiſtrats. De Thou fut du nombre de ceux que l'on envoya dans cette province, pour y rendre la juſtice diſtributive, ſans acception du culte & des perſonnes. A cette époque, il ſe détermina à quitter l'état eccléſiaſtique, pour lequel il n'avoit jamais eu de vocation. La mort prématurée de ſon frère aîné faiſoit ſouhaiter à ſes oncles qu'il renonçât au célibat. En 1582, ſon père avoit obtenu ſon rappel dans la Capitale. Le vieillard comptoit encore l'embraſſer : la mort (a) s'y oppoſa. De

du Parlement de Paris, pour y adminiſtrer la juſtice. La Chambre mi-partie du Parlement de Bordeaux étoit dans cette province une ſource de déſordres, d'injuſtices, & de vexations. Afin d'y remédier on établit cette commiſſion, dont M. de Thou parle dans le deuxième Livre de ſes Mémoires.

(a) « Il mourut (raconte Paſquier) le premier Novembre 1582, jour que je veux annombrer à une » partie de ſon heur, parce que c'eſtoit le jour de la » Touſſaint, dont une partie de l'apreſdinée eſtoit » dédiée à la commémoration ſolemnelle des morts. » Regretté généralement de tous, & par ſpécial de ſon » Roy, lequel voulant faire paroiſtre combien il l'avoit » aimé en ſa vie, luy ordonna des obſéques les plus » célebres qui oncques euſſent eſté vues à un homme » de robe longue, dont luy-meſme à face ouverte ſe » voulut rendre ſpectateur avec la Roine ſa mere, &

Thou, en arrivant, apprit qu'on célébroit les obſeques de l'homme qu'il regardoit moins comme un père, que comme le plus tendre des amis. Sa douleur fut vive & ſincère. Le mauſolée qu'il érigea aux mânes de ce père chéri, dans l'Egliſe de Saint-André-des-Arcs, eſt un monument ſubſiſtant de ſa piété filiale.

En renonçant abſolument au ſacerdoce, de Thou ſe démit des bénéfices qu'il poſſédoit & de ſon office de Conſeiller-Clerc. Il ſe fit pourvoir d'une charge de Maître des Requêtes. Ce nouvel état l'approchoit de la Cour. L'amitié, que le Cardinal de Vendôme lui témoignoit, l'attacha d'abord à ce Prélat. Les projets ambitieux, qu'on lui ſugg[illegible], l'en dégoûtèrent par la ſuite. D'ailleurs, le

» autres grands Princes & Princeſſes en l'Hoſtel du » Prévoſt de Paris. L'on priſt le chemin des Cordeliers, » & delà de la rue de la harpe on deſcendit ſur le quay » juſques en la rue des Auguſtins, pour rendre le corps » à l'Egliſe de Saint-André des Arcs, où eſt le ſépulcre » ancien de ſes anceſtres. La ſuite & proceſſion fut » telle qu'il y en avoit encore preſque en la maiſon, » quand les autres entroient dans l'Egliſe; & jamais » ne vit-on les feneſtres & boutiques des maiſons ta- » piſſées de tant de peuple tout eſploré »... (Lettre d'Eſtienne Paſquier, Tome I de l'édit. in-8 de 1619; ibid.)

rôle de courtiſan ne lui convenoit guères. L'étude & une vie ſédentaire s'accordoient mieux avec ſes goûts. Il ſe livra donc plus que jamais à la conſtruction du vaſte édifice dont, depuis long-tems, il jettoit les fondemens : c'étoit l'Hiſtoire de ſon tems, ouvrage immortel, qui, en dépit de l'envie, l'a placé au premier rang de ces écrivains qu'on lit & qu'on admire. La méthode (a) qu'il ſe fit

(a) « Sçachant (écrivoit-il de Villebon en date du dernier Mars 1611 au Préſident Jeannin) que je n'eſtois » pas né pour moy ſeul, mais pour ma patrie & pour » mes amis, ſentant d'ailleurs quel plaiſir me faiſoit la » lecture de l'hiſtoire, & dans la penſée que les précep- » tes & les exemples contribuent à regler la vie, & à la » rendre heureuſe; je crus me faire honneur & ſervir la » *République* en écrivant l'Hiſtoire de noſtre temps, & en » commençant où *Paul Jove* a fini. Plein de cette idée, » dès ma plus tendre jeuneſſe, je n'ai rien négligé dans » mes voyages, dans le Barreau, dans mes Ambaſſades, » dans les négociations où j'ay eu part, pour préparer » mes matériaux, afin de les trouver ſous ma main » dans un temps plus favorable : j'ay cherché de tous » coſtés ce qu'il y avoit d'hiſtoires imprimées : j'ay fait » copier pour mon uſage celles qui ne l'avoient pas » eſté. J'ay feuilleté tous les Journaux de nos Géné- » raux d'armées, & tous les actes de nos Ambaſſadeurs. » J'ay fouillé dans les cabinets de nos Secrétaires » d'Eſtat : enfin je me ſuis mis au fait des affaires par » la converſation des hommes illuſtres, qui ont ſervy

& le plan qu'il adopta, en s'occupant de la confection de cet ouvrage, devoient naturellement lui assurer la réputation dont il jouit. De Thou rapportoit tout à l'Histoire, parce qu'il étoit persuadé qu'elle embrasse l'universalité des connoissances humaines, & que c'est-là le dépôt où tout ce qui en dérive doit être consigné.

Malgré la dépravation du siecle, le mérite de M. de Thou étoit trop éclatant, pour que les bons citoyens le laissassent se concentrer dans le silence du cabinet. En 1586, ses amis agirent si efficacement, qu'on lui accorda la survivance de son oncle (Augustin de Thou) Président à Mortier, au Parlement de Paris.

» l'Estat avant moy. J'ay appris d'eux à discerner le » vrai d'avec le faux dans les faits défigurés par les » écrits des différentes parties, & par les bruits publics. » L'authorité de ces grands hommes m'a guidé dans mes » recherches. Je puis placer au nombre de ces personnes » éclairées, Paul de Foix de Carmain, Guy du Faur » de Pibrac, Philippe Hurault de Cheverny mon beau- » frere, & Gaspard de Schomberg, tous recommanda- » bles par leur probité, & d'une habileté consommée » dans les affaires »... (Epistola Jacobi Augusti Thuani, Recueil de pièces historiques imprimé à Delft, Tome I. — Ou voyez la traduction de cette lettre, Tome X de l'Histoire de M. de Thou, édition de Scheurleer, p. 379.)

L'année ſuivante, après s'être fait délier, par l'Official de cette ville, des engagemens qu'il avoit contractés en recevant les *quatre ordres mineurs*, de Thou épouſa Marie de Barbanſon, fille de François de Barbanſon, ſieur de Cany, tué en 1567, à la bataille de Saint-Denis.

A peine commençoit-il à goûter les douceurs d'un hymen bien aſſorti, que des calamités de différente eſpèce mirent ſa ſenſibilité à de rudes épreuves. De Thou perdit la plus reſpectable des mères; & les fureurs de la ligue allumèrent en France un incendie général. De Thou étoit dans la Capitale pendant la journée *des Barricades*. Témoin des malheurs de ſa Patrie, & ſujet fidel d'un Prince qui ne ſavoit pas régner, il le ſuivit dans ſa fuite. Ses ſervices lui valurent le titre de Conſeiller d'Etat. Tandis que les Etats-Généraux ſe tenoient à Blois, de Thou revint à Paris. La nouvelle de l'aſſaſſinat du Duc de Guiſe fut le ſignal de la révolte. Tout ce qui étoit attaché à Henri III, ou qui paſſoit pour l'être, avoit à craindre des traitemens ignominieux, & même la mort. De Thou, couvert d'un habit de ſoldat, & accompagné de ſa femme déguiſée en ſimple bourgeoiſe, eut le bonheur de ſe ſauver. Arrivé à Tours

où le Roi s'étoit réfugié, on lui proposa de préſider cette portion du Parlement de Paris, qui, dévouée à ſon Souverain, avoit tout abandonné pour le rejoindre. De Thou effrayé d'un emploi qu'il croyoit ſupérieur à ſes forces, en raiſon du peu d'expérience qu'il avoit, refuſa de s'en charger. On verra dans ſes Mémoires le combat honorable de modeſtie qui s'éleva, à ce ſujet, entre lui & *Jacques de Fayes d'Eſpeſſes* ſon ami.

De Thou s'eſtimant plus propre à des négociations, alla avec *Schomberg* ſolliciter des ſecours en Allemagne. De-là ils gagnèrent l'Italie. Ce fut à *Veniſe* qu'on l'inſtruiſit de la fin tragique de Henri III. La criſe, qu'éprouvoit la France, loin de refroidir ſon patriotiſme, l'échauffa. Par la mort de Henri III, le Roi de Navarre devenoit ſon Souverain légitime. La loi l'ordonnoit & de Thou ne vit jamais que ſon devoir entre lui & la loi. Sitôt que ſes affaires le lui permirent, il reprit le chemin de la France. Affrontant tous les périls, il vint rendre compte de ſa miſſion au nouveau Souverain. Il le rencontra à Château-Dun. Si de Thou trouva dans Henri IV le meilleur des Rois, le Monarque trouva dans de Thou le plus fidele des ſerviteurs. Ses Mémoires contiennent le récit des

négociations & des affaires de différente eſpece où il fut employé. On ne le vit pas tergiverſer un ſeul inſtant. L'intérêt de l'Etat étoit la meſure de ſes actions. Sa perſonne, ſes biens, tout appartenoit à la Patrie ; & il auroit rougi d'héſiter à lui en faire le ſacrifice.

En 1594 de Thou, par la mort de ſon oncle, étoit devenu titulaire de l'office de Préſident à Mortier, dont il avoit obtenu la ſurvivance. La confection de l'Edit de *Nantes* à laquelle il participa, & l'enregiſtrement de cet Edit au Parlement lui attirèrent de puiſſans ennemis. Quand par la ſuite ſon hiſtoire fut imprimée, on rapprocha la conduite qu'il avoit tenue en cette occurrence, de l'eſprit de modération, d'humanité & de tolérance qui caractériſe ſes écrits. On rappella avec malignité les liaiſons qui exiſtoient entre lui & pluſieurs Proteſtans connus, tels que *Calignon*, Chancelier de Navarre. Celui-ci avoit été un de ſes Adjoints aux conférences dont l'Edit de *Nantes* fut le produit.

Tandis que la haine & l'envie fomentoient ſourdement les orages, contre leſquels on va le voir lutter, Marie de Barbanſon ſon épouſe mourut ſans lui laiſſer de poſtérité. Cette perte, qu'il eſſuya en 1601, exerça ſa ſenſibilité

Il ſe remaria depuis à Gaſparde de la Châtre, fille du Comte de Nancy, Capitaine des gardes du Roi.

Quelques années après, un événement auquel il ne s'attendoit pas, le força de publier la première partie de ſon hiſtoire. Un Copiſte Allemand lui avoit dérobé une copie de l'ouvrage : ſur cette copie on en fit d'autres. De Thou comprit qu'il ne pouvoit plus retarder la publicité de ſon travail. Comme il s'étoit piqué d'être impartial (a) & vrai, il

(a) *Cette Hiſtoire* (a dit l'Abbé le Gendre dans ſes jugemens ſur nos Hiſtoriens, page 145) *eſt comparable aux meilleures Hiſtoires des Grecs & des Romains. Ce que l'Auteur rapporte des affaires de France eſt d'autant plus aſſuré, qu'il n'a écrit ce qu'il a vu, ou appris de perſonnes bien inſtruites. Son ſtyle eſt pur, net & grave...* « Ce ne » ſont pas ſeulement les François (remarquoit Baillet, » Tome I, p. 338 de ſes Jugemens des Savants) mais » les Etrangers ſur-tout qui ont donné au Préſident de » Thou la préférence ſur tout les Hiſtoriens de nos » derniers temps, & qui l'ont égalé aux anciens ſoit » pour la grandeur du ſujet, ſoit pour la diſpoſition & » la proportion des parties, ſoit enfin pour le choix » d'un ſtyle convenable à la majeſté de l'Hiſtoire ».

« Perſonne (a dit l'Auteur des mélanges d'hiſtoire & » de cette nature, Tome III, p. 312) n'a poſſédé mieux » que luy toutes les parties qui forment le parfait Hiſ- » torien, perſonne ne les a employées plus heureuſe-

prévit aiſément les clameurs qui alloient s'élever contre lui. Le voile de l'anonyme pouvoit l'en garantir. Mais les circonſtances lui interdiſoient cette reſſource. Les dépouillemens qu'il avoit faits, la quantité de perſonnes qu'il avoit conſultées, rendoient le public dépoſitaire de ſon ſecret. On ſavoit que depuis long-tems il conſacroit ſes laborieuſes recherches à l'hiſtoire de ſon ſiècle. De Thou, fort de ſa vertu, & s'appuyant ſur une conſcience intacte & pure, eut le courage d'im-

» ment. La pureté & l'éloquence de ſon ſtyle peuvent » le faire aller de pair avec les meilleurs Hiſtoriens » de Rome. Il eſtoit à portée par les différents em- » plois, qu'il a remplis, de ſe mettre bien au fait des » affaires, de pénétrer les différents reſſorts qui les » faiſoient entreprendre, échouer ou réuſſir ». Nous ne finirions pas, ſi nous voulions rapporter tous les jugemens avantageux, qui ont été portés ſur ſon travail. Réſumons-nous aux obſervations de l'Abbé Lenglet du Freſnoy, qui, comme on le ſait, n'étoit pas *louangeur* de ſa nature. Cet écrivain (a-t-il remarqué) eſt le plus ſincère & le plus exact que nous ayons pour le ſeizième ſiècle. Il eſt généralement eſtimé par les François & par les Etrangers, par les Catholiques & par les Proteſtans. On lui a cependant reproché deux fautes principales: la première c'eſt de n'avoir parcouru qu'un eſpace de 64 années dans une maſſe auſſi volumineuſe que l'eſt ſon ouvrage; la ſeconde, c'eſt d'avoir conſigné quelques erreurs. Par rapport au premier arti-

primer,

primer, & de ſe nommer. La première partie de ſon hiſtoire (a) contenant dix-huit Livres parut en 1604. L'Auteur, en le dédiant à Henri IV, crut ſans doute la placer ſous un Egide, que l'on reſpecteroit. La nobleſſe avec laquelle il s'exprime dans ſa Préface, en parlant au Monarque, les honore tous deux à la fois.

cle nous répondrons qu'en liſant l'ouvrage on ne s'apperçoit pas de ſa longueur : quant à l'autre grief, eh quel eſt celui, qui, en écrivant l'hiſtoire, ne s'eſt jamais trompé !

(a) Parmi les différentes éditions de cette Hiſtoire en latin, la plus recherchée, & la plus complète eſt celle de *Buckley*, Londres, 1733, VII Vol. in-folio. Outre les variantes des éditions précédentes, on y a joint beaucoup de pièces relatives à la perſonne de M. de Thou, & à ſon ouvrage. Tels ſont ſpécialement les cenſures, & les paſſages cenſurés des quatre-vingt premiers Livres de ſon Hiſtoire tant à Rome, qu'en Eſpagne. On y a encore recueilli le Libelle attribué au Jéſuite Machant, & des renſeignemens curieux ſur la cataſtrophe du fils du Préſident de Thou, cette victime d'un Viſir *en barette*, qui pour établir en France l'édifice monſtrueux du deſpotiſme, le cimenta avec le ſang des citoyens. Par rapport aux traductions françoiſes de cette hiſtoire, celle que pluſieurs hommes de lettres publièrent à Paris, ſous le titre de Londres, 1734 (16 Vol. in-4°) a fait oublier l'ancienne & fautive verſion de du Ryer.

« Sire (lui disoit-il) la première loi de » l'histoire est de ne rien publier de faux, » & de dire hardiment la vérité : je n'ai point » épargné mes peines pour la tirer des obs- » curités qui la cachent, & où l'aigreur, qui » regne entre les partis, la tient souvent » comme captive. Après l'avoir reconnue, » je l'ai transmise à la postérité le plus fidé- » lement que j'ai pu, persuadé que, si je » trahissois sa cause par une fausse politi- » que, je ferois tort au rare bonheur de » votre regne qui donne à chacun la liberté » de penser ce qu'il veut, & de dire ce qu'il » pense... Ce que les bons Juges doivent » faire, lorsqu'ils délibérent sur la vie & » sur les biens des particuliers, je l'ai fait » en écrivant cette histoire. J'ai consulté ma » conscience ; j'ai examiné avec attention si » quelque reste de ressentiment m'écartoit » du droit chemin : j'ai adouci autant que » j'ai pu les faits odieux, par mes expressions : » j'ai été retenu dans mes jugemens : j'ai » évité les digressions, & me suis servi d'un » style simple & dénué d'ornemens, pour me » montrer aussi dégagé de haine & de faveur, » que de déguisement (a) & de vanité... ».

(a) Cette Préface, un des plus beaux monumens du seizième siècle, fut traduite en françois par ordre de

En ſuivant rigoureuſement les regles qu'il s'étoit preſcrites, de Thou auroit pu eſpérer que la publication de cet Ouvrage ne troubleroit pas ſon repos, ſi tous ſes contemporains euſſent eu l'ame loyale & franche de Henri IV. Mais il avoit vu de trop près les hommes, & ſur-tout ceux qui habitent les cours, pour ignorer que le délit le plus grave d'un hiſtorien eſt celui d'être vrai. L'expérience ne tarda pas à l'en convaincre. On commença par le calomnier ſourdement en France. On empoiſonna ſes intentions; &, ſelon l'uſage, on s'efforça de les rendre ſuſpectes. On dénonça à la Cour de Rome ſon zèle pour les droits du Royaume & pour les libertés de l'Egliſe Gallicane, qui l'un & l'autre ſont ce qu'on peut appeller le *Palladium* de la Monarchie Françoiſe. La calomnie ne réuſſit pas d'abord auprès de Henri IV. Il avoit lû la Préface de l'illuſtre Hiſtorien; & pénétré des beautés qu'elle renferme, il en avoit ordonné la traduction. Le Monarque (a) prit ſa défenſe. Mais à la

Henri IV. On la trouve à la tête de ſon Hiſtoire d'après la verſion nouvelle de M. d'Ifs.

(a) Epiſtola, Jacobi, Auguſtini, Thouani, V. C. P. Janino &c. (Voyez cette Lettre, Tome I du Recueil de pièces hiſtoriques imprimé à Delft en 1717, & ſa

Cour des Rois la haine ne dort jamais ; & ſon ſilence perfide couvre les attentats qu'elle médite. Peu à peu on vint à bout de circonvenir Henri. L'animoſité des ennemis de M. de Thou acquit de nouvelles forces par la mort des Cardinaux Séraphin & d'Oſſat, tous deux ſes amis intimes, & appréciateurs éclairés du mérite de ſon travail. Dès qu'on fut à Rome, & à Madrid que Henri IV ne s'intéreſſoit plus avec la même chaleur à l'Ecrivain, qu'on vouloit perſécuter, les ménagemens ceſsérent. La préſence du Cardinal du Perron à Rome auroit pu être un obſtacle : on profita de ſon départ. De Thou, inſtruit des déſagremens qu'on lui préparoit, ſe repoſoit ſur les bons offices de Villeroi & du Chancelier de Sillery : l'un & l'autre les lui avoient promis. De Thou éprouva à ſes dépens qu'à la Cour il n'y a point d'amis. On laiſſa condamner à Rome un ouvrage, dont la plus grande tâche aux yeux de ceux qui le cenſurèrent, étoit de foudroyer la doctrine de l'*Ultramontaniſme*. Le Philoſophe de Thou ne l'étoit pas aſſez pour braver cette flétriſſure injuſte : il en fut affecté ; & c'eſt à la douleur qu'il reſſentit, que ſe rapporte

traduction, Tome X de l'édition de ſon Hiſtoire en françois chez Scheurleer, &c.

probablement cet article de ſon teſtament(a), dans lequel *il proteſte avoir compoſé ſon hiſtoire à la gloire de Dieu, & pour l'utilité publique, ſans aucun motif de haine ou de complaiſance.*

L'inimitié de ſes détracteurs ne ſe borna pas à cet acte de vengeance. Elle le pourſuivit dans une circonſtance où ſes réſultats lui furent encore plus ſenſibles. Après l'aſſaſſinat d'Henri IV, la première Préſidence du Parlement de Paris vaqua par la retraite d'*Achille de Harlay*. De Thou prétendoit à cette place; & on eut ſoin de l'en exclure. Si l'on s'en rapporte à quelques écrits du tems, le coup partit de Rome. Le Pape avoit prononcé ſon excluſion d'une manière aſſez bizarre. Les concurrents de de Thou étoient les Préſidents de *Jambeville* & de *Verdun*. Le Pontife Romain (dit-on) s'expliqua ainſi ſur le compte des trois... *Il primo* (b) (de Thou) *heretico; il ſecondo* (Jambeville) *cattivo; il terzo* (Verdun) *ne conoſco...* On aſſure que d'après cette belle déciſion le

(a) Voyez ce Teſtament dans la Bibliothèque de droit François par Laurent Bochel, ou Bouchel, au mot *teſtament*.

(b) Le premier eſt un hérétique; le ſecond eſt diſſimulé & ruſé: le troiſième, je ne le connois pas.

dernier fut nommé. Il eſt poſſible que juſqu'à certain point les inſinuations de la Cour de Rome ayent influé ſur les déterminations de Marie de Médicis : mais des conſidérations plus puiſſantes dirigèrent les vues du Miniſtère François. Achille de Harlay ne quitta ſa place que parce que ſa fermeté déplaiſoit. De Thou dans les affaires publiques avoit montré du caractère. Ses écrits annonçoient un grand amour pour la vérité. En falloit-il plus pour le repouſſer d'un poſte où tant de gens alors étoient intéreſſés à ce qu'on n'en revêtit pas un homme dont les lumières & le courage pouvoient embaraſſer ? Au ſurplus, ſi de Thou, comme le prétend l'Etoile, montra autant d'humeur par rapport à cette excluſion, il paroît en liſant l'hiſtoire de ces tems-là qu'il ne renonça pas à l'adminiſtration. En effet on le verra ſous la Régence de Marie de Médicis régir les finances (a) avec

(a) Il paroît qu'il n'accepta cette geſtion qu'à ſon corps défendant : au moins a-t-on droit de l'inférer d'après les expreſſions de ſa lettre au Préſident Jeannin. « Pourquoi (lui écrivoit-il) me confier l'adminiſtration » des finances, ſi je ſuis ſuſpect pour tout autre emploi ? Je ſerai donc réduit à paſſer ma vie à compter » de l'argent, & à mourir dans ce vil exercice. Auroit-» on jamais cru que de Thou nourri dès l'enfance dans

Châteauneuf & le Préſident *Jeannin.* On le verra employé dans cette multitude de négociations que l'ambition tracaſſière des Princes & des Grands occaſionna à cette époque. On le verra ſpécialement en 1616 député par Louis XIII à la fameuſe conférence de *Loudun* (a).

» l'étude des Lettres, lui que les Courtiſans appel-
» loient par raillerie *le Philoſophe* (nom honorable)
» dût dans un âge avancé paſſer des nobles fonctions
» de la Magiſtrature à un honteux maniément de de-
» niers. Telle eſt ma ſituation, que ce qui eſt regardé
» comme une récompenſe & un grand honneur pour
» d'autres, ne ſert qu'à m'humilier & à m'avilir.....
(*Epiſtola Jacobi Auguſti Thuani V. C. P. Janino, &c. &c*)
Nous obſerverons par rapport aux plaintes de M. de Thou, qu'il n'enviſageoit la place d'Adminiſtrateur des finances, comme elle l'étoit à cette époque, que ſous le ſeul aſpect de la comptabilité. Si elle eût été ſuſceptible de ces grandes & vaſtes ſpéculations qui, permettant au génie de s'exercer, caractériſent ce qu'on appelle l'*homme d'Etat*, à coup ſûr de Thou ſe ſeroit énoncé différemment.

(a) Ces conférences produiſirent le traité de Loudun entre la Reine & le Prince de Condé, Chef des mécontens. Les conditions en furent bientôt violées. Le Maréchal d'Ancre gouvernoit ſous le nom de la Reine. Ce fut lui qui prépara l'élévation du Cardinal de Richelieu, & conſéquemment la ſource d'une foule de calamités dont le fardeau peſe encore ſur nos têtes.

De Thou termina ſa carrière le 7 Mai 1617. Le rapport du Médecin *Paul Reneaulme* nous apprend qu'un ſquirre dans l'eſtomac cauſa ſa mort. Pendant neuf mois il fut en proye à des ſouffrances cruelles. C'étoit à cet état douloureux qu'il faiſoit alluſion dans une pièce de vers latins, compoſée quelques heures avant ſon trépas.

La vie (y diſoit-il) eſt importune à qui ne peut guérir.
Ciel ! aide à ma foibleſſe, & pardonne à mes plaintes.
Avant que d'expirer, c'eſt trop de fois mourir...

De Thou déploya la même ſérénité d'eſprit & ce calme de la conſcience, qui peignent l'homme juſte & vertueux, lorſqu'il fit ſon épitaphe. Elle eſt trop belle pour l'omettre ; au défaut de l'original latin, voici la traduction ;

Ici j'attens le jour où l'éternelle voix
Doit commander aux morts de revoir la lumière,
Jour où le juſte Juge à la Nature entière
Donnera ſes dernières loix.
Ma docile raiſon conſerva la foi pure,
La foi de mes ayeux & leur ſimplicité,
Combattit ſans orgueil, & ſouffrit ſans murmure

Mais n'anticipons pas ſur l'hiſtoire de ce ſiècle de fer. Nous aurons le tems d'en parler.

Les défauts de l'humanité.
Contredit & perſécuté,
Je n'oppoſai jamais le reproche à l'injure.
Sectateur de la vérité,
Et ma plume & ma voix lui ſervirent d'organe,
Sans mêler à ſon culte, ou l'intérêt profane,
Ou la haine indiſcrette, ou la timidité.
France, ſi je n'eus rien de plus cher que ta gloire,
Du nom de Citoyen, ſi mon cœur fut épris,
Donne tes pleurs à ma mémoire,
Ta confiance à mes écrits...!

La gloire que de Thou acquit, en publiant ſon hiſtoire, fut cruellement compenſée par les traverſes de tout genre qu'elle lui ſuſcita. Le Roi de la Grande-Bretagne (Jacques I) ſe plaignit de la manière dont il avoit parlé de ſa mère Marie, Reine d'Ecoſſe. Il en réſulta une correſpondance polémique entre de Thou, *Caſaubon*, le Chevalier *Robert*, *Cotton*, & d'autres Savants qui vivoient à la Cour de Londres. L'Hiſtorien François offroit de ſe rétracter, ſi on lui prouvoit qu'il s'étoit trompé. Comme on ne put y parvenir, il perſiſta dans ce qu'il avoit avancé. De Thou eſtimoit & reſpectoit le Monarque Anglois. Mais il avoit pour principe, que la vérité eſt au-deſſus de tous les trônes de la

terre. Auſſi Chamden, que l'on chargea de contredire pluſieurs de ſes aſſertions, ne balançat-il pas à lui rendre la juſtice (a) qu'il méritoit. « Vous avez (b) écrit (lui mandoit-il de Londres le 22 Novembre 1607) » avec toute » la prudence poſſible, les affaires d'Ecoſſe, » & ſans bleſſer perſonne. Cependant le Roi » Jacques, qui hait fort *Buchanan*, accuſe » le Comte de *Murray* d'être la ſource & le » premier mobile des malheurs de la Reine » ſa mère. On dit qu'il tient cela de ceux qui » ont été dans le ſecret des affaires de ce

(a) On peut juger de-là ſi le Père d'Orléans, dans ſes révolutions d'Angleterre (Liv. VIII), a eu raiſon de dire « que l'autorité de l'habile Préſident, Copiſte « de l'impoſteur Buchanan, n'a pu encore faire trouver » croyance aux calomnies de cet Auteur, que parmi » ceux qui indépendamment de lui l'auroient donnée à » l'Ecrivain qui copie... ». Voilà bien le langage de la haine & de la malignité. Au ſurplus il eſt aiſé de ſe convaincre de l'exactitude de M. de Thou, en ce qui concerne Marie Stuart. Il n'y qu'à rapprocher ce qu'il en dit, de l'excellente hiſtoire d'Ecoſſe par M. Robertſon. Ce dernier a travaillé ſur les monumens originaux; & on nous permettra de lui accorder plus de confiance qu'à l'auteur des révolutions d'Angleterre.

(b) Lettre de Guillaume Camden à Jacques-Auguſte de Thou, Tome X de la traduction Françoiſe de ſon hiſtoire. (Edition de Scheurleer, p. 411.)

» tems-là. J'apprens qu'il conſeille à une per-
» ſonne d'écrire l'hiſtoire de cette Princeſſe,
» mais je ne crois pas qu'il la donne au pu-
» blic. Votre fidélité n'a pas beſoin ici de
» défenſeurs : au contraire tout le monde
» admire votre candeur & votre ſincérité,
» que la différence des Religions même n'a
» pu altérer. La ſolidité de votre ouvrage
» détruit les calomnies ridicules & les efforts
» injurieux de certaines gens. Continuez
» donc comme vous avez commencé : faites
» admirer à notre ſiècle & à la poſtérité vo-
» tre probité votre impartialité . . . ».

Cette apologie dut conſoler de Thou des injuſtices qu'il éprouvoit, mais elle n'en arrêta pas le cours. Quelques années avant ſa mort, la haine de ſes ennemis ſe réveilla avec fureur. Un certain *Scioppius* (a), écrivain décrié dans la république des lettres par ſes em-

(a) Gaſpard Scioppius, né dans le Palatinat, fut juſtement ſurnommé l'*Attila* des Auteurs. Il déchira M. de Thou dans pluſieurs libelles, & ſur-tout dans celui qui a pour titre : *Eccleſiaſticus auctoritati Sereniſſimi D. Jacobi Magnæ Britanniæ Regis oppoſitus* . . . . Ce Zoïle (car c'en étoit un) ne ménagea perſonne. Il injuria indécemment le Roi Jacques I, & les Jéſuites. Le Monarque Anglois lui fit donner des coups de bâton. Le ſalaire étoit digne de ſes ouvrages.

portemens groſſiers, s'acharnoit à l'outrager. Un autre athlete, digne du premier, ſe montra ſur l'arene. De Thou étoit occupé à Sainte-Menehould à pacifier les troubles de l'Etat, lorſqu'un Libraire, arrivant de Francfort, lui remit un libelle (a) qu'on venoit d'imprimer contre lui. Ces écrits virulens exciterent la vindicte du Magiſtrat. On les proſcrivit (b) comme ſéditieux, tendans à troubler l'ordre, pleins d'impoſtures & de calomnies contre les Magiſtrats établis par le Roi, & contraires aux Edits de pacification. Ceux qui auront le courage de parcourir les douze chapitres du dernier de ces libelles, attribué au Jéſuite Jean-Baptiſte de *Machant*, avoueront qu'il étoit impoſſible à la calomnie de vomir rien de plus inſolent & de plus atroce contre la perſonne & les écrits de M. de Thou.

Ce fut pourtant ce libelle qui fit naître à

(a) Il eſt intitulé : *In Jacobi Auguſti Thuani hiſtoriarum Libros notationes : Auctore Joanne Baptiſta Gallo, Juriſconſulto : Ingolſtardii* 1614, in-4°. — On l'a réimprimé dans la grande édition de l'hiſtoire latine de M. de Thou ; chez Bulkley.

(b) Liſez la Sentence de Henri de Meſmes, Lieutenant Civil de Paris, contre le Libelle cité ci-deſſus en latin & en françois. Paris, Durand, 1614, in-4° ; ou dans la Bibliothèque du Droit François, par Bouchel, Tome II, p. 724.

l'homme illuſtre, qu'on y dénigroit, une idée dont le public a recueilli le fruit. De Thou imagina que la meilleure maniere de ſe juſtifier (a) étoit de donner l'hiſtoire deſa vie. C'eſt à cet incident qu'on eſt redevable de la compoſition de ſes Mémoires. Quoiqu'ils ſemblent être ſortis de la main d'un ami, & que de Thou n'y parle point en ſon nom, on convient (b) généralement qu'il en a été lui-même le rédacteur. La copie manuſcrite de ſon écriture, qui exiſte, en eſt la preuve. Les louanges qu'il s'y diſtribue lui-même, ne s'accordent pas, au premier coup-d'œil, avec cette modeſtie dont il étoit doué. Mais il eſt clair qu'il a voulu par-là dépayſer le lecteur, & qu'il cherchoit à faire croire que l'ouvrage ne lui appartenoit pas. D'ailleurs, on y retrouve ſa

(a) De Thou a eu par la ſuite d'ardents défenſeurs, entre autres Pierre du Puy ſon ami, qui fit ſon apologie en 1620 : les Jéſuites & leurs partiſans y ſont traités fort durement. Nous renvoyons ceux qui voudront lire cette apologie au recueil de Pièces hiſtoriques & curieuſes, imprimé à Delft en 1717, chez *Vorburger;* ou à notre obſervation n° 3, ſur le cinquième Livre des Mémoires de M. de Thou.

(b) On en voit la preuve dans l'avertiſſement pour les Mémoires de la vie de J. A. de Thou, par M. Rigault, continuateur de l'illuſtre Hiſtorien.

méthode, sa marche, sa rare modération, son esprit tolérant & sage, & sur-tout cette impartialité qu'on peut appeller le cachet de ses écrits. Ces Mémoires renferment une foule de faits intéressans, & propres à éclaircir l'Histoire de ces temps-là. Ils offrent encore un autre avantage; c'est celui de faire connoître beaucoup de contemporains distingués dans l'épée, la robe, & les Belles-Lettres. On y voit les relations que de Thou eut avec eux.

Les Mémoires (a), dont il s'agit, ont été originairement écrits en latin, comme l'Histoire & les autres ouvrages de l'Auteur. Il avoit adopté cette langue morte pour transmettre sa pensée. L'universalité de son usage l'y détermina sans doute. De Thou ne prétendoit pas parler aux seuls François. Il vouloit converser avec les hommes de tous les pays. On publia une traduction françoise (b)

(a) Ils parurent sous le titre suivant : *Jacobi Augusti Thuani, in Senatu Parisiensi præsidis de vitâ suâ Commentatoriorum Libri sex. Aureliæ Allobrogum, 1620; & Francofurti, 1621, in-fol.* . . On a réuni ces Mémoires à toutes les éditions latines de son histoire universelle, imprimées à la même époque : ils se trouvent encore dans le dernier volume de l'édition de Buckley en 1733.

(b) C'est un Volume in-4°, imprimé à Rouen, quoi-

de ces Mémoires en 1711 ; & c'eſt cette traduction dont nous nous ſommes ſervis. On en eſt redevable à M. *le Petit* (a), Secrétaire du Roi Honoraire, qui fut aidé dans ſon travail par M. *Coſtard*, Seigneur d'*Ifs* en Normandie. Le dernier s'étoit chargé de traduire les divers morceaux de poéſie que l'Auteur des Mémoires a encadrés dans ſon texte. On a reproché à la verſion de M. *Coſtard* le défaut d'être proſaïque. Ce défaut n'exclut point la fidélité. En élaguant du corps de l'ouvrage, comme nous l'avons fait, la plupart (b) de ces poéſies (c) fugitives, nous nous ſommes

qu'il porte le titre de *Rotterdam*. Les Libraires de Rouen en 1714 en firent une réimpreſſion dans le format in-12. On l'a inſérée dans le Tome XI de la traduction françoiſe de ſon hiſtoire univerſelle. (Edition de la Haye, chez Scheurleer 1740). On y a corrigé la verſion du Traducteur, & on l'a augmentée de notes, dont nous avons fait uſage.

(a) Voyez les Mercures de France. Juin 1737, onzième vol. ; Septembre, ibid ; Janvier 1738 ; Avril, ibid.

(b) On a conſervé particuliérement ſon Poëme à la Poſtérité. Il forme la dernière obſervation ſur le Livre V de ſes Mémoires.

(c) On aura une idée juſte de la vie active & laborieuſe de M. de Thou, ſi l'on conſidère qu'outre les 138 Livres dont ſon hiſtoire univerſelle eſt compoſée,

conformés à la nature de notre travail. Cette collection appartient eſſentiellement à notre Hiſtoire. Tout ce qui y eſt étranger doit donc en être banni. Ce ſeroit manquer à nos engagemens que de ſurcharger ce recueil d'acceſſoires qui n'y ont pas au moins un rapport indirect. Quant aux notes & obſervations, on a eu ſoin de les réduire aux éclairciſſemens utiles & néceſſaires.

il fut obligé de conſacrer une grande partie de ſon tems aux affaires publiques. Au milieu de ces grandes occupations, la poéſie latine lui ſervit de délaſſement, & il montra du talent en ce genre. On a de lui, non compris les divers morceaux de poéſie inſérés dans le texte de ſes Mémoires, une paraphraſe des Livres de Job, de l'Eccléſiaſte, des Lamentations de Jéremie, & des ſix petits Prophètes, un Poëme ſur la Fauconnerie, & un recueil in-4°; d'autres poéſies ſur des fleurs & des plantes. A cette nomenclature on doit ajoûter une vie de Papyre Maſſon, placée à la tête du recueil d'éloges de cet Auteur. Si l'on s'en rapporte au *Thuana*, quand M. de Thou s'occupa de la rédaction de ſon hiſtoire, ces commencemens lui coûtèrent beaucoup, parce qu'il n'avoit point encore écrit en proſe.

Fin de la Notice des Editeurs.

MEMOIRES

MÉMOIRES
DE JACQUES-AUGUSTE.
DE THOU.

Commençant en 1553, & finiſſant en 1601.

LIVRE PREMIER.

JACQUES-AUGUSTE DE THOU (a) nâquit dans la maiſon de ſes pères à Paris le 9 d'Octobre 1553 (b), ſur les ſept heures du matin. Le même jour il fut preſenté au Baptême dans l'Egliſe de Saint-André des Arts par René Roulier, Evêque de Senlis, par François Demié Conſeiller au Parlement, d'une famille noble du Limouſin, & par Marguerite Bour- 1553.

(a) Il nous manque ſeize années de ces Mémoires, puiſque, comme on le verra, l'Auteur mourut en 1617.

(b) Ce fut cette même année, quelques mois après (le jour de Sainte-Luce) que naquît à Pau en Béarn, d'Antoine de Bourbon & de Jeanne d'Albret, environ à dix heures, un Prince digne de vivre éternellement dans la mémoire de la poſtérité. On le nomma Henri du nom de Henri d'Albret, ſon grand père maternel qui vivoit encore. Il a depuis monté ſur le trône de la France pour le bonheur de ſes contemporains. (Manuſcrits de la Bibliothèque du Roi, & de Mrs de Sainte-Marthe.)

1553. geois épouſe d'Auguſtin de Thou ſon oncle. Ils le nommèrent *Jacques*. Le père l'avoit ainſi ſouhaité pour renouveller un nom qui, outre le raport avec celui de la mère, étoit comme héréditaire dans ſa famille, & qui avoit été porté de ſuite par trois de ſes Ayeulx avant Auguſtin de Thou, grand-père de l'enfant.

Son oncle Adrien de Thou, préſent à la cérémonie, ajoûta le non d'*Auguſte*, comme un nom heureux. Ce Magiſtrat, d'un génie ſupérieur & d'une probité incorruptible, étoit alors Conſeiller-Clerc au Parlement de Paris. Depuis il fut pourvû d'une charge de Maître des Requêtes, avant que le nombre eut avili cette dignité. Une mort prématurée l'enleva dix-huit ans après, & dans le temps que le Roi Charles IX qui l'eſtimoit fort, lui deſtinoit l'Ambaſſade d'Eſpagne.

Entre ſes ancêtres (a), Jacques ſecond du

(a) On lit dans les manuſcrits de la Bibliothèque du Roi, & de MM. de Sainte-Marthe que l'Auteur auroit deſiré qu'on ne parlât point de ſes ancêtres, *ne regardant pas comme à lui ce qui n'a pas dépendu de lui.* Cette note indique que ces détails relatifs à la famille de M. de Thou pourroient bien avoir été intercalés dans le texte des Mémoires par les Editeurs.

nom avoit épouſé Marie Viole (a), dont la famille avoit donné pluſieurs Conſeillers au Parlement, & un Guillaume Viole, Evêque de Paris. 1553.

Guichard, frère de ce Jacques, s'étoit marié avec Anne de Ganay, ſœur de Jean de Ganay, depuis Chancelier de France, dont Guichardin parle avec éloge en pluſieurs endroits. On conſulta ſur ce Mariage Nicolas Boyer, Juriſconſulte célébre pour ce tems-là, comme on le peut voir dans ſa quarantième conſultation.

Comme la branche aînée qui avoit toûjours porté les armes, étoit périe ou paſſée dans d'autres familles; Jacques troiſieme du nom, deſcendu de la ſeconde, prit le parti de la Robe. De Geneviéve le Moine des Lallemans, il laiſſa Auguſtin de Thou, qui fut choiſi par François premier pour remplir une charge de Préſident à Mortier au Parlement de Paris, & qui en mourut revêtu peu de tems après au mois de Mars 1545. Le Parlement prié à ſon convoi répondit par la bouche de ſon Préſident, « que l'intégrité & l'éminente vertu

(a) Les de Thou étoient originaires de Brie. Dans le Comté de Seſanne il y a un château de ce nom que Blanche de Thou, fille de Jacques II & de Marie Viole, a porté dans la maiſon d'Anglure.

1553. » d'Auguſtin de Thou, qui avoient paru » durant ſa vie avec éclat dans le Parlement, » ne méritoient pas ſeulement que la Cour » honorât ſes obſéques, comme elle étoit » accoutumée à honorer celles de ſes Préſi- » dens ; mais qu'elle en pleurât encore la » perte auſſi long-tems que la Juſtice y régne- » roit » : Ce qui fut mis ſur les Regiſtres.

Il avoit épouſé Claude de Marle arrière-petite-fille d'Henri de Marle, Chancelier de France, maſſacré à Paris avec le Connétable d'Armagnac, l'an 1418, ſous le régne de Charles VI. Il eut de cette Dame, en l'eſpace de vingt années, Chriſtofle de Thou, & vingt-un autres enfans tant de l'un que de l'autre ſexe.

De Jacqueline Tuleu, Dame de Céli, proche parente du Chancelier Olivier, & petite-fille de Deniſe de Ganay, ſœur du Chancelier de ce nom, Chriſtofle de Thou eut trois fils & quatre filles, outre ſix autres enfans morts en bas âge.

Jean de Thou l'aîné mourut jeune après avoir laiſſé à la Cour de France de grandes idées de ſon merite. Il eut de Renée Baillet, René de Thou, & trois filles ; reſtes d'une famille plus nombreuſe. Renée, l'aînée, épouſa Jean Bourgneuf de Cuſſé, premier

Préſident au Parlement de Bretagne; Iſabelle, 1553.
la ſeconde, Jean de Longueval de Manicamp, Comte de Buquoi en Flandres; & Jacqueline, la troiſième, Fédéric de Hangeſt d'Argenlieu.

Chriſtoſſe de Thou moins âgé de deux ans que ſon aîné, périt par un accident déplorable, durant les guerres de la Ligue, avec un fils du même nom, qu'il avoit eu de Françoiſe Allégrin.

Jacqueline, l'aînée des filles, prit l'habit de Religieuſe dans l'Abbaye de Mallenouë, dont elle mourut déſignée Abbeſſe. Marie fut Abbeſſe des Clairets au Perche; Anne épouſa Philippes Hurault, Comte de Cheverni, Chancelier de France; & Catherine, Achilles de Harlai premier Préſident du Parlement de Paris.

Jacques-Auguſte de Thou, dont on écrit la vie, fut le dernier des fils de Chriſtoſſe. On eut bien de la peine à l'élever, comme il diſoit lui-même l'avoir apris de ſa Nourice. Des trenchées, une inſomnie, & des cris preſque continuels, firent appréhender de le perdre. On ne le nourrit pendant deux ans que de lait, parce qu'il avoit pour toute ſorte de bouillie une averſion invincible, qu'il a toûjours eûe depuis. Pour le ſévrer on ſe ſervit

1553. d'une certaine pâte, qui eſt en uſage en Italie, faite avec de la mie de pain, de la farine de froment ſéchée au four, & de l'huile d'olive : ce qui le rendit ſi délicat & ſi maigre, que juſqu'à l'âge de cinq ans on deſeſpera de ſa vie. Depuis il commença à engraiſſer, tel qu'on le voit peint à l'âge de ſept ans par George le Venitien, qui étoit au Cardinal de Lorraine, & qui logeoit dans le voiſinage à l'hôtel de Fécamp.

Cette délicateſſe fut cauſe qu'on eut plus d'attention à ſa ſanté, qu'à cultiver les talens de ſon eſprit, qui promettoit déja beaucoup. Ennemi de la pareſſe, il mépriſa les amuſemens & les plaiſirs, principale occupation des enfans de ſon âge, & s'apliqua entierement à la peinture, talent héréditaire dans ſa famille, & l'un de ſes penchans le plus marqué ; car Adrien ſon oncle, Jean & Chriſtofle ſes frères, peignoient fort bien. Pour lui, il copioit déjà correctement avec la plume les eſtampes d'Albert (a) Dure ; ſi bien qu'avant que de ſçavoir

(a) Albert Durer, excellent Deſſinateur & Peintre fort eſtimé naquît à Nuremberg en 1471. On a de lui un grand nombre d'eſtampes & de tableaux qui prouvent une imagination vive & féconde, un génie élevé, & beaucoup de talent. Parmi ſes eſtampes, celle qui a pour titre *la Mélancolie*, eſt regardée comme ſon chef-

lire, il formoit déja ſes lettres. Enfin, ſi-tôt qu'il eut atteint l'âge de dix ans, on le fit étudier, & peu de temps après on le mit au Collége (a) de Bourgogne (b) avec René Rouliér, neveu de l'Evêque de Senlis, un de ſes parrains. A peine y avoit-il été un an, qu'une fiévre violente lui étant ſurvenue, on fut obligé de le reporter chez ſon père. 1563.

Le Grand & le Jay ſes Médecins le croyant ſans eſpérance, l'abandonnérent pendant trois

d'œuvre. On a reproché à Durer de n'avoir pas reſpecté le coſtume dans ſes habillemens. Cet Artiſte célèbre eut le ſort de Socrate. Une épouſe méchante empoiſonna le cours de ſa vie par des tracaſſeries continuelles.

(a) Jean *Tullen*, Wallon très-ſavant dans les Langues Grecque & Latine étoit alors à Paris. Ayant obtenu du Roi Charles IX, par ſes ſavantes bouffonneries, des appointemens, qui montoient à un écu par jour, il s'accoutuma à la vie du monde. Il alloit ſouvant chez le premier Preſident Chriſtophe de Thou; & il affectoit le plus grand mépris pour ceux qui de ſon tems enſeignoient le Grec. En conſéquence il compoſa exprès pour le jeune de Thou une nouvelle Grammaire; & cette Langue fut la première choſe qu'il apprit.

(b) Le Francomtois (*Pierre Jumeau, ou Gemellius*) étoit alors Principal de ce Collège. Les fonctions de Théologal à Cambrai, qu'il étoit obligé de remplir une partie de l'année, ne lui permettoient pas de veiller aſſiduement ſur l'éducation du jeune de Thou, & des autres écoliers confiés à ſes ſoins.

1563. jours ; sa mère même, qui apprehenda que s'il mouroit dans une antichambre qui donnoit dans le cabinet de son père, son mari ne voulut plus rentrer dans cet appartement, le fit transporter dans une chambre plus éloignée. Gabrielle de Mareuil, héritiere de l'illustre maison des Mareuils en Périgord, qui venoit souvent dans la maison pour ses affaires, fut la seule qui en prit soin dans un abandon si général. Elle assistoit continuellement le malade, & passoit souvent les nuits auprès de lui. M. & Madame de Thou la prièrent de ne se point fatiguer pour un enfant sans espérance : mais elle leur répondit, que loin de desespérer de sa santé, elle étoit persuadée par la bonne opinion qu'elle avoit de son tempérament & de son bon naturel, qu'un jour il en auroit de la reconnoissance pour elle & pour sa famille.

Elle maria dans ce temps-là Renée, sa fille unique, issue de son Mariage avec Nicolas d'Anjou Marquis de Mézières, à François de Bourbon, Prince Dauphin d'Auvergne. De ce Mariage vint Henri Duc (a) de Montpensier,

(a) Ce Prince, dont le continuateur de l'Histoire de M. de Thou (Livre I) fait le plus bel éloge, mourût le 27 Février 1608, des suites d'une blessure qu'il avoit reçue au siège de Dreux. Sa fille unique épousa le Duc d'Orléans, fils puiné de Henri IV.

l'amour & les délices de ſon ſiécle ; mais qui 1563.
malheureuſement luy fut trop tôt enlevé. De Thou l'honora toute ſa vie, comme il en fut pareillement aimé.

Il falut ſix mois pour le rétablir d'une ſi grande maladie : auſſi-tôt on le remit au Collége. Henri Monantheuil de Rheims fut le premier qui lui donna des leçons, enſuite Jean Martin de Paris, & enfin Michel Mareſcot & Pierre du Val de Normandie, Philoſophes célébres, furent ſes Maîtres, qui tous exercerent depuis la Médecine à Paris avec une grande reputation. Monantheuil élevé dans le College de Preſles & attaché à la doctrine de Ramus, joignit à la profeſſion de la Medecine celle des Mathematiques, qu'il enſeigna dans le Collége Royal juſqu'à ſa mort. Ce fut ſous ce Profeſſeur que de Thou aprit les élemens d'Arithmétique & de Geométrie.

Il diſoit depuis, qu'il avoit remarqué dès ce temps-là une faute eſſentielle où tombent ceux qui abandonnent avec trop de confiance l'éducation de leurs enfans à des Régens ; qu'il croyoit qu'ils agiroient plus prudemment s'ils les faiſoient obſerver de près par des perſonnes ſûres, qui leur fiſſent faire un bon emploi de leur temps, & qui priſſent garde

1563. que (a) leurs actions & leurs paroles ne s'éloignaſſent jamais de la modeſtie. Qu'il avoit crû devoir en avertir dans un temps où cette faute étoit ordinaire ; & que ſi Dieu luy faiſoit la grace de lui donner des enfans, qu'il eut depuis en grand nombre, il ſeroit plus attentif à leur éducation, qu'on n'avoit été à la ſienne. Qu'il avoit étudié tard, & qu'il n'aprouvoit point la précipitation de ceux qui font inſtruire leurs enfans à peine âgez de cinq ans. Qu'il s'étonnoit que l'illuſtre Quintilien par un conſeil moins utile que louable, eut tant recommandé aux enfans d'étudier de bonne heure, lui qui perdit un fils d'une grande eſpérance, pour l'avoir pouſſé trop jeune à l'étude. Perte heureuſe pour la poſtérité, puiſqu'elle lui fournit l'occaſion d'écrire avec tant d'éloquence les Livres qu'il nous a laiſſez de l'éducation des enfans, & où il ſe plaint amérement de la perte du ſien.

De Thou avoit plus d'inclination pour les ſciences, que de force & de mémoire pour

(a) « De peur (lit-on dans les manuſcrits de la Bibliothèque du Roi & de MM. de Sainte-Marthe) » que la familiarité trop grande de leurs camarades ne » leur corrompe les mœurs à un âge ſuſceptible de » toutes les impreſſions ».

les aprendre : auſſi profita-t-il davantage par ſon aſſiduité & par le commerce des gens de Lettres, que par un grand travail. La foibleſſe de ſon tempérament ne lui permettoit pas de forte aplication ; d'ailleurs le peu de contrainte où il avoit été élevé dès ſon enfance en toutes choſes, ayant été comme abandonné à lui-même, l'accoûtuma à une liberté qu'il conſerva dans toutes les actions de ſa vie, & principalement dans ſes études. Ce grand amour pour les ſciences en fit naître un pareil dans ſon cœur pour tous les Sçavans, dont le nom ou les écrits étoient en réputation dans l'Europe. Il ſe propoſa de les voir & de les entretenir. Adrien Turnèbe étant venu dans ce temps-là voir ſon ami Geoffroy Faye, celui-ci mena de Thou lui rendre viſite, & de Thou ſe l'imprima ſi fortement, que l'image de cet homme célébre, qui mourut peu temps après, lui demeura toûjours dans l'eſprit même en (a) dormant. 1563.

(a) Comme il arrive ordinairement qu'on ſe repréſente dans le ſommeil les objets dont on eſt le plus frappé & les choſes qu'on aime avec paſſion, de Thou, s'imaginoit ſouvent en dormant qu'il voyageoit tantôt en Italie & en Eſpagne, tantôt en Allemagne, en Flandres & en Angleterre, que là il voyoit ou conſultoit les hommes les plus ſavants, qu'il viſitoit les plus

1570. Cinq ans après sa sortie du Collége, il alla entendre Denis Lambin & Jean Pellerin Professeur en Langue Grecque au Collége Royal. Ce dernier y expliquoit le Texte Grec d'Aristote, dans le tems que l'illustre François Just de Tournon encore fort jeune prenoit ses leçons. Jean Daurat (a) avoit déja cessé d'enseigner, & s'étoit retiré dans l'Abbaye de Saint-Victor. De Thou l'y voyoit souvent, & lui demandoit des nouvelles de Budé, qu'on lui avoit montré dans son enfance, de Germain Brice, & de Jacques Tousan. L'entretien de Daurat étoit pour lui une grande instruction. Daurat lui fit connoître Ronsard (b),

fameuses Bibliothèques. Il eut toute la vie de ces songes agréables, surtout avant qu'il eut voyagé dans ces différens pays. (Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, & de MM. de Sainte-Marthe.)

(a) Le Limosin (Jean Dorat) est l'inventeur des anagrammes. Comme ce genre se rapproche des calembours & des charades, les partisans de cet abus de l'esprit doivent le considérer. Dorat à 80 ans fit la folie de se remarier. Il disoit pour s'excuser que, *s'il falloit mourir d'un coup d'épée, autant valoit-il en choisir une dont la lame fut neuve, que d'en prendre une gâtée par la rouille.*

(b) Ronsard fut l'homme à la mode de son tems. En voulant *pindariser* (c'étoit son expression) il confondit le vrai sublime avec l'enflure. Une érudition pédan-

qui avoit été ſon écolier. De Thou, qui ſe ſentoit du talent pour la Poéſie, lia avec lui une amitié ſi étroite, que Ronſard qui fit faire alors une nouvelle édition de ſes Ouvrages par Jean Galand, lui dédia *ſes Orphées* avec un éloge magnifique. Il fut, par le même moyen, des amis de Jean-Antoine Baif & de Remi Belleau, dont depuis il cultiva l'amitié avec un grand ſoin. 1570.

Sur la fin de l'année 1570, remarquable par le quatrième Edit de Pacification, & par le Mariage de Charles IX avec Elizabeth fille de l'Empereur Maximilien II, de Thou partit de Paris pour aller à Orleans étudier en Droit avec Chriſtophle-Auguſte de Thou ſon couſin germain fils de l'Avocat Général, & avec René Roulier ſon camarade de Collége. Il

teſque rendoit ſes écrits inintelligibles. A ces défauts de ſon art il en joignoit de perſonnels. Jamais Poëte n'a été plus glorieux & plus vain. Iſſu d'une famille Noble du Vendômois, il avoit la fatuité de s'en vanter. On cite de lui un mot qui à cet égard prouve ſa ſuffiſance. Né dans l'année où ſe livra la bataille de Pavie, il diſoit que *le Ciel avoit voulu par là dédommager la France de ſes pertes.* Pour finir ce qui le concerne, nous ajouterons que les femmes achevèrent de le gâter & de lui tourner la tête. Ce n'eſt pas le premier homme de lettres à qui cela ſoit arrivé.

1571. employa l'année ſuivante à prendre des leçons de Jean Robert, de Guillaume Fournier, & d'Antoine le Conte arrivé depuis peu de Bourges. Il ſeroit de l'intérêt public qu'on recueillît en un ſeul volume les écrits de ce dernier, qui ſont diſperſez de tous les côtez. Adrien de Thou ſon oncle & Madame de Harlai ſa ſœur, moururent cette même année.

Dans un âge ſi peu avancé la lecture des écrits de Jacques Cujas lui avoit donné tant d'eſtime pour lui, que deſirant paſſionnément de l'entendre, il quitta ſes camarades avec leſquels il vivoit dans une grande union, & s'en alla en Dauphiné. En paſſant il s'arrêta ſix mois à Bourges : il y alla entendre Hugues Doneau & François Hotman, dont les grandes Queſtions ont été depuis imprimées. De Bourges il ſe rendit à Valence en Dauphiné, où Cujas (1) expliquoit Papinien, & où François Roaldez & Edmond de Bonnefoi enſeignoient. C'étoit un an avant les troubles de Paris.

Ce fut à Valence que commença ſon amitié pour Joſeph Scaliger (a), venu exprès dans

(a) Joſeph Scaliger eſt encore un de ces hommes de lettres qui ont eu la manie de ſe glorifier d'une naiſſance noble & illuſtre. Ses ennemis la lui ont conteſtée. Ils le faiſoient deſcendre d'un maître d'école de Verone. Mé-

cette ville avec Louis de Montjoſieu & Geor- 1571.
ges du Bourg pour voir Cujas, qui l'en avoit prié. Cette amitié née dans la converſation, s'augmenta toûjours, & ſe conſerva depuis ou par Lettres, ou par un commerce plus étroit, pendant trente-huit ans, ſans interruption. Il ne pouvoit cacher ſa joye, quand des eſprits d'un caractére auſſi violent que malin, lui reprochoient cette liaiſon. Il ſe faiſoit honneur en public de leurs médiſances. Le ſouvenir d'un commerce ſi doux, ſi honnête & ſi ſçavant, lui étoit ſi cher, qu'il diſoit ſouvent que ſi Dieu lui en donnoit le choix, il étoit tout prêt de le racheter aux dépens des mêmes reproches, des mêmes traverſes & des mêmes outrages, que leur haine injuſte lui avoit at-

nage (dans ſon Antibaillet, Tome I, p. 285) en adoptant cette opinion, a obſervé que les Scaliger ne devoient être traités d'Alteſſe, que dans la République des lettres. Il a ajouté, avec raiſon, que cette principauté étoit d'une étendue bien plus grande que celle de *Verone* dont ils prétendoient avoir été dépouillés par les Vénitiens. Quoiqu'en diſe Ménage, il paroît que Scaliger étoit véritablement d'une extraction noble. Mais cela ne l'autoriſoit pas à s'en orgueillir. Son caractère iraſcible & emporté lui attira bien des déſagrémens. Il avoit cette rudeſſe & cette groſſièreté qu'on a reprochée ſi long-tems aux érudits.

1571. tirez. Que c'étoit-là toute la reponſe qu'il avoit à faire à leurs calomnies empoiſonnées.

En effet, on peut aſſûrer avec ſincerité, qu'autant de temps que de Thou a pû jouir de l'entretien de ce grand homme, jamais il ne l'a oui traiter aucune queſtion de controverſe ſur les matiéres de Religion, jamais il ne s'eſt aperçû qu'il en ait écrit à perſonne ; du moins, ſi Scaliger en a parlé quelquefois, ce n'a été que malgré lui, & dans des rencontres où étant fort preſſé il ne pouvoit s'en défendre. Louis Seigneur d'Abin (2), de l'illuſtre maiſon de Châteigner, qui a rempli avec éloge l'Ambaſſade de Rome, Jean Seigneur de la Rochepoſai, & Louis Evêque de Poitiers, ſes fils, en ſont des témoins irréprochables. Inſtruits l'un & l'autre dans la maiſon paternelle par cet homme célébre, le dernier particuliérement ayant demeuré long-tems avec lui en Hollande, s'ils ſont ſortis de ſes mains plus ſçavans, ils n'en ont pas été moins attachez à la Religion de leurs Ancêtres.

Il y avoit dans Scaliger, la Religion a part, une érudition ſi profonde, & ſi fort au-deſſus de la portée ordinaire, qu'il n'y a point d'honnête homme qui ne dût ſouhaiter avec autant de paſſion de l'entendre & de recevoir ſes leçons,

leçons, que d'admirer & de reſpecter en lui les rares talens dont il avoit plû à la bonté divine de le combler. 1571.

Mais on eſt aſſez malheureux de croire que la Religion qui de jour en jour faiſoit autrefois de nouveaux progrez, qui ſe fortifioit par la foi, par la charité, & par une parfaite confiance en la bonté de Dieu, ne peut aujourd'hui ſe maintenir que par les conſeils de la chair & du ſang, par la brigue, par la caballe, & par les fauſſes vûes de la politique; ſans faire réflexion que plus nous avons de confiance aux illuſions de nôtre eſprit (& plût à Dieu qu'on n'en eut pas tant), plus nous diminuons celle que nous devons à la Providence divine, qui gouverne ſi ſagement. Delà, la colère de Dieu contre nos péchez; delà l'emportement de nos paſſions, & cet abandon preſque général, à un ſens réprouvé, qui nous aveuglant ſur nos devoirs nous fait commettre les fautes les plus eſſentielles. Ne faut-il pas donc craindre qu'un mal ſi dangereux ne s'augmente tous les jours par la négligence de ceux qui dévroient s'y oposer, & qui ſe confians témérairement ſur leurs propres forces & ſur leurs foibles lumières, décident ſouvent à contre-temps de ce qui concerne la Religion? Ne doit on pas crain-

1571. dre encore que ce qui reſte de gens ſages & équitables, qui ſe ſont préſervez de cette corruption par leur amour pour la paix, & par leur attachement à l'ancienne diſcipline, ne ſe laiſſent entraîner dans les mêmes égaremens? Même, qu'il n'arrive un jour qu'on cherchera de tous côtez inutilement le régne de Dieu, qui ne ſubſiſtera plus que dans un petit nombre de gens de bien, qui l'auront conſervé par la douceur & par un eſprit d'union & de charité.

Ce ſont les plaintes dont on a ſouvent oui de Thou s'entretenir avec Nicolas le (a) Févre, quand ils cherchoient à ſe conſoler enſemble de l'état déplorable de la Chrétienneté dans ces derniers temps. Ces converſations ne finiſſoient jamais ſans s'animer mutuellement

(a) Ce Nicolas le Fevre, après avoir été nommé par Henri IV Précepteur du Prince de Condé, remplit enſuite les mêmes fonctions auprès de Louis XIII. Sa douceur, ſon humanité, & ſa tolérance lui valurent l'amitié de ceux qui le connoiſſoient. On chériſſoit moins en lui l'homme de lettres, que l'homme de bien & le vrai ſage. Il eut le malheur de ſe crever un œil en taillant une plume. Cet accident ne l'empêcha point de ſe livrer à l'étude avec la même ardeur. On a de lui un Recuil in-4°. ſous le titre *d'Opuſcules*. On y trouve cette modération, & cette aménité qui faiſoient la baſe de ſon caractère.

à persévérer dans l'exactitude de leurs devoirs, 1571.
malgré la haine du public ; persuadez que les gens de bien seroient toûjours exposez à la violence & à la calomnie, & qu'ils les devoient recevoir comme une marque certaine de la bonté de Dieu, & comme des gages de la récompense qu'ils en doivent attendre. Ceci soit dit en passant au sujet de l'amitié que de Thou conserva toute sa vie pour l'illustre Scaliger : amitié qui lui fut reprochée par une espéce de gens d'un caractére aussi ennemi de la vraye doctrine que de la vertu. Son père, 1572.
qui ne vouloit pas que son fils fût si long-tems éloigné de lui, soit qu'il prévit nos malheurs, soit qu'il eut d'autres raisons, le rapella un an après qu'il fut parti pour Valence. Il pria Charles de Lamoignon de le ramener avec lui à Paris. C'étoit un homme de bien & son parent éloigné, qui comme Maître des Requêtes avoit été envoyé avec d'autres Commissaires pour l'inspection des Gabelles dans la Provence, le Languedoc & le Dauphiné. Celui-ci ayant obtenu de Cujas le congé du jeune de Thou, l'emmena premierement à Grenoble. Ce fut-là que de Thou vit François de Beaumont, apellé communément le Baron des Adrets. Lamoignon alla à l'Evêché saluer ce Baron qui y logeoit, & qui étoit

1572. prêt à partir pour Saluces avec les Troupes destinées pour les Garnisons des Places qui sont au pié des Alpes. Comme Lamoignon se promenoit avec lui dans le jardin, de Thou qui étoit encore dans l'habitude de peindre, s'apliqua si fortement à considérer un homme qui avoit tant fait parler de lui, qu'après son départ il le peignit de mémoire si parfaitement, que tout le monde le reconnoissoit.

Des Adrets (a) étoit alors tout blanc; mais d'une vieillesse encore forte & vigoureuse, d'un regrad farouche, le nez aquilin, le visage maigre & decharné, mais marqueté de taches rouges comme du sang meurtri, tel que l'on nous depeint *Sylla*; du reste, l'air d'un véritable homme de guerre.

De Thou arriva enfin à Lyon avec Lamoignon; delà il passa par Moulins, Nevers & Gien, où il prit la Loire & vint à Orléans. Il n'y séjourna que peu de jours pour voir ses amis, & dela se rendit à Paris auprès de son pére.

(a) On a parlé assez souvent du Baron des Adrets, pour n'être pas obligé d'y revenir. Nous renvoyons le Lecteur, qui veut s'assurer de la vérité du portrait dessiné par de Thou, à nos observations sur les Mémoires du Maréchal Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 307.

Il trouva cette grande ville occupée des préparatifs des nôces du Roi de Navarre, & fut dans l'Egliſe Notre-Dame pour les voir. Après la Meſſe il ſauta par-deſſus une barriére qu'on avoit faite pour empêcher la foule, & entra dans le Chœur. Il y écouta avec une grande curioſité la converſation de l'Amiral de Coligny (a), & de Montmorenci Danville, qu'on perſécuta ſi fort depuis. L'Amiral fut bleſſé quelques jours après; mais ſa bleſſure en fit, pour ainſi dire, une cruelle à la paix. La ſûreté, la tranquilité de l'Etat en furent renverſées. Ce fut en 1572.

(a) « Je me ſouviens (raconte-t-il, Livre LII de » ſon Hiſtoire) que me trouvant auprès de Coligny, » comme j'avois les yeux attachés ſur lui, & que je le » regardois avec beaucoup d'attention, je vis qu'il » montroit à Damville les Drapeaux des batailles de » Baſſac & de Montcontour ſuſpendus aux murs de » l'Egliſe, triſte monument de la défaite de leur parti; » & je lui entendis dire ces mots: *Dans peu on les ar-* » *rachera de-là, & on en mettra d'autres en leur place, qui* » *ſeront plus agréables à voir*... Il vouloit parler ſans » doute de ceux que l'on gagneroit dans la guerre contre » Philippe II, qu'il croyoit réſolue. D'autres cepen- » dant interprêtèrent ces paroles bien autrement, & » crurent qu'il vouloit parler d'une nouvelle guerre » civile. Mais il eſt certain qu'il la déteſtoit ſincére- » ment ».

1572. vain qu'on voulut y remédier par une paix frauduleuſe, confirmée par pluſieurs Edits de la même nature ; elles ne furent enfin rétablies qu'après qu'on eut mis, par un dangereux exemple, pluſieurs villes & pluſieurs fortes places entre les mains des Proteſtans, pour leur ſervir de ſûreté, & pour finir une guerre inteſtine, qui ſe renouvelloit tous les jours.

Voilà ce que les troubles de Paris coûtérent au Roi & à l'Etat. Si l'on jette la vue ſur les horreurs qui en ont été les funeſtes ſuites, on conviendra ſans peine qu'elles ne ſçauroient être ni louées ni approuvées, que par ceux qui ont un intérêt particulier d'entretenir dans le Royaume une guerre perpétuelle, & de nous ôter toutes les voyes de la réconciliation. Qui pourroit donc condamner un vrai François, ami du repos de ſa patrie, qui aux dépens de ſa fortune a toûjours conſeillé la paix, qui a déteſté & déteſte encore les conſeils violens ; qui s'eſt toûjours perſuadé que pour faire ceſſer les mouvemens de l'Europe, qui ont ſi fort ébranlé la Religion, il n'y a point de plus ſûrs moyens que la paix, la douceur & la charité ?

Il eſt conſtant que le premier Préſident,

dont l'exemple ſera toûjours pour ſon fils une régle aſſez ſûre de ſes ſervices & de ſon zéle pour l'Etat, eut tant d'horreur pour tout ce qui s'étoit paſſé dans cette fatale journée, qu'étant tombé peu de tems après ſur un endroit *des Sylves du Poëte Stace* (a), il l'appliqua de ſa main ſur la marge du Livre au maſſacre de la Saint Barthelemi, de ce beau caractère qui lui étoit particulier, mais ſi connu dans les Regiſtres du Parlement. Ce Livre, que le fils conſerve dans ſa Bibliothéque, eſt un fidelle témoin de ce que le pére avoit penſé de cette action contre les faux rapports de ceux qui ont prétendu que ce Magiſtrat l'avoit approuvée. 1572.

De Thou a laiſſé dans l'Hiſtoire de ſon temps, comme une choſe certaine pour être ſortie de la bouche de l'Amiral & qu'il avoit apriſe de Villeroi, que l'Amiral ayant reçû pluſieurs avis du danger où il s'expoſoit, s'il ſe trouvoit aux nôces du Roi de Navarre,

(a) Il s'en faut bien, comme on l'a remarqué dans les Obſervations ſur les Mémoires du Maréchal de Tavannes (Tome XXVII de la Collection, p. 488) que cette particularité s'accorde avec le récit de la Popeliniere. Cependant le caractère connu de Chriſtophe de Thou dépoſe en faveur de la relation de ſon fils.

1572. ne voulut jamais les croire, qu'il répondit toûjours, *qu'il aimoit mieux mourir & être traîné par les rues de Paris, que de recommencer la Guerre civile & de donner lieu de penſer qu'il eut la moindre défiance du Roi, qui depuis ſi peu de temps l'avoit remis dans ſes bonnes graces.*

De Thou diſoit encore qu'un peu auparavant, comme il alloit à Vienne en Dauphiné, un certain Capitaine nommé *Maye* le joignit en chemin, & lui dit qu'il falloit que l'Amiral fut dans un étrange aveuglement, pour négliger avec tant d'imprudence le conſeil de ſes amis. Qu'à moins qu'il n'eut perdu l'eſprit, il lui étoit aiſé de croire qu'après une ſi prompte réconciliation, tant de marques affectées de faveur, & l'empreſſement qu'on avoit de le faire venir à ces nôces, n'étoient qu'un piége pour attirer avec lui de toutes les provinces les Chefs de ſon parti. Que ce qu'on n'avoit pu faire pendant leur union ſeroit exécuté de concert ſur chaque particulier qui demeuroit ſans défiance pendant la joye publique. Que pour réfuter *Maye* il ſe ſervit des meilleures raiſons qu'il pût trouver, & lui repreſenta qu'on avoit grand tort de juger ſi mal du Roi & de ceux de ſon Conſeil, que ce Capitaine pour toute

réponſe, lui dit, qu'il en appelloit à l'évé- 1572.
nement. Qu'enſuite ils entrérent enſemble dans Vienne, où les habitans eurent à peine aperçu *Maye*, qu'il ſe fit un ſoulévement. Que cette émeute penſa lui coûter cher, pour avoir voulu défendre un homme qui l'accompagnoit, mais qu'il ne connoiſſoit point. Que ce peuple ſe plaignit que dans la dernière guerre, *Maye* les avoit ruinez par les courſes, le pillage, & les meurtres, qu'il avoit fait ſur leurs terres. Que lui qui crut que le péril où étoit ce Capitaine touchoit ſon honneur & la ſûreté publique, fit tout ſon poſſible pour appaiſer cette émotion, qui finit enfin aux conditions que *Maye* ſortiroit de la ville & iroit loger dans un fauxbourg.

De Thou marqua dans le Journal de ſes Voyages l'aventure de cet homme, qu'il ne connoiſſoit point & qu'il n'a jamais vu depuis; car après la Saint Barthelemi ce Capitaine ayant recommencé ſes brigandages, fut aſſommé par des payſans.

Il en uſoit ainſi, ou dans le deſſein qu'il avoit déjà pris d'écrire l'hiſtoire de ſon temps, quoiqu'il n'y ait point parlé de cette aventure, non plus que de pluſieurs autres particularitez qu'on n'y trouve point & qu'on n'y

1572. doit point chercher, ou seulement pour laisser après lui la preuve d'un fait, qui lui fut prédit avant l'événement : car on remarque que Dieu par sa Providence fait souvent connoître aux gens de bien, en fortifiant leur prudence naturelle, les choses extraordinaires qui doivent arriver, comme les méchans les prédisent par les mouvemens d'une conscience intimidée, ou les Astrologues par l'expérience de leur art, si cet art n'est pas une chimère ; afin que les hommes avertis se préparent à suporter ces accidens avec plus de patience, sans se plaindre d'avoir été surpris : c'est ce qu'il a fait remarquer exactement, quand l'occasion s'en est presentée.

Retournons à cette terrible journée de la Saint Barthelemi ; cette fête arrivoit cette année-là un jour de Dimanche. De Thou sortit le matin pour entendre la Messe. Il ne put voir sans horreur les corps de Jerôme Groslot Baillif d'Orléans (a) & de Callixte Garrault, qu'on traînoit à la riviere par la rue la plus proche. Il fut obligé de regarder ces objets affreux sans oser jetter une larme, lui dont le naturel ne lui permettoit pas de voir la mort d'une bête inno-

(a) Frère naturel du Bailli Grollot. (Voyez les Observations sur les Mémoires de Castelnau.)

cente ſans émotion. La peine que cela lui 1572.
fit, l'obligea de ne plus ſortir, de peur de rencontrer de pareils ſpectacles.

La fureur de ces (a) maſſacres étant un peu appaiſée, il alla quelques jours après voir un ſecond frère, qui logeoit près la porte Montmartre : celui-ci le mena ſur une hauteur, d'où ils pouvoient découvrir Montfaucon. Le peuple y avoit traîné ce qui reſtoit du corps de l'Amiral, & l'avoit attaché à une pièce de bois de travers avec une chaîne de fer. Auſſi-tôt l'idée de ce Seigneur qu'il avoit vu quelques jours auparavant dans l'Egliſe de Notre-Dame, & qu'il avoit conconſidéré avec attention, ſe réveilla dans ſon eſprit. Il rapella dans ſa mémoire ce Capitaine fameux par tant de combats, par la priſe de tant de villes, & ſur le point de triompher des Pays-Bas, dont il voyoit le cadavre, après mille indignitez, attaché à un infâme gibet. Ces réflexions lui firent admirer la profondeur des jugemens de Dieu, la foibleſſe de notre condition, dont les bornes ſi étroites devroient arrêter la chimère

(a) Par rapport à la Saint-Barthelemi nous renvoyons le Lecteur aux Mémoires du Maréchal de Tavannes, du ſieur de Mergey, & de la Reine Marguerite.

1572. de nos vaſtes deſſeins, & nous renfermer à tous momens dans la penſée de ce qui nous doit arriver un jour infailliblement.

Le Maréchal de Montmorenci, par ſa retraite (a), avoit évité le maſſacre; ce qui fut le ſalut de toute ſa Maiſon ſi utile à l'Etat. Il fit enlever de nuit ce malheureux cadavre d'un lieu ſi infâme, le fit apporter à Chantilli & cacher dans un lieu ſecret enfermé dans un cercueil de plomb, défendant qu'on le mit dans la Chapelle, de peur qu'on ne l'en vint tirer : on le porta depuis à Châtillon ſur Loin dans le tombeau de ſes Ancêtres.

1573. Après ces temps malheureux, de Thou quitta la maiſon de ſon père & vint loger chez Nicolas de Thou ſon oncle, Conſeiller au Parlement, qui en avoit une fort belle dans le Cloître de Notre-Dame, dont il étoit Chanoine. Elle avoit été bâtie par Guillaume Briçonnet, Evêque de Meaux, fils du Cardinal Briçonnet : il fut auſſi Chanoine de la même Egliſe, & demeura quatorze ans de ſuite dans cette maiſon. Son oncle fut pourvu quelque temps après de l'Evêché de

(a) De Thou aſſuroit l'avoir ouï dire ainſi par les domeſtiques de Montmorenci (Manuſcrits du Roi & de MM. de Sainte-Marthe.)

Chartres, par le décès de Charles Guillard. 1573.
Ce fut-là que de Thou commença sa Bibliothèque, qu'il augmentoit tous les jours & qui devint depuis si nombreuse. Destiné à l'état Ecclésiastique & regardé comme le successeur de son oncle, il se donna entièrement à l'étude du droit Canonique & à la lecture des Auteurs Grecs.

Mais comme il avoit une grande passion de voir l'Italie, il apprit dans ce temps-là que Paul de Foix, personnage d'un rare mérite, & distingué depuis peu par ses Ambassades d'Angleterre & de Venise, étoit prêt à partir pour aller de la part du Roi remercier le Pape & les autres Princes d'Italie qui avoient envoyé féliciter Sa Majesté sur l'élection de son frère au Royaume de Pologne (a), & qu'il devoit passer en Allemagne & en Pologne. Ainsi il ne voulut pas négliger une si belle occasion, & s'étant fait recommander à Paul de Foix par son beau-

(a) La mission de Paul de Foix avoit pour objet de remercier les Princes d'Italie qui avoient facilité le Roi sur l'élevation du Duc d'Anjou son frère au trône de Pologne. Paul de Foix devoit se rendre ensuite chez les Princes d'Allemagne pour remplir la même mission, & de là à Varsovie.

1573. frère de Chiverni (a) Chancelier du Roi de Pologne, il alla le joindre à Gien avec Chriſtofle Auguſte de Thou ſon couſin germain, avec Meſſieurs de Marle & de la Borde-Arbaleſte.

Il eſt à propos de faire connoître ici cet homme illuſtre, à qui de Thou témoigne avoir tant d'obligation, & de marquer quelques particularitez de ſa vie. Il étoit de l'ancienne Maiſon de Foix, ou Fox, comme on le trouve dans les anciens Titres, iſſu des Comtes de Carmain (b), car cette Maiſon eſt diviſée en pluſieurs branches. Il demeura jeune avec peu de bien pour un homme de ſa naiſſance, & ce bien fort embaraſſé de procez; ce qui fut cauſe qu'on le deſtina à l'Egliſe. Comme il avoit fait ſes humanitez

(a) En publiant ces Mémoires, nous avons rétabli la véritable ortographe de ſon nom : on peut voir dans la Notice de ſes Mémoires (Tome L de la Collection) les motifs qui nous ont déterminé à écrire *Cheverny*, & non pas *Chiverny*.

(b) Paul de Foix avoit déjà rempli avec diſtinction les fonctions d'Ambaſſadeur. Voyez les Obſervations ſur les Mémoires du Duc de Bouillon, Tome XLVIII de la Collection, p. 140 & ſuiv... Veut-on ſe former une idée du caractère, & des talens de cet excellent citoyen; nous renvoyons le Lecteur au volume de la Collection, qu'on vient d'indiquer, p. 373.

avec une merveilleuse facilité, il parloit fort 1574.
bien la langue Grecque, & écrivoit en Latin élegamment : avec un esprit propre à toutes les sciences, il étudia le droit qu'il aprit en peu de temps, & s'y attacha toute sa vie, suivant, entre tous les Jurisconsultes, les sentimens de Cujas. Depuis il s'appliqua entièrement à la Philosophie, & principalement à celle d'Aristote, dont il honora toûjours les Sectateurs ; entr'autres, Daniel Barbaro, Noble Venitien, qui disoit ordinairement, *que s'il n'étoit pas Chrétien, il suivroit Aristote en toutes choses.* Il eut pour interprétes de ce Philosophe plus d'amis que de précepteurs ; entr'autres, Jacques Charpentier, Docteur célèbre dans l'école de Paris, par ses leçons publiques, & par ses querelles particulières avec Ramus. Il eut encore Augustin Nyphus, petit-fils de ce fameux Philosophe de Sueſſa, qu'il prit dans sa maison avec plusieurs autres Sçavans, comme Charles Utenhouë, Hubert Giffen, & Cobert Constantin, qui méritèrent par leurs écrits l'estime de leur siècle & de la posterité.

Depuis qu'il eut quitté le Parlement de Paris pour s'attacher aux négociations, il partageoit si bien son temps, qu'après avoir

1573. avoir fini ſes affaires, auſquelles il s'appliquoit avec une grande exactitude, il employoit le reſte du jour à l'étude; de ſorte qu'il n'en perdoit pas un moment. Il avoit chez lui un jeune Lecteur qui devant quelqu'un des Sçavans de ſa ſuite, lui liſoit toûjours quelque paſſage, ou des Juriſconſultes, ou d'Ariſtote, ou de Cicéron, qu'il portoit toûjours ſur lui. Il en uſoit ainſi, ou pour ſoulager ſa vûe, ou pour fortifier ſa mémoire: car il ne liſoit jamais, mais écoutoit avec tant d'application, qu'après la lecture, il répétoit & expliquoit ce qu'on venoit de lire. Ainſi le Lecteur & ceux de ſa maiſon qui l'écoutoient, non-ſeulement s'inſtruiſoient par ſes ſçavantes réflexions, mais enrichiſſoient encore leur mémoire & ſe formoient le jugement.

Cette manière lui avoit donné des idées ſi claires & ſi préciſes, que tout ce qu'on lui avoit dit, & tout ce qu'il avoit répondu lorſqu'il traittoit avec les Princes & les Miniſtres des Rois des plus importantes affaires, lui étoit tellement preſent à l'eſprit, qu'il le faiſoit tranſcrire de ſuite, ſans oublier la moindre circonſtance. Comme il ne liſoit jamais, il n'écrivoit point non plus, ſinon dans le cas où le ſecret ne pouvoit ſe confier à perſonne.

On

On n'ajoûtera rien ici de ſon ſouverain 1573.
amour pour la vertu, de ſon zèle pour l'Etat & pour le bien public, de ſon averſion pour le vice & pour les ſéditieux, de l'élévation de ſon génie, de ſes ſoins, de ſa candeur, & de ſa foi inviolable pour ſes amis. Toutes les vertus étoient tellement réunies dans ce grand homme, elles s'y mêloient avec tant de nobleſſe, qu'on ne pouvoit s'empêcher de l'aimer ou de l'admirer. Ajoutez un air vénérable répandu ſur ſon viſage, un port majeſtueux dans toute ſa perſonne, un accueil obligeant, un ſon de voix agréable; mais grave, ſans baſſeſſe & ſans flatterie. Ces qualitez, qui lui gagnoient tous les cœurs, ne le firent pas toûjours regarder de bon œil à la Cour. Il n'eût pas de peine à s'en appercevoir, & ne ſe ſentant pas né pour reſter inutile dans une vie privée, avec de ſi grands talens, il fut preſque toûjours occupé dans les Ambaſſades (a), comme dans un exil honorable qu'il s'étoit choiſi. De Thou diſoit ſouvent que ſi de Foix étoit ſatisfait de lui-même, comme celui qui contentoit tout le monde dans tout ce qu'on pouvoit attendre

(a) C'eſt ainſi qu'on l'a oui dire à de Thou, qui prenoit un vrai plaiſir à parler de ce grand homme. (MSS. de la Bibliothèque du Roi & de MM. de Sainte-Marthe.)

1573. d'une vertu auſſi pure & auſſi conſommée que la ſienne : pour lui il ne le ſeroit jamais des éloges qu'il lui pourroit donner, que ce qu'il en diroit ſeroit toûjours fort au-deſſous de ce qu'il en penſoit.

Lorſqu'il le vint trouver à Gien, il trouva Arnaud (a) d'Oſſat auprès de lui. De Foix prêt à partir pour l'Italie avoit pris d'Oſſat dans ſa maiſon, & l'avoit tiré du barreau, qu'il ſuivoit pour cultiver la ſcience du droit qu'il avoit appriſe de Cujas. Quelques années auparavant, d'Oſſat qui avoit étudié ſous Ramus au Collège de Preſles, avoit ſoutenu ſa doctrine, comme il paroît par quelques diſſertations de Charpentier, contre l'expoſition de d'Oſſat.

Cependant il n'avoit point pris de parti dans les querelles violentes & les injures

(b) D'Oſſat, né de parens obſcurs dans le Diocèſe d'*Auch*, s'éleva aux premières dignités de l'Egliſe par la ſeule force de ſon génie. Auſſi vertueux qu'éclairé, il fut un des ornemens du ſeiſième ſiècle. On appelle avec raiſon ſes lettres *le Livre des Miniſtres d'Etat.* En méditant cet ouvrage, on apprend à réfléchir, & à penſer. Tout y reſpire la candeur, la probité, & le patriotiſme. C'eſt un de ces monumens, dont nous ferons ſouvent uſage.

perſonnels de Ramus (a) & de Charpentier, 1573.
qui ont tant fait de bruit. Comme il étoit judicieux & qu'il n'avoit pas moins d'amour

(a) *Extrait de la vie du Cardinal d'Oſſat, compoſée par M. Amelot de la Houſſaye. Elle ſe trouve au-devant de ſes Lettres de l'édition de Paris*, in-4°., *chez Boudot; de l'édition de Hollande, à Amſterdam, chez Pierre Humbert* 1708. En 1564 il fit imprimer une Diſſertation, intitulée: *Expoſitio Arnaldi Oſſati in diſputationem Jacobi Carpentarii de Methodo*, qui eſt une défenſe de la Dialectique de Pierre de la Ramée, contre Jacques Charpentier, Docteur en Médecine. Ce petit Ouvrage critique lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il en fit beaucoup à la Ramée, qui avoit été ſon Maître en Philoſophie au Collège de Preſles, & qu'en donnant au public ce petit échantillon de ſon eſprit, il ſatisfit encore pleinement au devoir de la reconnoiſſance, qui eſt la marque la plus certaine de ſon bon cœur. Charpentier répondit à d'Oſſat; mais ce fut par des injures, comme font ordinairement ceux qui n'ont rien de meilleur à dire. Il le traite de *Magiſtellus trium litterarum*, ou ſelon notre mot vulgaire, de *ſot en trois lettres*. Il lui reproche ſa première condition de Précepteur, & je ne ſai quoi qu'il ne veut pas dire encore, pour faire penſer de ſon Adverſaire le mal qu'il n'oſoit en dire, & qu'il n'en penſoit pas lui-même. Auſſi M. Baluze n'a-t-il pas manqué de relever cette impudente modération. *Pour moi*, dit-il, *je n'en tends pas ce que Charpentier veut dire, en parlant ainſi d'un homme très-ſage & très-ſavant, & qu'il n'a jamais, que je le ſache, couru aucun mauvais bruit*

Il faut encore ajouter qu'il appelle d'Oſſat, *Theſſalum*,

1573. pour la verité, que de reconnoiſſance pour ſon Maître, il avoit embraſſé la doctrine d'Ariſtote, malgré la politique feinte ou véritable de Ramus.

Il expliquoit alors Platon à Paul de Foix; mais comme les écrits de ce divin Philoſophe, quoique pleins de fleurs & d'une agréable variété, ſont coupez de digreſſions tirées de loin, de recits pris de la fable, de demandes & de réponſes à la manière des Dialogues, de Foix accoûtumé à la préciſion d'Ariſtote, qui ayant ſon objet en vue en écarte tout ce qui eſt étranger, ſe ſervoit de d'Oſſat, qui lui développoit pendant le chemin les vrais ſentimens de Platon; ce que de Foix répétoit enſuite. Ceci ne ſe paſſoit qu'entr'eux; mais quand on étoit deſcendu de cheval, il faiſoit appeller de Thou, & ceux qui mangeoient à ſa table.

Tandis qu'on aprêtoit le repas, François Choeſne (a), qui lui ſervoit de Lecteur, depuis

à cauſe de ſon nom d'Arnaud, parce que les Arnautes étoient un peuple de Theſſalie, turlupinade indigne d'un homme de Letres.

(a) François Chœſne, ou Chaveaine (car on a varié ſur l'ortographe de ſon nom) fut Député du Tiers Etat du Bailliage de Chartres aux Etats-Généraux de 1614. (Voyez la Bibliothèque Chartraine de Dom

Préſident à Chartres, lui liſoit devant d'Oſſat 1573.
les ſommaires de Cujas ſur le Digeſte. De Foix les expliquoit exprès plus amplement, parce qu'ils ſont fort concis, dans la vue que Cujas en étant averti, s'étendit davantage ſur le Code : ce que fit Cujas par un ouvrage plus étendu, qu'il dédia à de Foix. On peut voir dans la Préface, combien ce grand homme, qui ne donnoit rien à la faveur, avoit d'eſtime pour lui. Après le repas, de Foix ſe faiſoit lire par le même Choeſne les Commentaires d'Alexandre Picolomini, ſur les ſecrets de la Phyſique avec le plus de plaiſir.

Le premier des Princes d'Italie qu'ils viſitèrent, fut Philibert Emanuel Duc de Savoye, qu'ils trouvèrent malade d'une fiévre quarte. Ce Prince étoit venu de Nice à Turin, & laiſſoit le ſoin de preſque toutes ſes affaires à la Ducheſſe Marguerite ſon épouſe, qui avoit autant d'eſprit que de vertu. De Foix connu de cette Princeſſe avant & depuis qu'elle fut mariée, & rempli pour elle d'une eſtime reſpectueuſe, paſſa quelques jours à Turin. Le commerce des belles lettres fit

Liron, p. 346, & le Recueil de pièces autentiques concernant la tenue des Etats-Généraux (imprimé chez Barrois l'aîné en 1789, Tome V, p. 50.)

1573. lier à de Thou dans cette Cour une amitié fort étroite avec Guy de (a) Moulins de Rochefort, du pays Blézois, & déjà fort âgé. Après son retour en France, il continua ce commerce par la liaison qu'il eut avec le frère de Rochefort, & le renouvella quelques années après avec lui-même à Bâle, où ce sçavant homme mourut. La connoissance de l'histoire naturelle, que Rochefort expliquoit avec beaucoup d'agrément, & qu'il enrichissoit par la solidité de son jugement de plusieurs expériences, l'avoit mis fort bien dans l'esprit du Duc & de la Ducheſſe, qui le distinguoient autrement qu'un Médecin, quoiqu'il exerçât cette profession avec assez de succès.

Le Duc ayant fait préparer une barque, de Foix, descendit par le Pô à Cazal, avec toute sa suite. Cette ville est la Capitale du Montferrat, & renommée par la force de sa citadelle. Ce fut delà que de Thou, qui prit congé de Paul de Foix, alla avec ses amis faire une promenade de deux jours dans le Milanez. Avant que d'entrer dans Pavie, ils s'arrêterent au lieu malheureux où François I

(a) Guy de Moulins de Rochefort étoit Médecin du Duc & de la Ducheſſe de Savoie. (Bibliothèque Chartraine de Dom Liron, p. 345.)

avoit combattu & avoit été pris. Ils y furent 1573.
voir la Chartreuſe qui paſſe dans l'Europe pour la plus belle, & qui eſt célebre par les tombeaux des Vicomtes de Milan. Là il apprit du plus ancien Chartreux, qu'il interrogeoit, ſuivant ſa coutume, avec un grand ſoin, une particularité digne d'être ſue & qu'il mit ſur ſon Journal, ne croyant pas qu'elle eût été remarquée ailleurs. Ce bon Religieux lui dit que le Roi ayant été pris proche des murs de leur couvent, que le canon avoit renverſés, fut conduit par une breche dans leur Egliſe : que là s'étant mis à genoux devant le grand autel, dans le tems que les Religieux étoient au chœur & qu'ils chantoient le Pſeaume 118. Après qu'ils eurent achevé le Verſet 70 & fait la pauſe ordinaire, le Roi les prévint, & dit par cœur, à haute voix, le Verſet ſuivant, qui ſe rencontroit ſi à propos pour ſa conſolation : *Seigneur* (a), *il m'a été très-utile que vous m'ayez humilié, afin que j'apprenne vos ordonnances.*

Quand de Thou eut vu les Egliſes de Pavie, il vint à Milan, de-là par Lodi, à Plaiſance où de Foix étoit déjà deſcendu par le

(a) Voici la Traduction plus exacte de ce verſet : *Seigneur, il m'a été très-utile que vous m'ayez humilié, afin j'apprenne à obſerver vos commandemens...*

1573. Pô, & d'où il alla à Mantoue ſaluer le Duc Guillaume. Ce fut là que de Thou connut Camille de Caſtiglione fils du Comte Balthaſar, qui s'étoit fait un grand nom par ſon ſavoir, par ſes poéſies, & principalement par ſon *Homme de Cour*, qu'il avoit fait d'imagination, comme Cicéron avoit fait ſon *Orateur*. Ce fils étoit ſi ſemblable à ſon pere en ſageſſe, ou en inclination, de viſage, ou de taille, qu'il ſembloit que le pere avoit voulu revivre en ſa perſonne.

Entr'autres raretés qu'Iſabelle d'Eſt, grand'-mere des Ducs de Mantoue, Princeſſe d'un excellent eſprit, avoit rangées avec ſoin dans un bel ordre & dans un cabinet magnifique, on fit voir à de Thou une choſe digne d'admiration; c'étoit un Cupidon endormi, fait d'un riche marbre de Spezzia ſur la côte de Gennes, par Michel Ange Buonarotti, homme célebre, qui, de ſes jours, avoit fait revivre la Peinture, la Sculpture & l'Architecture, fort négligées depuis long-tems. De Foix, ſur le rapport qu'on lui fit de ce chef-d'œuvre, le voulut voir. Tous ceux de ſa ſuite, & de Thou lui-même, qui avoit un goût fort délicat pour ces ſortes d'ouvrages, après l'avoir conſidéré curieuſement de tous les côtés, avouerent tous d'une voix, qu'il étoit infini-

ment au-dessus de toutes les louanges qu'on 1573.
lui donnoit.

Quand on les eut laissés quelque temps dans une admiration qui alloit jusqu'à la surprise, on tira, comme d'une machine, un autre Cupidon enveloppé de plusieurs bandelettes de soie. Il étoit encore tout gâté de la terre d'où on l'avoit tiré, & d'un ouvrage antique tel que nous le représentent tant d'ingénieuses épigrammes, que la Grece fit jadis à l'envi à sa louange. Alors toute la compagnie comparant l'un avec l'autre, avoit honte d'avoir jugé si avantageusement du premier, & convint que l'ancien paroissoit animé, & le nouveau un bloc de marbre sans expression. Quelques domestiques leur dirent que Michel Ange, qui étoit plus franc que les habiles gens comme lui, ne le sont ordinairement, pria instamment la Comtesse Isabelle, après qu'il lui eut fait présent de son Cupidon & qu'il eut vu l'autre, qu'on ne montrât l'ancien que le dernier, afin que les connoisseurs pussent juger, en les voyant, de combien, en ces sortes d'ouvrages, les anciens l'emportent sur les modernes.

De Mantoue l'on vint à la Mirandole, où *l'Artuisie* (a), connu depuis dans les guerres

(a) Lisez les Mémoires de Guillaume de Saulx,

1573. civiles, commandoit une garnison de François. De Foix y fut reçu avec beaucoup de politesse par Fulvie de Corregges (a), veuve & mere des Pics, Princes de la Mirandole. Il n'y séjourna que deux jours; de-là passant à Concordia, ville de cette principauté, il se rendit à Ferrare. Le Duc Alphonse lui fit un accueil favorable, & à tous ceux de sa suite, qui ne trouverent point de différence entre cette Cour & celle de France; tant ce Prince allié de nos Rois & élevé dans leur Cour, en avoit pris les manieres. De Foix voulut y conférer avec François Patrici Dalmata (b), qui y expliquoit Aristote d'une façon singuliere & fort éloignée des précédentes interprétations. Aussi l'accusoit-on de vouloir introduire de dangereuses nouveautez, comme il paroît par quelques-unes de ses Dissertations imprimées. De Thou le vit aussi, mais il ne lui parla pas.

Delà, de Foix fut conduit à Venise dans une galère que le Duc de Ferrare avoit fait parer magnifiquement. Il entra de nuit dans

sieur de Tavannes (Tome XLIX de la Collection, p. 346.)

(a) Fulvia de Corregio.

(b) Patricius Dalmata: voyez ce qu'en dit de Thou dans son Histoire sous l'année 1597.

cette ville par le grand canal, mais par un 1573.
ſi beau clair de lune, que tout le monde fut charmé de voir dans la mer l'image de ces deux beaux édifices, qui le bordent de deux côtez. Ce ſpectacle les fit ſouvenir de ce que rapporte Philippes de Comines Ambaſſadeur à Veniſe du temps de Charles VIII, que dans toute l'Europe il n'y a point de ville remplie de ſi beaux palais, qui ſont preſque tous bâtis de marbre.

De Foix alla loger chez du Ferrier Ambaſſadeur de France; ceux de ſa ſuite ſe logèrent aux environs : pour de Thou, il prit un appartement dans l'auberge de Dona Juſtina, qui lui avoit été deſtiné par du Ferrier, ami particulier du premier Préſident ſon père. Ce ſage vieillard lui choiſit cette maiſon, parce que c'étoit la ſeule femme de ſon genre qui fut exempte de ſoupçon. De Foix fut conduit à l'audience par du Ferrier, ſuivant l'uſage, & fut reçu fort honorablement par le Sénat, tant par rapport à ſa naiſſance, que par rapport à l'eſtime qu'il s'étoit acquiſe dans ſon Ambaſſade ordinaire auprès de la République.

Cependant les amis que de Foix avoit à Rome, lui mandoient qu'il auroit de la peine à être bien reçu du Pape; que le Saint

1573. Père n'avoit pas oublié *la Mercuriale* (a), où l'on avoit accusé de Foix, ni sa condamnation par les Commissaires; que quoiqu'ils l'eussent jugé contre les formalitez ordinaires, & qu'il eut été depuis absous par le Parlement assemblé, cela n'empêcheroit pas qu'on ne l'inquiétât encore. Là-dessus il jugea à propos de s'arrêter quelque part, pour recevoir de nouveaux ordres du Roi, & pour attendre que ceux qui s'étoient chargez de son affaire en Cour de Rome, lui ménageassent un accès favorable. Pour cela il choisit Padoue, la plus forte place des Venitiens en terre ferme, fameuse d'ailleurs par les plus célèbres Professeurs en toutes sortes de sciences.

Il s'y retira avec de Thou, qui ne le quittoit guères, & avec ceux de sa suite, qui n'étoient pas allé voir le pays. Pendant ce séjour, de Thou prit le tems avec son

(a) Il s'agit ici de la fameuse Mercuriale dont le Conseiller Anne du Bourg fut la victime. Cet acte du règne de Henri III doit flétrir à jamais la mémoire de ce Prince. Son bigotisme persécuteur le rendit perfide & cruel. Nous renvoyons le Lecteur aux Mémoires de Castelnau, & ceux du Maréchal de Vieilleville (Tome XXXI de la Collection, p. 412 & suiv.) où le récit de cet événement est consigné.

cousin garmain de voir le pays des Veni- 1573.
tiens, qui est en deça des montagnes. Il visita Vicenze, Peschière, le fameux Lac de Garde, Veronne, connue par son ancienneté & par les tombeaux des Scaligers, originaires du pays. Bresse, voisine & alliée de Veronne, & la patrie de Catulle; Bergame, qui s'étend du côté des montagnes, d'où il revint par Cresme, Este & Crémone, à Padoue.

Jérôme Mercurial (a) de Forly, dans la Romagne, y enseignoit encore. Il avoit conçu de l'estime pour de Thou, qui quoique fort jeune, le voyoit familièrement. Il s'étoit fait un grand nom par son sçavoir & par ses écrits, dont la plusparт avoient été rendus publics par ses disciples. Il n'y avoit pas long-temps qu'il étoit revenu de la Cour de l'Empereur Maximilien; depuis il fut appellé à Florence par le Grand Duc, avec des apointemens considérables. Il enseigna longtemps la Médecine dans l'Académie de Pise, & revint enfin à Florence, où il vécut jusqu'à un grand âge.

(a) Jérôme Mercurialis, Médecin connu par ses notes sur Hipocrate, & par ses traités *de Arte Gymnasticâ, & de morbis mulierum.*

1573. Nyphus (a) étoit auſſi à Padoue, & y expliquoit Ariſtote. Il vouloit ſoutenir la réputation de ſon grand-père, & celle que lui-meme s'étoit acquiſe à Paris, où il avoit enſeigné avec un grand concours d'Auditeurs, dans le temps qu'il étoit à Paul de Foix. C'étoit un homme preſque inſociable, médiſant & jaloux, qui faiſoit gloire de ne louer preſque jamais. Il étoit piqué contre contre Jules Céſar Scaliger, de ce qu'il n'avoit pas fait aſſez de cas de ſon grand-père Nyphus, & que dans ſes diſcours ordinaires, il lui préféroit Pomponace ſon précepteur. Comme la réputation de Jules étoit trop bien établie pour qu'il put médire de ſon eſprit ni de ſa doctrine, il ſe déchaîna contre Joſeph Scaliger; mais le mérite de l'un & de l'autre étant au-deſſus de la calomnie, il les attaqua ſur leur naiſſance. Ayant appris que de Thou étoit des amis particuliers du fils, il le tira à part, & avec un diſcours de déclamateur, il tâcha de perſuader à ce

(a) Ce Nipho étoit probablement le fils d'Auguſtin Nipho, Auteur d'un Ouvrage intitulé : *De Intellectu & Dæmonibus*... Ce Livre excita contre lui de grandes réclamations. L'amitié du Pape Léon X le ſauva; & le Pontife lui permit de joindre à ſes armes celles des Médicis.

jeune homme, qui ne croyoit pas legère- 1573.
ment, que Jules Scaliger étoit fils de Benoît Bourdon, ou Burden. Ce fut lui qui donna lieu à cette fable, que d'autres esprits aussi malins appuyèrent depuis, à leur honte, dans de grands (a) libelles, qui ne sont dignes que de la main du bourreau.

Quand les Ministres de France & les amis de Paul de Foix lui eurent mandé qu'on le recevroit bien à Rome, il partit de Padoue sur la fin de l'hiver, & passant par Bovigo & Dignago, arriva à Bologne première ville de l'Etat Ecclésiastique. Alleſſandro d'Allarmi, accompagné de la principale Noblesse de la ville, vint au-devant de lui avec un grand cortège de carrosses, & lui offrit son logis, qu'il fut enfin obligé d'accepter, après s'en être défendu quelque temps. De Foix dans le séjour qu'il y fit, y fut traité avec toutes les marques de distinction, & visité par tous les ordres de la ville.

(a) Tels sont (dit l'Auteur de la Traduction de ses Mémoires) certains libelles infâmes, publiés de nos jours à la honte du siècle par de misérables écrivains, qui se sont imaginés que d'exécrables calomnies étoient propres à justifier leurs ouvrages, & à établir leur réputation. Il est clair que l'Editeur dans cette note a eû en vue les détracteurs de M. de Thou.

1573. Charles Sigonius l'y vint saluer. Ce sçavant homme avoit eu plusieurs contestations avec François Robortel d'Udine, qui étoit mort alors, mais fatigué de la vexation des Allemans du parti de Robortel, il avoit quitté Padoue, où il avoit d'abord fixé ses études, & s'étoit retiré à Boulogne à la prière de Jacques Buoncompagnon. Il y composa, avec bien du jugement, & avec une grande exactitude, l'*Histoire de Rome du dernier siècle*, qu'il dédia à Buoncompagnon (a). Dès le le temps qu'il étoit à Padoue, il avoit donné au public l'*Histoire de Rome* du siècle précedent, & plusieurs autres ouvrages dignes de la postérité.

Durant ce séjour à Boulogne, de Thou ne le quitta guères. Comme Sigonius avoit de la peine à s'exprimer en Latin, de Thou fut obligé, pour ne se pas priver de sa conversation, de se servir du mieux qu'il put de l'Italien. Sigonius lui avoua enfin, qu'il étoit l'Auteur, non-seulement des Livres du Sénat Romain, imprimez sous le nom de Jean Zamoski, Palatin de Belski, Seigneur d'une réputation fort établie & fort étendue, mais encore de la Pologne, de Pierre Crassenski, & du Commentaire sur

(a) Jacques Buoncompagno.

les

les Loix des Romains touchant la distribution 1573.
des terres, *Leges agrariæ* (a), donné sous le nom de Bernardin Lauretano. De Thou vit encore les *Mémoires d'Ulisse* (b) *Aldobrandin sur l'Histoire naturelle.*

De Boulogne on se rendit à Florence par l'Apennin, qui étoit couvert de neiges. A peine l'eut-on descendu qu'on entra dans un pays si doux & si agréable, qu'il sembloit que l'on fût dans un autre climat, quoiqu'il soit au pié de ces affreuses montagnes. Le Prince François de Médicis sortit au-devant de Paul de Foix, & le conduisit dans le Palais où il logeoit avec Jeanne d'Autriche sa femme. Le Grand Duc Cosme son père vivoit encore, & s'étoit retiré dans le palais Piti, qui étoit joint à l'autre par une galérie couverte sur la rivière d'Arne. Il s'étoit remis des soins du Gouvernement sur son fils,

(a) C'étoient les Loix Romaines, sur la disposition de certaines terres qu'on distribuoit au peuple & aux soldats.

(b) Cet ouvrage a été depuis augmenté : on n'a publié jusqu'ici que l'ornithologie. L'Index prouve qu'il y a beaucoup de choses qui n'ont point paru, surtout sa *Moschologie*, qu'il seroit à souhaiter qu'on imprimât. (Manuscrits de la Bibliothèque du Roi & de MM. de Sainte-Marthe.)

1573. & s'en étoit réſervé le titre & les honneurs. De Foix, avec toute ſa ſuite, alla le ſaluer. Il le trouva dans une grande ſalle auprès du feu & en bonnet de nuit. Coſme avoit été fort bel homme ; mais il avoit alors la couleur du viſage jaunâtre & brune, & étoit frappé de la maladie dont il mourut peu de temps après. Comme il entendoit avec peine & qu'il parloit de même, Camille Martelli, qu'il avoit épouſée après la mort d'Eleonor de Tolède ſa première femme (3), ne l'abandonnoit point. Elle lui faiſoit entendre ce qu'on lui diſoit, & répondoit ſouvent pour lui.

Antoine-Marie Salviati, Evêque de Saint-Papoul, depuis Cardinal, ne quittoit point de Foix, comme faiſoit auſſi Robert Ridolfi, qui s'étoit ſauvé depuis peu d'Angleterre, où le Pape l'avoit envoyé pour quelques négociations ſecrettes avec Marie Reine d'Ecoſſe. Pierre Vittori, vieillard vénérable, venoit encore ſouvent lui rendre viſite, & quand de Foix étoit occupé, il entretenoit ordinairement de Thou.

Il ſe plaignoit qu'on commençoit à negliger les belles (a) lettres en Italie ; qu'il don-

(a) Il ajouta que les ſciences tomboient en décadence, & qu'après la mort du grand Duc, qui ne

noroit volontiers plusieurs ouvrages au pu- 1573.
blic, s'il ne craignoit qu'on ne les estimât pas ce qu'ils valoient ; que les imprimeurs étoient ignorans & paresseux ; que depuis quelques années il avoit mis son Eschyle corrigé & augmenté entre les mains d'un jeune François assez sçavant (c'étoit d'Henri Etienne dont il parloit) qui après l'avoir fait attendre long-temps s'étoit acquitté de l'impression fort négligemment ; qu'il avoit fait aussi plusieurs notes prises des Anciens, sur les Lettres de Cicéron à ses amis, & principalement à Atticus, qu'il apprehendoit de perdre dans un siècle si malheureux.

Il mena de Thou à la Bibliothèque de Saint Laurent, & lui fit voir un gros volume, qu'on appelle l'*Ocean*, & qui est un recueil manuscrit des Interprêtes Grecs d'Aristote, avec un Virgile écrit en lettres capitales, non, sans se plaindre avec douleur de la dissipation de la fameuse Bibliothèque de Médicis, que le malheur de leurs séditions avoit fait transporter à Rome, & même hors de l'Italie. C'est la même que Catherine de Médicis acheta depuis, & qu'elle fit apporter

pouvoit pas vivre long-tems, les Muses n'auroient plus de protecteur. (Manuscrits de la Bibliothèque du Roi & de MM. de Ste-Marthe.)

1573. en France malgré l'oppoſition du Grand Duc. Elle la garda en particulier tant qu'elle vécut ayant un Bibliothèquaire à ſes gages. Après ſa mort, de Thou en augmenta la Bibliothèque du Roi, qu'il enrichit de ce Tréſor acheté des créanciers de cette Reine.

Le Livre des Pandectes ne courut pas la même fortune. Ceux de Piſe le trouvèrent autrefois à Conſtantinople, & l'apportèrent d'abord à Piſe, d'où l'on le transféra à Florence, & où l'on le mit dans la Maiſon de Ville; ce qui l'empêcha d'avoir le même ſort que la Bibliothèque de Médicis. Depuis on l'a conſervé avec grand ſoin dans le Palais avec les raretez les plus précieuſes du Grand Duc. De Thou, qui le feuilleta, remarqua, & par l'ancienneté des caractères & par la relieure, que c'étoit l'original des exemplaires que nous en avons; car la tranſpoſition qu'on y voit aujourd'hui ſur la fin, paroît viſiblement tirée de celui-ci, ſuivant la remarque d'Antoine Auguſtin: ce qui fit reſſouvenir de Thou de la paſſion de Cujas pour voir ce Livre. Cujas lui avoit ſouvent dit qu'il conſigneroit volontiers deux mille écus pour pouvoir s'en ſervir un an de temps, afin de réformer les Pandectes. Car quoique l'édition de Lélio Taurelli paroiſſe fort exacte,

cet homme ſçavant & laborieux prétendoit, 1573.
par ſes propres lumières & par ſon examen, découvrir dans l'original beaucoup de choſes qui avoient pu échaper à Taurelli, & même des fautes d'impreſſion. Etant à Turin, il avoit fait ſon poſſible pour ſe ſatisfaire là-deſſus; il avoit employé le crédit du Duc & de la Ducheſſe de Savoye, auſquels il en avoit parlé, & qui s'étoient offerts d'être ſa caution envers le Grand Duc; mais ce Prince avoit toûjours répondu *que le Livre ne ſortiroit point de ſa place : que ſi Cujas vouloit venir à Florence, il ſeroit content de lui, & le maître abſolu du Livre.* Ce qui faiſoit dire à Cujas, *qu'il ne lui manquoit que cette ſatisfaction pour remplir cette profonde connoiſſance qu'il avoit de la Juriſprudence, & que ſon* (a) *regret là-deſſus lui dureroit juſqu'à la mort.*

(a) Avec le zèle dévorant, dont Cujas étoit animé, on demanderoit volontiers quel motif l'empêcha de ſe tranſporter à Florence. Au ſurplus la perte eſt-elle ſi grande? Le mélange des Loix Romaines avec nos coutumes a fait aſſez de mal, pour ne pas regretter quelques fragmens, qui peut-être auroient encore augmenté la maſſe de nos erreurs en fait d'ordre judiciaire. C'eſt à ceux qui allient à l'étude des Loix celles de la morale & de la philoſophie à décider cette queſtion.

1573. De Thou vit encore à Florence Georges Vazari d'Arezzo, excellent Peintre & Architecte, qui le conduiſit par tout. Il remarqua les portraits de Jean & de Garſias de Médicis, fils du Grand Duc. Ayant ſçu leur ſort funeſte aſſez confuſément, il pria Vazari en particulier de lui avouer ſi ce qu'il en avoit appris étoit véritable. Celui-ci ne répondit que par un ſilence (4), qui marquoit aſſez la vérité de ce qu'on en diſoit en ſecret. Il lui dit cependant *que Coſme n'avoit rien fait qu'avec juſtice; mais qu'il avoit caché cet accident tout autant qu'il l'avoit pu, de peur que dans le commencement de ſa Principauté, ſes ennemis ne ſaiſiſſent cette occaſion de le rendre odieux.*

De Florence on vint à Sienne, où le ſouvenir des François (a) étoit encore récent. De Thou, qui ſongeoit déjà à écrire l'hiſtoire de ſon temps, en viſita la ſituation exactement, pour ſe former par la connoiſſance des lieux, une plus juſte idée de ſon long ſiège. De Foix, dans le ſéjour qu'il y fit, alla voir Alexandre Picolomini, Docteur vénérable par ſa vieilleſſe & par ſes cheveux

(a) Liſez les Mémoires de Montluc, & les obſervations, qui y ſont jointes, Tome XXIII de la Collection.

blancs. Comme il ne s'étoit pas fait annon- 1573.
cer, & qu'il le ſurprit, il le trouva ſeul appuyé ſur un oreiller, & qui retouchoit ſes Commentaires ſur Ariſtote. Picolomini fit à De Foix de grands remerciemens de l'honneur de ſa viſite, & beaucoup d'excuſes de l'abſence de ſes Valets. Après que de Foix eut pris ſa place & qu'il eut ordonné à ceux de ſa ſuite, dont étoit de Thou, de s'aſſeoir, ce vieillard leur parla long-temps de ſes études; que dans un âge où les divertiſſemens que les autres peuvent prendre innocemment, ne lui étoient plus permis, il en goûtoit les fruits avec beaucoup de plaiſir : qu'il ne diſoit pas ſeulement pour faire voir la conſolation qu'il avoit trouvée dans ſa vieilleſſe, mais pour faire connoître par ſon exemple aux jeunes gens qui l'écoutoient, combien il eſt utile de ne ſe pas abandonnér à l'oiſiveté, mais de s'appliquer à l'étude de la Philoſophie.

De Sienne, de Foix prit le chemin de 1574.
Luques, chargé des Lettres du Roi & du nouveau Roi de Pologne, pour la République & pour les principaux de la Nobleſſe qui étoient la pluſpart de leurs amis. Ils le reçurent, & toute ſa ſuite, non-ſeulement comme Ambaſſadeur, mais comme leur ami

1574. particulier. Delà il ſe rendit à Rome en trois jours, après avoir paſſé par Monteſiaſcone (a) & par Viterbe, d'où il alla voir Banagnia, que le Cardinal Gambara a fort embelli, & qui eſt célèbre par l'abondance de ſes fontaines & par ſes eaux artificielles.

De Foix entra de nuit à Rome, par Pontemolle (b), & fut conduit à l'Audience ſecrette du Pape par l'Ambaſſadeur ordinaire. Quelques jours après il eut Audience publique, où de Thou, & les principaux de ſa ſuite, furent admis à baiſer les piés de Sa Sainteté.

Alors par un grand abus, & ſans égards pour l'honneur de la France & pour de Foix, ſon procès de la Mercuriale terminé, il y avoit plus de douze ans, fut examiné & renvoyé à une Congrégation de Cardinaux. On le peut excuſer de s'être ſoumis à leur jugement, ſur ce qu'ayant paſſé par Avignon pour voir le Cardinal d'Armagnac ſon proche parent, qui lui avoit promis de lui réſigner ſes grands Bénéfices, comme il fit effectivement depuis, ce vieillard de près de 80 ans avoit exigé de lui, avant toutes choſes, qu'il finit ſes affaires en Cour de Rome. D'ailleurs,

(a) C'étoit le *faliſcorum montes* des Romains.

(b) *Pons milvius.*

des perſonnes mal-intentionnées, & qui ne 1574
l'aimoient pas (a), lui avoient fait eſpérer malicieuſement que ſon affaire ſeroit bientôt terminée, s'il la remettoit entre les mains du Pape. Ainſi il fut la victime de ſa bonne foi, qui l'engagea dans un labyrinthe d'affaires, dont il eut toutes les peines imaginables de ſortir au bout de dix ans.

Il ne faut pas oublier ici une particularité remarquable, dont de Thou, ayant oublié la date, n'a point parlé dans l'Hiſtoire générale, quoiqu'elle ſoit marquée dans ſes recueils. On y trouve que de Foix, fatigué de la maniere indigne dont on le traitoit dans cette Cour, & de ſes ſollicitations inutiles auprès des Cardinaux, alla trouver un jour le Cardinal Proſper de Sainte-Croix de la faction de France, & qu'il lui demanda ſon conſeil pour pouvoir ſortir à ſon honneur & ſans ſe brouiller avec le Pape, d'une affaire ſi honteuſe pour lui, & où le Roi n'avoit point de part.

Au commencement de nos guerres civiles (b), Sainte Croix avoit été Nonce en

(a) C'étoit principalement le Cardinal Pellevé.

(b) Il avoit été (obſerve Amelot de la Houſſaye dans ſes notes ſur les lettres du Cardinal d'Oſſat) Nonce en France & en Portugal. Ce fut lui qui

1574. France, & nommé Cardinal à la recommandation de la Reine. Inſtruit des ſecrets de l'Etat, il avoit traité les intérêts du Pape & de cette Princeſſe avec une prudence & une fidélité particuliere, comme le témoigne le Duc de Nevers dans les Mémoires de ſon Ambaſſade auprès de Sixte V. Comme il avoit conſervé la même affection, & qu'il ſavoit que la Reine avoit une grande conſidération pour de Foix, qui lui devoit ſa fortune & ſes emplois, il le mena dans une grotte de ſa vigne, un jour que les chaleurs étoient déjà fort grandes quoiqu'on ne fût qu'au commencement de Mai. Il voulut que de Thou fût du ſecret & qu'il les y accompagnât; il l'eſtimoit par rapport à l'amitié qu'il avoit faite en France avec le Préſident de Thou ſon pere. Là, après s'être étendu ſur ſon ſincere attachement pour le Roi & pour la Reine, & ſur ſon eſtime particuliere pour la vertu & pour le mérite de Paul de Foix, il lui dit :

« Vous m'obligez, Monſieur, de décou-

apporta en Italie l'uſage du tabac, & on y appelle encore cette plante *ſanta croce*. On a de ce Prélat des lettres ſur l'Hiſtoire de nos premières guerres civiles en 1562. On en a fait uſage dans pluſieurs des Mémoires qui ont précédés. Voyez particulièrement nos obſervations & nos notes ſur ceux de Caſtelnau.

» vrir en votre faveur des ſecrets que l'on 1574
» voile ici du plus religieux ſilence, & de
» vous faire connoître l'eſprit de cette Cour
» & la ſévérité dont elle uſe avec les étran-
» gers, lorſque l'occaſion s'en préſente, &
» qu'elle n'a rien à craindre. Elle n'a pas de
» plus grande joie que d'embarraſſer, par la
» longueur de ſes délais & de ſa procédure
» éternelle, quelque perſonne de diſtinction
» qui s'eſt ſoumiſe à ſon jugement. L'éclat
» qui s'en répand dans le monde fait naître
» dans les eſprits une crainte reſpectueuſe
» de ſon autorité; cependant cette ſévérité
» n'a lieu qu'autant que la foibleſſe ou la
» crainte, qu'inſpire la Religion, la font va-
» loir ; quand il ſe trouve un Prince aſſez
» ferme pour s'exempter de ces baſſeſſes,
» alors on uſe d'adreſſe & de déguiſement
» avec lui, & toute cette rigueur diſparoît.
» Sachez donc que le reſpect qu'on a pour
» cette Cour n'eſt fondé que ſur l'opinion des
» hommes & ſur leur patience : ce qui per-
» droit les autres Etats, comme a fort bien
» remarqué ce ruſé Florentin, fait ſubſiſter
» celui-ci. Que cela vous ſoit dit une fois,
» c'eſt une marque de ma confiance ; que ce
» m'en ſoit une de votre diſcrétion & de celle
» de celui qui vous accompagne, quoiqu'il

1574. » ſoit encore jeune, je vous prie que per-
» ſonne ne le ſache. Je ſuis fâché que vous
» ne m'ayez demandé au commencement ce
» que vous me demandez aujourd'hui, vous
» auriez évité par un bonne conduite, ce que
» vous aurez bien de la peine à réparer par la
» ſoumiſſion.

» Je veux cependant, pour vous inſtruire,
» vous faire part d'un fait arrivé ici il n'y a
» pas long-tems. Vous avez connu Galeas
» de St-Severin, Comte de Cajazze, que l'on
» m'a dit être mort en France depuis peu ;
» il avoit gagné les bonnes graces du Roi
» Très-Chrétien, & avoit ſupplanté Adrien
» Baglioni, qui vient de mourir, & qui étoit
» frere de ce brave Aſtor qui a défendu Fa-
» magouſte en Chypre & que les Turcs ont
» fait maſſacrer inhumainement (a). Dans vos
» dernieres guerres, le Roi fit Saint-Severin
» un des premiers Colonels de l'Infanterie
» Légere de France. Après la paix faite, il
» y a plus de quatre ans, Saint-Severin vint
» à Boulogne pour voir ſes parens, recueillir
» le peu de bien qu'il avoit dans le pays &
» le tranſporter en France. Ceux qui s'en

(a) Liſez l'Hiſtoire de Chypre par Gratiani & le Livre XLIX. de l'Hiſtoire univerſelle de M. de Thou.

» étoient emparés appréhenderent qu'il n'y 1574.
» rentrât, par intérêt, ou en haine de la
» nouvelle Religion qu'ils l'accuſoient de
» profeſſer, le déférerent à l'inquiſition. Auſ-
» ſi-tôt on l'arrêta, & on le conduiſit à
» Rome.

» A cette nouvelle, le Roi entra dans une
» furieuſe colere, & dépêcha, ſur le champ
» à Rome, Saint-Goard (a), de la Maiſon
» de Vivonne, homme de qualité parmi
» vous, & préſentement Ambaſſadeur en
» Eſpagne, à ce que j'ai appris. Ce Prince
» le chargea expreſſément de redemander
» un homme qui étoit à ſon ſervice & ſur
» qui perſonne n'avoit de juriſdiction que lui,
» avec plein pouvoir de le ramener, à quel-
» que prix que ce fût. Saint-Goard, en ar-
» rivant, expoſa d'abord ſes ordres à Sa
» Sainteté : le Pape (b) qui ajoutoit à la ſé-
» vérité de cette Cour la dureté de ſon natu-
» rel, lui répondit qu'il étoit ſurpris que le
» Roi Très-Chrétien prît ſi fort les intérêts
» d'un hérétique, qu'il devroit voir punir
» avec joie. Que cependant, puiſqu'il de-
» mandoit un criminel avec tant d'inſtance,

(a) Connu dans l'Hiſtoire, ſous le nom du Marquis de Piſani.

(b) Pie V, qu'on a depuis canoniſé.

1574. » *l'Ambaſſadeur ordinaire, déjà averti, qu'il*
» *eût à le ſuivre dans deux jours.*

» Ces paroles prononcées par Saint-Goard,
» avec une grande préſence d'eſprit & avec
» une liberté digne des anciens François,
» mirent le Pape dans la néceſſité preſſante
» de rejetter ou d'acheter l'amitié du Roi.
» Embarras ſemblable à celui du Roi *Antio-*
» *chus*, quand autrefois *Popilius Lænas* le
» preſſa de la part du Senat, par la deſcrip-
» tion d'un cercle. Le vieillard, auſſi lent que
» hautain, en fut extrêmement ému : cepen-
» dant il dit à Saint-Goard, qui ſe retiroit ;
» *qu'il y penſeroit davantage, & que le Roi ſe-*
» *roit ſatisfait.*

» Quand il fut ſorti (a), le Pape fit de
» grandes plaintes, s'emporta, demanda l'aſ-
» ſiſtance de Dieu & des hommes, jetta les

(a) Ce Comte Cajazze fut réclamé avec beaucoup de vivacité par le Marquis de Piſani. Ce Seigneur preſſant le Pape de mettre le priſonnier en liberté, déclara au Pontife que, s'il n'obtempéroit pas à la demande de ſon Souverain, il emmeneroit ſur le champ avec lui l'Ambaſſadeur de France, & *que par ce moyen le train ordinaire des bénéfices n'iroit comme il avoit accoutumé....* Cette menace fit ſon effet, & Rome céda. (Voyez le *Thuana* pag. 345).

yeux

» yeux de tous côtés, & s'écria que c'étoit 1574.
» fait de la Religion; qu'il n'y avoit plus de
» liberté dans l'Eglise; qu'un jeune Prince,
» qui portoit le nom de Très-Chrétien, pre-
» noit, par de mauvais conseils, la défense
» des hérétiques; & ce qui étoit le plus ou-
» trageant, lui avoit envoyé un ivrogne, qui
» prétendoit par son audace effrontée, lui
» donner la loi & à tout le sacré college. Après
» ces plaintes & plusieurs semblables, il con-
» sulta derechef avec les plus sensés des Car-
» dinaux qu'il avoit nommés pour cette af-
» faire, & voyant que Saint-Goart se dispo-
» soit secrettement à exécuter ce qu'il avoit
» dit, on résolut qu'avant que ces contesta-
» tions éclatassent, on lui rendroit incessam-
» ment Saint-Severin; mais qu'on averti-
» roit Saint-Goart en particulier de ne point
» parler de ses ordres plus injurieux au saint
» siege, qu'avantageux à Sa Majesté; que
» c'étoit assez qu'il eût obtenu du Pape ce
» qu'il avoit demandé.

» Comme Pie V, dans sa colere l'avoit
» appellé *ivrogne*, cela donna lieu de recher-
» cher la vie de Saint-Goart (a), & l'on

(a) St. Goart, plus connu sous le nom du Marquis de Pisani, se distingua dans ses Ambassades. Le fier Sixte-Quint lui ayant ordonné de sortir de ses Etats

1574. » trouva que non-seulement il ne buvoit
» point de vin, mais qu'à peine buvoit-il
» trois verres d'eau dans une année.

» Si vous m'eussiez demandé conseil dès
» le commencement, *ajouta Sainte-Croix*,
» je vous aurois donné ces instructions, non-
» seulement par rapport à votre caractere,
» mais encore par rapport à notre amitié.
» Aujourd'hui que votre affaire a pris un
» autre tour, par l'artifice de ceux qui vous
» ont engagé, il ne vous reste d'autre voie
» que celle de sortir d'ici le plus honorable-
» ment que vous pourrez, à la premiere
» occasion qui se présentera. Un plus long
» séjour ne vous feroit pas seulement inutile,
» mais honteux au Roi & à votre dignité.
» Quand vous serez de retour, tâchez d'em-
» ployer l'autorité du Roi, comme je viens
» de vous dire, qu'elle avoit réussi sous un
» autre Pape que celui ci, quoique dans une
» affaire bien différente. Sans cela, tous vos
» ménagemens & vos soumissions seront inu-
» tiles, vous n'obtiendrez rien que par la
» longueur & par une perte de tems, désa-
» gréable & ruineuse. Après cela, le Cardi-

sous huit jours; ils ne sont pas assez grands (lui répliqua-t-il) pour que je n'en sorte bien dans 24 heures..... (Lisez le Thuana au mot *Pisani*).

» nal de Sainte-Croix pria de Foix de se 1574.
» ſouvenir (a) du conſeil; mais d'oublier ce-
» lui qui le lui donnoit ».

Cependant ce procès étant toujours entre les mains des Cardinaux, d'Oſſat, juſqu'alors Secrétaire de Paul de Foix pour ſes études, commença par lui à s'appliquer aux affaires; il mit cette cauſe dans un ſi grand jour, en fit un mémoire ſi net & ſi exact, dont on donna des copies aux Cardinaux, que les plus éclairés jugèrent que s'il demeuroit long-temps à la Cour de Rome, il s'y feroit connoître avec diſtinction, & parviendroit un jour aux plus grandes dignités.

Quelque tems auparavant, de Thou, qui en avoit demandé permiſſion à Paul de Foix, étoit parti pour Naples ſur la fin de Février, lorſque le Printemps commence en ce pays-là. Après avoir paſſé par Vélétri, Terracine, & Fondi, première Ville du Royaume de Naples, il y arriva par cette caverne pleine de pouſſiére décrite par Senéque, & creuſée dans la montagne Pauſilippe. Il y vit Jean-Baptiſte

(a) Ste. Croix recommanda la même choſe à de Thou, qui cependant n'oublia pas ce qu'il lui avoit dit, & l'inſéra dans ſon répertoire (Manuſcrits de la Bibliothèque du Roi, & de MM. de Ste-Marthe).

1574. de la Porte (a), connu par son *Hiſtoire des choſes cachées dans la Nature*, que l'Auteur augmenta depuis. Delà, il fit une promenade juſqu'à Salerne & Sorriento, admirant partout la douceur de l'air & la bauté du pays. Il vit Mergolino (b), lieu célébre par le tombeau de Sannazar, & par celui de Virgile qui n'en eſt pas loin : l'aſpect de la mer rend ce lieu fort agréable. Il ſe hâta de revenir à Rome par Pouzol, & par les lieux remarquables d'alentour ; mais ſi défait & ſi fatigué des mauvais gîtes, qu'il paroiſſoit plutôt revenir d'une longue & fâcheuſe maladie, que d'un voyage.

Les affairés de Paul de Foix n'interrompoient point ſes études. D'Oſſat, pendant les chaleurs de l'après dîné, liſoit devant lui, & en préſence des Gentilshommes de ſa ſuite, la Sphére d'Alexandre Picolomini, & l'expliquoit alternativement avec de Foix, ſuivant leur coutume. De Thou étoit un des plus aſſidus à les entendre. Son ſéjour à

(a) Jean-Baptiſte Porta, eſt encore connu par un traité de la phiſionomie, & par l'ouvrage qui a pour titre..... *de occultis litterarum notis*.....

(b) On a ſuivi les Cartes de *Hondius*, c'eſt la fameuſe *Mergilina*, dont Sanazar, à qui cette Maiſon de plaiſance appartenoit, parle ſi ſouvent dans ſes poëſies.

Rome fut de ſix mois. Il les employa à lier, 1574.
à ſon ordinaire, amitié avec les plus ſavans hommes, principalement avec Marc-Antoine Muret, dont il avoit entendu l'éloge de la bouche de Joſeph Scaliger, & que Jules Scaliger ſon père n'eſtimoit pas moins qu'il en étoit eſtimé. Ainſi tout le tems qu'il n'étoit point auprès de Foix, qu'il quittoit fort peu, il le paſſoit auprès de Muret, auquel il demandoit ſon ſentiment de tous les habiles gens qui étoient à Rome.

Muret lui apprit le malheur de Scipione Tettio de Naples, homme à ſon gré univerſel; mais qui accuſé d'Athéiſme avoit été condamné aux Galéres, où peut-être il étoit mort. Il regrettoit auſſi Aonius Palearius de Vérulo (a) & Nicolas le Franc de Benevent, dont l'un, à ce qu'il diſoit, avoit été brûlé pour ſon indiſcrete ingénuité ſur les matières de Religion, & l'autre condamné à être pendu, ſous le Pontificat de Pie V, pour avoir parlé trop librement au gré de la Cour de Rome.

De Foix avoit été logé à Aracéli, Couvent de Cordeliers au-deſſus du Palais Saint Marc, où le Pape venoit ordinairement paſſer

(a) Il a écrit un Poëme Latin de l'immortalité de l'ame.

1574. les chaleurs. Muret y venoit ſouvent, & mena pluſieurs fois de Thou chez Paul Manuce, qui ne quittoit plus le lit. De Thou vit encore Latino Latini, Laurent Gambara, & Fulvio Urſini logé au Palais Farneſe, & celui qu'il voyoit le plus familièrement après Muret. Ottaviano Pantagolo, homme illuſtre entre les gens de Lettres, étoit déjà mort; de même qu'Onufrio Panvini ſon éleve, & ſi cher à Scaliger qui l'avoit connu à Rome, & qui l'aimoit par raport à ſa patrie, & à la grande connoiſſance qu'il avoit des antiquités Romaines, Sacrées ou profanes. Ce fut à Palerme que mourut Panvini.

Dans ce tems-là, de Foix ennuyé de ſon ſéjour à Rome, & fatigué de la longueur de ſon affaire à laquelle on donna d'abord un mauvais tour, fut accablé de la nouvelle de la mort de Charles IX, quoiqu'elle lui fournît une occaſion auſſi honorable que funeſte de ſortir de Rome. Le Pape Grégoire avoit déjà dépêché le Cardinal Philippes Buoncompagnon ſon neveu, en qualité de Légat pour ſaluer le nouveau Roi de France, qu'on diſoit être arrivé de Pologne ſur les Frontiéres des Vénitiens. De Foix ayant pris congé du Pape, ſuivit auſſi-tôt le Légat, & paſſant par Orvieto, Terni, Narni, Forli,

Spolette & Urbin, il laiſſa Pézaro à droite, 1574.
& traverſant le fameux Rubicon (a), arriva à Rimini en poſte avec toute ſa ſuite. Dans le peu de ſéjour que de Foix fit à Urbin, avec le Duc, de Thou n'eut que peu de tems pour examiner la beauté de l'Architecture du Palais & la belle Bibliothéque qu'on y conſerve. Elle lui fut montrée par Fédéric Commendon (b), qu'il avoit plus d'envie de voir que la Bibliothéque, dont il ne regarda que la ſituation en paſſant.

Ils prirent à Rimini une Chaloupe à deux rames, & arrivèrent à Ravenne avec un vent aſſez violent. De Thou y vit Hieronimo Roſſo, excellent Hiſtorien des antiquités de cette Ville, dont on a fait deux éditions, & qui a tâché d'imiter Sigonius dans la profonde recherche des antiquités de ſa Patrie. De Foix arriva à Veniſe dans la même Chalouppe, avant le Légat, qui courroit par un autre chemin.

(a) Cette petite rivière, célèbre par le mot de Céſar, s'appelle aujourd'hui *il rugone*.

(b) Gratiani a écrit la vie du Cardinal Commendone, dont il eſt ici queſtion. L'Evêque Flechier a traduit cet ouvrage en François. La Lecture de cet Ecrit ſuffit pour juſtifier l'éloge du Prélat Vénitien que M. de Thou deſiroit ſi ardemment de voir.

1574. Là, s'étant joints à du Ferrier, ils vinrent enſemble par le Frioul ſaluer le nouveau Roi dans la Dalmatie. Bellièvre & Pybrac étoient auprès du Prince. Pybrac venoit d'échapper (a) un grand péril, qui fut le ſujet d'un long entretien. Delà l'on ſe rendit à Veniſe, & l'Hiſtoire a pris ſoin d'écrire la réception qu'on y fit au Roi, auſſi bien que dans tous les lieux de ſon paſſage en Italie. A Veniſe, de Thou s'occupa dans les Boutiques des Libraires; il y trouva entre autres pluſieurs Livres Grecs fort rares en France, dont il enrichit ſa Bibliothéque qu'il avoit déjà commencée.

En quittant cette Ville, il alla prendre congé de du Ferrier, & lui demander un paſſeport. Du Ferrier, ami particulier du premier Préſident ſon père, depuis le jour de la Mercuriale, ſe ſépara du fils avec des marques ſincéres de ſon amitié. Inſtruit qu'il étoit deſtiné à l'Egliſe ſuivant l'uſage des familles nombreuſes, ce ſage & vertueux Veillard l'avertit de penſer ſérieuſement à l'état qu'il embraſſoit, *d'examiner ſes forces avant que de s'y engager davantage, qu'il paroîtroit par-là qu'il avoit plus d'égards*

(a) Voyez les obſervations ſur les Mémoires de Cheverny. (Tome L. de la collection pag. 272).

pour la gloire de Dieu & pour les biens incorruptibles du Ciel, que pour ceux de la terre ; qu'autrement ces grandes richeſſes, qu'on nommoit Bénéfices, dont la pluſpart abuſoient, & dont ils ne ſe ſervoient qu'à ſatisfaire leur cupidité, ſeroit un poiſon auſſi mortel à ſon ame, qu'à ſon honneur, paroles, qui pénétrerent de Thou ſi vivement, que depuis il apporta toutes les précautions poſſibles pour choiſir un genre de vie. 1574.

De Véniſe toute la Cour ſe rendit à Ferrare, d'où le Roi dépêcha de Foix à Rome, pour remercier le Pape des Brefs honorables qu'il lui avoit envoyés. De Foix accompagné du jeune de Thou, prit ſon chemin par Boulogne & delà par Florence. Le Grand Duc François vint au devant d'eux en deuil. Coſme ſon père étoit mort quelque mois auparavant, d'autant moins regretté, qu'étant depuis long-tems épileptique, on ne devoit plus le compter parmi les vivans.

De Thou, qui ſe ſouvint de l'empreſſement extraordinaire de Muret pour voir l'*Hiſtoire de Zozime*, qui eſt un abrégé d'Eunapius, dont Muret n'avoit jamais pu voir l'exemplaire, qui eſt dans la Bibliothéque du Vatican, pria de Foix d'obtenir du Grand Duc, qu'il pût avoir pour quelques mois

1578. celui de Florence en ſa diſpoſition ; ce qui lui fut d'abord accordé : mais comme on ſût que Pie V en avoit défendu la lecture à Florence, auſſi-bien qu'à Rome, le Grand Duc s'en excuſa depuis.

L'emportement de Zozime contre les Chrétiens, dans un tems où la ſuperſtition régnoit encore, & ſes Satyres contre Théodoſe & Conſtantin étoient toujours préſentes à l'eſprit du pieux Vieillard, & il craignoit encore dans le ſein paiſible du Chriſtianiſme, & dans un tems où les erreurs du Paganiſme étoient abolies ; ce que du tems d'Evagrius les Chrétiens, encore mal affermis, avoient appréhendé.

Après avoir paſſé à Sienne, on arriva à Rome dans le tems que la campagne d'alentour étoit embraſée par le feu qu'on met aux chaumes après la moiſſon. De Thou, fit ſavoir à Muret ce qui s'étoit paſſé ſur le ſujet de Zozime, & l'aſſura que ſi-tôt qu'il ſeroit de retour en France, il feroit ſon poſſible pour le ſatisfaire, s'il pouvoit trouver cette Hiſtoire ou dans le Royaume ou en Allemagne ; ce qu'il fit effectivement depuis, mais trop tard, comme on le dira dans la ſuite.

De Foix, s'étant acquité de ſa commiſ-

sion en peu de jours, partit du Rome pour 1574.
revenir trouver le Roi, ayant laissé Florence à droite & passé à Sienne, il vint à Lucques, où il fut reçu comme la première fois avec de grandes marques d'amitié. Delà, passant par Pise, Pistoya, Pietra Santa, il arriva dans l'Etat de Gennes. Il en vit la Capitale & se rendit en Piémont; où le Roi étoit déjà arrivé. Alors pour ne point embarrasser la Cour dans les défilés des montagnes, on ordonna à ceux qui la suivoient de prendre le chemin de Lyon.

De Thou y trouva son frère, aîné, qui étoit Maître des Requêtes. Il y resta quelque tems pour apprendre la résolution de la Cour. On y délibéra d'abord de la Guerre contre les Protestans. De Foix, dans le Conseil, eut prise avec Villequier sur ce sujet (a); mais en secret cette Guerre étoit résolue. De Thou disoit avoir vu de Foix en soupirer de regret, & soutenir qu'on ne seroit pas long-tems sans se repentir d'un résolution si pernicieuse, & prise avec tant de précipitation.

De Thou fit à Lyon ce qu'il avoit fait

(a) Lisez l'Observation N°. 19 sur les Mémoires du Duc de Bouillon (Tome XLVIII de la Collection, p. 568. & suiv.)

1574. à Veniſe ; il y acheta bien des Livres de Jean de Tournes & de Guillaume Rouillé, qui travailloit à l'impreſſion de ſa Botanique avec le ſecours de J. Dalechamps, & de ſa Bible ſuivant la correction de Salamanque.

Après un mois de ſéjour, l'aîné de Thou s'en retournant à Paris, alla avec ſon frère trouver Paul de Foix, qu'il remercia de la part de ſon père & en ſon particulier. Il le pria de trouver bon qu'il remenât ſon frère auprès du premier Préſident. De Foix lui témoigna que la compagnie d'un jeune homme ſi ſage lui avoit fait un grand plaiſir, & qu'il ne le laiſſoit partir qu'à regret, dans un tems où la Cour devoit bien-tôt ſe rendre à Paris ; mais comme la Guerre étoit réſolue, & que le Roi devoit décendre en Provence, ils ne voulurent pas tarder plus long-tems à ſatisfaire leur père. Ils le trouvèrent avec leur mère à Cély en Gaſtinois. Ce Magiſtrat s'y occupoit à ſes vendanges pendant les Vacations, & les reçut avec bonté.

1575. Au retour d'Italie, de Thou s'appliqua pendant quatre ans à la lecture ; il n'y profita pas tant que dans la converſation de ſes doctes amis. Les principaux étoient Pierre & François Pithou frères, Antoine Loyſel,

Jacques Houllier, digne fils du grand Houl- 1575.
lier, & Claude du Puy. Ce dernier, reçu Conſeiller au Parlement dans ce tems-là, épouſa Claude Sanguin proche parente des de Thou. Par cette Alliance les liens de leur amitié, formez par le ſavoir & par la vertu, furent ſerrés plus étroitement par ceux du ſang. Sur tous les autres, Nicolas le Févre fut celui qu'il cultiva davantage & qu'il conſerva plus long-tems. C'étoit un homme dont le rare ſavoir & la droiture, la gravité & la douceur égaloit la ſageſſe & la piété. On en parlera davantage dans la ſuite.

Au commencement de l'année ſuivante, 1576.
le Roi qui croyoit avoir pacifié la Provence & le Languedoc, & qui après la mort du Cardinal de Lorraine avoit reçu des aſſurances de ſon Mariage, qu'il ſouhaitoit depuis long-tems, traverſa le Duché de Bourgogne, ſe rendit en Champagne & vint à Rheims, où il fut Sacré. Le lendemain il épouſa Louiſe de Lorraine, fille du Comte de Vaudemont. Le premier Préſidènt, avec Jean & Jacques de Thou ſes fils, allerent l'y trouver.

Sur la fin de la même année, le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre ſe ſauvérent de la Cour, & ſe retirérent en différentes Provinces. Leur départ rejetta le Royaume

1576. dans de nouveaux troubles. La Reine mère qui vouloit regagner ſon fils, ſe rendit à Loches, accompagnée des Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé, qu'elle avoit exprès fait ſortir de priſon, pour moyenner la paix entre les deux frères. Le Maréchal de Montmorenci, (a) qui avoit une grande autorité, oublia généreuſement tous les mauvais traitemens qu'il avoit reçus, & fit cette reconciliation avec une fidélité qui a peu d'exemple. Peu de tems après on craignit que les brouilleries ne recommençaſſent, & l'on dépêcha de Thou au Maréchal de Montmorenci, avec des ordres ſecrets de ſe ſervir de ſon crédit pour les prévenir. Il y réuſſit & les ſuſpendit pour quelque tems. L'accommodement fut ſuivi d'un Edit révoqué ſi-tôt que la guerre recommença.

La même année de Thou vit par occaſion une partie des Pays-bas, peu s'en fallut même qu'il ne paſſat en Angleterre. Il étoit allé pendant les Vacations à Beauvais, il y trouva Chriſtophe de Thou ſon Couſin Ger-

(a) Pour éviter les répétitions, on renvoie le Lecteur en ce qui concerne le Maréchal de Montmorenci aux obſervations ſur les Mémoires du Duc de Bouillon, & du Chancelier de Cheverny (Tomes XLVIII, & L de la Collection.)

main, Grand-Maître des Eaux & Forêts de 1576
France, avec Jean de Longueil de Maisons leur parent. De Beauvais, ils allèrent tous trois de concert à Abbeville, à Bologne & à Calais, & furent fort bien reçus par les Gouverneurs. Ayant ensuite passé l'Aa, qui sépare la France des pays-bas, ils vinrent à Gravelines le long des Dunes; d'où ayant laissé Bourbourg à droite; ils arrivèrent le même jour à Dunkerque, qui brûlée dans les dernières Guerres, avoit été depuis fort bien rétablie. Elle appartient, aussi bien que Bourbourg & Gravelines, à la Maison de Luxembourg, & est depuis échue au Roi de Navarre son principal héritier. Après y avoir passé la nuit, le lendemain ils allerent à Niewport, Ville située sur le sable de la mer, & fort bien bâtie, comme toutes les Villes des Pays-bas.

Les troubles commençoient déjà dans le Pays, par l'insolence des Soldats Espagnols, que les peuples ne pouvoient plus souffrir, & dont les Officiers n'étoient plus les maîtres: ainsi tout étoit en armes. Une troupe de François qui marchoient dans un tems si peu convenable, & que le bruit de ce qui se passoit sembloit avoir attiré, leur devint suspecte, aussi en entrant à Aldenbourg on

1576. les arrêta, & on les conduisit à Bruges avec une escorte de Flamands, dont ils n'eurent pas lieu de se plaindre. Là, le Conseil du Franc, qui est le Magistrat de la Ville, les interrogea séparément, & comme il reconnut que c'étoit la seule curiosité de voyager qui les amenoit, il leur fit dire par François Nanci leur Commandant, qu'ils pouvoient voir la Ville avec liberté : mais qu'ils feroient plus sagement de retourner chez eux.

Nanci, qui étoit un homme poli, demanda civilement à de Thou des nouvelles de MM. Pithou & du Puy : ce qui donna lieu à de Thou de lui en demander à son tour de Hubert Goltzius, qui quoique né dans la Franconie s'étoit venu établir à Bruges, d'où il étoit alors absent. Ils admirerent la beauté des bâtimens de cette Ville, qui semblent autant de Châteaux & de Palais ; comme aussi le nombre de ses canaux & des ponts de pierre qui les traversent. La Ville étoit assez mal peuplée, & l'on prétendoit que l'affront qu'y reçut l'Empereur Maximilien (a), il y a plus de cent ans, & dont il ne put se venger,

(a) Maximilien n'étoit encore que Roi des Romains. Les habitans de Bruges, après avoir massacré ses Ministres, le confinèrent dans une prison, dont l'Empereur Frédéric son père l'arracha. Maximilien n'oublia

en

en étoit cauſe : car ce Prince accorda de 1576.
grands privilèges aux Marchands d'Anvers dont le commerce devint floriſſant par la ruine de celui de Bruges ; de ſorte qu'il demeura tout entier entre les mains de ceux du Brabant. De Bruges, ils ſe rendirent à Gand, Ville célèbre par ſes troubles domeſtiques, qui ont cauſé ſa ruine. On pouvoit connoître la grandeur où elle avoit été, par l'état où elle ſe trouvoit encore.

Après avoir paſſé l'Eſcaut ils vinrent à Anvers. Cette Ville eſt dans une ſituation avantageuſe, les bâtimens en ſont fort beaux, & elle eſt encore riche malgré la Citadelle qu'on y a faite. Fédéric Perrenot de Champigni y commandoit. On les conduiſit chez lui, & de Thou prenant la parole, s'excuſa ſur l'envie de voyager ſi naturelle aux jeunes gens, quoique dans un tems peu propre pour la ſatisfaire. Ayant obtenu la liberté de voir la Ville, chacun ſe diſperſa ſuivant ſon inclination.

De Thou fut chez Chriſtofle Plantin, où malgré le malheur des tems il trouva encore dix-ſept preſſes d'Imprimerie. Il apprit de lui l'état malheureux des Pays-bas ; & que ſi le

jamais cet ouvrage ; & en favoriſant le commerce d'Anvers, il ruina celui de Bruges.

1576. Conſeil n'y donnoit ordre, ils étoient ſur le point d'être ruinés par les Eſpagnols.

Après avoir ſéjourné quelque tems à Anvers & fait réflexion qu'il n'y avoit pas d'apparence dans un tems de confuſion de paſſer en Hollande, où ils avoient eu deſſein d'aller, ils ſongerent à leur retour. Il vinrent d'abord à Malines, & delà à Louvain. Ils convinrent que tant pour la beauté, que pour le nombre de Colléges & des Académies, Louvain ne le cédoit en rien à Padoue. Ils viſiterent le Couvent des Céleſtins, que Guillaume de Croui de Chiévres, le ſage Gouverneur de Charles V, avoit fait bâtir pour lui ſervir de ſépulture, & à ceux de ſa Maiſon.

De Louvain ils revinrent par Bruxelles, qu'ils trouverent dans une grande émotion. La veille, les Etats, comme de concert, avoient fait arrêter ceux du Conſeil Royal, ſoupçonnés de favoriſer le parti d'Eſpagne. Leur Chef étoit Guillaume de Horne de Héſe. Ainſi nos voyageurs n'eurent que peu de jours pour voir cette Cour des Gouverneur des Pays-bas, & ce grand nombre de Palais qu'ils ont fait bâtir ſur une éminence.

Après que de Thou eut rendu viſite à Ulric Vigilius de Zwichem, & eut entretenu par la permiſſion de la Garde qu'on leur avoit

donnée, Mondoucet Agent du Roi dans cette Cour, ils se retirerent, & vinrent à Mons en Hainaut par N. Dame de Hall. La mémoire de la surprise de Mons par Chaumont Guitry, étoit encore toute récente. Les troubles de Valenciennes les empêchant d'y entrer, ils revinrent par Cambrai, qui n'est qu'à sept lieues de Péronne. 1576.

Ce fut par-là que finit leur Voyage des Pays-bas. Nos troubles domestiques, aussi dangereux que ceux de ces Provinces étoient alors fort échauffés ; on y avoit donné lieu sans réflexion, & suivant de mauvais conseils. Le Roi mieux conseillé les appaisa depuis par un nouvel Edit, qu'il donna l'année suivante. Durant le séjour que la Cour fit à Poitiers, le Roi dépêcha souvent en poste, & dans les chaleurs excessives de l'Eté de cette année, l'aîné de Thou, vers le Parlement & vers le premier Président son père. Cet homme robuste, qui se fioit à ses forces & à son courage, courut la dernière fois en vingt-quatre heures depuis Poitiers jusqu'à Longjumeau. Jamais il ne pût revenir d'un effort si violent ; attaqué d'abord d'une fièvre lente, qui s'augmentant insensiblement, devint

(a) C'est ce qu'on appelle l'Edit de Poitiers. (Lisez le Livre XLIX de l'Histoire de M. de Thou.)

1578. continue, & l'emporta. Dans le cours de sa maladie, il perdit plusieurs de ses enfans encore jeunes. Il ne lui resta d'une famille si nombreuse qu'un fils qui vit encore, & trois filles.

De Thou fut sensiblement touché de ces pertes, & de la longue maladie d'un frère qu'il voyoit diminuer de jour en jour, & qu'il regardoit comme le soutien de sa famille. Quoique pénétré de douleur, il ne l'abandonna point, non plus que Renée Baillet sa belle-sœur, Dame très-vertueuse, qui étoit inconsolable de la perte qu'elle prévoyoit de son mari.

Le malade languit dix-neuf mois, & pendant ce tems-là, de Thou fut reçu Conseiller au Parlement à la place de Jean de la Garde de Seigne, Conseiller-Clerc.

Pendant la maladie dont la Garde mourut, de Thou ne fit jamais de prieres plus ardentes, que celles qu'il fit à Dieu de redonner la santé à ce Magistrat.

Il n'ignoroit pas que le Roi, à la recommandation de son père, lui destinoit cette charge; mais la douceur du repos & le charme de ses études lui faisoient regarder cet emploi si fort éloigné de son genre de vie, qu'il ne pouvoit se résoudre à le quitter pour

un autre plein d'agitation, & dont les occu- 1578.
pations étoient différentes.

C'eſt ainſi que toute ſa vie non-ſeulement il a fui les dignités dues à ſon mérite & à ſa naiſſance ; mais que par un eſprit de pénétration il trembloit lorſqu'il étoit obligé de les accepter. Il craignoit (a) toujours de les trouver au-deſſus de ſes forces, & de ne répondre pas avec aſſez de capacité aux eſpérances du public. Mais après ces réflexions, il dépoſoit ſes craintes & toutes ſes vues dans le ſein de la Providence divine, perſuadé qu'en la ſuivant il rempliroit dignement les emplois qu'elle lui deſtinoit. Car dès ſa jeuneſſe, & n'étant qu'un ſimple particulier, jamais perſonne ne s'attacha davantage au bien de l'Etat, jamais perſonne ne fut plus ſenſible à ſes malheurs, même lorſqu'ils arrivoient malgré ſa prévoyance, il en étoit frappé juſqu'à altérer ſa ſanté, ce que ſes amis lui reprochoient ſouvent ; au lieu qu'il recevoit ſes propres pertes avec une réſignation & une fermeté dont on voit peu d'exemples.

Après la mort de la Garde, on apporta à

(a) Il ſembloit (dit l'Editeur de ſes Mémoires) que le démon de *Socrate* le fit reculer à la vue des honneurs, qui s'offroient à ſes yeux.

1578. de Thou les proviſions de ſa charge : c'étoient les premières que Hurault de Chiverni, ſon beau-frère, revêtu depuis peu de la dignité de Garde des Sceaux, avoit ſcellées. Pour ſatisfaire ſon père & les empreſſemens de ſa famille, il ſe ſoumit à l'examen ; il s'y préſenta en tremblant, bien différent de ceux qui approchent de ce lieu redoutable avec une voix arrogante & un front d'airain. Séguier y préſidoit avec Prévôt de Morſan, & Belliévre, fait depuis peu Préſident à la place de Baillet, & qui monta depuis aux plus grandes dignités. De Thou fut interrogé pendant deux heures, en préſence d'un grand nombre de Conſeillers, ſuivant l'uſage ; entr'autres par du Puy de Saint-Valérien, oncle de du Puy de Vatan, qui depuis eut une mort ignominieuſe. Ce Magiſtrat fort verſé dans le droit civil & dans le droit canonique, diſputa contre lui avec opiniâtreté. Enfin, le Parlement ayant donné ſon Arrêt & pris ſon ſerment, Belliévre le conduiſit à la première Chambre des Enquêtes. On remarqua qu'il dit en le menant, comme par un eſprit prophétique (a) *qu'un jour celui qui le ſuivoit le pré-*

(a) La Prophétie s'accomplit. De Thou, en devenant Préſident à mortier précéda Bellievre. Mais celui-ci eut ſon tour lorſqu'il remplaça le Chancelier de Cheverny.

cederoit dans les plus grands emplois. La mo- 1578.
deſtie du jeune de Thou, & ſa deſtination à l'état eccléſiaſtique, lui firent faire alors peu d'attention à ce préſage.

Voici ſa conduite dans cette charge. Il parloit peu, s'appliquoit fortement à ce qu'on diſoit, avec du reſpect pour ſes Préſidens, traitoit ſes confrères avec honneur, déféroit à ſes anciens, & vivoit avec les jeunes avec amitié & politeſſe (a). Angenout, Doyen de ſa Chambre, homme qui avoit beaucoup de lumière & d'expérience, d'ailleurs d'une probité digne des premiers ſiècles : du Drac, Jourdain, Brulard de Silleri, aujourd'hui Chancelier de France, & Marillac de Ferriéres, furent entre les autres ſes amis particuliers.

Il fut deux ans ſans rapporter de procès, même depuis il s'en deffendit autant qu'il put. Comme un des derniers de ſa Chambre, quand il falloit opiner, il avoit une attention extraordinaire aux opinions, & ſuivoit celle

(a) Ces faits prouvent qu'on peut avoir beaucopp de génie, & devenir homme d'Etat, ſans être doué d'une élocution facile & brillante : peut-être même pour arriver à ce point les talens oratoires ſont-ils un titre d'excluſion : tout ſe compenſe ici bas : en perdant d'un côté, on gagne de l'autre.

1578. qui lui paroiſſoit la meilleure, après avoir loué celui qui l'avoit ouverte. Il n'en diſoit pas davantage, à moins qu'il n'eut de nouvelles raiſons pour confirmer ſon avis. Quand il commençoit à parler, il ne pouvoit vaincre ſon émotion; dans la ſuite il élevoit ſa voix, & pourſuivoit avec tranquillité. Cette émotion & ſon peu de mémoire lui faiſoient ſouvent perdre ce qu'il avoit médité, dont il ne ſe reſſouvenoit qu'après le Jugement. Voulant prévenir cette incommodité, il ne trouva point d'autre expédient que de faire un abrégé manuſcrit de ſes raiſons : ce qu'il pratiqua depuis dans les plus importantes affaires. Il ne s'en cachoit pas, & l'avouoit ingénuement; mais au commencement cela lui donna de la confuſion : car malgré ſes ſoins pour s'approcher de celui qui parloit; & quoiqu'il fût preſque toujours au fait de la queſtion propoſée, ſa mémoire infidèle lui faiſoit toujours oublier une partie de ce qu'il vouloit dire, & ſon avis n'étoit jamais aſſez développé. Semblable à ces Poëtes, qui gênez par la rime ou par la meſure, ne peuvent exprimer leurs penſées qu'imparfaitement. Auſſi, quoique la Chambre fût convaincue qu'on ne pouvoit mieux entrer dans la difficulté, il n'étoit jamais content de lui-même,

& se plaignoit à ses amis en particulier, qu'il 1578.
lui échappoit toujours plusieurs raisons.

Jean Texier, fils d'un autre Jean Texier, Professeur célèbre en droit à Orléans, étoit premier Président de sa Chambre. C'étoit un homme de bien & un bon sujet, mais d'un âge si avancé, qu'il mourut bien-tôt après.

Philibert de Diou, Conseiller-Clerc, étoit le second. Il étoit d'une Noblesse distinguée de l'Autunois, & des amis particuliers du premier Président de Thou : du reste, d'une candeur & d'une intégrité inviolable.

Claude Faucon, d'un esprit vif & plein d'expédiens, fut mis à la place de Texier, & peu de temps après, Bon-Broé occupa celle de Diou, mort en son pays.

Broé étoit aussi Conseiller-Clerc, & avoit ménagé les intérêts de la Reine-mère à Rome ou à Florence, avec une grande conduite. Ce fut à la recommandation de cette Princesse, qu'il fut pourvû de cette charge : il ne sera pas inutile d'en dire quelque chose de plus.

Il étoit de Tournon dans le Vivarais, & d'une assez bonne famille. Instruit dans les Belles-Lettres, il aprit le Droit sous André Alciat, dans le tems qu'Alciat étoit en France, & depuis l'enseigna lui-même à Toulouse.

1578. Quand ſon oncle, Pierre de Villars, Conſeiller au Parlement de Paris, fut fait Evêque de Mirepoix, Broé lui ſuccéda dans ſa charge de Conſeiller au Parlement l'an 1561. Tous deux avoient été avec diſtinction auprès de l'illuſtre Cardinal de Tournon ſeul protecteur des gens de lettres en ce tems-là. Il avoit joint à la connoiſſance du Droit civil & du Droit canonique, qu'il poſſédoit parfaitement, une pénétration particulière, une éloquence vive, mais douce & inſinuante en même tems. Elle avoit paru avec éclat, quand il ſuivoit le Barreau : auſſi lorſqu'il fut Préſident, & qu'il ſe trouvoit d'un avis contraire aux autres, c'étoit toujours ſi poliment & avec un tour ſi agréable, qu'il réfutoit le ſentiment oppoſé, que jamais perſonne n'eut lieu d'être mécontent de lui. Pour les difficultés du Droit canonique ; il les démêloit avec tant de grace & de clarté, qu'il s'attiroit & l'attention & les regards de toute l'aſſiſtance, charmée de ſes manières. De Thou étoit un de ſes principaux admirateurs, & diſoit ſouvent, que tant qu'il avoit été dans le Parlement, il n'avoit vu perſonne à qui il eût plus ſouhaité de reſſembler en toutes ma-manières.

A Faucon ſuccéda Champrond, d'une no-

bleſſe du pays Chartain, homme ſévère, qui approchoit de la doctrine de ſon collégue, mais fort éloigné de ſa douceur & de ſa politeſſe. Ce fut avec ces Meſſieurs que de Thou paſſa tout le tems qu'il fut Conſeiller aux Enquêtes. 1578.

Fin du premier Livre.

MEMOIRES
DE JACQUES-AUGUSTE
DE THOU.

LIVRE SECOND.

1578. COMME la longueur de la maladie de l'aîné de Thou faiſoit eſperer à ſa femme qu'il en pourroit revenir, les Médecins, après pluſieurs remedes inutiles, envoyerent ſon mari aux eaux. On choiſit, comme les meilleures, celles de Plombières en Lorraine, qui ſortent du pied des montagnes de Voſge, & l'on réſolut de partir au commencement du printems. Le jeune de Thou, par la permiſſion de ſon père, fut du voyage. Après avoir paſſé par Châlons ſur Marne, il arriva avec ſon frère & ſa belle ſœur à Bar-le-Duc; d'où après avoir traverſé la Meuſe & la Moſelle, & paſſé à Toul, ils ſe rendirent à Nanci. De Thou y alla ſaluer le Duc Charles, dont il fut fort bien reçu. Il fit à ce Prince les excuſes de ſon frère, dont la ſanté ne lui permettoit pas d'avoir le même honneur. Delà ils paſſerent par Saint Nicolas, recommendable par la beauté de ſes bâtimens, par les Pélerinages qui s'y font, & par les foires

qui s'y tiennent. Plus avant, par Remiremont 1579.
& par Espinal, célèbres par leurs Chapitres de filles de qualité, qui ne sont point obligées de faire des vœux (a). Enfin, ils arrivèrent à Plombières, où il y avoit déjà bien du monde attaqué de différens maux, & qui y étoit venu des Provinces voisines, tant de l'Allemagne que des Pays-bas.

Pendant que son frère étoit aux eaux, de Thou prit avec lui un guide qui parloit fort bien l'Allemand; & après avoir traversé le mont de Vosge, il alla par Bruyère à Schelestat (b), Ville considérable ainsi appellée d'une rivière du même nom, delà il vint à Strasbourg. Cette dernière Ville, connue par son antiquité, est défendue du côté de la France par un triple fossé. Elle est ornée d'une belle Cathédrale, dont la principale tour est d'une hauteur extraordinaire. De Thou, qui voulut y monter, fut saisi de frayeur en descendant: un vent violent qui s'éleva, & des ouvertures, qui ne montrent qu'un affreux précipice, le firent frémir.

Il vit à Strasbourg Jean Lobel, qu'il avoit

(a) Il y a une faute dans le texte latin, il faut *Vœum non emittunt*, au lieu d'*omittunt*, suivant les Notes de Messieurs du Puy.

(b) Ou Schlestadt.

1579. Comme ils ſe trouverent à Bade dans le lieu où l'on prend les eaux, Languet lui fit remarquer Salentin Comte d'Yſembourg, qui étoit à une fenêtre vis-à-vis avec Jéanne de Ligne ſa femme, ſœur du Comte d'Aremberg (a). De Thou ne le connoiſſoit point. Languet lui demanda enſuite en riant, *ce qu'il choiſiroit, s'il en étoit le maître, ou d'une ſi belle femme, ou de l'Archevêché de Cologne.* De Thou lui repondant, *qu'il ne comprenoit rien à ſa queſtion*, Languet la lui expliqua, & lui dit, *que c'étoit-là ce Salentin qui étoit devenu ſi amoureux de cette femme, qu'il avoit quitté ſon riche Archevêché pour l'épouſer.*

Il ajouta que les Princes & les grands Seigneurs Allemans, qui avoient embraſſé la Religion Proteſtante, ſe trouvoient alors fort embarraſſés pour décharger leurs familles & qu'ils étoient obligés de marier leurs filles, qu'ils ont preſque toujours en grand nombre, au lieu (b), qu'avant que le célibat des Reli-

(b) Prince de Barbançon.

(a) Les inconvéniens ſe font ſentir dans les pays où les cloîtres ont été détruits. C'eſt au luxe qu'il faut attribuer l'origine de ce mal. Si on n'évaluoit pas les femmes en raiſon de leurs dots, on n'auroit point beſoin de violenter la nature, en réduiſant les filles à un célibat forcé.

gieuſes

gieuſes eût été aboli par les Proteſtans, ils les plaçoient dans de riches Abbayes, dont elles étoient preſque ſûres de devenir Abbeſſes dans la ſuite. 1579.

De Bade, de Thou vint à Forcheim ſur l'Emz, Ville du Marquiſat de Bade, & paſſant par la Suabe, il prit la route de Stugard, qui n'eſt éloigné que d'une petite journée. Sur le chemin il eut une avanture peu conſidérable; mais dont on peut parler dans la vie d'un particulier. Son Truchement s'égara de même qu'un Gentilhomme de Suabe qui les accompagnoit, mais qui ne ſavoit ni le Latin, ni l'Italien, ni le François. Ce Gentilhomme qui ne crut pas qu'on pût gagner Stugard ſans prendre des chevaux frais, s'arrêta dans le millieu d'un petit Village, fut chez le Miniſtre du lieu, & le pria de dire à de Thou *qu'il étoit à propos de mettre pied à terre.* De Thou n'étoit point content de s'arrêter dans un endroit, qui lui paroiſſoit ſi incommode; cependant il fallut reſter. Il pria le Miniſtre qui parloit latin, de venir dîner avec eux dans l'Hôtellerie, pour être ſon Interprête auſſi-bien que du Gentilhomme & de l'Hôte. Il y fit, contre ſon attente, meilleure chère que pendant tout le reſte de ſon voyage: c'étoit le 25 de Mai, jour

1579. deſtiné à la Fête du Pape Saint Urbain. Surpris de ce qu'on ne travailloit point ce jour-là, qu'il faiſoit très-beau tems, il en demanda la raiſon au Miniſtre ; mais il n'en pût rien tirer, que celui-ci n'eut dit tout ce qu'il penſoit du maſſacre de la Saint Barthelemi, qu'il appelloit *la Boucherie de Paris*, après cela le Miniſtre lui répondit :

Quoiqu'on ait aboli les anciennes ſuperſtions, il eſt cependant demeuré, parmi le peuple, de certains jours qu'il chomme avec devotion ; on n'a jamais pu les lui ôter de l'eſprit quelque peine qu'on ait priſe pour l'en déſabuſer : celui-ci en eſt un. Ces gens groſſiers, qui ne ſont occupés que de leurs intérêts, ſe ſont mis dans la tête depuis long-tems, que s'il fait beau tems à pareil jour que celui-ci, leurs vendanges, en quoi conſiſtent toutes leurs richeſſes, ſeront abondantes. C'eſt ainſi qu'on chomme en France le jour de Saint Vincent, qui eſt le 5 d'Avril.

Delà, de Thou vint à Stugard (a) principale Place du Duché de Wirtemberg : elle eſt ſituée ſur les bords du Néckre dans un pays agréable avec un fort beau Château. Il y alla ſaluer le Duc Louis, qui lui fit entendre un concert, qui lui fit beaucoup de plaiſir.

(a) Stutgard.

Tout proche eſt Eſling (a), Ville Impé- 1579.
riale ſur la même riviere.

Le Neckre a ſa ſource proche de celle du Danube & des montagnes d'Arbonne, & paſſant par Rotweil & par Tubinguen, prend ſon cours entre des côteaux chargés de vignes des deux côtés, & ſépare la Suabe par le milieu, en ſerpentant juſqu'à Heydelberg; au delà il ſe jette dans le Rhin. Pour venir à Eſling, de Thou paſſa ſur cette riviere un pont de communication avec Stugard. Eſling eſt un lieu renommé par la fabrique de l'Artillerie & par l'abondance de ſes vins. Dans les celliers de l'Hôpital, on en conſerve une grande quantité dans des tonneaux d'une grandeur extraordinaire; le plus grand eſt placé le premier, & les autres dans une longue ſuite, diminuent à proportion: le vin s'y garde très-long-tems. On en bût à la ſanté de M. de Thou, du *Numero* 40, d'un vin qu'on diſoit être de quarante feuilles: les Princes d'Allemagne le prennent par remede, & à meſure qu'on en tire du plus grand tonneau, on en remet autant du tonneau voiſin, mais qui eſt plus nouveau.

D'Eſling, de Thou vint à Geppinguen ſur le Vils, autre Place du Duché de Wirtemberg.

(b) Eſſelingen.

1579. Le Prince Chriſtophe, père du Duc, en a fait un Château de plaiſance avec des Jardins très-agréables : ſes eaux médecinales ſont en réputation ; Albert de Bavière étant venu les prendre, de Thou fut le ſaluer. Ce Prince l'interrogea ſur les affaires de France, mais ſa maladie ne permit pas à de Thou d'être long-tems avec lui, il ne fut pas plutôt retourné dans ſes Etats qu'il y mourut.

Tournant enſuite du côté du Danube, de Thou vit Ulme, qui eſt ſur les bords de ce fleuve, & reprit ſon chemin par Burgaw. Il avoit déjà ſû de Languet que de tout le grand patrimoine de l'Archiduc Ferdinand, qui s'étendoit depuis les Alpes de Carniole, juſqu'aux montagnes de Voſge, au-delà du Rhin, c'étoit le ſeul bien (a) que les Princes ſes neveux, fils de ſon frère Maximilien, avoient laiſſé aux enfans que l'Archiduc avoit eus de Philippine Velſer, qui vivoit encore:

(a) Le Marquiſat de Burgaw fut l'unique appanage du fils aîné que cet Archiduc, neveu de Charles-Quint, avoit eu de ſon mariage avec Philippine Welſer, iſſue d'une famille ſénatoriale d'Ausbourg. La beauté & les vertus de Philippine ne purent militer contre les préjugés qui font loi en Allemagne. A Rome on fut plus complaiſant pour le ſecond fils de l'Archiduc. Grégoire XIII lui donna le chapeau de Cardinal.

Digne exemple de la vénération qu'ont les Allemans pour la pureté du Mariage ; ils ne ſouffrent point que des enfans iſſus d'un qui ſoit inégal, clandeſtin & contracté contre la volonté des parens, paſſent pour légitimes, ni qu'ils partagent la ſucceſſion de leurs pères. 1579.

Il partit delà pour Ausbourg. Sa grandeur & l'éclatante richeſſe de ſes habitans, la font paſſer pour la plus conſidérable Ville d'Allemagne. Il y ſéjourna quelques jours pour la viſiter ; il y vit les Maiſons des Fuggher (a), ſurpris entr'autres de la magnificence de Marc Fuggher, qui avoit fait une dépenſe prodigieuſe pour les Jardins de ſa maiſon, ſitué au bas de la Ville. Fuggher

(a) Les Fuggher, que l'Editeur de la Traduction françoiſe des Mémoires de M. de Thou appelle *Foukres*, avoient toujours été attachés à la maiſon d'Autriche. Un d'eux, lorſque Charles Quint revenoit de ſon expédition de Tunis, le régala ſplendidement. La ſalle fut échauffée avec du bois de canelle alors fort cher. On ajoute que Fuggher l'alluma en brûlant un billet de ſommes conſidérables, que lui devoit l'Empereur. Sa généroſité lui valut l'amitié de ce Prince ; il en obtint le droit excluſif de vendre des épiceries en Allemagne ; & il devint immenſément riche. (Firmini Gaſſari annales Augſtburgenſes, apud Menkenium, T. II, p. 1483.)

1575. y a fait conduire les eaux d'un petit ruiſſeau, qui eſt au deſſous, par des pompes qui fourniſſent à pluſieurs jets d'eau, & qui rempliſſent quantité de canaux. Il avoit amaſſé de plus, un nombre ſurprenant de Médailles de cuivre, d'argent & d'or, que de Thou examina avec ſoin. De Thou vit encore Jérôme Wolfius, qui a traduit tant d'Auteurs Grecs, & contribué ſi utilement à éclaircir l'Hiſtoire Byſantine. D'Ausbourg, ayant paſſé par Méminghen, il vint à Lindaw, Ville dans une ſituation des plus agréables, ſur le bord du Lac de Conſtance, que le Rin traverſe comme le Rhône celui de Genêve, ſans ſe mêler avec l'eau du Lac; ſemblable à la fontaine d'Aréthuſe dont l'eau, au rapport d'Homère, ſurnage comme de l'huile, ſans ſe confondre avec d'autre. Ceux qui font le tour du Lac ne ſçauroient avoir la vûë plus agréablement occupée: ce ſont des côteaux d'une pente douce, chargez de vignes, qui ſe répandent de tous côtez, juſques ſur ſes bords, & qui font dans l'eau une riante perſpective.

Delà, de Thou ſe fit conduire par eau à Conſtance, également bien ſituée à l'autre bout le plus bas du Lac. Il eut la curioſité de voir le lieu où il y a plus de deux cens ans

que s'assembla ce Concile célébre, qui non 1579.
seulement rétablit alors l'union dans l'Eglise ; mais qui par une sage prévoyance donna les moyens (a) de l'y remettre à l'avenir. Il fit en même tems des vœux pour le retour de cet esprit de charité dans le cœur des Chrétiens. Il semble qu'il y soit éteint aujourd'hui par l'animosité de leurs Guerres civiles, quoiqu'il n'y puisse subsister que par la paix.

Delà, suivant toûjours les bords du Rhin, il passa par Stein, & par Schaffouse, un des principaux Cantons des Suisses, par Lauffenbourg, & par Rhinfelds, où le Rhin se précipite dans son lit de fort haut, par cascades & avec un très-grand bruit, jusqu'à Bâle, qu'il commence à porter bâteau, & où de Thou se rendit.

Le séjour de Bâle ne lui fut pas inutile, il avoit des lettres de Pithou pour Theodore Zuingher, & pour Basile Amerbach, homme poli & officieux. Il ne quitta point ce dernier, qui lui fit voir chez lui, avant toutes choses, une Bibliothéque des Recueils manuscrits, des médailles anciennes, & quelques

(a) L'Auteur fait ici abstraction de la violence avec laquelle ce Concile se comporta à l'égard de Jean Hus, & Jérôme de Prague condamnés à une mort cruelle malgré le sauf-conduit de l'Empereur.

1579. petits meubles qu'Eraſme avoit laiſſez à M. d'Amerbach ſon père par ſon Teſtament; entr'autre un globe terreſtre d'argent bien enluminé & gravé par un ouvrier de Zurich. Dans le tems que de Thou le regardoit avec attention, il s'ouvrit par le milieu, & l'on remplit les deux moitiez de vin dont on bût à la ſanté de M. de Thou, ſuivant l'uſage du pays. Delà l'on le conduiſit à la Bibliothéque publique, où l'on garde les manuſcrits de pluſieurs Commentateurs Grecs ſur Platon & ſur Ariſtote.

Il viſita Félix Plater, Docteur en Médecine, logé dans une grande & agréable maiſon, & qui le reçut fort civilement. Plater lui fit voir dans ſon écurie une eſpèce d'*Ane ſauvage* (a), de la grandeur des mulets de Toſcane ou d'Auvergne, le corps court & de longues jambes, la corne du pied fendue comme celle d'une biche, quoique plus groſſe, le poil hériſſé & d'une couleur jaunâtre & brune. Il lui montra encore un rat de montagne de la grandeur d'un chat, qu'ils appellent

(a) C'eſt ainſi que d'Ablancourt traduit le mot *Alcem*, dans les Commentaires de Céſar; d'autres le traduiſent par le mot d'*Elan*; mais il ne convient pas ici, car l'*Elan* porte ſur la tête un bois à peu près comme un cerf, & il n'en parle point ici.

une Marmotte : ce petit animal étoit enfermé 1579.
dans une caſſette, & comme il avoit paſſé l'hyver ſans manger, il étoit tout engourdi. Plater avoit auſſi l'étui des Foſſiles de Conrad Geſner venu de Zurich, tel qu'il eſt décrit & deſſiné dans un de ſes Livres. Cet étui renfermoit bien des raretés différentes, entr'autres quantité d'inſectes particuliers, qui ſemblent autant de jeux de la nature. De Thou les examina à loiſir, & avec une grande curioſité, aidé de d'Amerbach, qui s'y connoiſſoit fort bien. Il alla voir enſuite Théodore Zuingher, dans une maiſon qui apartenoit à ce ſçavant homme, & que Zuingher avoit ornée de de pluſieurs inſcriptions, en quoi il excelloit. Il alla voir delà le magazin de Pierre Perne de Lucques ; ce vieillard étoit encore ſi vigoureux, qu'il travailloit lui-même à ſon imprimerie. Enfin, après avoir remercié d'Amerbach de ſa bonne compagnie & de ſa politeſſe, il partit de Bâle pour venir le ſoir coucher à Mulhauzen, où ſe tenoit une Foire, comme il y en a ſouvent.

On trouve devant ce Bourg une grande Place, où s'aſſemble durant la Foire une prodigieuſe multitude de monde, de tout âge & de tout ſexe ; on y voit les femmes ſoûtenir leurs maris, les filles leurs pères

1579. chancelans ſur leurs chevaux ou ſur leurs ânes : c'eſt la vraye image d'une Bacchanale. Dans les cabarets tout eſt plein de bûveurs : là de jeunes filles, qui les ſervent, leur verſent du vin dans des gobelets, d'une grande bouteille à long coû, ſans en répandre une goutte. Elles les preſſent de boire par les plaiſanteries les plus agréables, boivent elles-mêmes inceſſamment, & reviennent à toute heure faire la même choſe, après s'être ſoulagées du du vin qu'elles ont pris : ce ſpectacle plaiſant & nouveau pour de Thou, dura bien avant dans la nuit. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que dans un ſi grand concours de peuple, & parmi tant d'yvrognes, tout ſe paſſe ſans querelle & ſans conteſtation : ce fut inutilement qu'il appella pluſieurs fois ſon hôte, trop occupé à ſervir tant de monde ; enfin après l'avoir attendu long-temps, l'hôte vint lui faire un lit dans un poële.

De Thou ſortit delà de grand matin, & ayant laiſſé Colmar à droit, vint dîner dans un village à la ſource de la Mozelle. On y trouve quantité de grandes & d'excellentes truites, qui s'élançent avec impétuoſité ; comme l'eau eſt fort baſſe, on les peut prendre avec la main.

Delà il revint à Plombières. Il y trouva ſon

frère peu ſoulagé par les eaux, & réſolut avec 1579.
ſa belle ſœur de le reconduire chez lui. Ils revinrent par Bourbonne, où de l'avis des Médecins ils ſéjournèrent quelques jours pour eſſayer des eaux ; qui ne firent pas un meilleur effet que les autres. Enfin, ayant paſſé à Langres & à Troyes, ils le ramenèrent à Paris. Son frère y mourut au bout de quelques mois, malgré les ſoins infatigables de ſa femme, qui avoit un courage au deſſus de ſon ſexe, & après bien des remedes inutiles. Peu de momens avant ſa mort il recouvra la parole, dont il avoit preſque perdu l'uſage dans le cours d'une ſi grande maladie : il entonna diſtinctement ce verſet du Pſeaume 50. *Seigneur, ne me rejettez pas de devant vôtre face, & ne retirez point de moi vôtre Saint Eſprit.* Il mourut en le prononçant.

Son père, qui malgré ſa douleur, lui donna dans ce moment ſa bénédiction, s'abſtint pendant quelques jours d'aller au Palais, & pour éviter les viſites, ſe retira chez l'Evêque de Chartres ſon frère, chez qui logeoit ſon fils de Thou.

Là, ce Prélat & l'Avocat Général ſon autre frère, le prièrent avec inſtance de faire réflexion ſur la diminution de ſa famille, & lui demandèrent s'il ne ſeroit pas plus à propos

1579. de faire changer d'état à ſon fils, que de le laiſſer dans celui qu'il lui avoit choiſi. Le premier Preſident ne s'en éloignoit pas ; mais plus occupé des affaires publiques, que de celles de ſa famille, il laiſſoit écouler le tems ſans ſe déterminer.

De Thou, que cet établiſſement regardoit, étoit accoûtumé au célibat, & ſon ambition n'enviſageoit que quelque ambaſſade pour continuer ſon voyage : ainſi il s'excuſoit auprès de ſes oncles, & s'en remettoit entiérement à la volonté de ſon père. Ce fut de cette manière que ſe paſſa le reſte de cette année, qu'il employa avec la veuve de ſon frère à ſe conſoler de leur perte commune.

1580. L'année ſuivante, la peſte emporta bien du monde ; ce qui obligea de Thou d'aller en Touraine avec Jacques Dennet, Avocat au Parlement, homme d'eſprit & ami de ſa famille. Le Duc d'Anjou étoit alors au Pleſſis-lez-Tours, & ſongeoit ſérieuſement à la guerre des Pays-Bas.

De Thou avoit pour ce Prince des lettres de recommandation de ſon père, qui étoit ſon Chancelier. Il ſe fit préſenter par Jean de Simiers favori du Duc, mais qui ne le fut pas long-tems. Ce Prince le reçut obligeamment, & le congédia après lui avoir demandé

des nouvelles de la Cour. De Thou ſe retira 1580.
a Maillé-Laval, place forte auprès de Tours. Là, pendant le cours de cette dangereuſe maladie, s'occupant tantôt à l'étude, tantôt à la chaſſe, il fit la deſcription de Maillé en vers ïambes. Elle fut imprimée depuis, tant pour la ſatisfaction de Nicolas Perrot, Conſeiller au Parlement, homme d'une gravité antique, mais poli, & alors de la Cour du Duc d'Anjou, que comme une preuve de ſa reconnoiſſance pour un lieu qui lui avoit ſervi d'azile.

Enfin, comme il crut que c'étoit ſéjourner trop long-temps dans un même lieu, il en partit avec Dennet & la Normanderie, frère de Dennet, qui leur ſervit de guide; & paſſant par Alençon, Séez, & Falaiſe, il arriva à Caen, où il logea chez Jean de Novince d'Aubigni, qui lui fit une magnifique réception.

Il alla voir l'Abbaye de Saint-Etienne, qui ſemble commander le Château. Elle avoit été ruinée au commencement des guerres civiles, auſſi-bien que le tombeau de Guillaume Duc de Normandie, Roi d'Angleterre; on les avoit depuis réparé comme on avoit pû: c'eſt une Abbaye fondée autrefois par ce même Duc, avec de grands revenus. On

1580. y voit encore dans la Cour l'Ecu des armes des Gentilshommes, qui paſsèrent avec lui à la conquête d'Angleterre. Delà, l'on fit voir le château & l'endroit par où l'Amiral de Coligni l'avoit attaqué, pendant la maladie du Duc d'Elbeuf. Il aprit de ceux qui l'accompagnoient, que la Reine mère y étant venue quelque temps après, avoit dit *qu'elle ne comprenoit pas comment on avoit pû ſi-tôt rendre une ſi bonne Place, que des femmes auroient pû deffendre avec leurs quenouilles :* Ce qu'elle ne diſoit pas ſans taxer le Gouverneur de lâcheté ou de trahiſon.

Il avoit envie d'aller juſqu'à Coûtances ; cependant il ſe détourna pour paſſer par l'Abbaye d'Aunai du Diocèſe d'Avranches, dont étoit Abbé Jean Prévoſt qui l'accompagnoit, frère d'Auguſtin Prévoſt Greffier au Parlement, Auteur de quelques Poëſies latines fort élégantes. Cet Abbé n'étoit pas ignorant, mais grand parleur, médiſant, & ſi mauvais railleur, qu'il s'en rendoit importun. Il fit & dit pluſieurs choſes à la honte de ſes Religieux, qui vivoient ſans règle ; & enfin montrant les murs de l'Abbaye, qui étoient fort en déſordre, il leur dit, par une froide raillerie, & pour leur reprocher leur ignorance, *que ſi les murs étoient dans ce*

déſordre-là, cela ne venoit de ce qu'il n'y en avoit pas un d'eux qui les pût ſoûtenir d'un ſeul mot latin. 1580.

Meſſieurs de Sey, Gentilshommes du pays, demeuroient proche de Coûtances. Ils étoient parens de Meſſieurs de Thou; car Jean de Marle Evêque de Coûtances (a), frère du Chancelier, & qui fut maſſacré avec lui par le peuple de Paris, dont les Armes même ſe voyent encore à la clef de la voûte de l'Egliſe, avoit marié Hilaire ſa ſœur à un de Sey Gentilhomme du voiſinage, dont ces Meſſieurs étoient deſcendus. Il ne reſta que trois jours dans cette Ville, qui n'eſt pas ſeulement fermée de murailles; delà paſſant par Granville, il arriva à Avranches. Le lendemain il alla voir une Abbaye fameuſe, qu'on nomme le *Mont-Saint-Michel*, au péril de la mer.

C'eſt un rocher eſcarpé de tous côtez, qu'on croit avoir été autrefois attaché à la terre: il en eſt à préſent ſéparé de deux lieues, que l'on paſſe à cheval ſur des bancs de ſable,

(a) Le père Anſelme prétend que Jean le Corgne, dit de Marle, Evêque de Coutances, n'étoit pas frère, mais fils aîné de Henri de Marle, Chancelier de France, & maſſacré par la faction des Bourguignons en 1418.

1580. quand la mer eſt baſſe. Sa figure conique eſt enfermée tout autour d'un mur fort élevé, on y monte par des dégrez taillez dans le roc, ſans aucun pallier. Ils y forment une rue bordée des deux côtez de boutiques, où l'on vend aux pélerins des chapelets, des images de plomb, & d'autres bijoux de dévotions; il y a auſſi quelques hôtelleries pour les loger. Au haut du rocher qui aboutit en cône, comme je viens de le dire, il y a une Citadelle où eſt l'Abbaye, auſſi grande & auſſi ſpatieuſe que le rocher a de tour par bas. Le bâtiment eſt ſoûtenu par des arcboutans de la même pierre que le roc, qui ſervent auſſi à élever avec des poulies toutes les groſſes proviſions de la maiſon.

Outre l'Egliſe magnifiquement bâtie avec une tour fort élevée, qui ſoutient une figure de Saint Michel dorée & éclatante au Soleil, il y a deux Cloîtres voûtez l'un ſur l'autre, & des Réfectoires de même; des Offices, des Citernes, & une Bibliothèque, où il y avoit autrefois de bons manuſcrits: on voit dans le logis de l'Abbé une grande Galerie fort bien percée; enfin, tout eſt au haut de ce roc ſi grand & ſi ſpacieux, qu'il ſemble qu'on ſe promene en terre ferme. Même à côté du logis de l'Abbé on trouve entre le midi &

le

le couchant un petit jardin de terre raportée, 1580.
où malgré la rigueur du climat il vient de fort bons melons. Ce lieu, qui doit faire l'admiration de toute la France & de toute l'Europe, fut anciennement bâti avec beaucoup de dépense. On doit être surpris que d'un désert stérile, éloigné de tout commerce, d'ailleurs d'un abord si difficile, que lorsqu'il est baigné de la mer, à peine y peut-on aborder avec des chaloupes, la Religion de nos ancêtres en ait fait un lieu si merveilleux, & surmonté tant d'ostacles & de difficultez. J'espère que le Lecteur ne trouvera pas ces remarques inutiles.

Au sortir de cette Abbaye, de Thou vint par Saint-Jammes & par Fougères-Villettes de la Basse-Bretagne à Saint-Aubin du Cormier, lieu célébre par la Bataille qui s'y donna il y a quatre-vingt-onze ans (a), entre l'Armée du Roi commandée par Louis de la Trimouille & celle de Louis Duc d'Orleans & du Prince d'Orange, qui furent tous deux faits prisonniers.

(a) En 1488 sous le regne de Charles VIII ; par conséquent ces Mémoires ont été écrits l'an 1579. —— Par rapport à la bataille de Saint-Aubin du Cormier on renvoye le Lecteur aux Mémoires de la Tremoille Tome XIV de la Collection, p. 143.

1580. Enfin, il revint à Rennes Capitale de la Province. Les Ducs de Bretagne qui avoient fait faire une grande citadelle, y faiſoient autrefois leur réſidence : le Parlement qui étoit dans ce temps-là à Nantes, & qui eſt ſemeſtre, s'y tient à preſent. Delà, il revint par Vitré, Laval, Châteaugontiers, Angers, Saumur & Tours, à Maillé.

Il y reçût des Lettres de ſon père, qui lui mandoit d'aller trouver le Maréchal de Coſſé pour des affaires de conſéquence. Ce Seigneur étoit allé à Poitiers pour ſuivre le Duc d'Anjou, qui en étoit parti pour joindre le Roi de Navarre en Périgord, & pour tâcher de le porter à la paix. De Thou fut donc obligé de prendre la poſte avec ſon fidèle Dennet, non ſans courir quelque riſque ; car les partis commençant déjà à ſe mettre en campagne, comme ſi la guerre eût été déclarée, il fut arrêté ; mais rélâché auſſi-tôt qu'on le reconnut.

Il trouva encore le Maréchal à Poitiers, & s'acquitta des ordres que ſon père lui avoit donnez. Il entretint ſur le même ſujet Bellièvre envoyé du Roi, & revint auſſi-tôt à Maillé. Perrot qui étoit reſté à Tours depuis le départ du Duc d'Anjou, l'y vint trouver. Ils réſolurent tous deux, contre l'uſage des

courtisans, d'aller à Bourgeüil, Abbaye dans 1580.
un des plus beaux lieux du Royaume pour voir Simiers, que le Duc d'Anjou venoit de disgracier, & pour lui témoigner que s'ils l'avoient honoré dans sa faveur, ils gardoient pour lui les mêmes sentimens dans sa disgrace. Simiers les reçût avec de grandes marques d'amitié. La conversation ne roula que sur son malheur.

Ensuite, ils se séparèrent après que de 1581.
Thou lui eut offert les bons services de son père, & le crédit qu'il pouvoit avoir auprès du Duc d'Anjou. L'hyver qui avoit été rude, avoit beaucoup diminué une maladie qui avoit emporté tant de monde; cela obligea de Thou de revenir à Paris, y étant de plus rapellé par son pére, qui n'avoit point quitté cette grande ville: on y étoit occupé à l'exécution des Articles de la Conférence de Flex. Entr'autres conditions on y étoit convenu qu'on députeroit des Conseillers du Parlement de Paris, pour rendre la justice en Guyenne; au lieu de la Chambre mi-partie de cette Province, où la différence de Religion causoit tant d'aigreur dans les esprits, qu'elle se remarquoit jusques dans les jugemens de cette chambre: cela faisoit un tort considérable à ceux du pays, qui souffroient

1581. chaſſe, dont il fit imprimer depuis les deux premiers chants.

Le voyage des députez pour la Guyenne étant réſolu, les oncles de M. de Thou prirent cette occaſion de preſſer encore ſon père de réfléchir ſur l'état de ſa famille preſque éteinte, & de conſidérer qu'il n'avoit plus qu'un fils qui la pût relever. Il s'excuſoit à ſon ordinaire ſur la néceſſité du voyage de Guyenne, qui ne lui permettoit pas de ſe déterminer. Le fils juſqu'alors occupé de ſes études, n'y avoit pas fait une plus grande attention : mais enfin il commença à ſonger ſérieuſement à ſa vocation, les avis de du Ferrier lui revinrent dans l'eſprit ; le poids de l'état où l'on le deſtinoit & où il ne ſe ſentoit point porté, lui ſembla peſant ; la vie tranquille où ſon penchant l'entraînoit, lui parut douce ; l'embaras des affaires l'effraya. Tant de raiſons le déterminèrent à juger qu'il lui étoit plus convenable d'abandonner quelques grandeurs apparentes, remplies d'une infinité de peines, de choiſir un genre de vie plus aiſé, de ſe marier, lorſque l'occaſion s'en préſenteroit, & de ſe ſervir en attendant, auprès de ſes oncles, des mêmes excuſes que ſon père.

Peu de temps après ſon départ pour la

Guyenne, il passa par Angoulême, ayant été choisi par les Députez pour aller de leur part saluer Henri Prince de Condé, qui faisoit sa résidence à Saint-Jean d'Angeli; ce Prince le reçût avec toutes les marques de distinction dûes à ceux qu'il représentoit, mais en son particulier avec beaucoup de bienveillance, fondée sur l'estime qu'il avoit pour le premier Président son père: ce Prince & les autres Protestans n'avoient pas perdu la mémoire des preuves que ce Magistrat leur avoit toûjours données de son équité; il l'entretint souvent de ce qui pouvoit contribuer au bien de l'Etat & des motifs qui devoient porter les Députez à rétablir par leur justice la tranquillité dans la Guyenne. 1581.

De Thou rendit compte de son voyage à la compagnie; & ils se rendirent tous ensuite à Libourne, ville située dans un lieu commode, où l'Isle se jette dans la Dordogne; lorsque la mer poussée par le vent, monte dans cette rivière, elle fait enfler & tourner les eaux de l'Isle avec tant de rapidité & de violence, que sans l'expérience & l'adresse des Pilotes, les vaisseaux couroient risque de s'y perdre. Ceux du pays qui regardent avec admiration l'effet d'un tourbillon particulier à cette rivière dans cet endroit-là,

1581. l'appellent en leur langue *Maſcaret*. La Compagnie conſulta d'abord ſi elle y établiroit le ſiège de ſa Juriſdiction ; mais la pauvreté des Procureurs & des Avocats, qui ſeroient obligez de s'y rendre de Bordeaux & des lieux voiſins, outre d'autres difficultez qu'elle prévit, la fit réſoudre de s'arrêter à Bordeaux, comme dans un lieu plus commode pour tout le monde.

On choiſit encore de Thou pour en aller conférer avec le Maréchal de Matignon (a), qui avoit une grande autorité dans la Province dont il étoit Commandant ſous le Roi de Navarre. Il eut ordre d'aller delà, ſans s'arrêter, ſaluer ce Prince : il le joignit à Caſteljaloux, où le Roi ſe divertiſſoit à la chaſſe. Il en fut reçu avec autant de marques de diſtinction & de bonté, qu'il l'avoit été du Prince de Condé, & ce Prince lui ordonna de le ſuivre à Nérac.

De quelque côté qu'on aborde en cette ville, qui eſt ſituée dans un pays très-gras, on ne trouve que des ſables. Comme il neigea toute la nuit après qu'ils furent arrivez, le lendemain, ſuivant l'uſage du pays, le Roi

(a) Jacques Gayon de Matignon venoit de remplacer le Maréchal de Biron dans le commandement en Guyenne.

allá à la trace des bêtes fauves jusqu'à l'heure 1581.
du dîner. Quand de Thou se fut acquitté de sa commission auprès de lui, il demeura encore deux jours à Nérac, pour y faire sa cour à la Reine Marguerite & à la Princesse Catherine sœur unique du Roi : il étoit bien-aise aussi de voir du Faur de Grateins, qui étoit Chancelier de Navarre, & avec lequel il s'entretint familièrement.

Grateins avoit été élevé dans le Parlement de Paris, & avoit de grandes obligations au premier Président, qui l'avoit protégé dans l'affaire de la Mercuriale, où l'on avoit voulu le mêler : il en témoigna au fils une sincère reconnoissance, & l'embrassa avec bien de la tendresse ; il lui dit, que c'étoit le premier Président père, qui lui avoit conseillé de demander des Commissaires du Parlement de Paris, dont il connoissoit la droiture & l'équité, & avec quel désintéressement ils rendoient justice à tout le monde sans distinction : au lieu que dans la Guyenne, depuis que la différence de la Religion y avoit divisé les esprits, elle ne s'y rendoit que par haine ou par faveur ; après cela de Thou prit congé du Roi de Navarre, qui lui fit voir ses jardins qu'il entretenoit avec un grand soin, & qui le promena dans les belles allées palissadées de lauriers.

1581. Après avoir passé la Garonne, il reprit son chemin par Agen, & y fut reçu splendidement par de Roques Secondat. Ce Gentilhomme avoit épousé la tante de Joseph Scaliger du côté de sa mère ; il en avoit eu plusieurs enfans, dont la plupart se mirent dans le service, entr'autres Paul de Secondat qui fut tué au siège d'Ostende. Il avoit avec lui le frère aîné de Joseph Scaliger, nommé Sylvius, pour qui Jules leur père avoit écrit sa poëtique : ce Sylvius étoit un homme fort doux & assez sçavant ; comme on s'entretint des Commentaires de son père sur les Livres d'Aristote de l'histoire naturelle des animaux, de Thou le pria de les revoir, & de n'en priver pas plus long-tems le public. Silvius y satisfit en partie, & donna le dixième Livre qu'il dédia à Duranty premier Président de Thoulouse : après sa mort, le reste tomba entre les mains de son frère Joseph, qui l'emporta en Hollande, & qu'il laissa en mourant à Danile Heinsius son élève ; mais dans un si grand desordre, comme Heinsius l'écrivit à Casaubon, qu'on ne doit pas espérer d'en jouir.

Après que de Thou fut de retour à Bordeaux, les Commissaires choisirent le Couvent des Jacobins pour y tenir leur séance ;

Loysel & Pythou étoient l'un Avocat & 1581
l'autre Procureur Général de la commission: couple d'amis illustre par leur mérite & par leur probité, plus illustre encore par la conformité de leur zèle pour le bien public. L'ouverture s'en fit avec un concours extraordinaire de peuple, attirés par la nouveauté du spectacle, ou flattés de voir finir la fatigue que les Juges précedens leur donnoient.

Parmi ces occupations de Thou n'inter- 1582.
rompoit point ses études; rempli du dessein d'écrire l'Histoire de son temps, il faisoit connoissance par tout où il passoit, avec ceux qui pouvoient y contribuer; & comparant tout ce qu'il avoit lu ou entendu, avec ce qu'il en apprenoit par lui-même, il en tiroit de justes conséquences. Il fut instruit de bien des particularitez remarquables par Lagebaston (a) premier Président de Bordeaux, vieillard vénérable, & par son âge fort avancé & par sa doctrine. Ce Magistrat protegé dans les mouvemens précédens par le premier Président de Thou, toûjours prêt à secourir les illustres affligés, satisfit avec

(a) Par rapport à ce Magistrat lisez les Mémoires de Montluc (Tome XXIV de la Collection, p. 394.)

1582. une complaisance au-dessus de son âge à la curiosité du jeune de Thou son fils.

De Thou tira encore bien des lumières de Michel de (a) Montagne alors Maire de Bordeaux, homme franc, ennemi de toute contrainte, & qui n'étoit entré dans aucune cabale, d'ailleurs fort instruit de nos affaires, principalement de celles de la Guyenne sa patrie, qu'il connoissoit à fonds. L'amitié que de Thou fit ensuite avec Jean Malouin de Sessac, Doyen du Parlement, lui fut aussi d'un grand secours.

Pithou & lui trouvèrent beaucoup d'agrément & de politesse, dans l'esprit éclairé d'Elie Vinet de Barbezieux. Vinet étoit Directeur du Collège de Bordeaux, si célèbre dans les siècles précédens, & s'occupoit alors à retoucher son *Ausone*; autrefois il avoit été des amis de Turnède, de Muret, de Grouchy, de Guerente, & de Georges Buchanan. Tous les ans il recevoit des lettres de ce

(a) C'est le célèbre Auteur des Essais de morale. Veut-on se faire une idée de sa manière de se conduire au milieu des diverses factions qui s'entrechoquoient; il faut lire le chapitre premier du Livre III de ses Essais: on y verra que dans toutes les circonstances il sut conserver cette apathie philosophique qu'il regardoit comme la base de la sécurité & de son repos.

dernier, quand les marchands Ecoſſois ve- 1582.
noient enlever des vins à Bordeaux : de Thou vit les dernières que Buchanan avoit écrites à Vinet, d'une main tremblante à la vérité, mais d'un ſtyle ferme & qui ne ſe reſſentoit en aucune maniére des foibleſſes de ſon grand âge ; auſſi Buchanan ne s'en plaignoit pas, mais plûtôt de l'ennui que cauſe une longue vie. Il lui mandoit, qu'il avoit quitté la Cour & qu'il s'étoit retiré à Sterlin ; il ajoutoit ſur la fin ces dernières paroles, dont de Thou s'eſt toûjours ſouvenu depuis : *au reſte, je ne ſonge plus qu'à me retirer ſans bruit, & à mourir doucement : comme je me regarde comme un homme mort, le commerce des vivans ne me convient plus.*

De Thou fit voir à Vinet les deux premiers chants de ſon poëme de la Fauconnerie, où il n'avoit pas mis encore la dernière main ; Vinet l'obligea de les faire imprimer à Bordeaux par Simon Millanges, excellent Imprimeur.

Pendant le mois de Février les Commiſſaires interrompirent leur ſéance, & quelques-uns prirent ce tems-là pour voir le pays de Médoc ; Thumeri languiſſoit d'une fièvre quarte, mais ſans s'aliter il la domptoit en montant ſouvent à cheval ; Loyſel

1582. baſſe, on leur apportoit des huîtres dans des paniers; ils choiſiſſoient les meilleures & les avalloient ſitôt qu'elles étoient ouvertes ; elles ſont d'un goût ſi agréable & ſi relevé, qu'on croit reſpirer la violette en les mangeant ; d'ailleurs elles ſont ſi ſaines, qu'un de leurs laquais en avala plus d'un cent ſans s'en trouver incommodé. Là, dans la liberté du repas, on s'entretint tantôt de la beauté du lieu, tantôt de ce qu'on jugeoit le plus propre au bien de l'Etat, tantôt de ce fameux Capitaine dont on vient de parler, tantôt de ces grands hommes dont Ciceron ſe ſouvient en quelque endroit de ſes ouvrages, qui ne croyoient pas qu'il fut indigne d'eux d'employer un repos honnête & néceſſaire pour délaſſer l'eſprit de ſes grandes occupations de ramaſſer à Gayette & à Laurencio, des coquilles & des petits cailloux ſur le rivage.

La beauté de la ſaiſon les invita à voir le reſte du pays de Médoc & le château de M. de Candale ; la Maiſon de Foix, dont il étoit, poſſédoit autrefois tout ce pays-là. Ils le trouvèrent à Caſtelnau, où il s'étoit rendu depuis peu, & où il avoit accoûtumé de ſéjourner juſqu'à l'automne, à moins qu'il n'allaſt à Cadillac ou à Bachevel, deux châ-

teaux

teaux qui ſont ſur la Garonne, & où il alloit 1582.
& revenoit par eau commodément.

Ce Seigneur ſçavant dans la Geométrie & dans les Mécaniques, avoit chez lui des laboratoires, des atteliers & des forges, avec tous les inſtrumens néceſſaires pour fondre ou pour fabriquer toutes ſortes de machines, il invita ces Meſſieurs à dîner, qui fut aſſaiſonné d'une ſçavante converſation, ſuivant ſa coûtume. De Thou tourna l'entretien ſur ce que les Pyrennées pouvoient avoir de hauteur, il ſçavoit que c'eſtoit faire plaiſir à ſon hôte que de le mettre ſur ce chapitre.

Candale leur raconta qu'il avoit été aux eaux de Béarn proche de Pau, à la ſuite d'Henri d'Albret, Roi de Navarre, père de la Princeſſe Jeanne, dont il étoit proche parent : que dans le ſéjour qu'il y fit, il réſolut de monter au ſommet de la plus haute montagne, qui n'en eſt pas éloignée, & qu'on nomme *les Jumelles*, à cauſe qu'elle ſe ſépare par le haut en forme de fourche : « que » dans le temps qu'il préparoit tout ce qu'il » crut néceſſaire pour ſon deſſein, pluſieurs » Gentilshommes, & d'autres jeunes gens, » vétus de ſimples camiſolles, pour être » moins embarraſſez, s'offrirent de l'accom-

1582. » pagner : qu'il les avertit que plus ils pé-
» nétreroient en haut, plus ils ſentiroient
» de froid; ce qu'ils n'écoutèrent qu'en riant:
» que pour lui il ſe fit porter une robe fourrée
» par des payſans qui connoiſſoient les lieux:
» qu'environ la my Mai, ſur les quatre heu-
» res du matin, ils montèteut aſſez haut
» pour voir les nuées au-deſſous d'eux: :
» qu'alors le froid ſaiſit ces gens qui s'é-
» toient ſi fort preſſez; de manière qu'ils
» ne purent paſſer outre: que pour lui il
» prit ſa robe & marcha avec précaution,
» accompagné de ceux qui eurent le cou-
» rage de le ſuivre: qu'il monta juſqu'à un
» endroit où il trouva des retraites de ché-
» vres & de boucs ſauvages qu'il vit ſe
» promener par troupes ſur ces roches eſ-
» carpées: qu'ayant pouſſé plus loin, il
» remarqua quantité d'aires d'aigles & d'au-
» tres oyſeaux de proye: que juſques-là ils
» avoient rencontré des traces taillées dans
» le roc, par ceux qui y avoient auparavant
» pénétré; mais qu'alors on ne voyoit plus
» de chemin, & que pour gagner le ſommet
» il en reſtoit encore autant à faire qu'on
» en avoit fait: que l'air froid & ſubtil qui
» les environnoit leur cauſoit des étourdiſ-
» ſemens qui les faiſoient tomber en foi-

» bleſſé ; ce qui les obligea de ſe repoſer 1582.
» & de prendre de la nourriture : qu'après
» s'être enveloppé la tête, il ſe fit une nou-
» velle route avec l'aide des payſans qu'il
» avoit amenez : que quand le roc réſiſtoit
» au travail, on ſe ſervoit d'échelles, de
» crocs, & de grappins : que par ce moyen
» il arriva enfin juſqu'à un lieu, où ils ne
» virent plus aucune trace de bête ſauvage
» ni aucuns oiſeaux, qu'on voyoit voler plus
» bas ; que cependant on n'étoit pas encore
» au ſommet de la montagne : qu'enfin il
» le gagna à peu de diſtance près, avec
» l'aide de certains crochets, qu'il avoit fait
» faire d'une manière extraordinaire.

» Qu'alors il choiſit un lieu commode,
» d'où il put regarder ſûrement juſqu'en
» bas ; qu'il s'y aſſit, & qu'avec le quart
» de cercle il commença à prendre la hau-
» teur ; qu'il prit pour rez de chauſſée le
» courant paiſible, que les eaux qui ſe pré-
» cipitent de rocher en rocher avoient for-
» mé ; que juſqu'au plus haut de la monta-
» gne, qu'il meſuroit aiſément du lieu où il
» étoit, il trouva onze cens braſſes ou toiſes
» de notre meſure, la toiſe de ſix pieds,
» (a) *ce qui compoſe treize cens vingt pas*

(a) On a ajoûté ces mots pour éclaircir ce paſſage.

1582. » *Geométriques, le pas de cinq pieds, à la* » *manière des Grecs* ».

De Thou, après avoir fait là-dessus de profondes réflexions, convint que Candale ne s'étoit pas fort écarté de la vérité, ni du sentiment des anciens Geomètres, qui rapportent que le Mont-Olympe, qu'ils ont cru le plus élevé qu'il y eut au monde, ne pouvoit avoir plus de dix stades de hauteur, non plus que la mer à de profondeur. Xenagoras trouva un demi stade davantage dans la mesure qu'il prit de la même montagne; je dirai en passant que ce calcul n'est pas exact dans Apulée (a), au Livre qu'il nous a laissé du démon de Socrate, & qu'il y faut suppléer par Plutarque dans la vie de Paul Emile.

Que si l'on multiplie dix fois le stade de 125 pas, comptant le pas de cinq pieds, à la manière des Grecs, on trouvera 1250 pas Geométriques; ce qui, à onze toises cinq pieds près, fait le même nombre que Candale avoit trouvé; mais on laisse un calcul plus exact aux gens du métier (b).

(a) Apulée dit qu'elle n'a pas dix stades de hauteur, & Plutarque qu'elle en a davantage.

(b) Effectivement M. de Thou s'est trompé, il prend pour des piés les 70 pas géométriques restans de 1250

De Caſtelnau la compagnie ſe rendit à 1582.
l'Eſparre, autrefois ville libre & jouiſſante de ſes droits, avec un château & des Salines appartenantes à la Maiſon de Montferrand. Depuis, du temps de Charles VIII, elle vint par confiſcation dans la Maiſon d'Albret, qui avoit toujours été fidelle à la France; alors elle appartenoit à Louis de Gonzagues de Clèves Duc de Nevers, du côté de la Ducheſſe ſon épouſe (a).

De l'Eſparre on vint a Soulac, connu par ſa Chappelle dédiée à la Sainte Vierge, & par le port de Verdon, qui eſt fort commode. Delà, l'on découvre la tour de Cordouan, ſcituée entre des bancs de ſable & des rochers, à l'embouchure de la Garonne, qui dans cet endroit eſt large d'environ quatre lieues. Cette tour, qui la nuit ſert de fanal aux vaiſſeaux, avoit été à demi ruinée; depuis elle a été rebâtie par l'adreſſe & le

qui ſont de 5 piés. A ce compte, il y auroit une différence de 58 toiſes 2 piés, au lieu de 11 toiſes 5 piés; cependant ſi vous ajoûtez le demi ſtade de Xénagoras, qui fait 72 pas & demi géométriques, ou 52 toiſes demi pié, on trouvera à 6 toiſes un pié & demi près, le compte de M. Candale juſte, par rapport aux anciens Geomètres.

(a) Elle étoit de la maiſon de Longueville.

1582. travail de Louis de Foix, Pariſien, qui portoit ce nom à cauſe de ſon père qui étoit du pays (1).

Ils ſe rendirent delà, à Blaye par Royan & par Talmond; ils y découvrirent les premiers une grande quantité de capilaires, que ceux du pays ne connoiſſoient pas: ils leur aprirent la manière d'en faire du ſyrop, afin qu'à l'avenir ces gens s'épargnaſſent la peine & les frais d'en aller querir à Montpellier. Ils en trouverent encore en beaucoup d'autres lieux, & principalement à Bourdeilles, où il en croît de tous côtez. Bourdeilles eſt un des plus forts Châteaux du Périgord; il eſt ſitué ſur un rocher, baigné par la Droune (a) qui ſe jette dans l'Iſle, & creuſé par la nature, ou par la violence des eaux de cette rivière.

Delà, ils revinrent enfin à Bordeaux; la Chambre des Commiſſaires y étoit moins occupée aux affaires civiles qu'aux criminelles, de l'examen deſquelles dépend la ſûreté du public. Comme les Eccléſiaſtiques ne pouvoient aſſiſter aux jugemens criminelles, on chargeoit Coquelei & de Thou de faire les

(a) Il y a une faute dans le texte latin des Mémoires: on y lit que ce rocher eſt baigné par la riviere de l'Iſle; & la riviere qui y coule, eſt la *Droune*.

informations, d'interroger les coupables, & 1582.
de les confronter aux témoins, comme il arriva dans le procès de *Roſtaing* (a); quand il fut inſtruit, Thumeri, Loyſel, Pithou & de Thou, firent un tour en Gaſcogne pendant les vacations de Pâques.

Ils paſſerent d'abord à Bazas, où l'on les inſtruiſit des véritables cauſes des malheurs de cette ville, & de la faction des Caſſes (b); delà à Albret, d'où l'illuſtre Maiſon d'Albret, & tout le pays d'alentour tirent leur nom. Plus outre, à Tartas, au Mont de Marſan, & à Ayre, ſituée ſur l'Adour, dont elle tire ſon nom; mais ruinée par la violence & par le feu de nos derniéres guerres.

Continuant leur route par le Bigorre, ils virent Tarbe, qui en eſt la capitale, & décendirent dans un pays fort agréable au pied des Pyrennées, où les vignes, comme dans la Lombardie, ſont attachées aux ormeaux & aux peupliers : autrefois Tarbe étoit compoſée de trois villes; mais ce

(b) On verra plus loin l'explication de ce procès.

(c) D'Aubigné (dans ſon Hiſtoire univerſelle, T. II, Livre III, page 265) fait mention de la priſe de Bazas par les deux frères *Caſſes*.

1582. n'étoit plus alors qu'une ſolitude habitée ſeulement par des payſans.

Ils viſitèrent des bains qui n'en ſont pas loin, & qui étoient autrefois fort frequentés, comme on le remarque par de beaux bancs qu'on y voit encore; les eaux en ſont fort chargées d'alun; de Thou en fut guéri d'une eſpèce de rhumatiſme au bras gauche, cauſé par ſes études trop aſſidues, & par ſes veilles.

Delà, ils allèrent à Compan, où le beurre eſt excellent: tout proche eſt la Vicomté de Lavedan, qui appartient à des Seigneurs de la maiſon de Bourbon, & qui eſt renommée par les beaux chevaux qu'on y éleve. En paſſant, ils examinèrent avec attention une inſcription qui eſt ſur l'Autel d'une Chapelle, & dont Scaliger s'eſt ſervi fort à propos dans ſa deſcription de la Gaſcogne. Ils remarquèrent en arrivant à Lourde, qui eſt un château ſur une hauteur & ſur les frontières du Bigorre, que ce n'eſt point là le Lapord, comme l'a cru le même Scaliger, dans la première édition de ſes Commentaires ſur Auzone, qui fut fait à Lyon; car le Lapord eſt un pays bas proche de la mer, & fort éloigné de Lourde: c'eſt plûtôt le Bayonnois. Dans les anciens Martyrologes des Evêques de Bayonne, il n'y

a que le pays ſitué depuis la Garonne juſ- 1582.
qu'à l'Adour, qui ſoit appellé le pays de Lapord & l'Evêché de Lapord : encore aujourdhui ce qui eſt entre l'Adour juſqu'à Fontarabie, ſe nomme le pays de Lapord (a), dequoi de Thou avertit Scaliger, qui dans la ſeconde édition qui fut faite de ſon Auzone avec celui de Vinet, ſupprima le plus franchement du monde ce qu'il en avoit dit.

Delà par Pontac ils arrivèrent à Pau ; Henri IV & la Reine Jeanne ſa mère, ont fort embelli cette Ville par une bonne Citadelle qu'ils y ont fait faire, & par des Jardins d'une Royale magnificence : on y voit des berceaux de feuillage d'une hauteur ſurprenante. Ils trouvérent à Pau la Princeſſe Cathérine ſœur du Roi de Navarre : elle les reçût avec toutes les marques poſſibles de bienveillance ; les devoirs de la Charge de Loyſel l'obligérent de ſe ſéparer en ce lieu de ſa compagnie : Pythou avoit déja fait la même choſe dès Ayre, & avoit regagné Bordeaux par Saint Sévére.

Thumeri & de Thou, qui reſtèrent ſeuls, furent aux bains de Bearn, qui ne ſont éloignez de Pau que de ſept lieues. Ce ſont des ſources d'eaux ſoulphrées, qui ſortent des

(a) On le nomme aujourd'hui le Labour.

1582. monts Pyrenées, & qui ſont très bonnes contre la pierre, lanéfretique & les obſtructions; elles ſont ſi légeres & ſi ſubtiles, que toute leur force ſe perd dans un moment, à moins qu'on ne les prenne au ſortir de la ſource; auſſi l'on ne peut les tranſporter dans des bouteilles, comme nos eaux de Lux, de Spa & de Pougues. De Thou avoit avec lui un jeune Allemand, qui quoique fort ſobre en bûvoit tous les jours cinquante verres en une heure; pour lui, pendant ſept jours il en prit vingt-cinq verres à chaque fois, plûtôt par plaiſir que par néceſſité. Quoiqu'elles ne le purgeaſſent point, il en reſſentit un grand ſoulagement, avec un merveilleux appétit, un ſommeil tranquille, & une légéreté ſurprenante répanduë par tout le corps.

Au retour des eaux ils paſſerent par Oleron, Sauveterre & Orthez, où la Reine Jeanne avoit établi une célèbre Académie, & vinrent à Navarreins. Henri d'Albret Roi de Navarre avoit ainſi nommé cette dernière ville, pour ſe conſoler de la perte de ſon Royaume: il y avoit auſſi fait bâtir un château fort & bien muni, pour deffendre le reſte de ſon pays de Bearn.

Paſſant enſuite par Saint-Palais & par Saint Jean de pié de Porc, ils vinrent à la Baſtide

de Clarence. Ils y virent Jean de Licarrague 1582.
Miniſtre de l'Egliſe du lieu, qui par ordre de la Reine Jeanne avoit traduit le Cathéchiſme & le nouveau Teſtament en langue Biſcayenne, & qui l'avoit fait imprimer en beaux caractères à la Rochelle par Pierre Haultin. Tout autre que lui n'auroit pu le faire, vu le peu de rapport que cette langue, de même que l'Hybernois & le bas Breton, a avec les autres.

Ce Miniſtre qui parloit également bien Baſque & François, prêchoit devant ceux du pays en ſa langue & dans la même Egliſe où les anciens Catholiques célébroient l'Office divin; mais à des heures différentes. La diverſité de Religion ne cauſoit entr'eux aucune querelle, & ils étoient accoûtumez (a) à vivre enſemble paiſiblement.

De Biſcaye on vint à Bayonne par le pays de Lapord, en laiſſant à gauche Bidaſche, qui appartient à la Maiſon de Grammont. L'Adour ſépare Bayonne en deux, & il n'y avoit pas long-temps qu'elle avoit failli à

(a) Ce fait ne paroitra pas extraordinaire à ceux qui ont lu dans l'Hiſtoire Abrégée de la Réformation des Pays-bas, par Gérard Brandt, l'anecdote de ce Curé, qui, alternativement faiſoit le prêche, & diſoit la meſſe. Au ſurplus on voit de nos jours à Straſbourg la même Egliſe ſervir à deux Communions.

1582. la ſubmerger ; les eaux qui tombent des Pyrennées dans cette rivière, & celles qu'elle reçoit de la Gave qui s'y jette à Peyrehourade, l'avoient ſi fort enflée, que ne pouvant ſe rendre dans la mer par ſon embouchure ordinaire, comblée par les ſables, elle avoit été contrainte de prendre ſon cours par le canal, qui s'étend juſqu'au Cap Breton. Les habitans avoient commencé à bâtir un mur ſur pilotis, pour fermer l'entrée de ce canal, afin que la rivière forcée de couler par ſon lit ordinaire, entraînât les ſables, & rendît par ce moyen ſa ſortie plus libre & plus profonde ; ce que le hazard exécuta plûtôt que leur travail. Les eaux ſe précipitèrent avec tant de rapidité pendant une baſſe marée, qu'elles écartèrent à droite & à gauche les ſables qui bouchoient ſon lit, bien mieux que tous les pilotis qu'ils pouvoient faire ; elles s'ouvrirent même un paſſage ſi large, qu'elles ne ſe débordoient preſque plus dans la ville. Cependant on y appréhendoit toûjours l'inondation ; car les grandes marées aportant continuellement des ſables dans le port, la rivière qui n'avoit plus la liberté de ſon cours, avoit encore depuis peu de temps emporté une grande partie de leurs murailles.

Le langage de ces peuples eſt fort ſingulier,

& les habits de leurs femmes ne le sont pas moins : elles en ont pour chaque âge, & pour chaque état, pour le deüil, pour le mariage, & pour les prières publiques. Leurs tailleurs ne sont que pour leur usage & pour celui de ceux du pays : si l'on voyoit ailleurs des gens vêtus à leur manière, on croiroit qu'ils se seroient ainsi déguisez exprès pour faire rire sur un théâtre, ou pour aller en masque. 1582.

Jean Denis de la Hillière (a), qui avoit succedé au Vicomte d'Horte (b), commandoit dans la ville ; c'étoit un vieux Capitaine fort simple & si bien fait à la fatigue, qu'il couchoit en tout temps la tête nue, & buvoit son vin pur sans s'en trouver incommodé, quoique le vin de Chaloſſe dont il usoit, soit le plus fort de la province. Il

(a) Il paroît que la Hilliere, conserva long-tems le Gouvernement de Bayonne, puisqu'en 1595 il rempliſſoit encore cette place. L'Hiſtoire du Maréchal de Matignon (p. 352) en fournit la preuve. On y trouve le récit d'une entrepriſe sur Bayonne, conduite par les Eſpagnols ; & on y voit qu'un des principaux moyens, pour s'emparer de cette ville, étoit de corrompre la Hilliere.

(b) C'étoit un de ces François loyaux & généreux qui refusèrent d'imiter dans leurs départemens la férocité des bourreaux de la Saint-Barthelemi.

1582. reçut ces Meſſieurs avec beaucoup de franchiſe, & leur fit l'hiſtoire de ſa vie ſans en rien déguiſer. Thumeri lui dit, qu'il lui conſeilloit de ſe marier, & lui ayant frapé dans la main, il lui fit promettre qu'il y ſongeroit au plûtôt : ce qu'effectivement la Hillière fit peu de temps après.

Au ſortir delà ils rencontrèrent un beau bois de lièges verds, & paſsèrent à Acqs, ville Epiſcopale qui tire ſon nom des eaux bouillantes qu'on y voit ; puis en cinq jours de marche ils ſe rendirent à Bordeaux. Ils trouvèrent ſur leur route de grandes landes & des bruyères pleines d'abeilles & de tortues, avec des villages fort écartez les uns des autres, mais très-peuplez : les payſans y ſont plus riches que dans tout le reſte de la Gaſcogne, quoique les autres ſoyent dans un meilleur pays : leur travail & leur induſtrie rendent leur terroir auſſi fertile que pas un autre.

Peu après leur retour à Bordeaux on jugea le procez de Roſtaing (a), qui fut condamné avec rigueur ; ce qui fit dire par toute la ville, que depuis plus de trente ans on n'avoit point vu de ſi grand exemple de ſé-

(a) Triſtan de Roſtaing avoit abandonné lâchement aux Ligueurs la ville de Melun. (Voyez l'Hiſt. de M. de Thou, tome VII, p. 404.)

vérité contre un Gentilhomme : auſſi l'im- 1582.
punité qui régnoit auparavant dans toute la Guyenne, étoit cauſe qu'il n'y en avoit pas un, ou qui ne ſe vengeât lui-même, ou qui ne fit quelque violence, ſans avoir recours à la juſtice.

En voici un exemple remarquable arrivé dans ce tems-là. Un nommé Gaillard, brave & déterminé Capitaine, étoit ennemi juré d'un Gentilhomme de ſes voiſins, qui demeuroit proche de Saint-Milion ; il prétendoit que ſon frère avoit été lâchement aſſaſſiné par ce Gentilhomme durant nos dernières guerres : réſolu de vanger cette mort, il ſe fait accompagner d'une troupe de ſcelerats, vient de nuit eſcalader la maiſon de ſon ennemi, qui ſe croyoit en ſûreté pendant la paix ; applique un pétard à la porte, entre avec ces brigands, tue ce Gentilhomme qui étoit ſorti au bruit l'épée à la main ; maſſacre ſa femme, ſon frère, & ce qu'il trouve de valets. Le crime fut bien-tôt ſuivi de la punition : ces gens qu'il avoit amenez courant vîte au pillage dans l'obſcurité, rencontrent un baril de poudre à canon ; une éteincelle de leurs mèches tombe deſſus, y met le feu, qui renverſe une partie de la maiſon, écraſe & brûle ces ſcélérats, les

1582. étend à demi morts sur le pavé, presque sans habits & sans armes. Au bruit qui s'en répandit, le Prevôt des Maréchaux accourut & se saisit sans peine de ces vagabonds, qui couroient le pays impunément : il n'y eut que ceux qui étoient demeurez dehors qui se sauvèrent.

On prit aussi Gaillard, auteur de cette horrible action, qui nud & blessé des coups de son ennemi, qui s'étoit défendu en brave homme, fut conduit sur un chariot à Bordeaux avec ses compagnons; mais si défigurez, si noirs & si bouffis, qu'ils n'avoient rien d'humain qu'une voix affreuse. Comme la prison étoit fort éloignée du lieu de la Jurisdiction, il fallut leur faire traverser presque toute la ville : le peuple frappé de ce spectacle, regardoit leur crime avec encore plus d'horreur. On fut obligé de les interroger dans la place & dans leur chariot sur un fait qu'ils ne pouvoient nier : on ne les en fit sortir que pour les mettre sur une roue. Pour Gaillard, qui étoit homme de bonne mine, des Archers le conduisirent devant les Juges sans être lié; mais enveloppé d'un linge, suivant l'usage de Toulouse & de Bordeaux. Il convint hardiment du fait, & avoua, comme une belle action, qu'il avoit tué son ennemi, accusant

accuſant même ce malheureux d'être cauſe 1582.
de la perte de ſes braves ſoldats, (c'eſt ainſi qu'il nommoit ces ſcélérats, qui avoient été brûlez ou écraſez des ruines de la maiſon de ce Gentilhomme) il parut toûjours auſſi intrépide que s'il n'avoit pas mérité la mort, ou qu'il ne dût pas la craindre, & la ſouffrit avec la même fermeté, avec laquelle il avoit parlé à ſes Juges.

On rendit encore, au rapport de M. de Thou, un jugement célèbre & digne de la majeſté des Commiſſaires : une jeune Demoiſelle, dont le père étoit mort depuis quelques années, avoit quitté la maiſon de ſa mère ſous prétexte de Religion, & ſans le conſentement d'aucun de ſes parens, avoit épouſé un jeune homme d'une condition fort inférieure à la ſienne : cependant ils n'avoient pas conſommé le mariage. Il fut déclaré nul, & la fille rendue à ſa mère, qu'on avertit de ne lui faire aucune violence, ſous prétexte de Religion ; l'on défendit de plus, au jeune homme de voir la fille davantage, & de ſe marier avec elle, ſur peine de la vie. Arrêt d'autant plus néceſſaire pour rétablir l'honneur & la validité des mariages, que dans ce temps de deſordre il s'en étoit fait beaucoup de clandeſtins, & qu'on avoit

1582. besoin d'un exemple pour réprimer l'insolence des raviſſeurs, qui abuſoient de la ſimplicité des filles de famille mal conſeillées, & qui diſpoſoient d'elles impunément ſans l'avis de leurs parens. Des affaires particulières occupèrent le reſte de la Séance, juſqu'aux vacations; avant qu'elles commençaſſent, on ordonna aux parties de ſe rendre à Agen, où la Séance ſe tiendroit après la Saint-Martin.

Soit que le premier Préſident prévit ſa mort aſſez prochaine, ſoit qu'il ne pût ſupporter davantage la trop longue abſence de ſon fils, il obtint du Roi la permiſſion de le faire revenir. On nomma en ſa place François Godard, jeune homme, qui avoit été reçu depuis peu conſeiller au Parlement, & qui avoit l'eſprit fort délié. Pour de Thou, il fit entendre à ſes amis qu'en retournant à Paris il avoit envie de voir le Languedoc & la Provence, & de paſſer à Clermont en Auvergne, pour y ſaluer ſon beau-frère de Harlai, & les Conſeillers qui y tenoient les *Grands-Jours* cette année-là.

Le bruit ſe répandit en ce tems-là, que le Duc d'Anjou envoyoit au Roi Salcède, qu'il avoit fait arrêter à Anvers. Les accuſations fauſſes & véritables, dont Salcède avoit chargé pluſieurs perſonnes, étoient cauſe

qu'on parloit fort diverſement de cette affaire. 1582.
Quelques-uns des plus conſidérables de la Cour qui s'y trouvoient mêlez, en avoient écrit au Maréchal de Matignon, & lui avoient mandé que Salcède l'avoient accuſé avec d'autres perſonnes du premier rang. Le Maréchal qui ſçavoit qu'à ſon égard Salcède étoit un impoſteur, s'étoit ſi fort mis dans l'eſprit qu'il l'étoit à l'égard des autres, qu'il traitoit de calomnie tout ce que ce ſcélérat avoit dépoſé.

Il regardoit par une fenêtre des jeunes gens qui jouoient dans la place, quand de Thou vint lui demander un paſſeport : il ſavoit que de Thou retournoit à Paris, & qu'il devoit paſſer en Languedoc pour y voir le Duc de Montmorenci ; ce qui l'obligea de l'entretenir ſur le ſujet de Salcède fort particulièrement & fort long-temps, dans la vue que de Thou pût partir d'auprès de lui, fort inſtruit ſur ce chapitre. Pour lui faire perdre toute créance aux dépoſitions de ce malheureux, il lui dit que Salcède avoit paſſé ſa jeuneſſe avec des brigans & des ſcélérats ; que depuis on lui avoit fait à Rouen ſon procez pour fauſſe monnoye ; qu'il n'avoit évité que par la fuite la peine où l'on l'avoit condamné ; qu'il s'étoit caché de côté & d'autre

1582. depuis ce tems-là ; qu'enfin le Duc de Mercœur, auquel il ſe trouvoit allié de fort loin par la mère de ſa femme, l'avoit pris ſous ſa protection : que tout ce qui venoit de la Cour du Duc d'Anjou devoit être ſuſpect, qu'elle étoit compoſée de gens ſans Religion & ſans honneur, qui ſe faiſoient un jeu de jetter, par leurs calomnies, des ſoupçons dans l'eſprit de Sa Majeſté, ſur ſes plus fidelles ſerviteurs & ſur les plus Grands de l'Etat, pour y remettre la confuſion.

Peut-on, diſoit-il, *rien imaginer de plus méchant & de plus impudent en même temps, que de confondre dans une même conſpiration tant de gens d'honneur, dont la probité recognuë éloigne d'eux juſqu'au moindre ſoupçon, avec le petit nombre de ceux qui peuvent en être coupables ; qu'on reconnoît bien là les traits empoiſonnez des Courtiſans de ce Prince, qui ne ſe font point un ſcrupule de mettre en riſque, aux dépens d'un miſérable, la vie & l'honneur des plus gens de bien : ſi vous faites réflexion ſur l'accuſateur & ſur ceux qui lui ont ſuggeré ſes dépoſitions dans ſa priſon, vous jugerez aiſément quels égards on doit avoir pour une accuſation de cette importance, où le repos de l'Etat eſt ſi fort intéreſſé.*

Il ajoûta que quelques bruits qu'on fit

courir, que le Duc d'Anjou devoit envoyer 1582.
Salcéde au Roi, il n'en croyoit rien ; qu'il ne pouvoit ſe perſuader que ce ceux qui étoient auprès de ce Prince le ſouffriſſent ; que certainement Salcède ſe dédiroit en France de ſes prétendues accuſations, & que cela ne ſerviroit qu'à découvrir leurs mauvaiſes intentions & leur méchanceté.

Comme par le témoignage de ſa conſcience il étoit fortement perſuadé de ce qu'il diſoit, que d'ailleurs il joignoit à une profonde ſageſſe une éloquence vive & inſinuante, de Thou, dont l'excellent naturel le portoit à juger favorablement de toutes choſes, partit ſi convaincu de tout ce qu'il lui avoit dit, que toutes les fois qu'on parloit de Salcéde (a), ce qui arrivoit ſouvent, il prenoit toûjours le parti de réfuter tout ce qu'il en entendoit dire.

Il partit de Bordeaux avec Thumeri & Pithou, & vint à Moiſſac ſur le Tarn, belle & ancienne Abbaye, remplie autrefois de fort bons Livres. Pithou & lui examinérent ceux qui reſtoient, & prirent leur route par

(a) Tout ce qui concerne *Salcède*, & la conſpiration dont il fut le dénonciateur a été ſuffiſammment diſcuté dans l'Obſervation N° 15 ſur les Mémoires de Cheverny. (tome L de la Collection, p. 289.)

1582. Aiguillon ſur le Lot ; le lendemain ils vinrent dîner au port Sainte-Marie, lieu connu par ſes bons vins. Comme tous leurs valets s'y ennyvrèrent, ils ne purent partir que tard pour ſe rendre à Agen, où ils n'arrivèrent que bien avant dans la nuit, quoiqu'on n'y compte que deux lieues depuis Sainte-Marie. Secondat, dont on a déjà parlé, vint au-devant d'eux avec des flambeaux : comme ils ſe plaignoient de la longueur du chemin, il leur conta pour les conſoler, une hiſtoire fort particulière.

Adam Fumée (a), autrefois Médecin de Louis XI & employé dans les principales affaires de ce Prince, avoit laiſſé un petit-fils nommé Martin, qui étoit Maître des Requêtes, grande Charge en ce tems-là, & que le nombre n'avoit pas encore avilie : ce Maître des Requêtes étoit venu ; il y avoit plus de trente ans, dîner à Sainte-Marie dans le commencement de l'hyver ; quand il eut dîné, il voulut venir coucher à Agen, où l'on lui dit qu'il n'y avoit plus que deux lieuës. Son hôte le pria inſtamment

(a) Du Tillet & après lui MM. de Sainte-Marthe, donnent à cet Adam Fumée la qualité de Seigneur des Roches & de Garde des Sceaux de France, ſous Louis XI & ſous Charles VIII.

de ne se point mettre en chemin, qu'il le 1582.
trouveroit très-mauvais, & que la nuit le surprendroit infailliblement. Lui qui ne comptoit que sur deux lieues, & qui avoit envie d'avancer, monta à cheval. Il lui arriva encore pis que ce que son hôte lui avoit prédit, non-seulement il fut surpris de la nuit, mais il tomba encore dans un bourbier, d'où ses valets eurent bien de la peine à le retirer. Les Magistrats d'Agen qui l'attendoient, en étoient fort en peine, lors qu'enfin il arriva à minuit; mais si fatigué & de si mauvaise humeur, qu'il reçut mal leurs complimens & se retira aussi-tôt dans son hôtellerie. Le lendemain, comme il n'étoit pas encore bien revenu de sa colère, il alla tenir l'Audiance, & ordonna, avant toutes choses, qu'à l'avenir, pour ne point tromper les voyageurs, on compteroit de Sainte-Marie à Agen six lieues.

Tout étant disposé dans Agen pour la Séances des Commissaires, Pithou & de Thou passerent la Garonne pour voir le reste de la Gascogne & se rendirent à Leïctourre. Cette ville est sur une hauteur; il y a une Evêché, & c'est la Capitale de la Principauté d'Armagnac: ils coururent quelque risque en y entrant; comme ils n'arri-

1582. vèrent qu'à la nuit, & qu'ils tournoient autour des foſſez, les ſentinelles qui étoient ſur les remparts tirèrent ſur eux quelques coups de mouſquet.

Le lendemain Aſtarac (a) de Fontrailles Gouverneur du pays, le reçut fort civilement, & leur fit des excuſes de ce qui s'étoit paſſé la veille : ils y reſtèrent tout ce jour-là pour voir la ville & pour examiner la diſpoſition du camp de Montluc, qui l'avoit aſſiégée & priſe dans nos dernières guerres. Les Romains y avoient inſtitué des ſacrifices de Taureaux en l'honneur de la Mère des Dieux ; ce qui ſe remarquoit par pluſieurs Inſcriptions, qu'on voyoit encore gravées ſur les pierres d'un Temple, que la barbarie de nos dernières guerres avoit ruiné, & dont on prétendoit ſe ſervir pour en rebâtir un autre.

Ils y viſitèrent le château où le Comte d'Armagnac (b) fut aſſaſſiné du temps de

(a) Michel d'Aſtrac, Baron de Fontrailles. (Liſez les Mémoires de Montluc, tome XXII de la Collection, p. 96.)

(b) On a conſigné les détails de cette horrible tragédie dans les Obſervations qui accompagnent les Mémoires de la Trémoille, tome XIV de la Collection, p. 273.

Louis XI, & comme on croit, par ſa participation. Les murailles ſont encore teintes de ſon ſang, qu'on n'a pu effacer juſqu'aujourd'hui. Ces marques ſanglantes les firent ſouvenir d'une action qui s'étoit paſſée dans le même château, elle eſt aſſez ſemblable à celle du Capitaine Gaillard; mais la ſuite n'en fut pas ſi funeſte. De Thou qui en avoit déjà appris quelque choſe à Bordeaux de du Faur de Grateins, pria celui qui commandoit alors à Leictoure, de l'en inſtruire plus particulièrement : voici le fait. 1582.

Un nommé Baleins, qui en avoit été Gouverneur avant celui qui leur comptoit cette avanture, étoit un homme violent qui avoit été élevé dans les guerres contre les Turcs. Il étoit des amis d'un Gentilhomme du pays des principaux Officiers de ſa garniſon, qui ſous prétexte de mariage ou autrement ayant abuſé d'une ſœur qu'avoit Baleins, s'étoit retiré de la garniſon, & s'étoit marié à une autre perſonne. Cette ſœur qui en fut informée, vint auſſi-tôt toute échevelée & toute en larmes, trouver ſon frère, & lui conta ce qui s'étoit paſſé. Baleins qui étoit vif & intrépide, lui dit de ſe taire, de ne faire ſemblant de rien, & de le laiſſer faire. Il continue pendant quelque

1582. temps de vivre avec cet Officier auſſi familièrement qu'auparavant, ſans lui rien faire connoître de ce qu'il ſçavoit : un jour il l'invite à dîner dans le château avec quelques autres de ſes amis, & leur fait une chère magnifique ; le dîné fini, & les conviez retirés, il le tire à part, lui fait mettre les fers aux pieds & aux mains par des gens apoſtés, ſe met dans un fauteuil comme Juge, & l'interroge. Comme ce pauvre homme ne demeuroit d'accord de rien, il lui produit des témoins, & fait paroître tout-d'un-coup cette Demoiſelle qui s'étoit cachée. Alors cet Officier tout effrayé lui avoua qu'il avoit été de ſes amis, mais qu'elle lui avoit fait pluſieurs avances ; que de ſon côté il ne lui avoit rien promis, & ne lui avoit jamais donné parole de l'épouſer. Baleins continuant ſon perſonnage de Juge, fait écrire par un Secretaire l'interrogatoire, les dépoſitions des témoins, & leur fait ſigner le tout ; puis ſur le ſerment pris des témoins & ſur la confeſſion de l'accuſé, le condamne à mort.

Alors le même homme, qui avoit été l'accuſateur, le témoin & le Juge, voulut encore être le bourreau ; il poignarda lui-même ce malheureux, qui réclamoit inuti-

lement Dieu & les hommes, & qui ſe plai- 1582.
gnoit de l'infraction des droits de l'hoſpitalité. Baleins renvoya le corps aux parens du mort; mais comme il jugea que ſi cette exécution venoit par ailleurs à la connoiſſance du Roi de Navarre, de qui il tenoit ſa commiſſion, elle ne manqueroit pas de prévenir ce Prince contre lui, il lui en écrivit lui-même, & lui manda le détail de ce qui s'étoit paſſé : que dans un juſte ſujet de ſe vanger d'un affront ſi ſenſible, il n'avoit cependant rien fait que dans toutes les formes de la juſtice ; qu'il lui envoyoit les copies du procès, & qu'il gardoit les originaux pour ſa juſtification ; qu'il le prioit de lui donner ſa grace, prêt, s'il le ſouhaitoit, de remettre le château à qui il jugeroit à propos ; qu'il étoit aſſez content d'avoir trouvé le moyen de ſe vanger par ſes mains de l'outrage qu'il avoit reçu.

Le Roi de Navarre fut effrayé de l'audace de Baleins & de l'énormité de cette action ; cependant comme il appréhendoit que s'il lui refuſoit ſa grace, cet homme violent ne ſe portât à quelque réſolution qui pouvoit être dangereuſe dans la conjoncture preſente, il ne laiſſa pas de la lui envoyer ; mais en même temps il fit partir un homme de con-

1582. fiance pour prendre poſſeſſion du château. Balins le remit ſans difficulté ſur les ordres du Prince, & ſe retira avec ſa famille dans une maiſon aſſez forte qu'il avoit dans le voiſinage.

De Lectoure ils vinrent à Auch, autrefois capitale de la Gaſcogne. C'eſt un très-riche Archevêché dans la Principauté d'Armagnac: les Cardinaux Hypolite, & Louis d'Eſt l'avoient poſſedé depuis le Cardinal François de Tournon, qui y avoit fondé un Collège. Ce dernier Prélat n'étoit pas homme de Lettres; mais comme il avoit le cœur élevé & qu'il vouloit ſoûtenir ſon rang, il aima toutes ſa vie les Sciences, & ceux qui en faiſoient profeſſion. Le beau Collège qu'il fit bâtir à Tournon dans le Vivarais, d'où cette Maiſon illuſtre a tiré ſon nom, en eſt une marque, & toute ſa vie en fut une preuve continuelle.

A la Cour, à Rome, dans ſes voyages, il avoit toûjours à ſa ſuite tout ce qu'il y avoit de gens illuſtres dans les belles Lettres; il en prenoit tant de ſoin, qu'Arnaud du Ferrier, qui avoit éte long-temps attaché à ſon ſervice, diſoit ordinairement qu'il n'avoit jamais étudié ſi commodément dans ſon cabinet, qu'il le faiſoit, lorſqu'il accompagnoit ce Cardinal dans ſes voyages.

Quand ce Prélat ſuivoit la Cour, il n'étoit 1582.
pas plutôt décendu de cheval qu'il viſitoit la chambre des Sçavans de ſa ſuite, pour voir ſi les males, où étoient leurs Livres, étoient en bon état : de peur qu'ils n'attendiſſent après, il les faiſoit porter par ſes mulets, avec ſon lit & ſes papiers; puis, tout étant prêt, il les exhortoit à travailler pendant qu'il alloit trouver le Roi, dont il étoit le principal Miniſtre (a). Il tenoit table ouverte, mais il en avoit une particulière pour un petit nombre de ſes amis, laquelle ſervoit à ces Sçavans, dont il écoutoit les converſations avec plaiſir. Ceci ſe paſſoit ſur la fin du règne de François I, dès le tems que Pierre Danés, du Ferrier, Vincent Lauro, Denis Lambin & Muret, tous ſi diſtingués par leur éminent ſçavoir, étoient attachés auprès de lui. C'eſt à ceux qui

(a) Cet éloge du Cardinal de Tournon, comme protecteur des hommes de lettres, n'empêchera jamais le tribunal de l'Hiſtoire de reprocher à ce Prélat ſon intolérance, ſon dévouement à la tyrannie & au deſpotiſme, & l'agiotage des emprunts publics, dont il favoriſa l'introduction en France. Par rapport à ce dernier grief, qu'on impute au Cardinal, liſez les notes ſur les Mémoires de Rabutin. (Tome XXXVIII de la Collection, p. 501 & 502.)

1582. poſſèdent aujourd'hui ce riche Archevêché, à voir s'ils en uſent auſſi noblement.

De Thou & Pithou ſon compagnon de voyage, allèrent voir la Cathédrale d'Auch, qui ſeroit la plus belle ville de France, & de toute la Chrétienté, ſi elle étoit achevée avec autant de magnificence qu'elle eſt commencée. Le chœur, avec les ſièges des Chanoines, étoit dans ſa perfection, où l'on travailloit à la Nef & aux bas côtés. Ils virent auſſi l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Oren, qui tomboit en ruine de vieilleſſe; quoique ce ſoit un fort riche Monaſtère dépendant de l'Abbaye du Clugni. Il y a de chaque côté un Autel où ſont des tombeaux de Martyrs, les Chrétiens y tenoient autrefois leurs Aſſembles: les tables qui couvrent ces tombeaux ne ſont pas plattes comme les nôtres; mais un peu arrondies. On y voit les deux lettres Grecques qui ſignifient le nom de JESUS-CHRIST, & qu'on voyoit autrefois ſur le Lazarre: preuves de l'antiquité de cette Egliſe, & de la pureté des premiers ſiècles du Chriſtianiſme.

Au ſortir d'Auch ils paſſèrent par Caumont, Sahmathan, Lombez, Saint-Gimont, & vinrent à Pybrac. Guy du Faur, qui en eſt Seigneur, y étoit venu de Paris paſſer

les vacations, & les y attendoit. Il reçut ſes 1582.
hôtes ſplendidement, & les régala avec beaucoup de propreté & de délicateſſe, ſurtout avec un viſage qui rehauſſoit extrêmement le mérite de la bonne chère.

Ils y ſéjournèrent trois jours, & viſitèrent les jardins & la maiſon, dont la négligence eſt bien recompenſée par les agrémens de l'eſprit du maître; car tout y eſt fort ſimple, à l'exception des meubles qui ſont magnifiques.

Pybrac dit peu de choſe ſur l'affaire de Salcède, néanmoins il en parla d'une manière qui faiſoit comprendre qu'il en croyoit plus qu'il n'en témoignoit : ainſi de Thou n'eut pas lieu de combattre ſes ſentimens. Pithou l'obligea de communiquer à Pybrac, ce qu'il avoit écrit ſur la Fauconnerie; il ſçavoit que leur hôte avoit une grande paſſion pour toute ſorte de chaſſe, & qu'il ſe plaignoit que cette eſpèce particulière n'avoit point encore été bien détaillée dans les Auteurs Latins. Pybrac le lut en ſon particulier, & comme il remarqua que ſur la fin du premier Livre, l'Auteur déploroit la mort d'un perſonnage conſidérable nommé François, qu'on pouvoit confondre avec une autre perſonne du même nom, il comprit enfin

1582. que l'Auteur avoit eu en vue François de Montmorenci, Maréchal de France, mort depuis peu, & qui l'avoit honoré de ſon amitié. Il témoigna à de Thou tout le plaiſir qu'il lui faiſoit de s'être ſouvenu ſi avantageuſement d'un Seigneur, dont toute la France, & ce qu'il y avoit de plus honnêtes gens devoient regretter la perte. Il l'exhorta à continuer cet ouvrage, & à travailler à cette partie qui concerne la guériſon des oiſeaux de proye, & que promet le commencement du premier chant.

Après l'on s'entretint de la liaiſon de la famille des du Faur de Toulouſe avec le père de M. de Thou : que la généroſité naturelle des François s'étoit tellement corrompue, que les amitiés n'avoient de force (a), que celle qui étoit fondée ſur l'intérêt : que pour peu qu'on en apprehendât la diminution, non-ſeulement on les abandonnoit avec lâcheté,

(a) Le mal, comme on le voit, date de loin en France. Une conſtitution ſage, & ayant le patriotiſme pour baſe, peut ſeule y remédier. C'eſt en ſoufflant dans tous les cœurs l'amour du bien public, qu'on fera diſparoître l'égoïſme, & les abus innombrables qui en ſont les réſultats. Le Peuple chez qui cette génération s'effectuera, alors il verra renaître dans ſon ſein des de Thou, & des amis de l'humanité.

mais

mais qu'on les trahiſſoit avec perfidie : qu'il 1582.
ne s'étoit trouvé que le Préſident de Thou, qui ſe confiant ſur ſon intégrité, avoit oſé prendre la défence des malheureux, dont l'innocence cauſoit la perſécution : que les du Faur y ayant été expoſés non-ſeulement à Toulouſe, mais encore par toute la France, il les protegea avec autant d'habileté que de conſtance, lorſqu'ils ne trouvoient plus d'apui dans le Parlement, & que de foibles amis à la Cour.

Paroles que prononça Pybrac en regardant fixement de Thou, & qui donnèrent une joye ſi ſenſible à ce dernier, que malgré toute ſa prudence & ſa modeſtie, Pithou s'appercût combien l'éloge qu'un ſi honnête homme venoit de faire du premier Préſident ſon père, avoit fait d'impreſſion ſur ſon eſprit.

Pybrac étoit Chancelier de Marguerite Reine de Navarre. Un petit refroidiſſement venoit de lui attirer de la part de cette Princeſſe une lettre fière, dans laquelle elle lui reprochoit ſa témérité de ce qu'il avoit (a) oſé élever ſes deſirs juſqu'à elle ; ce qui don-

(a) On a diſcuté d'après les monumens, dans la notice qui précéde les Mémoire de la Reine Marguerite (tome LII de la Collection), la fauſſeté de ces amours prétendus de Pibrac. Nous y renvoyons le Lecteur.

1582. noit beaucoup de chagrin à Pybrac : il n'étoit pas moins inquiet de la réponſe qu'il lui devoit faire. Un jour qu'il ſe promenoit avec de Thou, il lui en fit confidence ; il le crut le plus propre, comme le plus jeune, à excuſer ſa foibleſſe, & par une eſpèce de honte, ne voulut pas s'en ouvrir à Pithou. Il lui récita de mémoire la réponſe qu'il méditoit ; mais avec un air ſi prévenu, en des termes ſi étudiez, & d'un ſtile où il paroiſſoit tant de paſſion, que cela ne ſervit qu'à convaincre de Thou de la vérité des reproches que lui faiſoit cette Princeſſe. Pybrac lui envoya bien-tôt après cette réponſe qui courut depuis dans le monde, mais qui étoit écrite avec toute la délicateſſe & tout l'ornement dont il étoit capable.

C'étoit un homme d'une probité incorruptible & d'une piété ſincère ; il avoit un véritable zèle pour le bien public, le cœur élevé, l'ame généreuſe, une extrême averſion pour l'avarice, beaucoup de douceur & d'agrément dans l'eſprit ; outre cela, il étoit bien-fait de ſa perſonne, de bonne mine, & doué naturellement d'une éloquence douce & inſinuante. Il avoit apris les belles Lettres ſous Pierre Buſnel, & s'étoit acquis ſous Cujas une parfaite connoiſſance du Droit : comme il n'avoit pu vaincre la pareſſe &

une certaine langueur de tempérament, il 1582.
n'y avoit en lui rien à desirer, qu'un peu plus d'action & de vivacité. Il écrivoit en Latin avec élégance, & avoit beaucoup de talent pour la Poësie Françoise : ce qui fit naître d'abord quelques petites jalousies entre lui & Ronsard, qui le piqua vivement ; mais elles se convertirent bien-tôt dans ces hommes illustres, tous deux amoureux de la gloire, en une estime & une amitié mutuelle. Ses quatrains traduits en toutes sortes de langues, le firent connoître par tout le monde, & servirent parmi nous de matière d'instruction aux enfans qu'on prend soin de bien élever. Disons de suite, afin qu'il ne manque rien à l'éloge de ce grand homme, que sa famille, qui étoit de Toulouse & originaire d'Auch, étoit déjà très-noble & très-illustre du temps de Charles VII & de Louis XI, & que son bisayeul Gratien du Faur, Président à Mortier du Président de Toulouse, avoit mérité par son sçavoir & par son intégrité, de tenir une des premières places dans le Conseil du Roi, que nous nommons aujourd'hui le Conseil d'Etat.

De Thou & Pithou prirent congé de leur généreux ami, & passant par un petit village nommé Guévi, arrivèrent dans une grande plaine d'où l'on découvre Toulouse de loin.

1582. Cette ville eſt une des plus grandes du Royaume après Paris, ſi l'on conſidère le nombre & la beauté de ſes Egliſes, la dignité de ſon Parlement, qui eſt le ſecond de la France, la quantité de ſes Collèges & de ſes écoliers, la richeſſe de ſes habitans, & la magnificence de ſes édifices, l'on peut dire que ſi elle ne l'égale pas, du moins elle lui eſt peu inférieure, & qu'elle peut s'appeller avec juſtice comme autrefois la ville de *Pallas*.

Ils y ſéjournèrent quelques jours pour en voir les beautez les plus remarquables. Pithou en paſſa une grande partie avec François Roaldez, ſous qui il avait appris la Juriſprudence à Valence en Dauphiné. De Thou lui rendit auſſi viſite, & Roaldez leur apprit des particularités conſidérables des Provinces de Guyenne & de Languedoc, tant des villes & des rivières, que des autres lieux particuliers.

L'Archidiacre Galand attaché à Meſſieurs du Faur, homme d'un commerce agréable, aſſez ſçavant, entr'autre bon Botaniſte, les conduiſit à la Cathédrale, aux principales Egliſes, & dans tous les lieux publics. Il leur fit voir le Capitole & le lieu célèbre où les Echevins, qu'on appelle *Capitouls*, rendent la juſtice; comme auſſi la ſtatue de

Clémence Iſaure (a), qui fonda, il y a plus 1582.
de deux cens ans, un prix pour celui qui feroit de plus beaux vers, & à laquelle on va rendre tous les ans une eſpèce d'hommage.

Il les mena encore à Saint-Jorry : ils y trouvèrent Pierre du Faur, couſin germain de Pybrac, & Préſident à Mortier au Parlement de Toulouſe. Comme ce Préſident étoit d'une ſanté délicate, il s'y divertiſſoit pendant les vâcations, beaucoup plus à l'étude, qu'à la culture de ſes terres. C'étoit un homme laborieux & appliqué ; ſes œuvres données au public, & principalement ſes Commentaires ſur les règles du Droit, dédiés à Cujas ſon Maître, en ſont une preuve ; s'il étoit moins propre pour la Cour que Pybrac, il étoit plus propre que lui pour le Palais : du reſte, leur humeur, leur pieté, leur probité, étoient égales. Lui & Pithou qui s'étoient connus dès leur jeuneſſe, renouvellèrent connoiſſance. Sa femme, qui étoit belle & vertueuſe, & ſœur de François de Rieux (b) Gouverneur de Narbonne, leur fit tout le bon accueil poſſible ; occupée uniquement de la ſanté de ſon mari, & du

(a) Cette Statue eſt dans l'Hôtel-de-Ville.
(b) De la Jugie, Seigneur de Rieux.

1582. ſoin de recevoir ſes amis, elle les retint pendant trois jours.

Delà ils allèrent à Montauban où ils ſe ſéparèrent après avoir viſité Claude Granger & Robert Conſtantin. Pithou retourna à Agen, & de Thou à Toulouſe, pour deſcendre en Languedoc. Ce dernier en repartit dès le lendemain de ſon arrivée, ſans rendre viſite au premier Préſident Duranty, qui avoit envie de le voir; mais comme dès ſon premier voyage avec Pithou, ils ne l'avoient point vu pour certaines conſidérations qui regardoient leur compagnie, il ne crut pas devoir faire ſeul ce qu'ils n'avoient pas jugé à propos de faire enſemble : cependant il en eut toujours regret depuis. Le même jour il vint par Monteſquiou coucher à Caſtelnaudari, & deux jours après à Carcaſſone.

La rivière d'Aude & une grande eſplanade qui avoit autrefois de chaque côté un fauxbourg très-peuplé, ſéparent Carcaſſone en deux. La ville haute, qu'ils appellent, contient la Cathédrale, le Palais de l'Evêque & la Citadelle : le lieu où l'on tient la Juriſdiction eſt dans la ville baſſe, où ſont auſſi logés les Magiſtrats. Pybrac avoit donné à de Thou des Lettres de recommandation pour Raimond le Roux, qui en étoit Juge mage.

Ce le Roux étoit un grand homme de bonne 1582.
mine, mais d'une antique gravité ; il avoit écrit pour l'autorité du Pape contre Charles du Moulin (a) au ſujet de l'Edit de 1552. Comme il avoit été Avocat au Parlement de Paris, où il avoit connu le premier Préſident, il demanda fort de ſes nouvelles au jeune de Thou ſon fils, qu'il conduiſit par tout civilement.

Il le mena dans la Citadelle, où l'on voit beaucoup d'armes anciennes, qui ne ſont plus d'uſage depuis l'invention des mouſquets; pluſieurs manuſcrits Hebreux, qui paroiſſoient être du tems que les Juifs furent bannis de ce pays-là, comme de tout le reſte de la France ; avec quantité d'informations & de jugemens rendus contre les Albigeois.

De Carcaſſone de Thou vint à Narbonne ; Pybrac lui avoit auſſi donné des lettres pour Baliſte qui en étoit Syndic. Baliſte le conduiſit par toute la ville, & lui montra d'anciennes inſcriptions qui ſe remarquoient parmi ſes ruines ; comme il en avoit fait un recueil exact, il en étoit fort inſtruit. Il lui fit voir en-

(a) Voyez les détails relatifs à Charles du Moulin & à ſes Ouvrages dans une de nos Obſervations ſur les Mémoires de Caſtelnau. (Tome XLIV de la Collection, p. 363 & ſuiv.)

1582. core cet Autel célèbre, qui eſt à la porte de la principale Egliſe. Elie Vinet en parle dans ſes antiquitez de Narbonne ; Smith, & après lui Jean Gruterus, en ont auſſi fait mention dans ce gros volume d'inſcriptions qu'ils ont donné au public. On voit un grand nombre de monumens d'antiquité dans cette ville, qui avoit donné ſon nom à tout le pays qui s'étend depuis les Alpes juſqu'à Vienne, & qui comprenoit la Provence & le Languedoc, avec tout l'ancien Diocèſe de Toulouſe.

Guillaume de Joyeuſe qui commandoit en Languedoc ſous le Duc de Montmorenci, demeuroit à Narbonne. De Thou alla ſaluer ce Seigneur, qui le mena avec ſa famille entendre la Meſſe dans une Chapelle de la grande Egliſe. On y voit cet admirable tableau de la réſurrection du Lazare, peint par *Sebaſtien del Piombo* : le deſſein eſt de Michel Ange, & c'eſt un preſent du Cardinal Hypolite de Médicis.

Ce beau tableau les fit reſſouvenir de ce que rapporte Vazari, du défi de Michel Ange avec Raphaël, pour un prix propoſé par le Cardinal de Médicis. Le tableau de Michel Ange, qui fut achevé le premier, fut aporté à Narbonne du vivant du Cardinal, & celui

de Raphaël, qui repreſentoit l'Aſcenſion de notre Seigneur, fut mis à Rome dans l'Egliſe de Saint Pierre *in Montorio*; mais il ne fut fini qu'après la mort du Cardinal : ce qui empêcha la déciſion de ce défi, qui avoit été fait à Rome. 1582.

On voit dans le milieu du Chœur de la grande Egliſe le tombeau de Philippe le Hardi, fils de S. Louis & père de Philippe-le-Bel, avec ſa repreſentation en marbre. Le corps de ce Prince qui mourut à Perpignan l'an 1285, au retour du combat qui s'étoit donné en Rouſſillon entre lui & Pierre d'Arragon, qui y avoit été tué, fut apporté à Narbonne.

Au retour de l'Egliſe, Joyeuſe invita de Thou à dîner; comme de Thou le connoiſſoit peu, que d'ailleurs il étoit bien-aiſe de faire ſa cour au Duc de Montmorenci, il s'en excuſa le plus civilement qu'il put, de peur qu'on ne le put rapporter malicieuſement à ce Duc.

Il l'alla trouver à Bezieres après avoir paſſé un bois plein de bruyères & de tamarins, & décrié pour les vols qui s'y commettoient : auſſi quand il parle de Bezieres dans quelque endroit de ſes poëſies (a) il l'appelle *Bezieres des Tamarins*.

(a) Le texte porte que c'eſt dans *l'Hieracoſophion*;

1582. Le Duc de Montmorenci le reçut avec beaucoup d'honnêteté, & après les premières civilités, & les assurances de ses bonnes intentions pour le premier Président son père, & pour toute sa famille, il lui parla aussi-tôt de Salcède. Il avoit été informé depuis peu des dépositions de ce scélérat, par Mathurin Chartier qui arrivoit des Pays-Bas. De Thou se servoit des raisons du Maréchal de Matignon pour lui en faire connoître la fausseté; & le Duc soutenoit que ces dépositions n'étoient pas sans fondement. Enfin, le Duc voyant que de Thou persistoit vivement dans son opinion, se rallentit un peu, & lui dit qu'il le feroit parler le lendemain à un homme qui étoit fort instruit sur ce chapitre.

De Thou alla souper chez l'Evêque de Beziers, qui le jour suivant le mena à son Eglise, & le fit monter sur une platte-forme, d'où l'on découvre tout le pays d'alentour. Ils y étoient à peine, que le Duc y arriva tout botté avec Chartier : *voilà*, dit-il, en s'adressant à de Thou, *l'homme avec qui je vous promis hier de vous mettre aux prises; il a vu le premier Président votre père en passant à Paris; faites réflexion sur ce qu'il*

cependant dans celui que j'ai, qui est de l'édition de Patisson en 1599, il n'y en est point parlé.

vous dira, & ce soir quand je serai de retour, 1582.
nous en parlerons plus à loisir.

Il partit aussi-tôt pour un rendez-vous qu'il avoit pris entre Bezieres & Narbonne, avec Anne, fils de Guillaume de Montmorenci. Ce Seigneur qui avoit accompagné le Roi jusqu'à Lyon, avoit demandé permission à Sa Majesté d'aller voir son père; & après être décendu par le Rhône & donné avis de sa route au Duc de Montmorenci, avoit pris la mer pour éviter la terre, & étoit arrivé à Narbonne le jour même que de Thou en étoit parti.

L'Evêque s'étant retiré, de Thou resta seul avec Chartier, qui lui apprit ce qui s'étoit passé à Anvers; les conjectures & les motifs qui avoient porté le Prince d'Orange à faire arrêter Salcède & le Comte d'Egmond, les entretiens particuliers que le premier avoit eûs avec le Duc de Parme, & de quelle manière celui que le Duc de Parme lui avoit associé, s'étoit tué quand on l'arrêta: *& afin,* lui dit-il, *que vous soyez convaincu que je vous dis vrai, vous sçaurez que Salcède a été mis entre les mains de Bellièvre, qui l'a amené au Roi: ce que le Duc d'Anjou ni ceux de son Conseil n'auroient jamais per-*

1582. *mis, s'il n'y avoit eu que des ſuppoſitions dans cette affaire.*

Après pluſieurs autres diſcours de part & d'autre, comme de Thou ſoûtenoit toûjours que ce qui rendoit les dépoſitions de Salcède ſuſpectes de fauſſeté, étoit que ce ſcélérat avoit accuſé de cette horrible conſpiration un trop grand nombre de perſonnes d'honneur, dont l'innocence & la fidélité étoient généralement reconnues. Chartier lui dit, qu'il ſe pouvoit faire que Salcède qui cherchoit ſes ſûretez, en avoit peut-être accuſé pluſieurs à tort : ou que ceux qui l'avoient porté à un ſi grand crime, avoient pu l'encourager, en lui nommant un plus grand nombre de coupables qu'il y en avoit : que cependant le premier Préſident ſon père qu'il avoit vu ſecrettement à Paris par l'ordre du Duc d'Anjou, étoit d'avis de ne rien précipiter dans une affaire d'une ſi grande conſéquence ; mais de la bien approfondir, en tenant long-temps le coupable en priſon, de peur de gâter l'affaire, par un ſuplice trop prompt : cela dit, ils ſe ſéparèrent.

Le ſoir le Duc étant de retour de ſon rendez-vous, fit appeller de Thou, qu'il entretint d'abord ſur le chapitre de M. de

Joyeuſe, & des marques d'amitié feintes ou 1582.
véritables qu'ils s'étoient données, & puis paſſant auſſi-tôt à l'affaire de Salcède, il lui demanda ce qu'il en penſoit après avoir entretenu Chartier. Comme de Thou perſiſtoit toûjours dans ſon ſentiment, ſans néanmoins le vouloir deffendre auſſi vivement qu'auparavant, il ſe contenta de répondre que le temps, qui étoit un grand maître, les en inſtruiroit : qu'il falloit attendre de la prudence du Roi & de celle de ſes Miniſtres, ce qu'on devoit croire d'une affaire d'une auſſi grande conſéquence. La-deſſus le Duc ſe retira dans ſa chambre, après que de Thou lui eut demandé un paſſeport ; il lui donna le même Chartier pour l'accompagner, & lui ordonna de paſſer par Pézenas, où étoit la Ducheſſe ſa femme.

Il arriva le lendemain une aventure qui fut d'un mauvais préſage pour Chartier, ainſi que la ſuite le vérifia. Comme ils marchoient tous deux ſur le ſoir par un petit ſentier frayé entre des hauteurs eſcarpées, Chartier devant & de Thou derrière, un payſan armé, comme ils le ſont preſque tous en ce pays-là demanda à de Thou de deſſus une hauteur, *ſi ce n'étoit pas là Chartier qui marchoit devant.* De Thou voulant ſçavoir le ſujet de

1582. cette queſtion ; le payſan lui répondit, *qu'il ſeroit bien-aiſe que ce fut Chartier, parce que le bruit avoit couru qu'il avoit été pendu.* Alors de Thou cria de toute ſa force à Chartier de s'arrêter, & lui dit ce qu'il venoit d'apprendre du payſan, qui cependant avoit diſparu. Il l'exhorta d'être à l'avenir plus circonſpect dans les affaires dont il ſe mêloit, & d'éviter par ſa conduite un ſi funeſte préſage (a). Chartier, qui ne ſe ſoucioit de rien, & qui ſe croyoit à couvert de toute mauvaiſe aventure, ne reçut un avis ſi ſage qu'avec un grand éclat de rire.

Quand ils furent arrivez à l'hôtellerie, il continua ſur le même ton & avec la même aſſurance de l'entretenir des affaires dangereuſes dont il s'étoit mêlé pour le Maréchal de Bellegarde (b) dans le temps qu'il étoit à ſon ſervice, des dernières où il avoit eu

(a) Ce Chartier fut pendu depuis. (*Voyez le Liv.* 134. *de la grande Hiſtoire de M. de Thou.*)

(b) Il veut parler du Maréchal de Bellegarde, comme on le voit au *Liv.* 68. *de la grande Hiſtoire, pag.* 376. *à la fin.* Brantôme & M. de Thou ſont différens ſur le genre de ſa mort. (Voyez le *Thuanus reſtitutus,*) qui dit, que ce Maréchal mourut des excès qu'il fit avec une jeune fille ; en quoi il ne s'accorde pas avec Brantôme qui dit que la Reine mère le fit empoiſonner.

part avec lui ; enfin de la mort de ſon maître, 1582
qui avoit été digne de la vie ſenſuelle qu'il avoit menée : il ajouta d'autres particularités qu'il eſt de l'intérêt public de ne pas révéler, pour ménager l'honneur de la Maiſon de ce Maréchal.

Il n'étoit pas plus diſcret ſur ſon propre chapitre. Il dit qu'il étoit de Dol en Bretagne, « qu'étant encore fort jeune ſon père » le chaſſa de ſa maiſon pour ſes mauvaiſes » mœurs, qu'il s'embarqua ſur un vaiſſeau » qu'il trouva par hazard, & qui l'amena à » Bordeaux ; qu'il s'y mit d'abord au ſer- » vice d'un Chanoine de ſon pays, que » comme il ſçavoit quelque peu de latin, » il ſe fit Notaire Apoſtolique ; que ſon » maître, qui étoit fort âgé, avoit chez lui » une femme qu'il entretenoit, & que lui, » qui étoit dans la vigueur de ſon âge, avoit » gagné cette femme ; que par ſon moyen » il gouvernoit l'eſprit de ſon Maître, & » que quand il mourut ils s'emparèrent de » ſon bien. Qu'appréhendant les pourſuites » des héritiers, il s'étoit retiré à Toulouſe, » & delà plus avant dans le bas Languedoc ; » qu'il s'y étoit inſinué dans la maiſon de » l'Evêque d'Aleth de la Maiſon de Joyeuſe, » & y avoit exercé ſa profeſſion de Notaire.

1582. » Apoſtolique ; que le voiſinage des mon-
» tagnes de Sault lui avoit donné l'occaſion
» de faire ſociété avec les Bandouliers des
» Pyrennées, & avec leur Chef, dont il avoit
» épouſé la fille. Que dans cette province
» il ſe mêloit de tous les différends qui y
» ſont fréquens, il s'étoit ſi bien fait aux
» manières des habitans, qu'ils le croyoient
» né, nourri & élevé dans le pays : que
» delà il eſt entré en qualité de Secrétaire
» au ſervice du Duc de Montmorenci ; mais
» qu'après la paix faite & rompue preſque
» auſſi-tôt avec les Proteſtans, il avoit pris
» parti avec le Maréchal de Bellegarde, &
» qu'après ſa mort il s'étoit attaché au Duc
» d'Anjou ». Circonſtances qu'il contoit comme autant de belles actions aux gens de l'eſcorte, que les couſins empêchoient de dormir, non ſans y mêler pluſieurs aventures ſemblables aux contes d'*Apulée* : ce qui faiſoit connoître d'un côté l'eſprit ſurprenant du perſonnage, & de l'autre le peu de confiance qu'on pouvoit prendre en lui.

Quand de Thou fut arrivé à Pézenas, il alla ſaluer Madame de Montmorenci qui le reçut civilement ; il y laiſſa Chartier & delà ſe rendit à Montpellier. Le Prince de Condé y étoit venu s'y faire payer par les Receveurs

veurs de Sa Majesté, du reste du don que le Roi lui avoit fait quand il le maria. Il se promenoit hors la ville avec François de Coligni-Châtillon (a), qui en étoit Gouverneur, lorsque de Thou y arriva. Comme il vit que si-tôt que de Thou l'avoit apperçu, il avoit mis pied à terre pour le venir saluer, il vint au-devant de lui, & le reçût avec l'accueil du monde le plus gracieux; il se souvint de l'entretien qu'il avoit eu avec lui l'année précédente, & le mena dîner à l'hôtel de Fises où il logeoit. 1584.

On parla pendant le repas de la manie détestable des duëls, qui s'étoit répandue par tout. Isaac de Vaudrai-Mouy, qui s'y trouva avec d'autres gens de qualité, voulut l'excuser sur la nécessité de deffendre son honneur, qu'un véritable Gentilhomme est obligé de préférer à sa propre vie. Là-dessus le Prince prenant la parole, lui répondit avec cet air d'autorité, qui sied si bien aux personnes de son rang, que c'étoit à tort que la Noblesse faisoit consister son honneur dans ces sortes de combats; qu'ils étoient absolument contraires aux commandemens de la Loi divine;

(a) Les Mémoires de St-Auban, qu'on publiera incessament, feront connoître ce digne fils de l'Amiral de Coligni.

1582. que nous étions obligez de rapporter toutes nos penſées & nos actions à la gloire de Dieu, & non à la nôtre ; que nôtre ſalut dépendoit uniquement de l'obſervation de ſes préceptes ; qu'il n'étoit permis de tirer l'épée que par l'ordre du Prince, pour la défenſe de la patrie, ou pour celle de ſa vie. Puis ſe tournant vers le Miniſtre, qui étoit derrière ſa chaiſe, il lui demanda ſi ces combats étoient permis en conſcience, pour tirer raiſon des querelles particulières ; à quoy le Miniſtre ayant répondu qu'on ne le pouvoit faire ſans riſquer ſon ſalut : *apprenez de moi*, leur dit-il, *que vous devez vous deſabuſer une bonne fois de cette erreur chimérique où vous êtes ſur ce chapitre, je vous réponds là-deſſus de votre honneur, & je m'offre volontiers d'en être la caution.*

Après que tout le monde ſe fut levé de table, le Prince entretint de Thou en particulier, de quelques affaires d'Etat, & de ce qui regardoit les dépoſitions de Salcéde, ſans que de Thou témoignât la même chaleur qu'auparavant. De Thou prit congé de lui & vint à Aigues-mortes, le long de la chauſſée de l'étang, ſur un beau mulet, dont le Prince lui avoit fait préſent.

Aigues-mortes étoit autrefois célèbre par ſon

port, où nos Rois s'embarquoient pour leurs voyages de la Terre sainte ; aujourd'hui il est comblé & ne peut plus servir. On y voit l'ancienne Tour de *Constance*, où il y a garnison, & où on mettoit autrefois des fanaux pour les vaisseaux qui y aborboient. 1582.

Delà, prenant sur la gauche, & laissant à droit les Salines de Pécais, & ce qu'on appelle la Camargue, qui est un pays fort gras, enfermé entre le canal d'Aigues-mortes, ou la Robine & le Rhône, il vint par le bas Languedoc à Nismes, qui, au rapport d'Auzone, prend son nom d'une fontaine qui est hors de la Ville, & qui sort avec un grand bruit.

Nismes est recommandable par son Amphithéâtre, & par une prodigieuse quantité de ruines antiques, dont la magnificence & la majesté effacent encore aujourd'hui la beauté des bâtimens modernes : c'est le lieu de la naissance des deux Antonins, comme Narbonne l'est de Carinus ; ces deux Empereurs y avoient fait faire tous ces superbes ouvrages. On voit auprès de cette Ville les masures d'un Temple que les habitans ruinèrent lorsqu'elle fut attaquée. La voûte qui subsiste encore à moitié, fait regretter la ruine de ce bel édifice ; ajoûtez à tant de raretez le pont du Gard à trois rangs d'arches les unes sur les

1582. autres : il eſt bâti entre des rochers auprès de Saint-Privat, pour conduire l'eau dans la Ville, & au grand étonnement des paſſans, paroît encore tout entier après tant de ſiècles.

Ayant laiſſé Beaucaire à droit, de Thou vint par Monfrain & par Aramont à Villeneuve, ſur les bords du Rhône du côté de la France : c'eſt un lieu célèbre par ſa Chartreuſe & par ſes ruines ; on y remarque encore pluſieurs écuſſons aux armes des Cardinaux. Il y a un pont qui releve du Roi ; il n'eſt pas droit, comme celui du Saint-Eſprit, mais bâti en ſerpentant à cauſe de la rapidité de la rivière & de la violence des vents : ce qui le rend fort commode.

Au bout eſt Avignon, qui eſt la Capitale du Comtat ; car Valence, comme l'a crû Cujas, n'eſt point compriſe dans le pays, qu'on nomme aujourd'hui le Comtat, mais dans la Gaule Narbonnoiſe, qui comprenoit autrefois tout le Dauphiné. Cette Ville ne le cede à aucune autre de la Chrétienneté, tant par la beauté de ſes murailles que par le Palais du Pape qui tient à une roche fort élevée. Clément V y transféra le ſaint Siege l'an 1306, la vingt-unième année du règne de Philippe-le-Bel : le ſaint Siége y reſta juſqu'au temps de Benoît XI, l'an 1377 qu'il en ſortit

pour retourner à Rome le 14 Janvier de l'an- 1582.
née ſuivante.

De Thou y alla ſaluer Georges (a), Cardinal d'Armagnac, qui y faiſoit la fonction de Légat en l'abſence du vieux Cardinal de Bourbon. Ce Prélat avoit déjà quatre-vingt ans, & n'étoit plus occupé que de ſa ſanté : comme il étoit très-poli, & qu'il recevoit bien les étrangers, il l'arrêta à dîner. Le repas fini, de Thou lui demanda une eſcorte, & ſe retira, parce que ce Cardinal ſe mettoit au lit au ſortir de la table. Quand il eut quitté le Légat, il alla voir Henri d'Angoulême qui commandoit dans la Provence, & qui ſe trouva alors à Avignon. D'Angoulême l'entretint long-temps ſur le chapitre de Salcéde, & lui fit entendre que quoique ce ſcélérat

(a) Ce Cardinal étoit encore un de ces hommes qui plus d'une fois ſervirent à des œuvres d'iniquité & de perfidie ; on l'a accuſé d'avoir contribué au voyage que le Roi de Navarre & le Prince de Condé ſon frère firent à Orléans ſous le regne de François II, ou plutôt ſous celui des Guiſes qui gouvernoient au nom de ce foible Monarque. Le Cardinal d'Armagnac eut par la ſuite des débats avec Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Il trouva dans cette Princeſſe une femme à grand caractère, qu'il étoit plus facile de perſécuter, que de convaincre.

1582. eût varié dans ſes dépoſitions, il ne doutoit pas qu'il n'y en eut beaucoup de vrayes.

D'Avignon de Thou ſe rendit par eau, & ſans danger, à Taraſcon, qui eſt ſur les bords du Rhône, vis-à-vis de Beaucaire, & de-là vint à Arles.

Il eſt incertain en quel tems le Siége Archiepiſcopal d'Arles a été établi, ſi c'eſt du tems de ce Trophime dont parle S. Paul, ou du tems d'un autre Trophime plus récent; quoi qu'il en ſoit, l'Egliſe eſt dédiée à Saint-Trophime. Cette ville, qui fut autrefois la Capitale d'un Royaume, en conſerve encore quelques marques, qui ſont auſſi peu conſidérables que la durée de ce Royaume. On y voit dans le Rhône quelques piles du pont qui la joignoit à la partie qui étoit de l'autre côté; mais où il ne reſte plus que les ruines d'un amphithéâtre & de pluſieurs tombeaux, qui ſont des monumens de ſon ancienne grandeur. Aujourd'hui la principale Nobleſſe du pays y fait ſon ſéjour ordinaire; ce qui n'eſt point en uſage dans les autres Provinces: il n'y a point de ville dans le Royaume qui ait de plus grandes franchiſes & de plus grands revenus. Du côté qui regarde la rivière, elle eſt ſituée dans un marais, & du côté du midi & du levant, dans un terrain pierreux, qu'on

nomme *la Crau*, & qui a été rendu plus doux 1582.
par un canal qu'on a tiré de la Durance : quand il eſt cultivé il produit, malgré les cailloux, du froment très-bon & très-pur.

Laiſſant à droit le château de Salon, où d'Angoulême (a) faiſoit ſa principale demeure, de Thou vint à St-Chamas, ſitué à la tête du Lac de Martigues, renommé par ſes Salines & par ſa Caverne creuſée dans le roc. Il le laiſſa encore à droit, & par des Arcs anciens qu'on trouve ſur le chemin, il ſe rendit enfin à Marſeille.

Ce nom ſeul donne grande idée de cette ville, quoiqu'il n'y reſte rien de ce qu'on y voyoit autrefois : on prétend même qu'elle eſt bâtie préſentement dans un autre endroit. Les Corſes & les habitans des Iſles voiſines s'y retirent avec leurs effets, pour y jouir de la liberté, ſous la protection de la France : ils en ſont d'autant plus jaloux, qu'ils ont quitté pour elle leur pays & leur fortune ; ils la comptent comme un de leurs plus grands biens, & croiroient avoir tout perdu s'ils en étoient privez ; auſſi il n'y a rien qu'ils n'en-

(a) Henri Duc d'Angoulême, fils de Henri II, & de la belle Leviſton, ne gouverna pas long-tems la Provence. Quatre ans après il fut poignardé par Altovitis.

1582. treprennent pour ſe la conſerver : ce qui les rend quelquefois fort mutins.

Le Gouverneur du château d'If, qui eſt ſitué ſur une roche eſcarpée dans la mer, & qui ſemble défendre l'entrée du Port, y donna à dîner à de Thou, qui delà revint à Marſeille. On trouve d'abord le château de Notre-Dame de la Garde, qui commande le Port, au-delà duquel, mais aſſez proche, eſt la riche Abbaye de Saint Victor. De Thou ne mit que deux jours à voir Marſeille, & delà ſe rendit à Aix.

Jean de Monchal (a), Préſident du Parlement, l'accompagna le plus civilement du monde par toutes les Egliſes, à la Maiſon de Ville, à l'Arſenal, & principalement au Palais, où le Parlement s'aſſemble. De Thou l'avoit connu familièrment, il y avoit plus de dix ans, lorſque ce Préſident fut envoyé avec Charles de Lamoignon Commiſſaire dans ces Provinces, pour informer des malverſations qui ſe commettoient dans les Gabelles. Monchal lui fit voir auſſi les bains, d'où cette ville a tiré ſon nom : ils ſont fort bien bâtis, avec des bancs, dont ſe ſervent ceux du pays.

Delà, après avoir paſſé par Cavaillon, il vint

(b) Ou Moncaly.

à Orange, qui eſt recommandable par l'an- 1582
tiquité vénérable de ſes monumens. On voit hors de ſon enceinte ces ſuperbes trophées auxquelles on donne encore le nom de *Marius*, & dont l'injure des ſiècles a reſpecté la majeſté.

En ſortant de la Provence, la première ville du Dauphiné que l'on rencontre eſt Montelimar : elle s'eſt fait aſſez connoître dans nos dernières guerres. Comme il y ſoupoit, Colas qui en étoit le Vice-Sénéchal (ce qui veut dire à peu près Baillif, de peur qu'on ne ſe trompe ſur ce terme de Sénéchal), vint le trouver dans ſon auberge : il y avoit plus de dix ans que de Thou ne l'avoit vû, & il ne l'avoit connu qu'à Valence, dans le tems qu'il y étudioit en droit ſous Cujas. Comme de Thou partit alors de Valence, il aprît que Colas avoit été depuis nommé Recteur, ou, comme ils diſent, Prince de la jeuneſſe, parce qu'il étoit du pays ; qu'on l'avoit accuſé d'avoir aſſaſſiné de nuit & en trahiſon, un jeune écolier de Bourgogne ; qu'ayant été pourſuivi pour ce crime, on l'avoit mis en priſon, dont il n'étoit ſorti que par faveur, ou par la négligence de ſes parties. Colas vint donc en robe ſaluer de Thou, qui le retint à ſouper. Pendant le repas il l'entretint

1582. d'affaires d'Etat avec de grands discours vagues & inutiles, y mêlant sans cesse le nom du Duc de Mayenne, auquel il avoit offert ses services pendant que ce Duc commandoit dans la Provence (2). C'étoit un parleur véhément, présomptueux & hardi, qui paroissoit disposé à tout hazarder pour s'élever au-dessus de sa condition. On n'auroit point parlé de ce Baillif ni de ce repas, si dans les guerres suivantes il n'avoit fait parler de lui par la hardiesse de ses entreprises : il n'épargnoit rien pour en venir à bout, & se fit craindre même au Duc de Mayenne, auquel il devoit son élevation; comme on le peut voir plus au long dans l'Histoire générale.

Le lendemain le même homme le vint trouver encore dans son Hôtellerie, lui fit voir la ville, & le conduisit jusques sur les bords du Rhône, où ils se séparèrent après de grandes embrassades. De Thou passa ce Fleuve sur un bac, & le même jour traversant des montagnes fort rudes, vint coucher à Aubenas, principale place du Marquisat de Montlaur. Delà, pendant trois jours il passa par des chemins affreux, au bout desquels il apperçût le Puy en Velai, au-delà d'une plaine très-agréable, où la Loire qui prend sa source tout proche, & qui serpente

entre les rives fleuries, se déborde quelque- 1582.
fois. De l'autre côté de la ville on voit au milieu d'une prairie un rocher escarpé en forme de cône au sommet, duquel on monte par des marches taillées dans le roc. On y voit une Eglise dédiée à Saint-Michel l'Archange, bâtie, à mon avis, sur le modèle de celle du Mont-Saint-Michel, dont on a parlé ci-dessus.

La ville s'élève insensiblement, & à proportion de sa grandeur est assez peuplée. On monte à la Cathédrale par des degrez jusqu'au grand Autel, qui est séparé du Palais Episcopal par un mur bâti à l'antique. On y voit encore toutes entieres les deux Lettres Grecques qui signifient le nom de JESUS-CHRIST, & qu'on a remarquées en parlant de Saint Otien d'Auch. Nedaire de Senecterre, qui en étoit Evêque, reçût de Thou civilement, & lui montra sa Bibliotheque remplie de manuscrits anciens & dignes de la curiosité des sçavans.

Ayant quitté le Puy, il descendit les montagnes pour venir à Langeac, qui est le premier lieu d'Auvergne, situé dans cette plaine qu'on nomme la Limagne, & de là se rendit à Clermont, capitale de la province. Il n'y fut pas plûtôt arrivé qu'il alla saluer son beau-

1582. frère de Harlai, qui le reçût avec toutes les marques possibles d'amitié, comme aussi les autres Commissaires pour les Grands-Jours (3), qui lui donnèrent une fois séance parmi eux. Il employa deux jours à voir la ville & tous ses dehors, avec les fontaines qui sont alentour; une entr'autres, dont l'eau se pétrifie au sortir de sa source, de manière que si l'on n'avoit soin d'en creuser tous les jours le canal, avant que l'eau s'endurcisse entièrement, elle seroit bien-tôt bouchée.

Il prit congé de son beau-frère & de Brusslard, & passant par Montferrand, par Thiers célèbre manufacture de papier, & par Saint-Bonnet, il vint à Lyon.

Il y trouva Louis Châteigner d'Abin Commissaire du Roi pour la visite des Provinces, & qui eut la commodité & le loisir de le recevoir dans sa maison pendant trois jours. Il en passa la plus grande partie à visiter les boutiques de Tournes (a) & de Roüillé; il y vit d'Alechamps qui travailloit sur Pline, & qui corrigeoit la Bonnique que Roüillé imprimoit. Il est de l'intérêt des gens de lettres de sçavoir ce que d'Alechamps dit là-dessus à de Thou, qu'il y avoit près de trente ans qu'on travailloit à cet ouvrage, qu'on l'avoit re-

(a) Fameux Imprimeurs de Lyon.

touché plusieurs fois, & que la plus grande 1577.
partie en étoit imprimée, quand il y mit la dernière main : ce qui étoit cause qu'ayant été imprimé, revû & corrigé tant de fois, il s'en trouvoit des exemplaires fautifs, d'autres plus corrects; mais que les dernières éditions étoient toûjours les meilleures.

Le premier jour de Novembre, jour auquel Dieu retira du monde le premier Président, de Thou étoit encore à Lyon; comme il ne sçût rien de cette mort jusqu'à Paris, il passa à Villefranche dans le Beaujolois, à Mâcon, à la fameuse Abbaye de Tornus, à Châlons, toutes places sur la Saone, qu'il laissa droit pour aller à Beaune. On y voit un bon château sur le bord d'une petite rivière qui y passe; mais ses vins si connus par tout, la rendent encore plus célèbre.

Cîteaux n'en est pas éloigné. Cette Abbaye si fameuse dans le monde chrétien, fut bâtie par le Duc Othon l'an 1098; aujourd'hui plus de 1070 Monastères tant d'hommes que de femmes en dépendent. De Thou voulut y aller pour rendre visite à Nicolas Boucherat. Il sçavoit qu'il étoit ami du premier Président, & qu'après avoir été Vicaire-Général de l'Ordre, il en avoit été élû Abbé, en qualité de Grand Vicaire. Boucherat avoit

1582. fait plusieurs voyages en Italie, en Sicile, en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, & dans les Pays-Bas. Une prudence consommée & une grande érudition se joignoient à tant de connoissances : il étoit informé de la mort du premier Président ; mais comme il vit que le fils l'ignoroit, il ne lui en témoigna rien, il le pria seulement après le dîner de demeurer à cause du mauvais tems ; de Thou s'en excusa & vint coucher à Dijon capitale de la Bourgogne, quoiqu'il n'y ait point d'Evêché (a).

Le torrent de Suzon incommode fort cette ville par ses débordemens ; mais elle en est bien récompensée par les commoditez qu'elle reçoit de l'Ouche, & par sa situation avantageuse. On y voit l'Eglise de Saint Benigne bâtie par Grégoire, Evêque de Langres : dessous est une Eglise souterraine ou une caverne, où l'on dit que ce saint homme se cachoit, ou qu'on l'y avoit mis aux fers lorsqu'il prêchoit la connoissance du vrai Dieu à ces peuples idolâtres. Le Parlement de Bourgogne réside à Dijon : il y avoit alors deux citadelles, celle qui fut bâtie par Louis XII est peu de chose, l'autre un peu meilleure, éloignée de la ville, & qu'on nommoit *Talan*,

(a) Il n'y en avoit pas alors.

a depuis été démolie. La Chartreuſe, qui eſt hors de la ville, eſt fort célèbre : on y voit dans le Chœur trois tombeaux des Ducs de Bourgogne de la maiſon de France. De Thou y alla rendre ſes devoirs à Denis Brûlard, premier Préſident du Parlement, qui ſçavoit la mort de M. de Thou le père, mais qui pour ne pas renvoyer ſon hôte affligé, ne lui en dit rien. Il s'étendit ſeulement ſur les louanges du premier Préſident ; mais avec tant de vivacité & d'éfuſion de cœur, que non-ſeulement il pouvoit faire ſouffrir la modeſtie du fils, mais auroit encore pû lui faire naître quelque ſoupçon, puiſque ſon diſcours reſſembloit plûtôt à une Oraiſon Funèbre, qu'à l'éloge d'un homme vivant. 1582.

De Thou le quitta au bout de deux jours, & paſſant par la ſource de la Seine, il vint à Troyes par Châtillon, patrie du ſçavant Guillaume Philander, par Muſſy-l'Evêque, par Gyé, & par Bar ſur Seine. Troyes eſt une grande ville remplie de riches Marchands : c'étoit autrefois le ſéjour des anciens Comtes Palatins de Champagne & le lieu de leur ſépulture. De Thou n'y ſéjourna qu'un jour, ignorant toûjours la perte qu'il venoit de faire, ceux qui le ſuivoient avoient pris ſoin qu'il ne l'aprît qu'en arrivant à Paris.

1582. Ainſi il paſſa à Méry, à Pont, où l'Aube ſe jette dans la Seine, à Nogent, & laiſſant la rivière à gauche, ſe rendit à Provins, petite ville aſſez peuplée ſur le penchant d'un côteau : on y voit un beau Convent dédié à Saint Jacques, mais ſouvent inondé par les débordemens d'une petite riviére enflée par les pluyes.

Delà il vint par Nangis à Boiſſi : ce fut en ce lieu, qu'après le dîné un Colonel Suiſſe, qui l'avoit accompagné depuis Lyon, lui aprit la mort du premier Préſident. Il lui dit *que puiſque ce malheur étoit ſans remède, il devoit le prendre en patience, & ſe ſoûmettre à la volonté de Dieu, qui en avoit ainſi diſpoſé : que ſes jugements étoient adorables, & qu'il devoit être perſuadé que ſa Providence n'avoit rien fait que pour le bien de ce Magiſtrat & pour le ſien.*

De Thou qui avoit une grande confiance ſur la ſanté de ſon pére, qui prometoit une plus longue vie, fut frapé vivement d'une nouvelle ſi imprévûe : ainſi s'abandonnant à de triſtes réflexions, ſoit à ſon ſujet, ſoit par raport au bien de l'Etat, qu'il n'oublioit pas, même dans ſes plus grands malheurs, il ſe jetta à cheval, & fit le reſte du chemin comme un homme hors de lui même.

On

On avoit fait l'enterrement le jour qu'il arriva à Paris, quoiqu'il y eut déja quinze jours que le premier Préſident fût décedé. Comme il étoit mort pendant les Vâcations, le Roi avoit voulu qu'on en différât la cérémonie, afin qu'elle ſe fit avec plus d'éclat. On y dépenſa quatre mille écus, qui étoit tout ce qui ſe trouva chez lui après ſa mort. Ce Magiſtrat qui n'avoit point d'ambition, & qui étoit ennemi juré de l'avarice, négligeoit aſſez ſouvent ſes affaires; mais devant ſa mort il y avoit donné ſi bon ordre, qu'il ne devoit rien; il avoit mis cette ſomme en réſerve, ou pour ſubvenir à la néceſſité des tems, ou pour la prêter au Roi, quand Sa Majeſté la lui demanderoit, ou pour en aider ſes amis. 1582.

Lorſque le Roi, accompagné des deux Reines, fit l'honneur à la première Préſidente de lui rendre viſite ſur cette perte, on n'entendit aucune plainte ſortir de la bouche de cette veuve affligée; elle ne lui marqua jamais qu'elle eut beſoin de rien, quoi qu'après cette dépenſe il ne reſtât pas un ſou dans la maiſon. Cette vertueuſe femme qui mépriſoit tous les ſecours humains, & qui n'en attendoit que de la Divine Providence (a), dit ſimplement,

(a) Cette femme forte & vertueuſe, ſe montra

1582. ſans rien demander, *que Dieu avoit ſuffiſamment pourvû à ſes beſoins & à ceux de ſes enfans, pourvû que ſa grace ne les abandonnât point.* Le Roi parut confus de ces paroles, & étonné d'une ſi grande confiance en Dieu, ſans attendre rien des hommes, ce Prince prodigue, qui ne gardoit aucunes meſures dans ſes bienfaits dont il accabloit même des gens indignes, ſortit auſſi-tôt avec ſa mère qui étoit de la même humeur; non ſans ſouffrir intérieurement de ce mépris des grandeurs humaines, & de ſe voir privé de répandre ſes graces.

Pierre Duval (a) fameux Médecin, dont on a parlé au premier Livre de ces Mémoires, avoit traité le premier Préſident dans ſa maladie, avec Jean le Grand, Jacques Piétre, Léonard Botal, & d'autres. Après ſa mort il

digne de l'époux que la mort venoit de lui enlever. Henri III ne ſentit la perte qu'il venoit de faire, que par la ſuite; & plus d'une fois il dut regretter amérement le Magiſtrat incorruptible qu'il avoit traité de *radoteur.* (Liſez les obſervations ſur les Mémoires de Cheverny, tome L. de la collection. Pag. 298.)

(a) Après la mort du premier Préſident, le médecin Duval ne quitta guères ſa veuve : ſon enjouement & ſa gaîté furent pour elle d'une grande reſſource. (Manuſcrits de la Bibliothèque du Roy, & de MM. de Ste-Marthe.)

avoit assisté à l'ouverture du corps, qu'il avoit 1582.
fallu faire pour le conserver. Il disoit qu'il n'en avoit jamais vû dont toutes les parties fussent plus saines & moins alterées par la vieillesse, ni un cerveau mieux composé. Ce Médecin, qui indépendamment de sa profession, où il excelloit, avoit beaucoup d'esprit & de jugement, avec un exact discernement du mérite, disoit encore qu'il n'avoit jamais connu deux personnes comparables au mari & à la femme (a) : Que leur piété étoit sans faste, qu'on ne pouvoit rien ajoûter à leur amour pour la vérité, que leurs mœurs irréprochables n'avoient aucune tache d'avarice ni d'ambition, que leur conduite étoit régulière & équitable en particulier ; leur humeur douce, sociable & bienfaisante pour tout le monde.

En arrivant à Paris, de Thou trouva cette grande ville encore toute occupée du triste spectacle dont elle venoit d'être témoin. Il alla décendre à la Maison paternelle, il y rencontra l'Evêque de Chartres & l'Avocat Général, ses oncles. Après bien des larmes répandues

(a) Madame de Thou avoit un courage mâle : aussi disoit-elle souvent, même sur la fin de ses jours, *qu'elle auroit volontiers donné la moitié de son bien, pour pouvoir être homme*..... Nous ajouterons qu'il y a peu de femmes qui n'en fissent autant.

1582. de part & d'autre, ils furent dans l'apartement de ſa mère, où après avoir renouvellé leurs pleurs & leurs regrets, chacun ſe ſépara.

Depuis ce temps-là, pour ſe conſoler de n'avoir pû recevoir les derniers ſoupirs de ſon père, il s'appliqua entièrement, ſuivant ſes moyens, à conſerver par des monumens éternels une mémoire ſi chère, quoique déja aſſez illuſtre par elle-même. Penetré dela reconnoiſſance qui lui étoit commune avec toute la France, & qu'il lui devoit en ſon particulier, il lui fit ériger à Saint-André des Arts dans la Chapelle de ſa famille deux Mauſolées; l'un de ſculpture, de la façon de *Barthelemi Prieur*, Ouvrage où la beauté du travail renouvelle avec plaiſir le ſouvenir d'un ſi bon Citoyen & l'excellence de l'ouvrier; l'autre, expoſé dans un plus grand jour, plus durable, & travaillé par les plus beaux eſprits du ſiécle. Il falut deux ans entiers pour mettre l'un & l'autre en ſa perfection; Prieur n'ayant pû finir le premier plûtôt, ni de Thou recevoir plus promptement les réponſes de ſes amis qui travaillèrent au ſecond.

Il en avoit en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, & en Italie. Tous s'éforcèrent à l'envi de lui donner des marques de leur eſti-

me en cette conjoncture ; il n'y eut que Ron- 1582.
ſard, dont l'eſprit étoit déjà abaiſſé, qui s'en excuſa ſur le prétexte de la nouvelle édition de ſes *Orphées*.

Cette funeſte occaſion lui donna lieu de (a) renouveller amitié avec Muret, Genebrard, le Févre de la Boderie, Dorat, Paſſerat, Scevole de Sainte-Marthe, Henri & Robert Etienne, & quantité d'autres ; auſquels il faut ajoûter Scaliger, Guillaume du Vair, du Barthas, Pithou, Loyſel, Champagne de Bourdeaux : tous ceux enfin qui lui avoient témoigné le même zèle à la mort de ſon frère. Il choiſit de tous ces Ouvrages ceux qu'il jugea les plus convenables au ſujet, & y en mêla des ſiens.

Ces triſtes occupations l'ayant empêché long-tems d'aller au Palais, il y retourna en-

(a) De peur de charger la narration, on n'a point parlé de Pierre Angely de Barge, de Germain Vaillant, de Nicolas le Sueur, Adrien du Drac, Charles Ménard, Florent Chrétien, Jean Guyon d'Autun, J. Guillelmus de Lubec, Nicolas Audebert, Auguſtin Provoſt, Nicolas Rapin, Loüis Aleaume, Charles de Marillac, &c. à la réſerve de du Drac, de du Vair & de Marillac, on trouvera l'éloge de tous ces Savans dans l'Ouvrage de Teſſier.

1582. fin, & chercha dans les affaires publiques & dans ſes études particulières, quelque ſoulagement à ſes déplaiſirs. Il prit dans ſa maiſon Claude de Châlons, qui avoit un talent particulier pour copier, d'après les premiers Peintres. Comme Châlons avoit l'humeur & l'eſprit agréables, de Thou le regardoit travailler avec plaiſir pendant ſes lectures.

1583. Enfin, pour faire plus de diverſion à ſa douleur, il revit ſon Poëme de la Fauconnerie, & à la perſuaſion du Garde des Sceaux de Chevernì ſon beau-frère, y ajoûta un troiſième chant touchant les remedes propres pour la guériſons des oiſeaux qu'on dreſſe à la volerie. François de l'Orme, Médecin de Poitiers, qui étoit alors à Paris pour ſes affaires, & qui venoit ſouvent le voir, lui fut là-deſſus d'un grand ſecours : c'eſt le même qui a donné au public un *Traité de la Rate*, avec le Livre d'Hypocrate *des playes de la tête*. Le premier a été traduit en Latin, & corrigé par François Lavau ; il contient un nouveau ſyſtême des fonctions de la rate, fort différent de tout ce qu'on en avoit écrit juſqu'alors. De Thou qui apprehendoit de ſe tromper ſur les noms des remédes & des ſimples, qu'il avoit trouvez dans pluſieurs Auteurs barbares & ſou-

vent très-ignorans sur ses matières, étoit bien- 1583.
aise, de se servir de l'expérience d'un si habile homme pour éviter les équivoques.

Il fit depuis imprimer l'ouvrage entier, qu'il dédia au Garde des Sceaux. Dans les vers qu'il lui adresse, il lui fait le plan du genre de vie qu'il se propose de suivre ; ce qui donna lieu à Cheverni de lui conseiller & de l'encourager à se marier. Cheverni avoit été lui-même destiné à l'Eglise ; mais son frère aîné, Jacques Seigneur de Vibraye, qui n'avoit point eu d'enfans de sa femme, qui étoit trop âgée, lui conseilla d'épouser Anne de Thou, dont Cheverni eut une fort belle famille ; ainsi il ne proposoit rien à de Thou qu'il n'eut fait lui-même ; & il avoit tout lieu d'être content du parti qu'il avoit pris. On remit l'affaire à un autre tems ; la première Présidente étoit encore trop occupée de sa douleur pour y songer, & son fils différoit toûjours de se résoudre sur ce qui le regardoit.

Le Chancelier de Birague, à qui la mort du premier Président avoit été très-sensible, se crût obligé, par les devoirs de l'amitié qu'il avoit eûë pour lui, de contribuer au soulagement de la veuve & des enfans de son ami. Les manières généreuses, la candeur &

1583. la nobleſſe des ſentimens, qu'il avoit reconnues dans le feu premier Préſident, & qui avoient tant de raport (a) à ſes inclinations, étoient autant de motifs qui l'engageoient à honorer ſa mémoire & ſa dignité. Il envoyoit ſouvent faire des complimens & des offres de ſervices à la veuve; il ne ſe paſſoit point de mois que Léonard Botal ne vint de ſa part prier le fils de l'aller voir & de manger avec lui. Ce vieux Magiſtrat ne dédaignoit pas d'entretenir ce jeune homme, & de lui conter avec familiarité juſqu'aux moindres circonſtances de la liaiſon qu'il avoit eûe avec le premier Préſident ſon père, juſqu'à lui dire qu'ils aimoient tous deux les petits chiens de Malthe ou de Lyon, qu'on a depuis nommez des *Bichons*.

Il lui diſoit encore, « que du tems que » Louis XII & François I étoient maîtres de » Milan, Galeas de Birague ſon père, qui » étoit Patrice, le menoit ſouvent dans ſa » jeuneſſe aux Actions publiques, pour en-

(a) Il s'en faut bien que ce portrait du Chancelier de Birague s'accorde avec celui qu'en ont fait pluſieurs des contemporains de M. de Thou : il nous ſemble qu'on trouvera la meſure juſte de Birague dans une de nos notes ſur les Mémoires de Cheverny, (tome I. de la collection pag. 136.)

» tendre Jean-Baptiſte Panigarola, excellent 1583.
» Orateur qui portoit la parole pour le Roi,
» & dont le fils Evêque d'Ath (a) n'eſt pas
» moins éloquent par raport à ſa profeſſion.
» Que ſon père l'exhortoit ſans ceſſe à ſe ren-
» dre capable d'imiter un ſi grand exemple ;
» mais que comme alors il ſçavoit peu la Ju-
» riſprudence, il avoit pris le parti de ſuivre
» ſon penchant, qui le portoit du côté de la
» guerre, & à ſe mettre au ſervice de la
» France, dont l'autorité ne ſe maintenoit
» dans le Piémont & dans le Milanez, que
» par les armes ; qu'il s'étoit également ap-
» pliqué aux exercices militaires & aux affai-
» res du cabinet ; que le Roi l'ayant attaché
» à ſon ſervice par une Charge de Conſeiller
» au Parlement de Paris, l'avoit depuis en-
» voyé en Italie, où par ſes conſeils, &
» par la conſidération qu'il s'y étoit acquiſe,
» il avoit ménagé pluſieurs affaires de la der-
» nière importance avec nos Gouverneurs ;
» que trente ans durant il avoit été employé
» dans pluſieurs négociations, & dans des
» ambaſſades fort honorables ; que quand on
» fit la paix avec le Roi d'Eſpagne & le Duc

(b) Panigarola, le fils, étoit Evêque d'Aſt, & non pas d'Ath. Il fut un des Prélats Commandants de la fameuſe proceſſion de la Ligue en 1590.

1583. » de Savoye, il avoit été honoré du Gouver-
» nement du Lionnois, & enfin élevé à la
» première dignité de la Robe ». Eloge (a) qui a paru d'autant moins indigne de ſes Mémoires, qu'il eſt ſorti de la propre bouche de cet homme illuſtre dans une converſation particulière, où la vanité ni l'affectation n'avoient point de part.

Il ne laiſſa qu'une fille d'une conduite très-régulière par raport à la pureté, mais dont l'humeur libérale alla juſqu'à l'excès. Il la maria en premières nôces avec Imbett de la Platière-Bourdillon, Maréchal de France, qui la laiſſa ſans enfans. Quelques années après, du conſentement de ſon père, elle épouſa en ſecondes nôces Jean de Laval Comte de Maillé, qui fut depuis Marquis de Neſle & Comte de Joigny. Ce Seigneur étant encore décédé ſans enfans, elle s'engagea à l'inſçu de ſon père avec Jacques d'Amboiſe de la maiſon d'Aubijeoux, & l'épouſa ſi tôt que le Chancelier ſon père fut mort. Il n'eſt pas ſurprenant que cette femme, qui avoit toujours vécu avec magnificence dans une Cour où le luxe étoit au ſuprême dégré, s'épuiſât pour

(a) Liſez par rapport au Chancelier Birague, la note ſur les Mémoires de Caſtelnau, (tome XLV. de la Collection, p. 191.)

faire paroître un mari jeune, qui aimoit la dé- 1583.
penſe, mais pauvre, & qui ne tiroit rien de de ſon père.

Ainſi tout l'argent comptant, les meubles magnifiques qu'elle avoit héritez de ſon père, qui vivoit ſplendidement, mais avec régle, furent bien-tôt diſſipez. La dernière campagne que ſon mari fit en Saintonge, ſous le commandement du Duc de Joyeuſe, où il fut tué avec lui, acheva de la ruiner; ainſi ſe voyant ſans mari & ſans biens, elle tomba de chagrin dans une maladie de langueur: & enfin après avoir ſoutenu un long procès contre Florimond de Birague ſon couſin germain, à qui ſon père, qui prévoyoit la diſſipation que feroit ſa fille, avoit ſubſtitué ſes biens, elle mourut dans une pauvreté ſi affreuſe, qu'il ne lui reſta pas dequoi ſe faire enterrer. Les Dames de la Cour, qu'elle avoit connues dans ſa proſpérité, & dont elle s'étoit attirée l'affection par ſes grandes dépenſes, lui fournirent journellement dequoi vivre, & par charité dequoi l'inhumer après ſa mort.

La fin malheureuſe de cette Dame, qui avoit hérité d'une ſi opulente ſucceſſion du premier Magiſtrat de France, eſt une grande leçon pour les veuves & pour les autres Da-

1583. mes de qualité, qui ne mettent point de bornes à leur dépense, & qui se choisissent un mari sans le conseil de leurs pères, ou de ceux qui leur en tiennent lieu.

Le Cardinal de Birague mourut sur la fin de cette année : on lui fit une superbe pompe funèbre ; toutes les Cours en corps assistèrent à son convoi par ordre de Sa Majesté : honneur qui n'est dû qu'aux Rois, aux fils de France, aux frères du Roi, & au Connétable. Son corps fut porté à sainte Catherine du Val des Ecoliers, dans une Chapelle où il avoit fait élever un tombeau pour lui & pour Valentine Balbiani sa femme.

Il ne faut pas oublier une ancienne coûtume abolie, qu'il renouvella si-tôt qu'il fut Cardinal, & qui depuis lui n'a plus été mise en usage. Il alloit ordinairement à S. Paul, qui est une des plus grandes Paroisses de Paris, où après qu'on avoit chanté des Motets, on faisoit de nuit une Procession (a) aux flambeaux. Une prodigieuse multitude de personnes de tout âge & de tout sexe suivoit le Clergé, précédé de la Croix ; la symphonie

(a) Relativement à cette procession & aux autres pratiques Religieuses de ce genre, que Henri III mit à la mode, voyez l'Observation N° 17 sur les Mémoires de Cheverny. (Tome L. de la Collection, p. 313.)

qui s'accordoit à la voix des Prêtres, ſem- 1583.
bloit plûtôt régler la marche de ce peuple, que ſes danſes indécentes. Il ſe fit à la mort de ce Prélat une pareille cérémonie, où ſe trouvèrent plus de ſix mille perſonnes qui chantoient dévotement; des valets poſtés ſous des portiques élevés dans les ruës, & ornés des armes du Cardinal, leur offroient des confitures & du vin, mais ſans confuſion.

Pierre du Val, dont on vient de parler, diſoit qu'autrefois il avoit vû pratiquer la même choſe dans la Paroiſſe de S. Benoît; que la Proceſſion, qui étoit partie de Saint Jacques du Haut-Pas, étoit venue au Petit-Châtelet, & delà aux Carmes de la Place Maubert; mais qne tout cela avoit plûtôt l'air d'une réjouiſſance publique que d'une action de piété: que cette coûtume, que la ſimplicité avoit introduite, étoit dégénérée en débauche, & abolie dans un tems ſuſpect, où elle pouvoit cauſer plus de ſcandale que d'édification: cependant quand ce Cardinal la renouvella, perſonne n'y trouva à redire; tant il eſt vrai qu'on interpréte ces ſortes de choſes en bien ou en mal, ſelon la différence des tems, des lieux & des perſonnes.

Fin du ſecond Livre.

MEMOIRES
DE JACQUES-AUGUSTE
DE THOU.

LIVRE TROISIÈME.

1584. ON étoit déjà dans l'année 1584, elle fut funeſte à de Thou & au Chancelier ſon beau-frère, qui perdit Anne de Thou ſa femme (a); elle mourut en couche à la Roquette proche de Paris, après une violente maladie. La première Préſidente ne l'abandonna point, & lui rendit tous les ſoins d'une tendre mère. Le Chancelier s'abſtint des devoirs de ſa charge pendant quelques jours, & pour éviter les viſites de la Cour, ſe retira chez lui en particulier. Comme il cherchoit dans la ſolitude & dans ſa famille quelque ſoulagement à ſa douleur, de Thou, à qui cette perte étoit également ſenſible, ne le quitta point. Après Pâques le corps qui paſſa en grande pompe au travers de la ville dans un chariot, fut porté au Château de Cheverni proche de

(a) Elle mourut le 27 Juillet 1584. (Liſez les Mémoires de Cheverny, tome L de la Collection, p. 149 & ſuiv.)

Blois, & enterré dans la Chapelle des Hu- 1584
raults.

Dans le tems que la Cour fut à Blois, le 25 d'Octobre, on fit à cette Dame un ſervice magnifique en préſence d'un grand nombre de Prélats, de parens & d'amis, qui en avoient été priés. Renaud de Beaulne, Archevêque de Bourges, proche parent du Chancelier, fit l'Oraiſon Funèbre. Elle fut imprimée cette même année avec des vers de Jean Daurat & de Paul Meliſſe, & avec un Poëme que de Thou compoſa pour ſa conſolation particulière & pour celle de ſon beau-frère.

C'eſt ici la première fois qu'on a eu occaſion de parler de Renaud de Beaulne ; mais il n'eſt pas juſte de pourſuivre, ſans faire connoître au Lecteur ce Prélat ſi célèbre de ſon tems à la Cour.

Il étoit petit-fils de Jacques de Beaulne-Samblançay, auquel on fit le procès, & qui fut condamné à une mort injuſte & infâme, pour ſatisfaire la haine impérieuſe de la mère de François I. Il avoit apris les Belles-Lettres ſous Jacques Touſan & ſous Jacques Stracelles. Sa mémoire étoit ſi fidèle & ſon jugement ſi ſolide, qu'en public ou devant ſes amis, il ſe ſervoit toujours à propos de ce qu'il avoit apris dès ſon enfance

1584. dans les Poétes Grecs & Latins, ou dans les autres bons Auteurs, dont il citoit les paſſages juſtes, quand l'occaſion s'en préſentoit.

Pluſieurs perſonnes l'ont entendu reciter à quarante ans une page entière d'Homère ſans en oublier un mot, quoique les grandes affaires où il fut employé dès ſa jeuneſſe, euſſent dû lui en faire perdre les idées. Il étoit bien fait de ſa perſonne & de bonne mine; naturellement éloquent, doux & d'une humeur agréable; ſi patient d'ailleurs, qu'il ne ſe fâchoit jamais, & qu'il ne lui échappoit aucune parole déſobligeante contre perſonne : circonſtance d'autant plus remarquable, qu'il avoit tous les ſignes d'un homme colère & emporté.

Il étoit d'un tempérament ſi chaud, qu'il avoit beſoin d'un aliment preſque continuel pour entretenir ſa ſanté, qui faiſoit ſa plus grande attention. L'exercice ou le ſommeil ne lui étoient point néceſſaires pour digérer, la chaleur naturelle y ſuppléoit ſuffiſamment : à peine dormoit-il quatre heures par jour, au bout deſquels le beſoin de manger le réveilloit. A une heure (a) après minuit il ſe faiſoit

(a) On apportoit alors une table à côté de ſon lit; & à cette heure même il mangeoit rarement ſeul, parce qu'il aimoit à manger en compagnie, & à diſ-

donner

donner à manger, se reposoit ensuite, & ex- 1584.
pédioit ses affaires particulières jusqu'à quatre heures, qu'il se mettoit à table avec quelques-uns de sa maison, qu'il faisoit lever. A huit heures on le servoit pour la troisième fois ; il sortoit après ce déjeûné pour les affaires publiques, jusqu'à midi, qu'il rentroit chez lui pour dîner, toûjours en bonne compagnie. Il faisoit collation à quatre heures, & le soir sa table n'étoit pas moins bien servie que le matin : cela n'empêchoit pas qu'il ne fît encore une espèce de *médianoche* avant de se mettre au lit. Ces repas de Cour, qui se font à la hâte, ne l'accommodoient point : il disoit agréablement *qu'on y mangeoit plûtôt comme des chiens gourmands, que comme des hommes.* L'hyver il étoit toûjours une bonne heure à table, & l'été, qu'il semble qu'on ait moins d'apétit, cinq quarts d'heure. Aussi s'étant excusé plusieurs fois au Duc d'Alençon de manger chez lui, ce Prince, qui en sçut la raison, lui promit d'ordonner à son Maître-d'hôtel de laisser toûjours un tems suffisant entre les services.

Avec tout cela l'on ne le vit jamais ni

courir à table sur des matières savantes & agréables. (Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, & de MM. de Sainte-Marthe.)

1584. plus assoupi, ni la tête plus embarassée ; son esprit fut toûjours aussi présent, aussi agréable ; & son visage, malgré ses années, conserva la même sérénité sans aucunes marques de chaleur, ordinaire aux grands mangeurs. Il faisoit peu d'exercice, & ne se servoit d'aucuns moyens pour exciter son apétit ; mais il soulageoit la nature accablée d'alimens, par quelques purgatifs qu'il faisoit préparer chez lui : comme il n'étoit pas ignorant dans la Médecine, il les ordonnoit lui-même ; ainsi il n'étoit presque jamais malade, & son esprit toûjours actif ne se ressentoit en aucune manière de la pesanteur du corps.

Il eut une grande barbe de bonne heure, & fut fort jeune Conseiller au Parlement, & avant l'âge, Président aux Enquêtes ; mais toûjours avec réputation. Delà, Maître des Requêtes, & presque aussi-tôt Evêque de Mande, par le crédit de Marguerite sa sœur, qui étoit fort bien à la Cour. Elle épousa dans ce tems-là Claude Gouffier, Marquis de Boisy, Grand-Ecuyer de France, qui à la faveur de ce mariage fut créé Duc de Roanez. Ce fut alors que ce Prélat fut employé dans les grandes affaires, & fait Chancelier (a) du

(a) M. de Thou se tait ici sur une anecdote qu'on lira dans les Mémoires de l'Etoile, par rapport à Renaud

Duc d'Alençon, dans le tems que la Reine 1584.
Catherine fit la maiſon des fils de France, & que de Thou le père eut la charge de Chancelier du Duc d'Orléans : mais comme ce ſage Magiſtrat ne pouvoit accorder l'aſſiduité que demande le Palais avec cet emploi qui attache à la Cour, il s'en défit en faveur de ſon gendre de Cheverni ; ce qui depuis ſervit à ce dernier pour monter aux plus grandes dignités.

Il y avoit de tout tems une étroite liaiſon entre la famille de Beaulne & celle de Thou. Quand la première fut accablée par une affreuſe diſgrace, & qu'elle fut abandonnée de la Cour & de la Ville, comme il arrive tous les jours, elle ne trouva de ſecours que dans la dernière.

Renaud de Beaulne demeura quelque tems chez le Préſident Auguſtin de Thou, & ce

de Beaune en ſa qualité de Chancelier du Duc d'Alençon. En 1580 le Prélat perdit cette place ; & ſelon l'Etoile ſa mauvaiſe geſtion lui valut cette diſgrace. Il paroît que s'il ne dilapida pas les finances du Prince, au moins laiſſa-t-il ſes gens les dilapider. Au ſurplus Renaud de Beaune effaça cette tache par les ſervices eſſentiels qu'il rendit à Henri IV. Il fournit les preuves les plus completes de ſon patriotiſme ; & la colère injuſte de Rome ne l'effraya jamais.

1584. fut en ce temps-là qu'on parla de marier Chriſtofle de Thou, fils aîné du Préſident, à Marguerite de Beaulne, dont on vient de parler. Ce Mariage ne ſe fit point, mais l'amitié de deux perſonnes ſi vertueuſe fondée ſur un ſujet ſi légitime, ſubſiſta toujours. Quand cette Dame fut en faveur auprès de la Reine Mère, elle s'en ſervit pour avancer ſes frères; mais après eux, ce fut Chriſtofle de Thou pour lequel elle s'employa davantage. Pluſieurs années avant qu'elle mourut, elle avoit mis ſon Teſtament entre les mains de ſon bon ami (c'eſt ainſi qu'elle l'apelloit) & l'en avoit fait exécuteur. Elle lui laiſſa pour gages de ſon amitié, un beau Livre de Priéres, orné de plantes & de fleurs, peintes en mignatures, qu'elle avoit eu de la Reine Claude, fille de Louis XII femme de François I & mère d'Henri II. De Thou le conſerva depuis avec grand ſoin parmi ſes plus précieux bijoux.

Ajoutons encore ici quelque marques de l'intime amitié qu'il y eut toujours entre Renaud de Beaulne & de Thou. Ils logeoient tous deux dans le Cloître Nôtre-Dame, & de Thou ſoupoit tous les ſoirs chez de Beaulne, qui l'entretenoit ſouvent avec de grandes marques de reconnoiſſance des obligations

qu'il avoit à Mrs de Thou ſes pères. Cela 1584
dura pendant trois ans, & juſqu'au tems que de Thou quitta le Cloître pour aller loger chez ſa mère : mais cette ſéparation ne diminua rien de leur amitié, renouvellée depuis dans les occaſions, que le malheur des temps fit naître, comme on le dira dans la ſuite.

Cependant Madame de Thou preſſoit ſon fils de ſe déterminer, & de quitter ſes Bénéfices, pour ſe mettre en état de pouvoir diſpoſer de lui-même. Cela ne ſe pouvoit faire tant qu'il ſeroit Conſeiller clerc ; ce qui l'obligea de prendre une Charge de Maître des Requêtes, non par ambition, ou pour paroître à la Cour, dont ſon inclination étoit fort éloignée, mais pour contenter ſa mère, & parce que les Eccleſiaſtiques, auſſi-bien que les autres, en pouvoient être revêtus : cela ne ſe fit pourtant pas ſans difficulté. Le Roi prodigue & d'un eſprit inégal, après avoir créé quantité de nouvelles Charges juſqu'alors inconnues dans le Royaume, avoit défendu d'en vendre aucune ſous de rigoureuſes peines ; que ſi quelqu'une venoit à vâquer par mort ou par confiſcation, ou elle étoit ſuprimée, ou on y commettoit, ou on choiſiſſoit quelque perſonne capable de la remplir ; Ordonnance avantageuſe, s'il eut

1584. été permis d'exercer paiſiblement des Charges dans un ſiécle rempli d'eſprits ſi turbulens. Il ne reſtoit plus de voye que celle de permuter, & elle n'étoit accordée que par grace. La Reine Mère l'obtint pour de Thou en conſidération du Premier Préſident ſon père, qu'elle avoit honoré de ſon eſtime.

Il fut donc pourvu le 10 d'Avril d'une Charge de Maître des Requêtes à la place de Guillaume du Vair, qui quoique fort jeune en avoit été jugé capable par ſes bonnes qualitez, & par ſon ſçavoir ; mais qui aima mieux ſe faire Conſeiller d'Egliſe, que de paſſer tout-d'un coup du Palais à la Cour dans un âge ſi peu avancé.

La douleur de la mort de ſon père, & d'une ſi chère ſœur, faiſant chercher à de Thou quelque ſoulagement, & dans le public & dans le particulier, il ſe remit à l'étude. Il prit chez lui Maurice Breſſieu Profeſſeur Royal de Mathématiques, qui avoit partagé avec Jean Stadius la Chaire de Ramus, vâcante par la mort de ce profeſſeur, ſuivant les conſeils que lui donna l'illuſtre & ſavant François de Foix Candale. Il s'attacha toute cette année & la ſuivante, autant que ſes affaires le lui purent permettre, à la lecture du Grec d'Euclide, avec les Notes de Proclus.

Sur la fin de celle-ci il entreprit de paraphraſer en vers Latins le Livre de Job, comme l'Ouvrage le plus propre après les Pſeaumes, pour exercer non-ſeulement ſon eſprit, mais encore les meilleurs plumes. Ce Livre, au raport de ſaint Jérôme, a été compoſé en vers hexamêtres, à l'exception des deux premiers Chapitres & du dernier. Ces vers, qui ſont compoſés d'un dactyle & d'un ſpondée, & qui finiſſent toûjours par ce dernier, produiſent par le génie particulier de la langue dans laquelle ils ſont écrits, une harmonie & un ſon agréable, à cauſe du retour de la même meſure. *Leur beauté*, dit S. Jérôme, *n'eſt pas goûtée de tous les Lecteurs, mais ſeulement de ceux qui ſentent bien cette cadence; ſon ſtyle peu éclairci par les interprétes, eſt tout figuré, & rempli* (a) *de ces ſaillies d'imagination, dont le ſens doit être entendu plus par rapport à la diſpoſition de celui qui parle, que par rapport aux expreſſions.* 1584.

Pour mieux exécuter ſon deſſein, outre l'explication de S. Jérôme, il ſe ſervit de l'excellent Commentaire de Jean Mercier, pour pouvoir joindre les agrémens de la langue Latine, avec la vérité du Texte, & lier pour l'utilité du Lecteur ce qui paroît ſéparé

(a) On a ajoûté ces paroles pour éclaircir le Texte.

1584. à la première vue. De Thou communiqua son projet à Pierre Pithou, qui l'approuva fort, & qui l'exhorta d'y travailler. Ce conseil, qu'il regarda comme une approbation générale, lui fit entreprendre cet ouvrage, qui l'occupa pendant deux ans.

En ce temps-là, Henri Estienne (a) faisoit imprimer *Aulugelle Macrobe*, que Louis Carion de Bruges lui avoit promis d'éclaircir par un Commentaire ; ce qui fit naître entre eux une grande contestation préjudiciable au public, & fomentée par l'Imprimeur dont se servoit Estienne, & qui n'étoit qu'un brouillon. De Thou & Claude du Puy tâchèrent en vain de les accommoder ; Carion n'ayant point voulu se rendre à leurs prières, ne donna point ses Notes sur ces Auteurs, il se contenta d'en faire paroître quelques-unes sur Aulugelle.

Jean Guillelmus, qui étoit alors à Paris, proposoit aux Libraires de faire une nou-

(a) Henri Etienne, faute de bons caractères, employoit le ministère d'un autre imprimeur. Il residoit alors à Paris ; & malgré les ordres de son pere il ne pouvoit quitter ce séjour. Il venoit fort souvent voir de Thou ; & presque tous les soirs ils soupoient ensemble. (Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, & de MM. de Sainte-Marthe.)

velle édition des *Œuvres de Ciceron*. L'eſpé- 1584.
rance du gain que les Imprimeurs prétendoient faire ſur cette édition, les brouilla avec lui. Eſtienne les voulut accommoder; mais comme il ſurvint d'autres difficultés, & que Guillelmus mourut à Bourges, où il étoit allé pour entendre Cujas, la choſe ne fut point exécutée (1).

La mort de François, Duc d'Anjou, frère unique du Roi, qui arriva cette année, conſterna (a) de Thou & tous les bons François: elle fit eſpérer aux Eſpagnols de recouvrer les Pays-Bas, par où plûtôt que par ailleurs, ils ont toûjours attaqué la France, & cauſa chez nous la guerre civile.

De Thou fut auſſi très-ſenſible à la mort de Paul de Foix, Archevêque de Toulouſe, & à celle de Guy-du-Faur de Pybrac, Préſident au Parlement de Paris, & dont il eſt parlé dans le ſecond Livre de ces Mémoires. Il faut dire ici que c'eſt à Pybrac, à de Thou, & aux ſoins de Scévole de Sainte-Marthe, que le public eſt redevable des Poéſies du

(a) Ce ne fut pas à cauſe de ſes qualités perſonnelles qu'on regretta le Duc d'Anjou; mais on le regardoit comme l'obſtacle le plus propre à arrêter les projets de la Ligue, & ſpécialement ceux du Duc Guiſe. Sous ce rapport ſeul ſa mort affligea les bons citoyens.

1584. grand Chancelier de Lhôpital. Il ſeroit à ſouhaiter que cet ouvrage eût pu recevoir une plus grande perfection ; mais la maladie & la mort de Pybrac ne permirent aux autres de ſuppléer à ce qui y manquoit : comme il étoit le maître de ces Poéſies, qu'il prétendoit ranger par l'ordre des dates, avant que de les faire imprimer, ce qui leur eût donné un grand jour & une grande beauté, ils ne purent pas faire la même choſe. De Thou eſpéroit néanmoins qu'il pourroit en venir à bout avec l'aide de Pierre Pithou & de Nicolas le Févre, & les augmenter encore d'un tiers.

1585. La guerre civile recommença l'année d'après la mort du Duc de Brabant ; (c'eſt ainſi qu'on nommoit le Duc d'Anjou) elle ne fut pas moins funeſte à ces Auteurs qu'au Roi & à l'Etat. De Thou pour éloigner l'idée des malheurs publics, continuoit ſa Paraphraſe ſur Job, & s'occupoit aux Mathématiques avec Breſſieu.

L'Avocat-Général ſon oncle l'avoit ſouvent preſſé de ſonger de ſon vivant à ſe faire pourvoir de ſa charge, dont il reconnoiſſoit avoir l'obligation au premier Préſident ſon père. Il lui repréſentoit qu'il avoit beaucoup d'amis à la Cour, qui employeroient leur crédit en

ſa faveur, & qu'il ſe faiſoit fort d'en obtenir 1585.
les proviſions du Roi : qu'il ne pouvoit voir ſans douleur cette dignité ſortir de ſa famille ; mais qu'il mourroit content s'il la voyoit remplie d'une perſonne de ſon nom, puiſque les inclinations opoſées de ſon fils ne lui permettoient pas de la lui laiſſer.

De Thou le remercia de ſa bonne volonté, & lui fit entendre que ce laborieux emploi ne lui convenoit point ; qu'il conſiſtoit à parler continuellement en public ſur toutes ſortes de matières, & que cela demandoit une perſonne accoûtumée à ces ſortes d'actions dès ſa jeuneſſe.

Peu de tems après parut l'Edit d'union, qui non-ſeulement troubla la paix & la tranquillité de l'Etat ; mais qui rendit encore le commerce de la vénalité des charges, qui avoit été ſi ſévérement défendu, plus commun que jamais. L'Avocat-Général fut pourvû par l'ordre du Roi de celle de Préſident vacante par la mort de Pybrac ; il n'en fut pas plûtôt en poſſeſſion, qu'il pria inſtamment ſon neveu de lui permettre d'employer ſes amis pour en obtenir la ſurvivance en ſa faveur, puiſqu'il n'avoit plus pour s'en défendre les mêmes raiſons dont il s'étoit ſervi pour la charge d'Avocat-Général ; qu'en

1585. cas que la ſurvivance ne lui plût pas, il aimoit mieux dès à préſent être le premier des Avocats-Généraux, que le dernier des Préſidens. Ils s'accommodèrent enſemble là-deſſus, ſans autres conditions que celles que de Thou voulut y mettre de ſa bonne volonté, & ſur ſa parole. Il les exécuta depuis très-religieuſement après la mort de ſon oncle, qui n'avoit demandé aucun engagement par écrit.

Quelle différence de caractère entre ces faux dévots contrefaits dans leur viſage, dans leurs paroles & dans leurs actions, & ces dignes Magiſtrats, dont la candeur & la droiture ſont une loi inviolable à laquelle ils ſe ſoumettent ſans contrainte & ſans diſſimulation ? Tout ce que l'Avocat-Général exigea de ſon neveu, ce fut de prendre à l'avenir plus de ſoin de ſes affaires : mais comme ce conſeil, qui eût pu dans tout autre être intéreſſé, parut à de Thou ne lui être donné que pour ſon propre bien, il le prit en bonne part, & l'affaire ne fut finie que l'année ſuivante, que l'occaſion ſe préſenta de la terminer.

On aprit en ce tems-là la mort du Pape Grégoire XIII, qui n'ignorant pas que c'étoit ſous ſon Pontificat qu'on avoit jetté

ſes premiers fondemens de la Ligue, appré- 1585.
hendoit qu'on n'élût un autre Pape d'une humeur plus turbulente, & plus portée à allumer qu'à éteindre, par ſa modération, le feu qui avoit commencé ſous ſon prédéceſſeur.

Ainſi l'on réſolut d'envoyer à Rome au prochain Conclave : pour cet effet, on jetta les yeux ſur le Cardinal de Bourbon, qui avoit eu le Chapeau depuis peu, & qu'on apella le *Cardinal de Vendôme*, pour le diſtinguer de ſon oncle. On le crût plus propre qu'un autre à s'opoſer aux intrigues de la Ligue, & à défendre les intérêts du Roi & de l'Etat, qui ſe trouvoient mêlez avec les ſiens : ce choix étoit fort du goût du Roi.

Ce Cardinal, qui aimoit les Belles-Lettres, avoit fait amitié depuis quelques années avec de Thou : on ſoupçonnoit même ce dernier de gouverner cette Eminence, & d'avoir fait naître la conteſtation qui arriva l'année précédente à l'Aſſemblée de l'Abbaye de S. Germain, où Vendôme diſputa la préſéance au Cardinal de Guiſe, malgré le Cardinal de Bourbon ſon oncle, dévoué à la Ligue ; ce qui donna lieu à de grandes conteſtations, qui furent cauſe que le Cardinal de Bourbon empêcha le Roi de l'envoyer à Rome. De

1585. Thou s'étoit offert de l'y accompagner, & de le cautionner de ce qu'il faloit emprunter pour faire ce voyage ; ce qu'il fit depuis dans une autre occaſion, non-ſeulement avec perte, mais avec de fâcheuſes traverſes. Comme ce Cardinal mourut avant que tout l'emprunt dont il étoit caution fût remplacé ; les créanciers de ce Prélat le fatiguèrent autant qu'il leur fut poſſible.

C'eſt ainſi que par ſa généroſité naturelle il ſe faiſoit aimer des Princes & des grands Seigneurs, dont il ſoulageoit les diſgraces, par ſes ſervices ou par ſes conſeils, ſans en attendre d'autre récompenſe que la ſeule ſatisfaction d'avoir ſuivi ſon penchant. Content de ce plaiſir intérieur, il s'éloignoit d'eux inſenſiblement au retour de leur proſpérité, & quittoit la place à ces faux amis & à ces lâches flateurs, qui ne reviennent à eux qu'avec leur bonne fortune. Il n'ignoroit pas que ſe laiſſant aiſément ſéduire par leurs artifices, ils oublient & regardent même avec averſion les ſervices paſſés, la franchiſe, la fidélité de leurs véritables amis. Il ſçavoit qu'ils ne ſe plaiſent plus alors qu'avec ceux qui les trompent, & qui leur déguiſent la vérité ; auſſi l'on peut aſſurer, ſans prétendre leur rien reprocher, que De Thou, qui leur

rendoit ſouvent des ſervices conſidérables, 1585.
n'a jamais reçu d'eux que de l'ingratitude : mais comme il ſe ſatisfaiſoit lui-même, il avoit pris ſon parti de ne ſe rebuter point, & de ne changer ni de bonne volonté ni de conduite, malgré les affaires qu'il s'étoit toûjours attirées par ſa candeur, incapable de ſe démentir, & de s'abaiſſer à de ſerviles complaiſances.

Quoiqu'on faſſe ces réflexions à l'occaſion du Cardinal de Vendôme, on ne doit pas lui en faire l'application ; ce Prince eut toûjours pour lui une véritable amitié juſqu'en 1591 que le tiers parti ſe fortifia pendant que le Roi étoit occupé au ſiège de Chartres. Alors des eſprits mal-intentionnés lui ayant perſuadé de ſe faire Chef de parti, après la mort du vieux Cardinal de Bourbon ſon oncle, lui qui étoit du Sang Royal, ſe laiſſa ſurprendre à leurs mauvais conſeils, & ceux de ſes amis qui ne pouvoient approuver ces factions, lui devinrent ſuſpects.

De Thou ne fut pas long-temps ſans s'en appercevoir, cette amitié ſi vive, dont il l'avoit honoré, ſe refroidit ; auſſi Paris ne fut pas plutôt rentré dans l'obéiſſance du Roi, que de Thou ſe retira pour toûjours de la Cour, & continua en liberté d'écrire

1585. l'Hiſtoire qu'il avoit commencée il y avoit deux ans, & qu'il avoit conduite juſqu'au règne de François II.

Enfin ce Cardinal étant malade à Saint-Germain des Prez, de la maladie dont il mourut, envoya chercher de Thou, le vit, & lui parla juſqu'au dernier moment de ſa vie. Alors comme ils tâchoient de ſe conſoler l'un & l'autre, dans ces entretiens particuliers, ils déplorèrent les funeſtes ſuites de nos guerres civiles, dont l'aveuglement fatal avoit cauſé le progrès des Eſpagnols dans les pays-Bas, & donné lieu aux deſſeins ambitieux du Duc de Savoye.

Depuis que de Thou fut pourvu de la charge de Maître des Requêtes, & qu'il ſe fut démis de ſes Bénéfices, ſa mère le preſſoit continuellement de retourner dans la maiſon paternelle. Il avoit pendant deux ans différé ſous divers prétexte de ſe rendre à ces inſtances; mais enfin il réſolut de ſatisfaire à des empreſſemens ſi tendres & ſi juſtes. Il y fit porter ſes meubles, & principalement ſa Bibliothèque, qui étoit déjà très-nombreuſe. L'objet de la mère n'étoit pas ſeulement de l'avoir auprès d'elle, mais de le preſſer de changer d'état, & de ſe marier.

D'un

D'un autre côté le Préſident de Thou ſon oncle ſouffroit impatiemment ſa négligence, & lui reprochoit que quoiqu'il n'eut accepté la charge de Préſident qu'à condition qu'il s'y feroit recévoir en ſurvivance, il n'y avoit pas encore ſongé. 1585.

Heureuſement François Choeſne, Lieutenant-Général de Chartres, ſe trouva alors à Paris. Il avoit été mis fort jeune auprès de Paul de Foix, & lui avoit ſervi longtemps de Lecteur pendant ſes ambaſſades. Quand de Thou ſuivit de Foix dans celle d'Italie, Choeſne faiſoit encore la même fonction auprès de Foix; le mérite, & un zèle égal pour le bien de l'Etat, qu'ils s'étoient reconnus l'un l'autre, les avoit liés d'une amitié fort étroite. Il arriva que Choeſne vint un jour rendre ſes devoirs au Préſident de Thou; ce Magiſtrat qui ſçavoit qu'il étoit des amis de ſon neveu, lui en fit auſſi-tôt ſes plaintes. Il le pria de le voir, & de lui faire entendre qu'il ne devoit pas avoir tant de pareſſe & d'indifférence ſur ſes affaires. Choeſne ſe chargea volontiers de la commiſſion, perſuadé qu'elle feroit plaiſir à l'oncle, qu'elle étoit utile au neveu, & qu'elle lui faiſoit honneur.

Auſſi-tôt il alla trouver de Thou, & lui

1585. expoſa le ſujet de ſa viſite. Celui-ci le remercia de ſes ſoins, & lui dit que cet empreſſement partoit de la bonne volonté de ſon oncle; mais qu'il falloit attendre un tems plus favorable : qu'il ſçavoit combien les ſollicitations & les aſſiduités que demandent les grands Seigneurs, étoient contraires à ſon humeur : qu'à ſon gré rien n'étoit ſi cher que ce qui s'achetoit par des prières : que les choſes étoient dans une ſituation, qu'il étoit impoſſible de rien obtenir du Roi, ſans la faveur de ceux qui diſpoſoient de ſes graces.

Choeſne qui le vit d'humeur à s'étendre là-deſſus, l'interrompit, & lui dit : *Il n'y a que ceux qui négligent le temps, qui ſe plaignent de ſa perte. Si vous jugez qu'il eſt indigne de vous & de votre dignité d'employer des ſollicitations auprès des favoris, ou que vous en apprehendiez l'iſſue, je m'en charge volontiers. Vous connoiſſez Philippe des Portes* (2), *& vous n'ignorez pas qu'il eſt de mes parens & de mes amis; vous ſçavez encore ſon crédit auprès du Duc de Joyeuſe, qui pour ces ſortes d'emplois eſt tout puiſſant auprès de Sa Majeſté; je ſuis perſuadé que je ferai plaiſir à l'un & à l'autre ſi je m'employe à vous faire obtenir du Roi par leur moyen ce que vous ſouhaitez.*

A peine eut-il achevé ces mots, qu'il alla 1585.
de ce pas chez des Portes, qu'il trouva sur le point de sortir, avec son porte-feuille pour aller chez le Duc de Joyeuse, & pour l'entretenir de ce qu'il avoit à faire ce jour-là; il le tira à part, lui dit ce qui l'amenoit, & l'ayant trouvé bien disposé, il n'eut pas de peine à lui faire mettre cette affaire sur ses tablettes. Comme ceci se passoit le matin, des Portes lui dit seulement de venir dîner avec lui, & qu'il lui en rendroit compte; Choesne ne manqua pas d'y aller, & trouva la chose faite: aussi-tôt il courut chez de Thou, qui surpris de sa diligence & de la facilité du succès, fut fâché de n'avoir fait aucune démarche de civilité auprès du Duc de Joyeuse & de Desportes.

De Thou lui en témoigna son chagrin, & lui dit, *qu'il ne pouvoit assez reconnoître un si grand service.* Dans le moment même, il alla trouver des Portes, & s'excusa de ne l'avoir pas prévenu, sur l'activité du zèle de son ami. Des Portes ne souffrit pas qu'il en dit davantage, & lui répondit: *je sçai que vous êtes du nombre de ceux auxquels il convient mieux de témoigner leur reconnoissance des plaisirs qu'on leur a faits, que de prendre la peine de les solliciter. Quand vous m'avez*

1585. *employé auprès du Duc de Joyeuſe pour obtenir ce que vous ſouhaitiez, comptez que vous nous avez obligez l'un & l'autre : c'eſt en pareille occaſion que l'on peut dire qu'on ſe fait honneur, quand on rend ſervice à un homme de mérite.*

De Thou pria des Portes de le mener ſur le champ chez le Duc de Joyeuſe ; mais des Portes lui dit qu'il ne le trouveroit pas, qu'il lui ſembloit même qu'ayant été obligé de ſi bonne grace, un remerciement ſi précipité pourroit importuner ce Seigneur dans l'embarras où il étoit ; qu'il ſe chargeoit de ſon compliment, & qu'il étoit ſûr que le Duc ne trouveroit pas mauvais, s'il ne le remercioit pas auſſi promptement qu'il avoit été ſervi. Cependant Joyeuſe partit pour ſon Gouvernement de Normandie, comme il faiſoit ordinairement tous les ans aux Fêtes de Pâques : ainſi cela fut remis à ſon retour.

1586. Claude Pinart, Secrétaire d'Etat, expédia les proviſions de cette charge de Préſident le 22 Mars ; mais elles ne furent ſcellées que quelque temps après : ce qui fut cauſe que de Thou ne prêta ſerment au Parlement que le 13 du mois d'Août ſuivant. Toute cette auguſte compagnie lui témoigna ſa

joye, de le voir revêtu d'une charge émi- 1586.
nente, que ſon grand-père, ſon père, & ſon oncle, avoient ſi dignement poſſédée, & qui étoit comme héréditaire dans ſa famille. Après que Mathieu Chartier eut fait le rapport des proviſions, la Cour ordonna, quelque bien intentionnée qu'elle fut pour de Thou, qu'en cas qu'Auguſtin de Thou ſon oncle mourut, avant que ſon neveu (qui n'avoit encore que trente-trois ans) eut atteint l'âge porté par les Ordonnances, de Thou ne pourroit opiner comme Préſident, qu'il ne fût entré dans ſa quarantième année : ce qu'elle fit, pour ne pas préjudicier à ſes réglemens ni à ſa diſcipline.

Tous ſes amis s'empreſſèrent de le féliciter ſur cette promotion. Pour leur en témoigner ſa reconnoiſſance, il compoſa quelques vers à la hâte, qu'il adreſſa à Pierre Pithou & à Antoine Loyſel. Pithou y répondit par ces beaux vers, qu'on voit dans ſes Ouvrages ; ce qui faiſoit ſouvent dire à de Thou, que ſi les ſiens étoient médiocres, du moins ils en avoient fait produire d'excellens.

Cette affaire finie, il ne reſtoit plus qu'à marier de Thou ; pour cela, il falloit lever les difficultez qui pouvoient ſe rencontrer

1586. du côté de la Cour Eccléſiaſtique ; ce qui l'obligea de s'y pourvoir, & de preſenter Requête à l'Official de Paris, devant lequel il fit appeller la première Préſidente ſa mère, le Chancelier & le premier Préſident ſes deux beaux-frères, la veuve de ſon frère aîné, ſon autre frère Chriſtoſle-Auguſte de Thou, qui ne comparut point; tous ceux enfin qui pouvoient y avoir intérêt. Il n'y en eut pas un qui ne conſentit à ſes demandes, ou qui ne s'en raportât à ce qui en ſeroit ordonné : ainſi après toutes les informations & les preuves rapportées, principalement après que l'Evêque de Chartres eut aſſuré que quand ſon neveu fut pourvu d'une charge de Conſeiller-Clerc, il n'avoit pris ce qu'on appelle les *quatre mineurs*, que par obéiſſance aux volontés du premier Préſident; que du vivant de ſon père il avoit ſouvent témoigné ſa répugnance pour cet état ; & après que ſa mère eut répondu la même choſe dans ſon interrogatoire, l'Official le dégagea des obligations qu'il auroit pu contracter, le déclara libre de tous les vœux qu'il auroit pu faire, le rétablit dans ſon premier état, lui permit de ſe marier, s'il le jugeoit à propos, & déclara légitimes les enfans qui viendroient d'un

mariage qu'il contracteroit dans les formes. 1586
Cette ſentence fut rendue le 29 Mars, la ſurveille du Dimanche des Rameaux.

Sur la fin de cette même année, de Thou mit la dernière main à ſa traduction du *Livre de Job*, qui fut imprimée par Denis du Val. On en fit depuis une ſeconde & une troiſième édition, beaucoup plus exactes, & augmentées de quelques éloges. Pineda en mit une partie à la tête de ce gros Commentaire en deux volumes, qu'il donna ſur le Livre de ce Patriarche. La première fois que ce ſçavant homme lut cette paraphraſe imprimée, il ajouta cette éloge.

Ce ſeul Homère étoit digne de cet Achille.

Le changement de demeure que de Thou fut obligé de faire, & le voyage de Breſſieu, interrompirent ſes études de Mathématiques. Breſſieu s'en alla à Rome pour accompagner François de Luxembourg de Piney, qui ſuivant l'uſage, y fut envoyé par le Roi pour rendre de la part de Sa Majeſté, l'obédience au nouveau Pape Sixte V, car Marc-Antoine Muret qui s'étoit ſi long-tems acquitté auprès des Papes, de la même commiſſion (a) qu'on donnoit à Breſſieu, étoit déjà mort.

(a) Cette Commiſſion conſiſtoit à haranguer en latin.

1586. Breſſieu, ſa fonction finie, reſta à Rome, où il acquit une grande réputation. Depuis, pendant nos guerres, il enſeigna à Pérouſe; d'où enfin, après pluſieurs années, il revint en France.

1587. L'année ſuivante fut partagée entre pluſieurs grands événemens, tantôt heureux, tantôt malheureux, mais au jugement des plus ſages, toûjours funeſtes à la patrie. L'armée du Duc de Joyeuſe fut défaite en Saintonge avec l'élite de la Nobleſſe de France (a); & lui-même y fut tué. Les Guiſes empêchèrent celle qui venoit au ſecours des Proteſtans de paſſer la Loire, & la défirent deux fois; l'une, à Vimory (b), l'autre, à Auneau en Beauce. Les ſuites de ces deux actions, qui l'année ſuivante furent ſi fatales au Roi & au repos de l'Etat, firent douter avec juſtice, ſi l'on devoit compter ces victoires pour des avantages.

Le public & de Thou en particulier, perdirent au commencement de cette année Jacques Dennet, né à Paris, mais iſſu d'une

(a) Il s'agit ici de la bataille de Coutras, qui ſe livra le 20 Octobre 1587.

(b) Les détails relatifs à ces deux actions, ſe retrouveront dans les Mémoires de Saint-Aubin. Voyez auſſi ceux de Cheverny, tome L de la Collection; p. 157.

noble famille de Ponthieu. Il avoit exercé 1587.
la profeſſion d'Avocat au Parlement de Paris, avec autant d'érudition que d'intégrité. Les ſentimens de nobleſſe, qu'il conſerva toute ſa vie dans ſon emploi, lui firent toûjours préférer ſes amis à ſes intérêts particuliers. Il aimoit naturellement les armes & la chaſſe; comme ſa profeſſion ne lui permettoit pas de ſuivre les armes, il eut toûjours une meutte de chiens courans, pour ſatisfaire à ſon inclination pour la chaſſe. Il s'attacha auprès du père & des oncles de M. de Thou, tant qu'ils vécurent, entr'autres auprès d'Adrien de Thou, dont on a parlé au commencement de ces Mémoires, & auprès de Jean de Thou ſon neveu.

Après leur mort il réunit en la perſonne de M. de Thou, toute l'amitié qu'il avoit eue pour ſa famille, & vécut avec lui pendant quatorze ans dans une parfaite intelligence. Cette amitié, pour ainſi dire, héréditaire, méritoit qu'on en fit mention dans la vie que l'on écrit. De Thou ne l'abandonna point pendant ſa maladie, & fut preſque continuellement auprès de lui dans le Cloître Nôtre-Dame où il logeoit. Lorſque Dennet mourut, il reçut ſes derniers ſentimens, qui ordonnoient à ſa famille & prin-

1587. cipalement à Gilles Dennet ſon frère, qui s'étoit habitué en Normandie, de cultiver avec la famille des de Thou une amitié ſi bien fondée qu'il leur laiſſoit en partage. Dennet mourut d'une pleureſie à l'âge de cinquante-huit ans, & voulut être inhumé à Saint-André des Arts, où ſont les tombeaux des de Thou.

Quittons ces triſtes objets, pour parler de l'heureux Mariage où de Thou s'engagea cette même année. Il épouſa Marie de Barbanſon, fille de François de Barbanſon-Cany, tué au combat de Saint-Denis, & dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire qu'il nous a donnée. Ce François étoit petit-fils de Michel de Barbanſon, Lieutenant de Roi de Picardie, qui poſſédoit de grands biens dans cette Porvince, du tems qu'Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, en étoit Gouverneur.

La maiſon de Barbanſon eſt originaire de Haynault, où eſt ſituée la Principauté de Barbanſon, qui a paſſé aux Comtes d'Aremberg, cadets de la maiſon de Ligne. Ils ſe ſont ſignalez ſous le nom de Barbanſon, dans le commandement des armées durant les guerres des Pays-Bas, & ſous les Régnes de Henri II & de Charles V.

François de Barbanſon laiſſa, d'Antoinette

de Vaſières, riche héritière très-noble & très- 1587.
vertueuſe, Louis, Anne & Marie de Barbanſon. Anne avoit épouſé Antoine du Prat-Nantouillet, petit fils du Cardinal Antoine du Prat, Chancelier de France, ſi connu ſous le Régne de François I. Dès le vivant du premier Préſident, Nantouillet étoit fort des amis du jeune de Thou ſon fils : ainſi il donna volontiers les mains à ce Mariage. Ce fut Charles Turcant, Maître des Requêtes, qui en fut l'entremeteur avec Pierre du Val, dont on a déjà parlé, & qui étoit connu de Madame de Cany par les ſervices qu'il lui avoit rendus. Ce Médecin, qu'on pouvoit dire de la maiſon de Madame de Thou, l'avoit ſouvent entretenue de la mère & de la fille, & lui avoit fait naître un grand empreſſement pour ce mariage.

Pour garder les bien-ſéances, on pria le Chancelier de demander la Demoiſelle. Il mena ſon beau-frère, accompagné de pluſieurs perſonnes de diſtinction, chez Madame de Cany, qui logeoit au Faubourg Saint Germain à l'Hôtel de Picquigny, & obtint le conſentement de cette Dame.

Sur ces entrefaites Madame de Cany tomba dans une maladie dont elle mourut ; mais ſa mort n'aporta point de changement à ce

1587. qu'on avoit arrêté. Au mois de Mai ſuivant l'on convint des Articles du Mariage, que l'affliction de cette mort & les Cérémonies des Funérailles firent différer juſqu'au mois d'Aouſt, qu'il fut célébré avec toutes les formalitez preſcrites par l'Egliſe.

l'Evêque de Chartres les fiança devant la 1re Préſidente de Thou, devant le Chancelier & devant le 1er Préſident de Harlay; devant Auguſtin de Thou fils du Préſident, Chriſtophle Auguſtin de Thou couſin germain du fiancé, & devant Renée Baillet, d'un côté: de l'autre, devant Louis de Barbanſon Cany, Charles de Barbanſon ſon oncle, Antoine du Prat-Nantouillet Prevôt de Paris, Anne de Barbanſon ſa femme, les frères d'Eſtournel oncles des Barbanſons, & devant pluſieurs autres perſonnes de diſtinction, nommées dans les Articles. Le même Evêque célébra la Meſſe dans l'Egliſe de Saint-André des Arts, & pour éviter la foule, les maria après minuit.

Quoique le pere & la mere de la Demoiſelle, qui avoient autrefois été Proteſtans, fuſſent rentrez depuis long-tems dans le ſein de l'Egliſe avec leurs enfans, on voulut cependant lever juſqu'au moindre ſoupçon, & l'on fit examiner la Demoiſelle en particulier par Arnaud du Meſnil Archidiacre de Brie,

& Grand Vicaire de l'Evêque de Paris, qui 1587.
la confeſſa, & qui lui donna enſuite l'Abſolution.

Après des formalitez ſi exactes, qui ne ſeroit indigné de l'impudence de ces impoſteurs, qui non contens d'avoir décrié de tout leur poſſible l'Hiſtoire que de Thou nous a donnée, ont encore voulu pénétrer juſques dans l'intérieur de ſa famille, pour le rendre odieux ſur la Religion! Qu'ils examinent, ces dangéreux calomniateurs! ſi de ce côté-là l'on a pu prendre plus de précautions, pour recevoir avec reſpect un ſi grand Sacrement, & ſi du côté du monde on a rien oublié pour le rendre vénérable & autentique aux yeux du public, par le conſentement & la preſence d'un ſi grand nombre d'illuſtres parens.

Quelque tems après l'on reçut la nouvelle de la défaite arrivée en Saintonge. De Thou pénétré de reconnoiſſance, & qui comptoit les pertes publiques au nombre des ſiennes particulières, en fut fortement frapé: ſa prévoyance lui faiſoit enviſager un enchainement de malheurs, qui l'affligeoient; il ne pouvoit voir ſans douleur la mort d'un jeune Seigneur, qui venoit de l'obliger ſi généreuſement, & périr avec lui l'élite de la Nobleſſe, c'eſt-à-dire, les forces de l'Etat. Il

1587. déteſtoit la fureur des factions, qui ſe répan-doient de tous côtez ; il regardoit cette perte comme le commencement d'une guerre funeſte excitée par des eſprits entreprenans & animez par des conſeils extrangers, principalement dans un temps où la France avoit ſi grand beſoin de repos, pour ſe remettre de ſes maux paſſez, & pour rétablir la Religion dans ſa premiere ſûreté.

Car quand une fois on eut violé la paix, les haines & les vengeances éclaterent impunément, l'ambition n'eut plus de bornes, les Loix furent mépriſées, & l'honneur de la France preſque anéanti. Cette Religion qu ſervoit de prétexte à la priſe des armes, fut bannie de la campagne, s'il en reſtoit quelque apparence dans les villes, elle ſervoit ſeulement de matière aux déclamations des gens d'Egliſes ; les Chaires & les Confeſſionnaux loin de ranimer l'eſprit de charité, ne prêchoient que la révolte ; & ſous le voile de la Religion, on ne reſpiroit que la haine, la vengeance, le maſſacre, & l'incendie : C'étoit l'état de la France après la perte de la Bataille de Coutras.

Philippes des Portes, accablé de douleur & qui fuyoit la compagnie des hommes, ſe retira chez J. Antoine Baif, à S. Victor. De

Thou l'y alla voir pour le consoler & pour chercher auprès d'un ami, qui l'avoit obligé de si bonne grace, quelque soulagement dans des malheurs qui lui étoient communs. 1587.

Pour ne manquer à aucun de ses devoirs, il alla saluër ensuite François Cardinal de Joyeuse qui restoit seul de la branche illustre de cette grande Maison; car Henri Comte du Bouchage s'étoit fait Capucin. Ce Prélat ignoroit le service que son frère avoit rendu à de Thou, qui l'en instruisit, afin qu'après la la mort de son bienfaicteur il restât quelqu'un de sa Maison qui pût en avoir connoissance.

De Thou ne croyoit pas alors (mais qui l'auroit pû prévoir) qu'il deviendroit un jour son allié; cela arriva cependant seize ans après; car lors qu'il eut perdu sa première femme, dont il n'eut point d'enfans, il épousa Gasparde de la Chastre, fille de Gabrielle de Batarnay, tante du Cardinal de Joyeuse. Cette Dame renouvella par sa fécondité l'espérance d'une famille presque éteinte.

La première Présidente ne fut pas moins sensible à ce malheur public, dont elle aprehendoit les suites; cela l'obligea de proposer à son fils, sur qui elle avoit beaucoup de pouvoir, & qu'elle connoissoit assez négligent sur ses interêts, de lui faire une donation

1587. par Teſtament de la part qui lui pouvoit revenir de ſes biens, à l'excluſion de ſes autres héritiers. Elle vouloit lui laiſſer la maiſon paternelle, au lieu de ce qui lui pourroit écheoir de ſes biens de la campagne, qui lui avoient été cedez par ſes enfans & par ſes gendres, dans la vûë que ſon fils étant deſtiné pour ſuccéder aux Charges de ſes pères, prit le ſoin des monumens érigez à leur mémoire dans leur Paroiſſe, & qu'il fit exécuter les charges des Fondations qu'elle y avoit faites: Elle étoit bien perſuadée qu'il s'en acquiteroit ponctuellement.

Cette donation ſe paſſa au vu & au ſçu de ſes autres héritiers, auſquels de Thou fit voir qu'il avoit menagé la bonne volonté de ſa mère avec tant de modération, qu'en cas qu'il arrivât dans la ſuite que ſa part ſe trouvât la plus forte, il offroit de leur en faire raiſon ſelon qu'ils le jugeroient à propos, après que les charges que ſa mère lui laiſſoit auroient été déduites. Ce fut inutilement que de Thou fit inſérer cette clauſe contre la volonté de ſa mère; après les partages aucun des héritiers ne ſe plaignit de la donation ni des legs que ſa mère lui avoit faits; ils trouvèrent tous qu'il ne s'étoit rien paſſé qu'avec juſtice, & convinrent qu'il avoit exactement obſervé la loi

Loi, *de ne faire à autrui, que ce qu'on voudroit qui nous fut fait.* 1587.

Peu de temps après ces diſpoſitions, cette Dame plus accablée de douleur de la perte de ſon mari, que du poids de ſes années, n'ayant d'ailleurs plus rien à ſouhaiter après avoir marié ſon fils, tomba dans une maladie dont elle mourut. Elle réſiſta à la violence du mal pendant deux mois, après leſquels ayant reçu tous ſes Sacremens, elle attendit la mort avec une entière confiance en la miſéricorde de Dieu, & avec la même tranquilité d'eſprit qu'on lui avoit toûjours remarquée; juſques-là que peu de momens avant ſa mort, elle prenoit congé de ſes amis qui la venoient voir, & qu'elle ſe recommandoit aux abſens avec la même politeſſe : ce qui fit dire à Pithou, lorſqu'il la vint voir, *qu'elle lui avoit dit adieu avec autant de ſang froid, que ſi elle ſe fut préparée à faire un petit voyage à ſa maiſon de la Villette.*

Elle mourut au commencement de Janvier à l'âge de 70 ans, n'ayant ſurvécu ſon mari que de cinq. Le Parlement fit faire ſon Oraiſon funèbre, & les Préſidens conduiſirent ſon cercueil en grande cérémonie; les principaux de la Cour & les Compagnies de la ville aſſiſtant au convoi. 1588.

1588. Cette année vit naître l'amitié que de Thou conserva toute sa vie pour Gaspard de Schomberg, Comte de Nanteuil, Colonel-Général de la Cavalerie Allemande, & pour tous ceux qui lui appartenoient. L'alliance y donna lieu, & de Thou qui avoit avec lui une grande conformité d'humeur & de sentimens, ne quitta presque point un ami si précieux. Tout le temps que vécut Schomberg, il lui rendit fidellement à lui & aux siens tous les services dont il étoit capable.

Paris étoit en ce tems-là dans un tumulte & dans une agitation extraordinaire, causée par les mouvemens de la Ligue. Pendant que le Roi s'amuse à délibérer sur les moyens d'appaiser la sédition, & qu'il prend toûjours les plus timides & les plus mauvais conseils, il donne le temps aux factieux de se rassurer, & d'entreprendre. Comme ils étoient insolens & audacieux, ils obligent, par des instances réitérées, le Duc de Guise, qui étoit à Soissons pour examiner de plus près ce qu'il devoit espérer de leurs mouvemens de venir à Paris contre les défenses du Roi (a). Au lieu de punir cette désobéissance,

(a) Il est inutile de répéter ici ce que nos Observations sur les Mémoires de Chevrny contiennent, par rapport à ces évenemens. Il suffit de renvoyer le

comme il auroit dû & pu le faire, par le 1588.
moyen des Suiſſes & des Gardes Françoiſes qu'il avoit fait entrer dans la ville, ce Prince par une faute plus grande encore que la première, donne par ſon irréſolution le loiſir au Duc & aux Chefs de la ſédition étonnés de l'arrivée de ces troupes, de reprendre leurs eſprits, & de recommencer cette fameuſe journée, que l'on nomma *les barricades*.

Ce fut alors que de Thou eut la triſte conſolation de voir devant ſes yeux, qu'il ne s'étoit point trompé dans le préſage qu'il avoit tiré de ces mouvemens, qui lui avoient cauſé tant d'inquiétude. Il s'en alla au Louvre accompagné d'une ou de deux perſonnes ſans armes, mais connues. Le ſilence y régnoit par tout, la ſolitude y étoit affreuſe, & l'étonnement, qui avoit paſſé juſques dans le cabinet du Roi, y faiſant différer ou changer de réſolution à chaque moment, étoit cauſe qu'on n'en prenoit aucune vigoureuſe. Delà, il court à l'Hôtel de Guiſe, qui en eſt fort éloigné; il trouve le Duc qui ſe promenoit dans une rue qui eſt derrière l'Hôtel de Montmorenci, avec Pierre d'Eſpinac Archevêque de Lyon: elle étoit bordée de deux

Lecteur au tome I. de la Collection, p. 166; & ſuiv. & p. 357 & ſuiv.

1588. hayes de ſoldats & de peuple, qui regardoient ce Prince avec admiration. Il ſe mêla parmi eux; & eut tout le loiſir d'examiner le Duc, qui tantôt donnoit des ordres & tantôt recevoit avis de ce qui ſe paſſoit dans les quartiers de la ville. Quoiqu'il parut quelque embarras ſur ſon viſage, ce Prince conſervoit cette fermeté & cette ſérénité merveilleuſe, qui ſembloient aſſurer que cette journée le rendroit le maître.

Quand de Thou voulut retourner chez lui, il trouva toutes les rues embarraſſées par des tonneaux qu'on apportoit de tous côtez: comme il n'avoit point d'armes, & qu'il étoit aſſez connu, les ſentinelles le laiſſèrent paſſer. Etant arrivé à la tête du Pont Saint-Michel, dont les Ligueurs s'étoient emparés, & qu'ils avoient fortifié par des barricades, il s'arrêta quelque temps à parler à Alphonſe d'Ornano, qui gardoit le marché neuf avec les troupes du Roi : il le connoiſſoit dès le temps qu'il étudioit ſous Cujas à Valence en Dauphiné, où d'Ornano commandoit une garniſon de Corſes. Ce Capitaine lui dit que le tumulte augmentoit, & qu'il lui conſeilloit de ſe retirer chez lui le plus promptement qu'il pourroit : ce qui empêcha de Thou d'aller voir d'Auchy la Tour, parent de ſa

femme, qu'on avoit porté bleſſé dans un cabaret. 1588.

En approchant des barricades, de Thou fut fort ſurpris d'y trouver des principaux de la ville mêlez avec les Ligueurs. Ils lui dirent depuis, qu'ils n'étoient venus que pour appaiſer la ſédition ; mais la verité étoit que la peur les y avoit amenés ſans faire reflexion, que leur preſence autoriſoit le deſordre & rehauſſoit le courage des mutins.

Jean de la Rue, Tailleur d'habits, l'un des Chefs des révoltés, l'arrêta lorſqu'il voulut franchir une barricade. De Thou lui dit que *le Roi avoit commandé à ſes troupes de ſe retirer* ; & cet inſolent lui répondit, *que c'étoit la peur qui les y obligeoit, & non pas l'ordre du Roi.* Il quitta le plûtôt qu'il pût ce ſéditieux, & gagna ſa maiſon, qui n'étoit pas éloignée : ſa femme l'y attendoit avec une grande impatience, dans le temps qu'au ſon de la cloche du Palais toutes celles de la ville ſonnoient le tocſin.

Le ſoir les troupes du Roi ayant abandonné leurs poſtes & s'étant retirées, le Duc de Guiſe ſe trouva maître de la ville ; alors de Thou retourna ſur le Pont Saint-Michel, où comme il s'entretenoit dans la boutique d'un boulanger avec le Préſident Briſſon,

1588. Colonel de ſon quartier, il reconnut à ſes diſcours, que ce Magiſtrat entroit dans les ſentimens de cette populace, & qu'il s'accommodoit au temps (3), dont il ſe trouva mal dans la ſuite.

Auſſi-tôt arriva ſur la place Mouy de Risbourg, qui après avoir hautement déclamé contre le Roi, & contre ceux qui l'environnoient, qu'il appelloit des ſcélerats, fit entendre à ces mutins les ordres dont il étoit chargé, avec commandement de la part du Duc de les exécuter; car après une ſi grande flétriſſure à l'autorité Royale, la connoiſſance criminelle de ceux qui étoient auprès de Sa Majeſté, & qui la pluſpart étoient dans les intérêts de ſes ennemis, entretenoit l'eſprit du Roi dans des irréſolutions continuelles.

La nuit qui ſuivit une journée ſi pleine de troubles, ne fut pas plus tranquille; elle ſe paſſa dans la crainte & dans le tumulte. Le lendemain le Parlement envoya offrir au Roi ſa médiation pour réconcilier le Duc de Guiſe avec Sa Majeſté; d'un autre côté les Ligueurs crient que le Roi & le Parlement agiſſent de concert avec les Huguenots: ils commencent par le quartier de l'Univerſité, font prendre les armes aux Ecoliers, & par

ordre de Briſſac, à ce qu'on diſoit, rem- 1588.
pliſſent d'armés le grand Couvent des Cordeliers; alors des voix s'élèvent de tous côtez, *qu'il faut aſſiéger le Louvre.* Dans un ſi grand embarras, le Roi deſtitué de fidéles Conſeillers, (car le Duc d'Eſpernon étoit en Normandie) ſuit l'avis de ceux qui étoient auprès de lui, & qui ſous main favoriſoient la rebellion (a), prend le parti honteux de ſortir de la ville, accompagné du Regiment des Gardes & de ceux de ſa Cour, qui le ſuivirent comme ils purent, ſe rend à Trappes par le chemin de Saint-Cloud, & laiſſe la Reine mère à Paris, pour avoir par ſon moyen une porte ouverte à quelque accommodement; pendant que ſa retraite, ou plûtôt ſa fuite releve ſi fort les eſpérances & le courage des conjurés.

Au bout de trois jours, Schomberg demanda un ſaufconduit au Duc de Guiſe, car rien ne ſe faiſoit que par les ordres de ce Prince, quoique la Reine fut à Paris : il y fit comprendre de Thou, avec Albert fils de Bellièvre, qui fut depuis Archevêque de

(a) La fuite de Henri III, étoit ce que demandoit le Duc de Guiſe. Liſez l'Obſervation N° 27 ſur les Mémoires de Cheverny, tome L de la Collection, p. 393.

1588. Lyon; tous trois se rendirent à Chartres, où le Roi étoit déjà arrivé. Le Duc d'Espernon l'y vint trouver de Normandie, dont il remit le Gouvernement entre les mains du Duc de Montpensier, & se retira (a) dans ceux de Saintonge & d'Angoumois.

Cependant Villeroi s'intriguoit fort, il alloit tantôt chez la Reine, tantôt chez le Duc de de Guise, qui enflé de la journée des barricades, cherchoit par des delais affectés, de maintenir son autorité & de prolonger la négociation : ce qui fit résoudre dans le Conseil d'envoyer des Commissaires dans les provinces, pour sonder les sentimens des Gouverneurs & des Magistrats, pour les instruire de ce qui s'étoit passé, les confirmer dans leur devoir, & leur faire connoître la volonté du Roi d'assembler les Etats.

De Thou eut la Normandie en partage, par le conseil de Mouy de Pierrecourt, qui étoit alors auprès de Sa Majesté, dont il quitta depuis le parti. Il commença par

(a) D'Epernon prît ce parti pour sa sureté. Il n'ignoroit pas que dans le traité qui se négocioit entre le Roi & la Ligue, il étoit question de le sacrifier. A la Cour de Henri III il n'y avoit à compter sur rien, parce que l'esprit infernal de Catherine de Médicis y dirigeoit tout.

Evreux ; il y conféra avec Claude de Sainctes, 1588.
qui en étoit Evêque ; mais dans ſon ame du parti de la Ligue. Delà, après avoir paſſé par Louviers, il ſe rendit à Rouen ; il y diſpoſa le Parlement & les Officiers à recevoir le Roi qui devoit s'y rendre. A Dieppe, où il fut enſuite, il trouva les eſprits des habitans, qui étoient preſque tous de la Religion, fort animés contre les Guiſes, & très-bien diſpoſés pour le Roi : mais de même que ceux de Caën, ils cachoient leurs ſentimens dans le cœur, appréhendans que le Roi n'aimât mieux chercher le repos, même aux dépens de ſa dignité, que de recouvrer ſon autorité avec vigueur, ce qu'ils jugeoient par le caractère de ceux qu'il employoit dans ſes affaires : du reſte, ils firent connoître à de Thou qu'ils n'apprehendoient point la guerre ; prêts, en cas qu'elle recommençât, de ſacrifier leurs biens & leurs vies pour le ſervice du Roi.

De Dieppe ayant paſſé par Saint-Valeri en Caux, il ſe rendit à Fécamp. Cette ville eſt recommandable par ſon opulente Abbaye, bâtie proche le Port, en manière de Citadelle ? on y voit encore des reſtes précieux d'une riche Bibliothèque : il y conféra avec le Gou-

1588. il trouva les habitans prévenus en faveur de la Ligue. Balagny (a), qui étoit dans leur voiſinage, les aſſûroit d'un ſecours de troupes & d'argent pour les défendre *contre les Navarrois, ennemis de la Religion* (c'eſt ainſi qu'il nommoit ceux qui tenoient le parti du Roi). A peine de Thou put-il leur perſuader, en leur montrant ſes ordres, que Sa Majeſté étoit bien éloignée de ces ſentimens, & qu'elle n'avoit rien plus à cœur que de les protéger, & de prendre la défenſe de la Religion.

Enſuite il traverſa la Somme, & ſe rendit à Corbie pour y voir Pons de Belleforière, qui en étoit Gouverneur, mais qui étoit alors à la campagne : il l'attendit tout un jour, ce qui lui donna le loiſir d'examiner les reſtes d'une précieuſe Bibliothèque, qu'on avoit déjà pillée

(a) Balagny, bâtard de Jean de Montluc, Evêque de Valence, avoit été nommé Gouverneur de Cambray par Catherine de Médicis après la mort du Duc d'Anjou. Afin de ne pas attirer ſur lui les armes des Eſpagnols, Balagny embraſſa le parti de la Ligue. Nous le verrons enſuite faire ſa paix avec Henri IV, obtenir du Monarque le bâton de Maréchal de France, & le titre de Prince de Cambray. Dépouillé enſuite de ſes honneurs on le verra avili, mépriſé, & livré à une ſorte d'opprobre.

plusieurs fois ; mais où l'on voyoit encore de 1588.
fort bons Livres : il en mit à part plusieurs, qu'il espéroit retrouver après la fin des troubles, & dont il prétendoit enrichir la République des Lettres. La cruauté des guerres civiles ne le permit pas, Corbie fut ruinée quelques années après, & le respect dû à l'Eglise, où l'on conservoit ces excellens restes, n'empêcha pas la dissipation de ce trésor. Quand il y retourna depuis pour les chercher, quoique le Gouverneur que le Roi y avoit mis fut des parens de sa femme, quoiqu'il l'assistât de toute son autorité, il ne trouva plus rien dans les coffres, où l'on les avoit enfermés ni sur les tablettes, il en vit seulement les débris, des planches renversées ou brisées, & les couvertures de ces Livres rares dispersées de tous côtés. Voilà les fruits de nos guerres civiles, qui plaisent tant à ces dangereux esprits, qu'un zèle indiscret de Religion rend furieux : voilà la récompense qu'ils reçoivent de ce monde, de leur dévotion mal entendue, qui ne nous attire que le massacre & l'incendie.

Quand Belleforière fut revenu de la campagne, de Thou lui donna les lettres du Roi, qui le sommoit de sa parole, & des assurances qu'il lui avoit données de sa fidélité. Comme

1588. la réponſe de Belleforière fut équivoque, il écrivit auſſi-tôt à Sa Majeſté, & lui manda ce qu'il avoit fait à Abbeville & à Amiens ; mais qu'on devoit ſe défier ſur-tout de Belleforière : delà il ſe rendit à Noyon. Varane, château bâti dans une Iſle de la rivière d'Oyſe, n'en eſt pas éloigné : comme il appartenoit à Louis de Barbanſon ſon beau-frère, il y alla, & y trouva Madame de Thou ſa femme, qui y étoit venuë au-devant de lui, & qu'il avoit laiſſée à Paris.

Cependant la Reine-Mère avoit moyenné un traité entre le Roi & le Duc de Guiſe, dont une des conditions étoit la guerre contre le Roi de Navarre ; il fut ſuivi de l'Edit de Juillet, qui eut le nom ſpécieux de *Réunion*, & qu'on eut bien de la peine à faire ſigner au Duc de Nevers. Quand il fut arrêté, le Roi partit de Rouen pour revenir à Chartres avec toute ſa Cour ; il vouloit y prendre avec le Duc de Guiſe, qui s'y rendit avec la Reine-Mère (4), les meſures néceſſaires pour pouſſer la guerre contre les Proteſtans.

Ce fut dans cette dernière ville que le Roi, qui dès le voyage de Rouen avoit promis à de Thou de reconnoître ſes ſervices, ſurpaſſa les eſpérances qu'il lui avoit données, & le

fit Conseiller d'Etat. De Thou en prêta le 1588.
serment le 26 d'Août ; la Cour étoit alors fort attentive sur le succès qu'auroit cette flote formidable d'Espagne, qu'on publioit être destinée pour la conquête d'Angleterre. L'arrivée de Bernardin de Mendosse redoubla l'inquiétude & la curiosité ; il n'étoit pas venu seulement comme Ambassadeur, mais comme Agent du Roi son maître, pour animer par sa présence le parti de la Ligue. Là-dessus l'on assembla le Conseil : d'un côté de la table étoient le Chancelier de Cheverni, au-dessous de lui Villequier, Claude Pinard & Pierre Brûlard de Crosne, ces deux derniers Secrétaires d'Etat ; de l'autre côté, l'Archevêque de Bourges, au-dessous le Duc de Guise & les Conseillers d'Etat, entr'autres de Thou & Méry de Vic.

Comme les esprits étoient alors fort divisés, tout s'y passa en basses flateries, ou en dissimulation. On parla beaucoup de la flote d'Espagne, & on ne conclut rien.

Dans ce tems-là Schomberg, dont la Reine s'étoit servie pour l'Edit de Juillet, vint à Chartres avec plusieurs de ses amis. Il venoit d'accorder à Paris Catherine sa fille à Louis de Barbanson-Cany, & c'étoit de Thou, beau-frère de Cany, qui avoit proposé ce mariage.

1588. Comme cette Demoiſelle avoit l'honneur d'être filleule de la Reine-Mère, qui l'avoit tenuë ſur les fonts de baptême, Schomberg voulut que les fiançailles ſe fiſſent à la Cour, & en préſence de Leurs Majeſtés. L'Evêque de Chartres en fit la cérémonie avec éclat, & le ſoir, le Roi, la Reine & tous les Seigneurs aſſiſtèrent au feſtin. On avoit auſſi prié de la fête Anne d'Anglure (a) de Givry. C'étoit le cavalier de la Cour le plus parfait, beau, bien-fait, de bonne mine, agréable dans la converſation, ſçavant dans les Lettres Greçques & Latines (talent aſſez rare parmi la Nobleſſe); ſur-tout brave de ſa perſonne, & connu pour tel: d'ailleurs il étoit proche parent de Cany. Il s'en excuſa d'abord ſur une chûte de cheval, dont il étoit encore incommodé? cependant pour ne pas manquer à ſon parent dans une occaſion ſi remarquable, il trouva moyen de paroître devant la compagnie d'une manière galante & ingénieuſe. Comme ſa chûte ne lui permettoit pas de ſe tenir debout, il prit de ces forçats Turcs, dont la ville étoit remplie depuis le naufrage de la flote d'Eſpagne, ſe fit porter ſur leurs

(a) Ce Seigneur épouſa depuis la fille aînée du Chancelier de Cheverny. (Voyez les Mémoires de ce dernier, tome LI de la Collection.

épaules

épaules dans une espèce de palanquin, & vêtu 1588.
comme un Roi des Indes, entra à visage découvert dans la sale du festin, tandis que ces forçats, qui le portoient, chantoient d'un ton fort plaisant des chansons mal articulées. Ce spectacle divertit fort le Roi & toute la Cour.

Les réjouissances de ces fiançailles étant finies, on revint à Paris, où le mariage fut fait à l'Hôtel Schomberg. Depuis les nouveaux mariés s'en allèrent à Varane.

Ce fut dans ce château où de Thou, qui prévoyoit les funestes suites des barricades & la révolte de Paris, fit transporter ce qu'il avoit de meilleurs meubles, sous le prétexte des nôces de son beau-frère; comme ses tapisseries, ses lits, sa vaisselle d'argent, ses pierreries, & tout ce que sa mère lui avoit laissé de plus précieux. La guerre s'étant allumée depuis avec plus de violence, Schomberg les envoya avec quantité d'autres qu'il avoit dans sa maison de Nanteuil, à la Fere en Vermandois, où le Capitaine Guerry, sa créature, étoit en garnison avec sa compagnie. Cette précaution, qui paroissoit si sage, devint dans la suite inutile à l'un & à l'autre.

Comme l'année suivante la Fére fut prise & pillée par Florimond d'Haluin, Marquis

1588. de Megnelay, ils perdirent tous ces meubles, à l'exception de ce que les deux frères Lamet purent ſauver, & de ce que purent détourner les Concierges du château. Le tout fut remis entre les mains de Bouchavanes & ſa femme, qui durant ces troubles s'étoit retirée a Coucy-le-Château, où commandoit un des Lamets, dont elle étoit ſœur : elle les rendit depuis de bonne foi.

Cette perte alla ſeule à plus de dix mille écus pour de Thou, ſans compter toutes les autres qu'il fit pendant ces guerres ; cependant après la paix, quoique la plûpart en uſaſſent autrement, on ne lui en entendit pas faire la moindre plainte. Il n'inquiéta perſonne là-deſſus, ſoit à cauſe de ſon averſion naturelle pour les procez ; ſoit qu'il ne voulut pas donner lieu aux eſprits mal intentionnés de lui reprocher qu'il n'avoit ſuivi le parti du Roi, que dans la vue de s'exempter de la peſte, & de s'attirer des récompenſes, ſoit enfin qu'il fut perſuadé que pour ſon intérêt particulier il ne devoit pas retracer l'image des déſordres dont il ſouhaitoit que la mémoire fût éteinte.

Cependant le tems marqué pour l'ouverture des Etats approchoit : déjà grand nombre de Députés s'étoient rendus à Blois, où

le Roi étoit arrivé. Là, ce Prince rebuté du 1588.
miniſtère précédent, & méditant quelque ſecrette entrepriſe, changea la face de la Cour : il rélégua le Chancelier & Belliévre dans leurs maiſons (a), & congédia Villeroi, Pinard & Brûlard, Secrétaires d'Etat.

Schomberg partit auſſi-tôt pour Blois ; de Thou l'y ſuivit par Edimont, où il fut voir le Chancelier de Cheverni qui s'y étoit retiré, & demeura chez lui pendant trois jours. Il ne s'en paſſa pas un que le Chancelier ne reçut des nouvelles de Blois, & qu'il n'aprit que dans tous les différends du Roi avec le Duc de Guiſe, le Duc l'emportoit toûjours par la ſupériorité de ſon parti : ce qui fit dire au Chancelier « qu'il en tiroit » un mauvais augure, & que toutes ces » conteſtations auroient une autre fin qu'on » ne penſoit ; que le Duc voulant abaiſſer » le pouvoir & la dignité de ſon Souverain, » abuſoit de la patience & de la diſſimulation » de Sa Majeſté ; que ceux de ſon parti, par » leur hardieſſe & leur inſolence, élevoient » ſon autorité trop haut ; qu'il connoiſſoit

(a) Cheverny, dans ſes Mémoires, nous a fait à peu-près entrevoir les cauſes ſecrètes de cette révolution dans le miniſtère ; & le tome I de la Collection (p. 412 & ſuiv.) contient ſur cet article tous les documens que l'on a pu recueillir.

1588. » parfaitement le génie du Roi ; que Sa » Majeſté tenteroit toute ſorte de voye pour » ramener les eſprits par la douceur ; mais » que s'ils perſiſtoient dans leurs deſſeins, » comme il y avoit de l'apparence, il étoit » à craindre que cette modération ne ſe tour- » nât en fureur, & que ce Prince, aux dé- » pens de tout ce qui en pourroit arriver, » ne prît de ſon déſeſpoir la réſolution de » faire poignarder le Duc, lorſqu'il entre- » roit dans ſa chambre ».

Après cette converſation que de Thou tint alors fort ſecrette, il fut à Blois dans le tems que les Etats y étoient aſſemblés. Il s'y paſſa des particularités qu'on ne trouve point dans l'hiſtoire qu'il nous a donnée ; mais qu'il eſt néceſſaire de raporter ici par rapport à ſa vie que l'on écrit.

De Thou s'étoit fort attaché au Cardinal de Vendôme & à ſon frère le Comte de Soiſſons : quoiqu'ils lui laiſſaſſent le ſoin de leurs affaires, il les faiſoit plûtôt comme leur ami que comme en ayant la diſpoſition. Depuis la mort de ſes père & mère, il voyoit ſouvent auſſi Anne d'Eſt mère des Guiſes & du Duc de Nemours, & n'oublioit rien pour réunir ces deux maiſons, moins ennemies que rivales.

Avant les troubles de Paris, Michel de

Montagne, dont on a déjà parlé, étoit venu à la Cour : il l'avoit ſuivie à Chartres, à Rouen ; & étoit alors à Blois. Il étoit des amis particuliers de M. de Thou, & le preſſoit tous les jours de ſonger ſérieuſement à l'ambaſſade de Veniſe, qu'on lui deſtinoit depuis le retour d'André Hurault de Maiſſe, parent du Chancelier. Lui-même avoit deſſein d'aller à Veniſe, & pour l'y engager davantage, lui promettoit de ne le quitter point pendant tout le ſéjour qu'il y feroit. 1588.

Comme ils s'entretenoient des cauſes des troubles, Montagne lui dit « qu'autrefois il » avoit ſervi de médiateur entre le Roi de Na» varre & le Duc de Guiſe, lorſque ces deux » Princes étoient à la Cour ; que ce dernier » avoit fait toutes les avances par ſes ſoins, » ſes ſervices & par ſes aſſiduités, pour ga» gner les amitiés du Roi de Navarre ; mais » qu'ayant reconnu qu'il le jouoit, & qu'après toutes ſes démarches, au lieu de ſon » amitié, il n'avoit rencontré qu'une haine » implacable ; il avoit eû recours à la guerre, » comme à la dernière reſſource, qui pût » défendre l'honneur de ſa maiſon contre un » ennemi qu'il n'avoit pu gagner ; que l'aigreur de ces deux eſprits étoit le principe » d'une guerre qu'on voyoit aujourd'hui ſi

1588. » allumée ; que la mort ſeule de l'un ou de » l'autre pouvoit la faire finir ; que le Duc » ni ceux de ſa maiſon ne ſe croiroient ja- » mais en ſûreté, tant que le Roi de Navarre » vivroit ; que celui-ci de ſon côté étoit » perſuadé qu'il ne pourroit faire valoir ſon » droit à la ſucceſſion à la Couronne pen- » dant la vie du Duc. Pour la Religion, » ajoûta-t-il, dont tous les deux ſont para- » de, c'eſt un beau prétexte pour ſe faire » ſuivre par ceux de leur parti ; mais ſon » intérêt ne les touche ni l'un ni l'autre : » la crainte d'être abandonné des Proteſtans » empêche ſeule le Roi de Navarre de ren- » trer dans la Religion de ſes pères, & le » Duc ne s'éloigneroit point de la confeſſion » d'Ausbourg, que ſon oncle Charles, Cardi- » nal de Lorraine, lui a fait goûter, s'il pou- » voit la ſuivre ſans préjudicier à ſes intérêts : » que c'étoient là les ſentimens qu'il avoit re- » connus dans ces Princes, lorſqu'il ſe mê- » loit de leurs affaires ».

Durant ces intrigues de Blois, le Duc de Guiſe n'oublioit rien pour fortifier ſon parti ; il prenoit la défenſe de ceux qui lui étoient attachés, gagnoit les autres par des careſſes, ſe rendoit affable à chaque particulier, promettoit des emplois, des dignitez, des char-

ges & des gouvernemens aux plus intéreſſés, 1588.
comme s'il en eût été déjà le maître ; mettoit enfin tout en uſage pour s'attirer l'amitié de tout le monde.

Le bruit ſe répandit alors qu'Anne de Barbanſon femme de Nantouillet avoit été poignardée. Le Duc demanda civilement à de Thou, quelles nouvelles il en avoit, & lui offrit obligeamment auſſi-bien qu'à ſon beau-frère, ſes ſervices & ſon crédit. De Thou qui fuyoit toute ſorte d'engagement, ne répondit à ce Prince qu'en peu de paroles, malgré les complimens du Duc & les regards obligeans qu'il jettoit ſur lui : il le quitta même le plûtôt qu'il put. Le Duc s'en plaignit à Schomberg, & quand Schomberg en parla à de Thou, ce dernier lui répondit « que les bonnes graces d'un ſi grand Prince » ne lui ſeroient pas ſeulement honorables, » mais encore très-utiles & très-néceſſaires » dans la conjoncture preſente ; mais qu'il » lui avouoit naturellement qu'il ne pouvoit » aprouver les différens continuels que le » Duc affectoit avec Sa Majeſté. Qu'au reſte, » on ne voyoit autour (a) de M. de Guiſe

(a) C'eſt ce qu'on a eu ſoin de remarquer dans le tome L de la Collection, p. 385, en aſſignant au Duc de Guiſe d'après les monumens le rang qu'il doit

1588. » que tout ce qu'il y avoit de gens ruinez,
» & de plus corrompus dans le Royaume, &
» preſque pas un honnête homme ; que cette
» raiſon l'avoit obligé d'en uſer comme il avoit
» fait ; que de l'humeur, dont il étoit, il ai-
» moit mieux vieillir dans une retraite ho-
» norable, que d'acheter un peu d'éclat aux
» dépens d'un ſi infâme commerce ».

Quand M. de Guiſe aprit cette réponſe, il dit, « qu'il avoit toujours fait ſon poſſible » par ſes ſoins & par ſes bons offices, pour » gagner l'amitié des honnêtes gens, dont on » lui reprochoit le petit nombre, que toutes » ſes démarches ayant été inutiles, puiſque » plus il leur faiſoit d'avances, plus ils ſem- » bloient s'éloigner de lui, il avoit été obli- » gé (a), dans un temps où il avoit beſoin » d'amis, de recevoir ceux qui venoient » s'offrir à lui de ſi bonne grace ».

Le Clergé avoit fait choix de Renauld de Beaulne Archevêque de Bourges, pour porter la parole dans les Etats : c'étoit un Prélat qui n'étoit entré dans aucune faction, & dont l'eſprit étoit opoſé aux conſeils violens. Com-

occuper parmi les démagogues, dont l'ambition a enſanglanté la terre.

(a) *Catilina* (nous le demandons) auroit-il fait une autre réponſe ?

me on s'entretenoit ſur la réforme qu'on de- 1588.
voit apporter au luxe, qui s'étoit répandu par tout avec tant de profuſion, & qui depuis a été porté bien plus loin, il diſoit *que l'ancienne* (a) *ſimplicité de nos peres avoit commencé par Paris à dégénérer.* Il donnoit pour modéle d'une modération qu'on ne pouvoit trop recommander, la premiére Préſidente de Thou, qui en qualité de femme du premier Magiſtrat, auroit pû ſe ſervir comme les principales Dames de la Cour, d'une litiére ou d'un caroſſe, dont l'uſage étoit encore fort rare en ce temps-là : que cependant cette Dame n'alloit jamais par la ville qu'en croupe derriére un domeſtique, pour ſervir par ſa modeſtie de régle & d'exemple aux autres femmes. Lors que dans ſa harangue il rappella en public devant le Roi & devant toute la Cour, le ſouvenir d'une frugalité ſi eſtimable, il ſe ſervit du même exemple qu'on retrancha tout entier de ſon diſcours, lorſqu'il fut imprimé avec les autres qui furent prononcez dans les Etats.

Il etoit vrai qu'il n'y avoit pas fort long-

(a) Le luxe eſt un mal moins nouveau qu'on ne le penſe. Dans tous les tems les capitales des grands Empires ont été le foyer de la corruption qui les a perdus.

1588. temps que cette profuſion s'étoit débordée dans Paris avec tant d'excès. Jean de Laval-Boiſdauphin homme de qualité, a été le premier ſur la fin du Régne de François I qui ſe ſoit ſervi d'un caroſſe à cauſe de ſon embonpoint, qui ne lui permettoit pas de monter à cheval. Il n'y en avoit alors à la Cour que deux, dont l'uſage étoit venu d'Italie, l'un pour la Reine, l'autre pour Diane, fille naturelle de Henri II. Dans la ville, Chriſtoſle de Thou fut le premier qui en eut un, après qu'il eut été nommé premier Préſident; cependant il ne s'en ſervoit jamais, ni pour aller au Palais, ni pour aller au Louvre, quand le Roy l'y mandoit; (car les Magiſtrats gardoient encore religieuſement cette loüable coûtume de n'aller jamais à la Cour, que par ordre du Roi). Sa femme en uſoit de même, &, comme on le vient de dire, n'alloit qu'en croupe quand elle rendoit ſes viſites à ſes parentes ou à ſes amies; l'un & l'autre ne ſe ſervoient de leur carroſſe que pour aller à la campagne: ce qui fut cauſe qu'on fut long-temps ſans en voir à Paris. Le nombre s'en eſt tellement multiplié depuis qu'on peut dire qu'il eſt auſſi grand que celui des Gondoles à Veniſe, & cela ſans diſtinction ni de qualité ni de rang. L'on voit aujourd'hui

les perſonnes du plus bas étage s'en ſervir in- 1588.
différemment comme les plus relevées (a) ; ce qui ſoit dit en paſſant.

De Thou qui voyoit avec douleur que la patience de Sa Majeſté ne produiſoit que du mépris pour l'autorité Royale, à meſure que la fin des Etats aprochoit, réſolut de retourner à Paris, pour donner ordre le mieux qu'il pourroit aux affaires générales & aux ſiennes propres. Dans cette vûë il fut prendre congé du Roi, & l'attendit dans un paſſage obſcur, qui conduiſoit de la ſalle où il mangeoit, dans ſon cabinet. Là, ce Prince lui tint la main pendant un tems conſidérable ſans lui parler ; cela fit croire à tout le monde qu'il lui avoit confié pluſieurs ſecrets : cependant il le renvoya ſans lui rien dire autre choſe, ſinon qu'il le chargeoit de voir le premier Préſident ſon beau-frère, & de le prier de ſa part de veiller à ſes interêts. Schomberg qui

(a) Qu'auroit dit de Thou, s'il eut vécu de nos jours ? Cette matière offre au Moraliſte & au Politique un vaſte champ pour s'exercer. Nous invitons ceux de nos Lecteurs, qui aiment a ſpéculer ſur ces objets, à rapprocher ce paſſage des Mémoires de M. de Thou, d'une de nos Obſervations, qui accompagnent les Mémoires de Montluc, tome XXIII de la Collection, p. 440.

1588. étoit derrière, demanda à de Thou en ſortant dequoi le Roi l'avoit entretenu ſi long-tems? De Thou lui répondit, qu'à l'exception de quelques ordres obligeans dont Sa Majeſté l'avoit chargé pour le premier Préſident, le reſte s'étoit paſſé dans un fort grand ſilence. Schomberg en fut étonné, & ſoupçonna que le deſſein du Roi avoit été d'abord de lui donner d'autres ordres; mais que les réfléxions que ce Prince avoit faites dans le tems qu'il lui tenoit la main, lui avoient fait changer d'avis. De Thou crut la même choſe après ce qui arriva à Blois (a), & que le Roi rempli de ſon projet avoit eu d'abord envie de le charger d'inſtructions plus ſecrettes pour le 1er Préſident; mais qu'y faiſant refléxion pendant ce profond ſilence, il avoit jugé plus ſur & plus à propos de renfermer ſon ſecret.

Il y avoit déja long-temps que le Duc de Guiſe tâchoit, par le moyen de ſes émiſſaires, & de Roſſieux, de gagner les habitans d'Orleans, pour ſe rendre maître de la Citadelle. Dans cette vue il y avoit dépêché ſecretement Trémont pour être prêt à tout événe-

(a) Il eſt probable que Henri III eut l'intention de lui communiquer le projet de l'aſſaſſinat qu'il méditoit, mais que la vertu de de Thou le retint. Cette ſuppoſition lui fait honneur.

ment (a), Charles de Balſac de Dunes qui y commandoit en l'abſence de François Seigneur, d'Entragues ſon frère, qui en étoit Gouverneur, aprehendoit qu'on ne leur enlevât ce poſte. Il y avoit plus d'un mois qu'il s'étoit aperçu des intrigues du Duc de Guiſe ; mais comme il n'eſpéroit pas de grands ſecours du côté du Roi, dont l'eſprit lui paroiſſoit affoibli, il cherchoit de l'argent de tous côtez comme il pouvoit, pour ſe deffendre des entrepriſes des habitans & des intelligences du Duc ; car M. de Guiſe avoit prétendu dans le Traité honteux que le Roi fit avec lui, qu'Orleans lui avoit été cedé pour ſa ſureté & pour celle de ſon parti. 1588.

De Dunes faiſoit ſur cela diverſes réflexions, dont il s'étoit ouvert pluſieurs fois à de Thou, dans le tems qu'il étoit à Blois. Il étoit de ſes amis ; il le connoiſſoit ennemi de toute faction, & uniquement attaché au parti

(a) Dans les Mémoires de Cheverny (tome I. de la Collection, p. 195, & 204) on trouve quelques éclairciſſemens ſur ce qui ſe paſſa à Orléans après l'aſſaſſinat du Duc Guiſe. Nous y avons obſervé que les Mémoires de Villeroi contiendroient ſur cet article tous les développemens dont il eſt ſuſceptible. Ce ſera donc là où nous ferons le rapprochement des divers monumens du tems.

1588. du Roi ; ce qui l'obligea de lui faire part de l'embarras où il se trouvoit : « qu'il voyoit toutes choses disposées pour l'assiéger dans sa » citadelle ; que la patience imprudente & » excessive de Sa Majesté, & sa sécurité à » contre-tems, ne permettoient ni à son » frère ni à lui, d'en attendre aucun secours ; » que les affaires étoient réduites à une telle » extrémité, qu'il ne lui restoit d'autre ressource que ses propres forces, pour se défendre des entreprises du Duc ; qu'il ne » manquoit ni de courage ni d'amis ; qu'il » n'ignoroit pas non plus que tout l'avantage » consistoit à prévenir son ennemi ; mais » qu'il appréhendoit en prenant cette résolution, d'exposer au pillage une ville riche, que son frère & lui vouloient conserver ; que dans cette vue ils avoient » trouvé un expédient & meilleur & plus » sûr, qui étoit d'agrandir la citadelle, qui » dans l'état où elle étoit, ne pouvoit pas » résister long-tems ; que s'ils pouvoient y » réussir, ils se rendroient maîtres de la ville, » & assureroient une retraite à tous les bons » François, aux serviteurs de Sa Majesté & à » tous les vrais Catholiques : qu'il arriveroit » encore que le Roi se voyant fortifié de » leur secours, comme de son côté il faloit

» qu'il les appuyât de ſon argent & de ſon 1588.
» autorité, reprendroit ſa première vigueur,
» au lieu de ſe laiſſer abattre à ſa mauvaiſe
» fortune, comme tous ſes ſerviteurs le
» voyoient avec chagrin; qu'il étoit en état
» de faire travailler ſes ſoldats avec un nom-
» bre ſuffiſant de pionniers pour achever la
» citadelle en peu de jours, ſans crainte
» d'être inſulté par les bourgeois; qu'il avoit
» des perles d'un grand prix, qu'il enga-
» geroit volontiers pour avoir de l'argent;
» que c'étoit l'affaire commune de tous les
» bons citoyens: qu'ainſi il le prioit inſtam-
» ment de les exhorter en particulier à lui
» ouvrir leurs bourſes dans une ſi juſte oc-
» caſion ».

De Thou goûta ce projet, & comme il étoit aimé du Cardinal de Vendôme, ainſi qu'on l'a déjà remarqué, il le trouva par hazard alors fort outré du peu de cas que les Guiſes & le Cardinal de Bourbon ſon oncle, qui leur étoit dévoué, faiſoient de lui. Là-deſſus il n'eut pas de peine à lui perſuader d'avoir toûjours une ſomme d'argent prête, pour s'en ſervir à tout événement contre les ſuites dangereuſes que pourroit avoir ce mépris: ainſi le Cardinal lui donna pouvoir d'emprunter pour lui, lorſqu'il ſeroit à Paris,

1588. jusqu'à vingt mille écus d'or, & lui promit d'employer cette somme aux fortifications de la citadelle d'Orléans, après que de Thou lui en eut fait confidence, suivant qu'il en étoit convenu avec Dunes.

Le lendemain que de Thou prit congé du Roi, il partit en poste avec Dunes pour Orléans, où ils arrivèrent le 18 Décembre. Il y trouva Jean de Bourgneuf-Cussé, qui avoit épousé Renée de Thou sa niéce. Il vint à Paris avec lui, & y chercha de l'argent de tous côtés; mais la nouvelle de la mort du Duc de Guise fit évanouir son dessein & celui de Dunes.

Sur ces entrefaites le Roi envoya à Orléans le Maréchal d'Aumont & d'Entragues, avec des troupes réglées, pour s'assûrer de la citadelle, & pour se rendre maîtres de la ville, s'il étoit possible. Si-tôt que les Parisiens sçûrent cette nouvelle, ils y firent marcher du secours; Cussé qui fut averti du jour que devoit partir ce secours, & de la route qu'il devoit prendre, dépêcha en diligence au Maréchal qui étoit dans la citadelle, & qui devoit assiéger la ville, à ce qu'on croyoit, pour l'informer de ce qui se passoit. Le valet qui portoit l'avis étoit le même qui avoit cherché en présence de Dunes des gands que Cussé

Cuſſé avoit perdus dans la citadelle, & qu'on 1588.
n'avoit pû retrouver : il eut ordre, ſi l'on ne le croyoit pas, d'en faire reſſouvenir Dunes. Ce valet s'acquita de ſa commiſſion exactement ; Dunes, qui s'en défioit d'abord, fut perſuadé de la vérité de l'avis par la circonſtance (a) des gands.

Là-deſſus le Maréchal fit marcher Philippes d'Angennes du Fargis, de la maiſon de Rambouillet, connu par ſon eſprit, par ſa valeur & par ſa capacité, avec François de la Grange-Montigni. Comme ils avoient des troupes réglées, ils rencontrèrent cette nouvelle milice proche de Nemours, la mirent aiſement en fuite, en deſarmérent pluſieurs, & prirent leur poudre & leur bagage : une grande partie neantmoins gagna Orleans, car ils étoient plus de 1500 hommes, qui diminuant leur perte, & faiſant eſpérer aux habitans de plus grands ſecours (b), les portérent par

(a) Bourneuf de Cuſſé, Conſeiller au Parlement, accompagnoit de Thou, lorſque celui-ci le 18 Décembre 1588 quitta le Sieur Dunes. Le froid extrême fit chercher à Cuſſé ſes gands ; & ſes recherches avoient été infructueuſes. (Manuſcrit de MM. de Sainte-Marthe.)

(b) La lenteur de Henri III lui fit perdre Orléans ; & ce ne fut pas la faute du Maréchal d'Aumont. (Voyez

1588. leur arrivée à continuer le siége de la Citadelle.

Il n'y avoit pas plus de trois jours que de Thou étoit de retour de Blois à Paris. La veille de Noel, comme il se retiroit sur le soir dans sa maison, il aprit la mort du Duc de Guise, par le bruit qui s'en répandit dans toute la ville, & par l'émotion qu'y causa cette nouvelle. Lui qui craignoit tout pour la vie de Sa Majesté, crût d'abord que le Roi avoit été tué par les Conjurés, & que c'étoit un faux bruit qu'on faisoit courir exprès, pour couvrir ce crime du spécieux prétexte d'une juste défense, à laquelle ceux du parti du Roi auroient donné lieu.

La nuit ne fut pas plus tranquille ; tout étoit plein dans les rues de gens qui alloient à la Messe de minuit, & d'autres qui couroient en armes par la ville. Le matin, comme de Thou fut revenu de l'Eglise, & qu'il s'aprocha d'un feu qui n'étoit pas encore bien allumé, il sortit un serpent d'un fagot mouillé, qu'on avoit tiré d'un lieu exposé à la pluye, ou d'une cave basse. On le considéra long-tems, & l'on trouva qu'il avoit sept ou huit pouces de longueur ; qu'il étoit d'une

les Mémoires de Guillaume de Saulx, Sieur de Tavannes, tome XLIX de la Collection, p. 269.)

couleur brune & tannée ; qu'il étoit marqueté 1588.
de taches par tout le corps ; qu'il avoit deux têtes, l'une à la place où elle devoit être naturellement, & l'autre à la place de la queuë ; qu'il ſe traînoit en rond également par les deux bouts ; enfin, qu'il étoit tel que Solin décrit (a) l'Amphisbène. On l'examina avec attention ; quand il avoit fait un certain chemin, on lui préſentoit du feu pour lui faire changer de route ; alors il ſe ſervoit pour ſe traîner de l'autre extrémité où devoit être ſa queuë, car les deux têtes étoient également marquées. De très-ſçavans hommes n'ont pu comprendre comment cela ſe pouvoit faire, & les Naturaliſtes ont obſervé qu'il eſt fort rare de voir en France & dans les parties occidentales, des ſerpens de cette eſpèce, que ne ſont communs qu'en Grèce, dans l'Iſle de Lemnos, dans l'Aſie mineure & dans l'Afrique. On laiſſe à leurs curieuſes recherches de juger ſi cela eſt naturel, & l'on ſe contente de raporter le fait. De Thou n'en parla alors à perſonne, de peur de donner matière à des eſprits ſi fort portés à la ſuperſtition dans ce tems-là, de tirer de cet eſpèce de prodige de dangereuſes conjectures.

(a) Serpent à deux têtes.

1588. Son arrivée à Paris, ſi ſubite & ſi imprévue, fit ſoupçonner aux Ligueurs, qu'il avoit connoiſſance de ce qui devoit ſe paſſer à Blois, & qu'il n'étoit venu que pour fortifier le parti du Roi, & préparer ceux qui le ſuivoient à un ſi étrange événement. Ils délibérèrent ſouvent de quelle manière ils en uſeroient avec lui; le nommé la Ruë, dont on a déjà parlé, qui ſervoit la maiſon de Cany; mais du reſte un dangereux ſcélérat vint pluſieurs fois chez lui voir inſolemment qui y étoit, & s'il n'y avoit ni armes ni chevaux. De Thou fut fort tenté de repouſſer avec outrage l'impudence de ce ſéditieux; mais ſacrifiant ſon reſſentiment au conſeil de ſes amis, il évita par ſa patience & par ſa diſſimulation, le péril qui lui en pouvoit arriver.

Ils arrêtèrent en ce tems-là, contre toute apparence de raiſon, Jean Obſopeius, qui avoit contribué ſi utilement avec Nicolas le Févre à la ſeconde édition des Commentaires de Muret ſur Sénéque. Il s'occupoit alors à une Collection (a) des Sybilles, de Zoroaſtre & d'autres Ecrivains, qu'on a prétendu

(a) Il eſt certain que des travaux de ce genre ne devoient pas allarmer les Ligueurs, & qu'ils n'annonçoient pas un homme à ſpéculations dangereuſes. Mais le peuple agit & ne raiſonne pas.

avoit prédit la naissance de Jesus-Christ. De Thou, qui avoit encore quelque crédit auprès des Magistrats, lui procura la liberté, à condition qu'il sortiroit de la ville. Comme il le vit résolu de passer en Allemagne, il lui confia un exemplaire de Zozime qu'il avoit fait copier par Ulrich Oltinger de Lauffembourg, jeune Allemand fort doux, qu'il entretenoit dans sa maison, & qui écrivoit correctement le Grec & le Latin. Cette copie fut faite sur le manuscrit que Jean Leonclave avoit aporté de Constantinople dans le tems qu'il y étoit à la suite de l'Ambassadeur de l'Empereur. Leonclave s'en étoit servi quelques années auparavant, pour le traduire en Latin : il l'avoit publié dans cette langue avec les histoires de Procope & d'Agathias, corrigées sur la traduction de Chistofle de la Personne. 1588.

Depuis, Leonclave remit ce manuscrit en original à François Pithou dans le tems qu'il étoit à Bâle, à condition que Pithou ne le feroit point imprimer sans l'en avertir. De Thou, à qui Pithou l'avoit confié, se ressouvint de la promesse qu'il avoit faite à Muret, quoique Muret fut déjà mort ; & sçachant avec quel empressement un monument si rare étoit souhaité du public, il crût qu'il lui étoit

1588. permis de ſe ſervir de quelque détour honnête pour en enrichir la République des Lettres. Il rendit à Pithou ſon manuſcrit, & chargea Obſopeius de délivrer la copie qu'il en avoit tirée, à Fédéric Sylburge, qui le fit imprimer deux ans après à Francfort par Vechel, avec d'autres Auteurs Grecs qui ont écrit l'Hiſtoire Romaine, comme l'avoue Sylburge dans ſa Préface. De Thou eut bien de la peine à ſe conſerver pour lui-même la liberté qu'il avoit procurée à Obſopeius; la
1589. Ruë, dont on a parlé, ne l'ayant point trouvé chez lui, arrêta Madame de Thou, & la conduiſit à la Baſtille. Elle y reſta toute la journée, & bien avant dans la nuit; mais le Duc d'Aumale l'en fit ſortir à la recommandation de Baſſompierre: pour lui, il ſe cachoit, & changeoit de logis toutes les nuits; enfin il ſe retira chez les Cordeliers à la priere de ſes amis, qui apréhendoient pour ſa liberté. Il fut caché dans ce Couvent avec une grande fidélité par le Père *Robert Cheſſé*, Prédicateur célèbre parmi le peuple, & au commencement dans les intérêts du Roi; mais qui peu de tems après changea malheureuſement de parti, & à la priſe de Vendôme fut pendu la même année, à cauſe de ſes Prédications ſéditieuſes.

Alors tous les bons François ſongèrent à 1589
ſe retirer de Paris, malgré la Garde exacte que l'on faiſoit aux portes. Les amis de M. de Thou qui ſçavoient que ſa vie & ſes biens lui étoient moins chers que ſa liberté, lui propoſèrent pluſieurs moyens de le tirer de cette eſpéce de captivité où il étoit; il ne pouvoit ſe réſoudre d'abandonner ſa femme nouvellement ſortie de priſon & qui lui étoit ſi chère; mais cette Dame déguiſée en Bourgeoiſe : ſe ſauva ſur une haquenée & ſe retira à Chévreuſe chez Pierre Brunet, qui avoit été Maître-d'Hôtel du premier Préſident de Thou.

Pour lui, l'on réſolut de le faire ſortir en habit de Cordelier, lors que ces Pères iroient en Proceſſion à Saint-Jacques du Haut-Pas : mais comme il étoit à craindre que s'il étoit reconnu il ne fut expoſé à la riſée publique, & que cela ne fit tort au Convent, on jugea plus à propos de le déguiſer en Soldat pour tromper la Garde.

Un nommé Feſſon, qui étoit connu pour un joueur de Paume, & qu'à cauſe de cela le Cardinal de Guiſe avoit pris pour Valet de chambre, le conduiſit dans un Faubourg : de Thou y trouva des chevaux qui l'attendoient. La deſtinée du pauvre Feſſon fut auſſi funeſte

1589. que celle du P. Cheſſé ; deux ans après, comme il ſortit de la ville dans le tems qu'elle étoit preſſée par la famine, on l'arrêta au premier retranchement : il fut accuſé d'avoir cruellement perſecuté ceux qui tenoient le parti du Roi ; le Maréchal d'Aumont prévenu, & qui ne le connoiſſoit point, le fit pendre ſur le champ. De Thou qui étoit malade alors d'une fiévre violente au Château de Nantouillet, fut ſenſiblement touché de n'avoir pû ſauver un homme qui lui avoit rendu un ſervice ſi important.

Fin du troiſième Livre.

MÉMOIRES
DE JACQUES-AUGUSTE DE THOU.
LIVRE QUATRIEME.

QUELLE joye pour ces innocens exilez, 1589.
de ſe retrouver à Chévreuſe, de rapeller l'idée du péril qu'ils venoient d'éviter, & la manière dont ils avoient trompé la Garde. Ils ne pûrent s'empêcher de rire, le mari de voir l'équipage de Bourgeoiſe & le chaperon de ſa femme, & la femme de voir l'attirail de Guerre qu'avoit ſon mari. Dès le lendemain, environ la my-Janvier, ils allérent à Eſclimont, où le Chancelier de Cheverni s'étoit retiré: il les y reçût avec toutes les marques poſſibles d'amitié, & les y arrêta juſqu'au mois ſuivant. Ils trouvérent chez lui Marie leur ſœur, Abbeſſe des Clairets au Perche, qui venoit de recevoir ſes Bulles; mais qui n'avoit pas encore pris poſſeſſion de ſon Abbaye.

Là ils s'entretinrent ſouvent de l'état malheureux du Royaume, de ce qui s'étoit paſſé à la Cour & de tout ce que les Ligueurs avoient écrit & publié depuis le commencement des troubles. De Thou rempli de l'idée

1589. d'écrire l'Hiſtoire qu'il commença deux ans après, faiſoit ſon poſſible pour aprendre du Chancelier dans des converſations familières, les particularitez de ces mouvemens, dont ce Magiſtrat avoit connoiſſance. Il le fit reſſouvenir du mauvais préſage qu'il avoit tiré des démêlez continuels du Duc de Guiſe avec le Roi, qu'on a rapportez dans le Livre précedent & qu'il avoit entendu de ſa bouche au mois de Novembre dernier, dans le tems qu'il paſſa chez lui pour aller à Blois. A ſon retour à Paris avant la mort des Guiſes, de Thou avoit fait confidence de ce préſage à Edouard Molé Conſeiller au Parlement, qui étoit de ſes amis, & qui après ce qui arriva ne pouvoit aſſez admirer la pénétration de Cheverni, qui avoit prévû par juſtes conjectures, une choſe qui paroiſſoit ſi incertaine.

Comme l'Abbeſſe des Clairets, M. & Madame de Thou, virent que la Fête de la Purification aprochoit, ils prirent cette occaſion pour ſe rendre à Chartres auprès de l'Evêque leur oncle : ce Prélat les reçut chez lui avec autant de joye qu'avoit fait le Chancelier. Pendant le ſéjour quils y firent, les affaires changèrent bien de face ; le Duc de Mayenne prit la Citadelle d'Orleans, la ville s'étant déja déclarée en ſa faveur ; il marchoit

à Paris victorieux, & les Troupes du Roi 1589.
fuirent de tous côtez

Théodore (a) des Ligneris, qui pour plusieurs raisons étoit des amis particuliers de M. de Thou, l'avertit que Chartres étoit sur le point de se déclarer pour la Ligue : ce qui obligea de Thou de prendre son parti sur le champ pour se mettre en sureté. Schomberg lui fut d'un grand secours en cette occasion ; pour tirer son ami du danger, où il le croyoit exposé, il lui envoya une lettre écrite de la propre main de Christine de Lorraine, qui étoit prête à partir pour l'Italie, afin de se rendre auprès de Ferdinand de Médicis Grand Duc de Toscane, auquel elle étoit fiancée. Cette Princesse lui mandoit de se trouver sur sa route pour l'accompagner en Italie. En effet, comme les Ligueurs pressoient le Duc de Mayenne de le faire arrêter, de Thou lui fit voir cette Lettre fort à propos pour se garantir de la prison.

Le Colonel Dominique de Vic, brave & fidelle serviteur du Roi, étoit alors à Chartres fort incommodé d'une blessure à la jambe, qu'il avoit reçue à Chorges en Provence, où commandoit le Duc d'Epernon. Il avoit long-

(a) Lisez la note qui le concerne, Tome I. de la Collection, p. 206.

1589. temps gardé le lit dans l'eſpérance de ſe conſerver la jambe, & à peine alors pouvoit-il monter ſur une mule : comme les humeurs ſe jettoient ſur cette partie, & delà ſe répandoient dans toute la maſſe du corps, il ſouffroit des douleurs continuelles, qui le mettoient de plus en plus hors d'état de ſervir : Conſidération beaucoup plus ſenſible, que ſa bleſſure même, à un homme de ſon courage, dans un tems où la guerre étoit ſi fort allumée, & où le Roi avoit beſoin de lui. De Thou jugea qu'il ne guériroit jamais qu'en ſe la faiſant couper. De Vic y conſentit à ſa perſuaſion, recouvra ſes forces & ſa ſanté, & rendit depuis de grands ſervices à Henri III & de plus grands encore à ſon ſucceſſeur.

De Thou, qui avoit heureuſement évité la priſon, envoya ſa femme en Picardie prendre ſoin de leurs affaires domeſtiques, avec Henri d'Eſcoubleau Evêque de Maillezais, Prélat de grand mérite & attaché au bon parti. Pour lui, il s'en alla par Marchenoir, & par Fréteval à Blois, avec un paſſeport du Duc de Mayenne.

A peine y fut-il arrivé, que le Roi malade & preſque abandonné lui fit dire de ſe rendre auprès de lui. Ce Prince ne pouvoit ſe réſoudre d'apeller le Roi de Navarre à ſon ſecours ;

en vain Château-vieux, Schomberg, d'O, Clairmont, Balzac, du Pleſſis-Liancourt, Grimonville-Larchant; qui étoient avec lui dans le Château, l'en avoient inſtamment ſollicité: cela les obligea de prier de Thou de faire bien comprendre au Roi la néceſſité preſſante, & qui augmentoit tous les jours, de ſe déterminer. Ils eſpéroient que les conſeils d'un homme nouvellement arrivé à la Cour, feroient une plus forte impreſſion ſur l'eſprit de Sa Majeſté. 1589.

De Thou s'en acquita exactement (a); il fit connoître au Roi, par pluſieurs raiſons, que l'extrêmité où étoient les affaires ne permettoit plus à Sa Majeſté de choiſir; que tout le monde approuveroit que dans une conjoncture ſi fâcheuſe, il eut pris le meilleur parti, puiſque c'étoit le plus ſur; qu'il falloit qu'il aſſemblât des troupes de tous côtez, & que ſa cauſe ſeroit toujours bonne quand il ſeroit

(a) C'eſt dans les Obſervations ſur les Mémoires de Cheverny (Tome L de la Collection, p. 461 & ſuiv.) qu'il faut lire le précis de tout ce qui ſe paſſoit alors à la Cour de Henri III. On y a developpé les diverſes intrigues qui amenèrent enfin la reconciliation du Monarque avec le Roi de Navarre. Nous aimons mieux renvoyer le Lecteur à ce précis, que de ſurcharger le texte de répétitions.

1589. victorieux ; que la Nobleſſe occupée chez elle à ſe defendre des inſultes des villes voiſines, ſe rendroit auprès de lui ſi-tôt qu'elle le verroit à la tête d'une puiſſante armée ; qu'elle n'étoit retenue que par l'abattement où elle le voyoit ; qu'elle avoit autant de zéle que jamais pour ſon ſervice ; qu'elle en ſeroit toûjours animée, pourvû qu'il ne s'abandonnât pas lui-même, & ne refuſat pas un ſecours néceſſaire que le Roi de Navarre lui offroit ſi à propos. Le Roi fut ébranlé par ces raiſons ; ainſi Schomberg & de Thou ayant fait venir ſecrettement du Pleſſis-Mornay, firent un Traité avec lui pour le Roi de Navarre ſon maître.

Le Cardinal François Moroſini Légat du Pape, Prélat d'une eſprit équitable & très-bien intentionné pour le Roi, auquel il avoit obligation du Chapeau, étoit encore à la Cour. Il n'oublioit rien pour moyenner quelque accommodement ; dans cette vue, il avoit envoyé au Duc de Mayenne, lorſque ce Prince étoit à Châteaudun, pour lui demander un rendez-vous, où il put traiter avec lui. Il n'ignoroit pas ce qui ſe paſſoit avec du Pleſſis-Mornay, & lorſque Schomberg & de Thou l'alloient trouver de la part de Sa Majeſté, il ne pouvoit deſaprouver en particulier une

chose où la nécessité forçoit le Roi. Son carac- 1589
tére ne lui permettoit pas d'employer sa médiation avec d'autres qu'avec le Duc de Mayenne ; mais comme il n'en put rien obtenir, il se retira de la Cour contre son inclination, repassa en Italie, & laissa le Royaume dans un grand désordre.

Durant l'assemblée des Etats, de Thou l'avoit vu familièrement, & avoit lié avec lui une amitié fort étroite. Ce Prélat l'avoit informé de plusieurs circonstances de sa dernière Ambassade (a) à Constantinople, où la République de Vénise l'avoit envoyé : il lui avoit appris l'horrible méchanceté du Gouverneur de Corfou, pour traverser sa négociation, & avec quelle conduite & quels ménagemens il avoit ramené les esprits des Bachas. de Thou en a parlé dans l'Histoire qu'il nous a donnée, & lui dédia depuis, comme à un homme desintéressé & capable d'assoupir nos différends, la (b) Paraphrase en vers Latins des Lamentations de Jérémie qu'il fit en ce tems-là. Il cherchoit en travaillant sur ce Prophête, quelque consolation

(a) Morosini fut Ambassadeur des Vénitiens à la Porte sous le règne d'Amurat III.

(b) Voyez l'Epître dédicatoire de cette Paraphrase, dans les Poësies sacrées de M. de Thou.

1589. dans la calamité publique, dont ce Prélat étoit témoin. Il eſt certain que les funeſtes diviſions, qui depuis dix ans ont deſolé ce Royaume ſi floriſſant, & qui l'ont réduit à la dernière extrêmité, auroient pu être aſſoupies par le tour d'eſprit de ce Cardinal, par l'affection qu'il portoit à la France, & par l'autorité qu'il s'étoit acquiſe dans les deux partis ; s'ils euſſent été capables de connoître leurs véritables intérêts : mais Dieu ne permit pas qu'on employât un remède ſi favorable pour la guériſon de nos maux. Les eſprits étoient alors ſi échauffés, tant dedans que dehors le Royaume, qu'à ſon retour à Rome on condamna ſa modération, & l'on le blama de n'avoir pas plutôt allumé le feu de la révolte. On y regardoit la douceur & la prudence, comme des qualités hors de ſaiſon, & ceux qui par des talens ſi précieux auroient pu contribuer à l'union & à la paix, comme des gens dignes de la haine publique.

Après la malheureuſe exécution de Blois, Henri de Bourbon, Prince de Dombes vint à la Cour où ſon père l'envoya : c'étoit un jeune Prince parfaitement bien élevé & fort inſtruit dans les belles lettres. De Thou lui rendoit ſes devoirs régulièrement, & lui préſenta

preſenta l'Eccléſiaſte de Salomon, qu'il avoit traduit en vers Latins, comme un gage de ſon affection reſpectueuſe pour cette Maiſon Royale : ce Prince l'en remercia ſur le champ par un billet écrit de ſa main que de Thou fit imprimer depuis au-devant de ſa traduction. Ce fut-là l'origine de cette généreuſe amitié dont ce Prince l'honora juſqu'au dernier moment de ſa vie : jamais il n'entreprit ou ne fit rien d'important dans ſes affaires, de la plus grande conſéquence, qu'il ne le communiquât auparavant à de Thou, & qu'il ne lui en demandât ſon avis. 1589.

Comme on eut perdu toute eſpérance d'accommodement, le Roi quitta Blois & ſe rendit à Tours ; en chemin, il tira d'Amboiſe ceux qu'il avoit fait arrêter, pour les mettre dans un lieu plus ſûr. A Tours on réſolut d'y établir un Parlement pour l'oppoſer à celui de la Ligue ; on vouloit, ſuivant l'ancien uſage, y faire approuver les intentions de Sa Majeſté, pour les faire ſçavoir dans les provinces. Cet établiſſement n'étoit pas ſans difficulté ; il ſe trouvoit un nombre ſuffiſant de Conſeillers & de Maîtres de Requêtes : on avoit un Avocat-Général, & c'étoit Jacques Faye d'Eſpeſſes, très-zélé

1589. défenſeur des droits du Roi, qui faiſoit cette fonction ; mais on n'avoit point de Préſidens : quelques-uns étoient demeurés à Paris, d'autres avoient été mis en priſon ; le reſte, pour ſe mettre en ſûreté, s'étoit retiré dans des châteaux de leurs amis, en attendant qu'ils priſſent conſeil des événemens.

Il n'y avoit pas long-temps que le Préſident Jean de la Gueſte étoit mort au Laureau (a) en Beauce, & ſa Charge n'étoit pas remplie. Là-deſſus l'on aſſembla le Conſeil, où aſſiſtèrent le Cardinal de Vendôme & François de Montolon, à qui le Roi venoit de donner les Sceaux. D'Eſpeſſes qui s'y trouva, fit connoître publiquement qu'il y avoit long-temps qu'il étoit réſolu de ne plus faire les fonctions de ſa Charge, neanmoins qu'il étoit prêt de les continuer, pourvu qu'on mit à leur tête un Préſident, qui, par ſon exemple, animât les Conſeillers à ſoutenir avec fermeté l'honneur de leur emploi. Lui & tous ceux du Conſeil convenoient que perſonne n'y étoit plus propre que de Thou. Ils dirent qu'il étoit d'une

(a) On voit quelques reſtes d'un ancien château de ce nom auprès d'Epernon. Ce lieu nommé le *Laurau* eſt une dépendance de la terre de Morville appartenant à une branche de la maiſon de la Rochefoucault.

famille qui avoit donné des Magiſtrats diſ- 1589.
tingués & pluſieurs Conſeillers au Parlement; que ſon pére & ſon grand-père avoient été Preſidens; qu'il étoit allié à pluſieurs Maiſons illuſtres; & ce qui méritoit le plus d'attention, qu'il avoit toûjours ſuivi conſtamment le parti du Roi; qu'enfin cette dignité ſembloit déjà lui appartenir, puiſqu'il avoit eu l'agrément de celle de ſon oncle.

Comme cela ſe paſſoit en ſon abſence & à ſon inſçû, un Huiſſier vint auſſi-tôt l'avertir de la part du Roi de ſe rendre au Conſeil. De Thou n'y fut pas plûtôt entré, que le Garde des Sceaux lui fit entendre les intentions de Sa Majeſté, que le Cardinal de Vendôme appuya de très-vives exhortations. Il ſe défendit conſtamment d'accepter l'honneur qu'on lui propoſoit, & après avoir témoigné les ſentimens de ſa reconnoiſſance pour le Roi & pour ceux de ſon Conſeil, qui avoient jetté les yeux ſur lui pour remplir une place ſi honorable, il dit: « qu'il étoit vrai que la Charge de Pré-
» ſident à Mortier lui étoit deſtinée, mais
» qu'il étoit fait de maniére qu'il avoit toû-
» jours fui les grands emplois; que ſoit
» qu'il eut de la timidité, ou quelque choſe

1589. » de ſauvage dans ſon eſprit, il avoit toû-
» jours regardé avec frayeur ces places que
» les hommes recherchent avec ambition ;
» qu'il s'étoit attendu de n'être que le der-
» nier des Préſidens, lorſqu'il ſeroit revêtu de
» cette dignité ; qu'il n'y avoit qu'une longue
» expérience qui put donner à un premier
» Préſident les qualités néceſſaires, que tout
» homme de bien devoit plûtôt ſouhaiter
» que la Charge ; que ſi l'on lui faiſoit l'hon-
» neur de l'en croire digne, il étoit de ſon
» intérêt de ne pas tromper mal-à-propos
» la bonne opinion qu'on avoit de lui, par
» une impatience hors de ſaiſon ».

Comme dans un temps ſi fâcheux, lui ni d'Eſpeſſes ne vouloient point abandonner la patrie, il ſe fit alors entr'eux un combat honorable de zèle pour l'Etat, & de modeſtie ; l'un déféroit à l'autre, & quoique le Parlement eut beſoin d'un Chef pour y mettre l'ordre, il ſembloit qu'après eux perſonne n'oſeroit plus accepter une dignité, dont par une modération ſi glorieuſe, ils ſe jugeoient incapables. Enfin, de Thou l'emporta par ſes prières, & par le pouvoir qu'il avoit ſur l'eſprit de ſon ami, qui fut fait Préſident à la place de la Gueſſe. La Charge d'Avocat Général qu'avoit d'Eſpeſſes fut

donnée à la recommandation du Cardinal de Vendôme, à Louis Servin, jeune homme fort ſçavant & fort attaché aux intérêts de Sa Majeſté. 1589.

Après une diſtinction ſi marquée de la part du Roi, de Thou pouvoit reſter en France en ſûreté & avec honneur; cependant il aima mieux accompagner Schomberg en Allemagne, & partager avec ſon ami les périls & les incommodités du voyage. Schomberg avoit eu ordre d'y lever dix mille chevaux & vingt mille hommes de pied. Dans l'embarras où il étoit de choiſir ſon monde pour l'aſſiſter dans cet emploi, il avoit jetté les yeux ſur de Thou, & l'avoit demandé pour l'envoyer négocier auprès de l'Empereur & des autres Princes d'Allemagne, principalement auprès de nos alliez, qui devoient l'appuyer de leur crédit, & fournir de l'argent pour la levée de ces troupes.

Mais l'exécution de ce voyage étoit difficile; comme il fut ſçu par tout le Royaume, les Ligueurs mirent de tous côtés des embuſcades pour l'empêcher ou pour le retarder. Ils vouloient fermer toutes les avenues aux ſecours qu'attendoit le Roi, & ſe vantoient par tout *que s'il n'en recevoit point des pays étrangers, il faudroit qu'il quittât*

1589. *honteuſement le Royaume avant quatre mois.*

En effet Schomberg accompagné de Philbert de la Guiche Grand-Maître de l'artillerie, & de Montigny qui venoit d'être fait Gouverneur de Berry, prit d'abord le chemin le plus court par Rémorentin, par le Comté de Charolois, & par Langres, pour gagner les frontières : mais il eut avis qu'il y avoit plus avant un gros corps de troupes qui l'attendoit ; ce qui l'obligea de revenir ſur ſes pas à Blois,

De-là, il dépêcha de Thou au Roi. qui étoit à Châtelleraud, avec ordre de rendre compte à Sa Majeſté du ſujet de ſon retour, & de lui repreſenter : que la ſeule voye qui lui étoit ouverte, étoient les places du Roi de Navarre : qu'il falloit changer d'avis ſelon les occurrences, & qu'en cette occaſion le chemin le plus court étoit celui qui étoit le plus ſûr : que Dom Antoine, cet infortuné Roi de Portugal, voulant ſe retirer en France, avoit failli d'être arrêté dans l'Iſle de *Sufinio* (a) ſur les côtes de Bretagne, par les partiſans de Philippes II. Que ce Prince n'avoit été en ſûreté qu'à la Rochelle : que

(a) *Ou Socinio*, ainſi que la nomme d'Aubigné, & après lui le ſavant M. le Duchat, dans ſes Notes ſur le Catholicon.

delà il avoit écrit à Sa Majeſté qu'il n'avoit 1589.
trouvé nulle part plus de fidélité que parmi les Infidèles (c'eſt ainſi qu'il nommoit nos Proteſtans :) que s'ils étoient autrefois à craindre, il n'y avoit plus preſentement que leurs places, où le Roi & ſes fidèles ſujets puſſent paſſer ſans péril, puiſque tout le reſte étoit preſque au pouvoir des ſéditieux.

Le Roi qui venoit de recevoir les nouvelles de la défaite du Duc d'Aumale près de Senlis ; que Saveuſe avoit été battu & tué par Coligny ; que les Suiſſes que Harlai. Sancy amenoit en France par le Lac de Genève, marchoient par tout victorieux, conſentit aiſément que Schomberg, qui s'étoit chargé de la conduite d'un ſi puiſſant ſecours, prit le chemin le plus long, puiſque c'étoit le plus ſûr. Ainſi Schomberg paſſa par Saumur, par Loudun, par Thouars, & par Niort, & gagna Saint-Jean d'Angély, où il arriva ſans mauvaiſe rencontre, avec quelques Capitaines Suiſſes.

On y avoit arrêté la Princeſſe de Condé après la mort du Prince ſon mari, de laquelle on parloit fort diverſement (1). Comme Schomberg ni de Thou n'eurent pas la liberté de la voir, elle leur envoya la Prin-

1589. ceſſe Eleonor (a) ſa fille, & le fils poſthume, dont elle venoit d'accoucher ; elle leur recommanda les intérêts de ces illuſtres orphelins avec de grandes inſtances. Les prières de cette mère captive ne lui furent pas inutiles ; ils lui rendirent depuis & à ſes enfans, tous les ſervices dont ils étoient capables, perſuadés qu'il étoit abſolument de l'intérêt du Roi d'en uſer ainſi : ce qui ne les empêcha pas d'eſſuyer bien des traverſes, tant de la part des oncles de ces deux enfans, que de la part du Roi lui-même.

Il avoit été réſolu d'engager Eliſabeth Reine d'Angleterre, d'appuyer auprès des Princes d'Allemagne les intérêts du Roi, de ſon argent & de ſon crédit : ceſte commiſſion faiſoit une partie de l'Ambaſſade de Schomberg. Comme il ne pouvoit s'en acquitter en perſonne, il réſolut d'abord d'y envoyer de Thou : depuis le jugeant plus néceſſaire auprès de lui, il choiſit en ſa place Pierre de Mornay-Buhy, frère de du Pleſſis. Buhy vint prendre de Schomberg ſes dernières inſtructions à Saint-Jean d'Angély, d'où il partit pour la Rochelle, & delà pour l'Angleterre.

(a) Cette Eleonor épouſa depuis Philippe de Naſſau Prince d'Orange, élevé en Eſpagne.

Pour Schomberg, il continua ſa route par 1589.
Jonzac & par Coutras, d'où après avoir examiné le lieu où la dernière bataille s'étoit donnée, il vint à Montagne en Périgord, d'où Michel de Montagne & ſa famille tirent leur nom. Montagne étoit alors à Bordeaux; mais ſa femme, qui étoit ſœur de Preſſac, qui accompagnoit Schomberg, les reçut parfaitement bien : Caſtillon ſur la Dordogne n'en eſt pas loin. Cette ville ſoutint un long ſiège pendant ces dernières guerres, contre le Duc de Mayenne, qui s'en rendit enfin le maître; mais Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, la reprit auſſi-tôt ſans beaucoup de peine, & s'en aſſura par une bonne garniſon.

C'eſt un lieu fameux dans toute la Gaſcogne par la défaite de Talbot, arrivée l'an 1453, & c'étoit alors un paſſage ſûr pour les Royaliſtes.

De Montagne on fut à Bergerac, & delà à Sainte-Foy, qui étoit gardé par Pierre de Chouppes, Gentilhomme Poitevin, brave & expérimenté Capitaine. Chouppes entretint la compagnie de la bataille de Coutras, où il s'étoit trouvé dans l'armée du Roi de Navarre, où il avoit fort bien ſervi. Il leur fit voir la diſpoſition du camp, & l'ordre de bataille des deux armées pendant le com-

1589. bat : il en avoit fait faire un plan qu'il avoit chez lui ; des drapeaux déchirés & en assez mauvais ordre, lui servoient de tapisserie dans sa salle à manger. Schomberg, pour qui il avoit de la considération, obtint de lui, sans beaucoup de peine, de faire ôter ces marques d'un si funeste combat.

Schomberg passa delà à Monflanquin en Agenois, & traversant la rivière à Nérac, puis à Leytoure, il vint à Mauvézin & à Montfort dans l'Armagnac. Guillaume de Salluste du Bartas, encore fort jeune, & Auteur des deux Semaines, les y vint trouver en armes avec ses vassaux, & leur offrit ses services, Il étoit surprenant qu'à son âge & dans son pays, sans autre secours que celui de la nature, qui lui avoit donné un talent particulier pour la Poësie, & un esprit fort juste, il eut composé un si bel Ouvrage. Aussi il souhaitoit avec passion de voir la fin de nos guerres civiles, pour le corriger & pour venir à Paris le faire réimprimer, principalement sa première Semaine, qui avoit été reçue avec tant d'aprobation. Ce fut ce qu'il confirma plusieurs fois à de Thou pendant trois jours qu'il les accompagna ; ce qu'on remarque exprès, afin que les critiques, comme il s'en trouve toujours, sçachent

qu'il n'ignoroit pas qu'il n'y eut des fautes 1589.
dans ſon poëme ; mais qu'il étoit dans le deſſein de les corriger par l'avis de ſes amis. Sa mort ne lui permit pas ni de voir la fin de nos malheureuſe guerres, ni de mettre la dernière main à ce merveilleux (a) Ouvrage.

On vint enſuite à l'Iſle-Jourdain, & delà au Mas de Verdun, où on paſſa la Garonne, pour éviter le voiſinage de Toulouſe ; puis on prit par le Querci, d'où Schomberg ſe rendit à Montauban ſur le Tarn. Ce fut-là que Prégent de la Fin, Vidame de Chartres, jeune Seigneur également brave & bien-fait, le vint joindre avec un corps de Troupes choiſies, & le conduiſit par Negrepéliſſe à S. Antonin à l'entrée du Rouergue : alors, comme on eut eſpérance de marcher plus commodément & plus vîte par les plaines, on paſſa le Tarn

(a) Il s'en faut bien que la poſtérité ait confirmé le jugement de M. de Thou. Du Bartas eſt un de ces Poëtes dont on ne cite le nom que comme un modèle à éviter. Son ſtyle lâche, incorrect & ampoulé n'empêcha pas ſon poëme de lui obtenir en ſon tems une grande réputation. Depuis on en a fait juſtice ; tant il eſt vrai que ces réputations du moment ont une rude épreuve à ſoutenir, pour avoir ce qu'on appelle un brevet d'immortalité. D'ailleurs, quoique mauvais Poëte, il n'en étoit pas moins brave, & homme de bien.

1589. pour ſe rendre à Villemur. Dans cet endroit l'on prit conſeil de Louis d'Amboiſe Comte d'Aubigeoux, qui avoit ſon Château de Groſſé dans le voiſinage : delà, l'on vint à Millac, Château qui apartient à François de Caſillac de Seſſac, qui y reçut Schomberg avec de grandes marques d'amitié.

Seſſac avoit été bon Courtiſan & bon Officier ; dans ſa jeuneſſe il s'étoit attaché à MM. de Guiſe, & leur avoit rendu de grands ſervices ; mais depuis qu'on l'eut fait Chevalier de l'Ordre ; il ne s'étoit engagé dans aucune faction. Toute la Nobleſſe du pays lui faiſoit la cour : il l'avertiſſoit librement de ſe rendre ſage par ſon exemple ; qu'il n'avoit rien négligé pour s'atirer l'amitié de pluſieurs Princes, qu'il n'en avoit jamais trouvé de plus ſure ni de plus avantageuſe que celle du Roi ; *que s'il lui envoyoit un chien galeux* (a), *il lui céderoit ſon propre lit* : Ce qu'il diſoit exprès, ſçachant que quelques-uns de ceux qui le venoient voir trouvoient mauvais en particulier, qu'il reçut ſi bien chez lui ceux qui ſuivoient le parti de Sa Majeſté.

Il y avoit dans ſon voiſinage un jeune Gentilhomme nommé Louis de Voiſins (b)

(a) Voilà bien le propos d'un courtiſan.

(b) C'étoit le frère du Baron d'Ambres, dont nous avons des Mémoires.

d'Ambres, d'une Nobleſſe diſtinguée du pays: 1589
il étoit fort proche parent du Comte d'Aubigeoux & le ſien. Comme juſqu'alors il avoit fait une rude guerre aux Proteſtans, il étoit à craindre que la cauſe du Roi ſe trouvant confondue avec la leur, il ne les traitât également: d'autant plus qu'il étoit maître de Lavaur, de Saint-Papoul & d'Alby, d'où il faiſoit continuellement des courſes de tous côtez. Seſſac n'en pouvoit répondre, & dit à Schomberg, « que puiſqu'il étoit venu ſi avant, il lui conſeilloit de laiſſer à droit les plaines de Languedoc, & de prendre à gauche par les » Montagnes, que ce chemin étoit le plus » rude, mais que c'étoit le plus ſur »

Quand ils l'eurent quitté, le premier lieu qu'ils trouvérent fut Villefranche de Rouergue, où Bournazel Gouverneur de la Province attendoit Schomberg: on y arriva fort avant dans la nuit, parce qu'on fut ſouvent obligé de s'arrêter pour faire ferrer les chevaux. Delà, en rebrouſſant chemin, on vint par le Château de Bournazel à Figeac, & delà à Calvinet, la ſeule Place d'Auvergne qui fut occupé par les Proteſtans. Meſillac Comte de Reſtignac, y vint trouver Schomberg avec de bonnes troupes, & le conduiſit le lendemain à Mur de Burres.

1589. Les Cévennes, qui commencent dans le Périgord, enferment, par une longue chaîne de Montagnes, le Limousin au Nord, le Quercy & le Rouergue au Sud; plus loin, l'Auvergne & le Vélay, d'où décendant du côté du Midi vers le Rhône, elles comprennent le Givaudan au couchant, & le Vivarais au levant; là, elles sont les plus hautes & les plus impratiquables: elles continuent leur même nom, & décendent par une plus douce pente jusqu'à Alais.

De Mur de Burres le Comte de Restignac conduisit les Envoyez de Sa Majesté jusqu'à la vûe de Maruége, qui est le lieu seul où il y ait Justice Royale dans le Givaudan.

Si-tôt qu'il crut les avoir mis en sureté, il les quitta. Maruége avoit été depuis peu ruinée par les Troupes du Roi, ou plutôt par l'animosité particulière d'Antoine de la Tour de Saint Vidal. Il n'y étoit demeuré d'entier qu'une Fontaine, avec son Bassin & son piedestal, du côté du levant, & de celui du couchant une seule rue; le reste n'étoit qu'une solitude & qu'un amas confus de maisons renversées. Cette rue n'étoit pas mal peuplée, & ce fut-là qu'on fit rafraîchir les chevaux: la Pierre qui est à droite sur une hauteur; & qui fut ruinée dans l'expédition.

du Duc de Joyeuſe, n'en eſt pas loin. On 1589.
jugea à propos de pouſſer delà juſqu'à Chaſe, qui eſt un bourg fort peuplé, comme le ſont tous ceux de ce pays-là : on y voit le Palais de l'Evêque de Mende, avec le cabinet de Durand (a), ſurnommé le *Spéculateur*. On coucha dans ce bourg, & le lendemain on ſe rendit à Mende : Adam Heurteloup (b), Evêque & Comte de Givaudan, avoit eu cet Evêché depuis Renaud de Beaulne, dont nous avons parlé. Il reçut Schomberg, de Thou & toute leur ſuite, avec autant d'amitié que de magnificence.

Ce Prélat étoit d'une grande exactitude pour tout ce qui regardoit ſon miniſtère ; d'ailleurs d'une fidélité inviolable pour le ſervice du Roi & pour tous ceux qui ſuivoient le parti de Sa Majeſté. Dans le premier repas qu'il leur donna, l'on remarqua avec quelque ſurpriſe, qu'on ne ſervoit aucune pièce de gibier ou de volaille, à qui il ne manquât ou la tête, ou l'aîle, ou la cuiſſe, ou quelqu'autre partie : ce qui lui fit dire agréablement, qu'il falloit le pardonner à la

(a) Guillaume Durand, Evêque de Mende en 1286, fut ſurnommé le ſpéculateur à cauſe d'un Ouvrage qui a pour titre : *Speculum Juris.*

(b) Ou de Hurteloup.

1589. gourmandiſe de ſon pourvoyeur, qui goûtoit toûjours le premier de ce qu'il aportoit. Comme ſes hôtes lui demandèrent qui étoit ce pourvoyeur, il leur dit :

« Dans ce pays des montagnes, qui ſont » des plus riches du Royaume par leur fertilité, les aigles ont accoûtumé de faire » leur aire dans le creux de quelque roche » inacceſſible, où l'on peut à peine atteindre avec des échelles ou des grappins. Si- » tôt que les bergers s'en ſont apperçus, ils » bâtiſſent au pié de la roche une petite loge, » qui les met à couvert de la furie de ces » dangereux oiſeaux, lorſqu'ils apportent » leur proye à leurs petits. Le mâle ne les » abandonne point pendant trois mois, & » la femelle ne quitte point l'aire, tant que » ſon aiglon n'a pas la force d'en ſortir ; elle » ne va pas non plus chercher le mâle. Pendant ce tems-là ils vont tous deux à la » petite guere dans tous les pays d'alentour ; » ils enlévent des chapons, des poules, des » canards, & tout ce qu'ils trouvent dans » les baſſes-cours, quelquefois même des » agneaux, des chévreaux, juſqu'à des cochons de lait qu'ils portent à leurs petits. » Mais leur meilleure chaſſe ſe fait à la campagne, où ils prennent des faiſans, des

» perdrix,

» perdrix, des gelinotes de bois, des ca- 1589.
» nards ſauvages, des liévres & des che-
» vreuils.

» Dans le moment que les bergers voyent
» que le père & la mère ſont ſortis, ils grim-
» pent vîte ſur la roche, & en raportent ce
» que ces aigles ont apporté à leurs petits ;
» ils laiſſent à la place les entrailles de quel-
» ques animaux : mais comme ils ne le
» peuvent faire ſi promptement que les pè-
» res ou l'aiglon n'en ayent déjà mangé une
» partie, cela eſt cauſe que vous voyez ce
» qu'on vous ſert ainſi mutilé ; mais en ré-
» compenſe, d'un goût beaucoup au-deſſus
» de tout ce qui ſe vend au marché. *Il ajoûta*
» *que*, lorſque l'aiglon eſt aſſez fort pour
» s'envoler, ce qui n'arrive que tard, parce
» qu'on l'a privé de ſa nourriture, les ber-
» gers l'enchaînent, afin que le père & la
» mère continuent à lui apporter de leur
» chaſſe, juſqu'à ce que le père le premier
» & la mère enſuite, s'étant accouplés l'ou-
» blient entiérement ; alors les bergers le
» laiſſent là, ou l'apportent chez eux par
» pitié ».

Effectivement la table de l'Evêque étoit fournie par de pareils pourvoyeurs, même par des vautours, qui ſont des oiſeaux carna-

1589. ciers plus grands que les aigles, mais qui ont la tête de côté, & qui ne vivent que de cadavres & de carnage. De Thou eut la curiosité de voir ces aigles de près ; il monta par un chemin très-difficile auprès d'une aire, dont l'Aiglon étoit enchaîné. La mère ne tarda pas d'y arriver ; les aîles si étendues, qu'elle leur déroba presque la lumière : elle apportoit un faisan à son petit, & retourna aussi-tôt à la chasse. De Thou, & ceux qui l'accompagnoient, s'étoient cachez dans une petite loge pour éviter sa furie, des paysans l'avoient averti que ces dangereux animaux avoient déchiré des jeunes gens qui cherchoient ces aires, ou qui y étoient en garde, pour n'avoir pas pris cette précaution.

L'Evêque les assura qu'il ne faloit presque que trois ou quatre de ces aires pour entretenir sa table splendidement pendant toute l'année.

Ils séjournèrent chez lui pendant trois jours, & delà furent à Villefort par le plus rude chemin des Cévennes ; d'où ayant laissé Florac & Anduse à droit, ils décendirent par une plaine à Alais, lieu trés-agréable, mais un peu défiguré par la Guerre : enfin, ils gagnèrent Uzes, où Schomberg fut obligé de garder le lit pendant quelque temps ; comme

il étoit fort replet, il étoit fatigué du chemin qu'il avoit été contraint de faire à pié contre sa coutume, dans les chemins rudes & dangereux de ces montagnes. A Uſez, de Thou fut informé des ravages qu'un nommé Mathieu le Merle fils d'un (a) cardeur de laine, fit durant nos Guerres civiles dans l'Evêché de Mande & dans tout le Givaudan : comme il les apprit de la propre bouche du frère de ce Mathieu le Merle, qui venoit ſouvent voir Schomberg, il en a fait mention (b) dans l'Hiſtoire qu'il nous a donnée. 1588

Pendant que Schomberg étoit au lit, il envoya demander à Henri de Montmorenci Gouverneur de la Province, quelle route il devoit prendre ; mais dans le temps, il reçut de nouveaux ordres du Roi. Ce Prince lui mandoit, que puiſque les Troupes étrangères, que Sanci lui avoit amenées, lui étoient ſi utiles, il étoit néceſſaire d'en lever davan-

(a) Ce Capitaine Merle appartenoit à des parens Nobles, comme on le verra dans la Notice qui précédera ſes Mémoires.

(b) Le récit de M. de Thou en ce qui concerne les exploits de Mathieu Merle, Baron de Salavas, offre des inexactitudes. Il ſera aiſé de les réformer à l'aide des Mémoires de ce Capitaine Merle, que nous inſérerons dans la Collection immédiatement après ceux-ci.

1589. tage ; que pour cet effet, comme il ne pouvoit tirer d'argent que de l'Italie, il lui ordonnoit d'y paſſer, puiſqu'il en étoit ſi proche, que devant que d'aller en Allemagne, il tirât de Florence & de Veniſe tout l'argent qu'il pourroit.

Les Officiers Suiſſes, qui accompagnoient Schomberg, avoient envie de retourner chez eux par la Savoye & par la Breſſe, qui étoit leur plus court chemin. Pour les contenter & les payer, Schomberg dépêcha de Thou avec Antoine Moret des Reaux, qui étoit avec eux, de la part du Roi de Navarre, pour aller emprunter de l'argent à François de Bonne-Leſdiguiéres. Des Reaux & de Thou prirent leur route par Montelimar, par Créte, par Die, & arrivèrent à Puymore. Ils y trouvèrent Leſdiguiéres, qui faiſoit le ſiége de Gap, qui lui fut enfin rendu par le Vicomte de Paſgniéres. Leſdiguiéres (a) leur préta mil écus d'or ; de Thou les ayant reçus, prit une autre route ; il paſſa par Saint-Paul, trois Châteaux, par Moirs, par Grignan, & laiſſant Suze à gauche, ſe rendit au Pont Saint-Eſprit, ainſi nommé à cauſe de ſon pont admirable

(a) L'Auteur des Mémoires ſur la vie de Leſdiguieres a omis cette anecdote.

sur le Rhône. Schomberg qui étoit remis de ses fatigues les y attendoit. 1589.

S'étant tous rejoints, ils passérent le Rhône, & vinrent à Orange, où ils furent reçus magnifiquement par Hector de la Forêt de Blacons Gouverneur de la Citadelle. Schomberg y congédia les Officiers Suisses & les paya; delà passant proche d'Avignon, il vint à Barbantanes, & logea dans le Château de Mondragon, dont le Seigneur les reçut fort poliment, & lui donna à souper avec Bernard de Nogaret la Valette.

La Valette avoit sommé Château-renard, qui est dans le voisinage; sur le refus que la Place fit de se rendre, il fit amener du canon, la prit le lendemain, & en fit pendre le Gouverneur. Après cette expédition, il accompagna Schomberg jusqu'à Cavaillon, ville du Comtat Venaissin sur la Durance. L'Evêque du lieu les y reçût avec de grandes marques d'amitié, & les régala: alors la Valette les quitta, & leur donna le Marquis d'Oraison pour les escorter.

Ils furent dîner à Merindol, où d'abord, comme leur avoit dit d'Oraison, ils ne trouvèrent personne. A l'aspect de gens en armes, tous les habitans s'enfuirent dans des cavernes; mais comme ils sçûrent que c'étoit

1589. d'Oraiſon, dont ils n'avoient rien à craindre, ils revinrent ſur leurs pas dans le moment. D'Oraiſon leur dit de ces peuples à peu près ce qu'en raporte J. Sleidan, qui avoit été au ſervice de Guillaume du Bellai-Langei, ou plûtôt de Jean Cardinal du Bellai ſon frère: « que (2) c'étoient des gens ſimples, » fidelles dans leur négoce, ſoumis aux Ma» giſtrats, bienfaiſans à tout le monde, & » ſans aucune malice; qui payoient exacte» ment les tributs qu'ils devoient au Roi, » ou à leurs Seigneurs particuliers: que » pour conſerver leur Religion, ils ne ſe » marioient jamais que parmi eux: qu'ils » obſervoient religieuſement les mêmes coû» tumes qu'ils avoient reçûes des Vaudois » & des Albigeois, qu'on avoit ſi fort perſé» cutés: que c'étoient là les reſtes de ces » peuples, qui ſe conſervoient encore à » Laurmarin, à Cabriéres & dans les val» lées des Alpes: que ceux-ci étoient du » Docèſe de l'Evêque de Marſeille, auquel » ils payoient ſes droits réguliérement. Tou» tes choſes que d'Oraiſon n'avoit point » apriſes de Sleidan, qu'il n'avoit jamais lû; » mais du bruit commun de toute la pro» vince ».

Le même jour d'Oraiſon les mena coucher

à son château de Cadenet, où il faisoit sa 1585.
principale demeure. Le lendemain ils allèrent à Menosque, qui est une Commanderie de l'ordre de Malthe : delà ils traversèrent la Durance, & vinrent à Riez. Fauste, qui en fut Evêque dans le quatrième siècle, a rendu cette ville célèbre par sa réputation. L'Eglise est hors de la ville, & sur une hauteur qui commande : les troupes & les munitions qu'on y mit dans nos dernières guerres l'avoient profanée. La plûpart de la Noblesse du pays y fait son séjour ordinaire, entre autres Tournon de Castelane, père d'une belle & nombreuse famille, & qui reçût Schomberg dans sa maison.

Enfin, après avoir passé par Draguignan, qui étoit occupé par le Baron des Arcs (a), on arriva en deux jours à Fréjus, où il fallut en attendre trois pour mettre les tartanes en état. Tout étant prêt, Schomberg se rendit à Saint-Raphaël : l'on y voit encore une moitié d'amphithéâtre fort en désordre, & c'est en ce lieu qu'abordent ordinairement les vaisseaux. Là Schomberg se défit de ses chevaux, & sur le soir du premier jour d'Août, fit voile avec toute sa suite. Il eut le vent si favorable, qu'ayant passé l'Isle de Lérins &

(a) Gaspard de Villeneuve, Baron des Arcs.

1589. Antibe, le matin il découvrit Nice à l'embouchure du Var, & ſans aucune incommodité, il arriva à Monaco ſur le midi.

Il n'en fut pas de même de M. de Thou, toute la nuit il eut une furieuſe nauſée, qui après lui avoir fait faire des efforts extraordinaires, lui laiſſa une ſi grande altération, qu'ayant bû de l'eau pour l'appaiſer, il penſa ſe perdre l'eſtomac. Du vin de Corſe, qu'il prit, le ſoulagea & lui donna aſſez de force & de vigueur pour ſuivre Schomberg & pour gagner avec lui la ville de Gênes, où ils arrivèrent tous deux en bonne ſanté.

La République les reçût avec une grande diſtinction malgré les plaintes des Eſpagnols. Des Députés du Sénat vinrent au-devant d'eux les complimenter ſur leur heureuſe arrivée, & leur témoigner les diſpoſitions favorables qu'ils avoient dans le cœur pour le ſervice du Roi, & pour tous ceux qui venoient de ſa part. Toute la ville étoit dans les mêmes ſentimens, & faiſoit des vœux pour Sa Majeſté au préjudice des rebelles. Il arriva même qu'une galère de Marſeille, qui quelque tems auparavant étoit venuë dans le port ſans la bannière de France, penſa être coulée à fonds par le peuple. Les Marſeillois pour éviter leur perte, ne trou-

vèrent point d'autre reſſource que de récla- 1589
mer le nom du Roi, & d'arborer ſa bannière : ce qui ſeul apaiſa la ſédition.

De Thou viſita Gênes pendant quatre jours avec beaucoup plus d'aplication qu'il n'avoit fait dans le tems qu'il y vint la première fois avec Paul de Foix ; mais comme durant les grandes chaleurs du pays il voulut boire à la neige, ſans en trop examiner les conſéquences, il affoiblit ſon eſtomac, qui n'étoit pas bien remis des fatigues de la mer ; & fut pris d'une fièvre lente, accompagnée de laſſitudes & d'inquiétudes par tout le corps.

Dans ce tems-là Schomberg le quitta, & voulut aller à Florence *incognitò*, pour s'aſſurer de l'argent qu'on lui avoit promis, & en tirer davantage s'il pouvoit. Il chargea de Thou d'aller droit à Veniſe, & de prendre de certaines meſures avec André Hurault de Maiſſe, Ambaſſadeur de Sa Majeſté ; il lui donna enſuite rendez-vous dans un lieu qu'il lui marqua, & où il devoit l'attendre. On ne ſçavoit point encore en Italie le déteſtable parricide du Roi. De Thou, qui l'ignoroit auſſi, paſſa l'Apennin, & vint à Tortone : il y vit Chriſtine de Dannemarck, mère de Charles Duc de Lorraine, qui avoit eu cette ville pour ſon douaire. Il en partit auſſi tôt,

1589. & ſe rendit à Plaiſance, pouvant à peine ſe tenir à cheval : il y ſéjourna un jour pour ſe repoſer. Heureuſement, comme il ne pouvoit plus ſupporter la fatigue du cheval, il eut la commodité de deſcendre le Pô, & de ſe rendre par eau à Veniſe.

Il y arriva le 14 d'Aouſt, le jour même qu'un Courrier parti de Milan avoit répandu dans la ville la nouvelle de la mort du Roi. Comme il venoit d'un lieu ſuſpect, on n'y ajoûta pas beaucoup de foi. Trois jours après il en arriva un autre qui confirma cette fâcheuſe nouvelle, mais qui convertit la conſternation générale en une joye ineſpérée ; il fit ſçavoir en même tems que l'armée de France & toute la Nobleſſe avoient reconnu le Roi de Navarre.

Sur cette nouvelle, Marc-Antoine Barbaro, Procureur de Saint-Marc, ſe rendit au Sénat, & y propoſa d'envoyer au nouveau Roi une célèbre ambaſſade pour le féliciter ſur ſon avenement à la Couronne. Voici les principales raiſons de ſon avis :

« Que la République avoit un fort grand » intérêt, qu'il y eût en France un Roi re- » connu & certain, qui par ſa puiſſance » conſervât entre les Princes Chrétiens cet » équilibre néceſſaire, qui ſert de régle à la

» prudence de ſes conſeils : qu'il ne pou- 1589.
» voit y en avoir d'autre, que celui qu'une
» ſucceſſion légitime appeloit à la Cou-
» ronne : que ſi ſon droit à la ſucceſſion
» recevoit quelque difficulté, qui par une
» Loi nouvelle du Royaume dépendoit du
» ſuffrage de ſes peuples, les Grands & cette
» brave & nombreuſe Nobleſſe qui en font la
» force & l'appui, avoient d'autant plus de
» droit de ſe choiſir un Roi : que le Sénat
» étoit informé que le Roi de Navarre avoit
» pour lui & le droit à la ſucceſſion, & le
» conſentement de la Nobleſſe, qui malgré
» les ſoupçons qu'on a toujours eus de ſon
» trop de confiance & de ſa légéreté, avoit
» donné des marques admirables de ſa ſageſſe
» en cette occaſion. Qu'au reſte, le Sénat ne
» pouvoit rien eſpérer que d'avantageux d'un
» ſi grand Prince, dont la vertu méritoit une
» Couronne, quand ſa naiſſance la lui re-
» fuſeroit ». C'eſt ainſi que ce ſage Sénat délibéroit dans cette conjoncture.

Le Cardinal de Joyeuſe étoit alors à Veniſe, & logeoit au Palais Saint George, qui lui avoit été aſſigné par la République : il avoit auprès de lui Arnaud d'Oſſat ami particulier de M. de Thou. Ce Prélat avoit choiſi cette

1589. retraite après la Bulle précipitée de Sixte V contre Henri III, & vouloit au moins par ſon abſence deffendre l'honneur de ſon Souverain, & la Majeſté de nos Rois flétrie par cette Bulle. Par-là, il donnoit auſſi des marques publiques de ſa reconnoiſſance pour un Prince libéral qui l'avoit comblé de tant de bien-faits.

De Thou ne le quittoit guères, & ils entendoient preſque tous les jours la Meſſe du Pére Ange de Joyeuſe ſon frère, au Convent des Capucins de Saint Roch, où ce Père étoit en ce temps-là.

Le Cardinal ne doutoit point que le Roi de Navarre juſtement irrité du déteſtable parricide du Roi, ne marchât droit à Paris, & qu'il ne s'en rendit le maître; ce qui lui paroiſſoit d'autant plus aiſé, que ce terrible coup devoit avoir étourdi ceux qui en étoient complices, & diviſé les eſprits de cette grande ville, que la Nobleſſe étoit animée de vengeance, & le Soldat de l'eſpérance du pillage. Rempli de cette idée, il s'imaginoit déja entendre les cris des enfans, les plaintes des vieillards, & les gémiſſemens des femmes; il croyoit déjà voir le Soldat furieux courir de tous côtez l'épée à la main,

mettre tout à feu & à ſang : commettre en un 1589.
mot, toutes les cruautez qu'on exerce dans une ville priſe d'aſſaut.

Comme les troubles de ſa Patrie l'empêchoient d'y demeurer, il ſe plaignoit d'être contraint par la fortune de retourner dans une autre, dont il avoit été obligé de ſortir du vivant du Roi ſon maître. Il diſoit cependant qu'il ne pouvoit demeurer ailleurs ; que puiſqu'il ne vouloit pas retourner en France, & qu'il n'avoit aucun engagement avec Henri IV qui n'étoit pas reconnu à Rome & dans une grande partie de l'Europe, il ſe tiendroit à Rome comme dans un Port aſſuré, où il pourroit attendre la fin de la tempête & le calme des eſprits : que là il ſe détermineroit plus ſurement ſur le parti qu'il devoit prendre.

Ce Prélat n'étoit engagé dans aucune faction, & ne s'y engagea jamais. L'on peut dire que la conduite qu'il tint depuis, fut plutôt un effet de la dignité qu'il avoit à ſoutenir, que de ſon inclination. Comme il s'étoit ſervi de ſa prudence pour s'accommoder au tems, il ſe ſervit auſſi de ſon équité dès que l'occaſion s'en preſenta. Il quitta tout engagement, & s'attacha uniquement aux interêts du Roi & de ſa Patrie ; ce qu'il fit ſi à propos & avec

1589. tant de zèle, que lors qu'il revint à la Cour, il n'y eut point d'affaires de conséquence que le Roi ne lui communiquât : même depuis la mort déplorable de ce Prince, il s'employa avec tant de désintéressement à réconcilier les grands Seigneurs, qui étoient presque tous ses parens, qu'il devint le médiateur de leur réunion & l'arbitre de leurs différens.

Il retourna donc à Rome avec d'Ossat. Avant leur départ, d'Ossat étoit venu plusieurs fois voir de Thou, & s'étoit entretenu familiérement avec lui sur les affaires de France.

Après le départ du Cardinal de Joyeuse & de d'Ossat, de Thou voulut voir Padoue, & jouir pendant quelques jours des charmes de la conversation de Jean Vincent Pinelli, qu'il n'avoit point vû depuis seize ans. Durant le séjour paisible qu'il y fit, il visita souvent la belle Bibliothèque, que Pinelli avoit formée pendant tant d'années & avec tant de soins. Il trouva dans la maison de Pinelli, Paul Alcardo de Gênes, homme poli, très-bon Juge sur les matières de littérature, & qu'il n'avoit pas moins d'envie de voir que Pinelli. Alcardo faisoit grand cas de la version de Saint-Basile, des autres Pères Grecs,

qui ont écrit de la Sainte Trinité, & qu'on a donné au Public avec Phœbade, Evêque d'Agen. Il fit présent à de Thou d'un beau manuscrit du Livre de l'Hérésiaque Eunomius, dans la vue qu'en l'examinant sur ce qu'on avoit déjà imprimé de Saint Bazile, & sur ce qu'on devoit imprimer de Saint-Grégoire de Nysse, on peut donner plus de lumière & de correction à la nouvelle édition qu'on en attendoit. 1589.

De Thou s'informoit exactement à Pinelli de tous les hommes illustres dans les Sciences, qui ont paru en Italie, & dont la mémoire commençoit à veillir: il vouloit la faire revivre dans ses Annales, comme en effet il fit depuis sans aucune passion: il n'oublia pas non plus les sçavans Espagnols; & l'on peut dire avec confiance, qu'il rendit également justice par tout où il trouva de la doctrine & de la vertu. Un procédé si équitable, lui faisoit espérer quelque reconnoissance de la part des Italiens & des Espagnols; cependant il ne fut jamais plus trompé dans ses espérances, ce sont les deux Nations du monde qui lui ont témoigné plus d'ingratitude.

Revenons à Schomberg, qui étoit toujours resté à Florence. Si-tôt qu'il eut apris la mort d'Henri III, il fit revenir Guichardin

1589. ſon Ecuyer, qu'il avoit envoyé avec de l'argent pour lever des Troupes. Il partit enſuite pour Mantouë, où il vouloit conférer avec de Maiſſe, Ambaſſadeur de France à Veniſe. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il en repartit avec de Thou, qui l'y étoit venu trouver pour ſe rendre à Verone, où de Maiſſe les attendoit. Tous enſemble retournèrent encore à Mantouë pour quelques ſecrettes conférences avec le Duc Vincent, & revinrent à Verone. De Maiſſe les y quitta pour reprendre le chemin de Veniſe.

Schomberg & de Thou, s'arrêtèrent à Verone, alloient ſouvent chez le Comte Bévilaqua, dont la maiſon étoit ornée des plus belles ſtatues de l'antiquité & des tableaux des meilleurs Peintres. Ce Comte, n'aimoit pas ſeulement tous les beaux Arts; mais avoit encore un goût merveilleux pour la muſique. Il y avoit chez lui trois fois la ſemaine un concert compoſé de plus de trente des plus belles voix & des plus excellens joueurs d'inſtrumens. De Thou s'y trouvoit ſouvent, & s'entretenoit avec lui ſur des matières indifférentes ſans ſe découvrir. Bévilaqua ne s'étoit jamais marié, il étoit déjà avancé en âge, ſérieux, mais poli, & ſongeoit à aller finir ſes jours à Rome. Auſſi le ſoupçonnoit-on de

de n'être pas dans les intérêts du Roi de Navarre, quoique tous les peuples de l'Etat de Veniſe ſe fuſſent ouvertement déclarés en faveur de Sa Majeſté. 1589.

Après un ſéjour de quelques jours, Schomberg & de Thou ſe ſéparèrent encore. Le premier prit la route d'Allemagne par le Trentin, paſſa par Breſſe & par le Lac d'Iſchia. En laiſſant à gauche Bergame & Chiaven[illegible], il deſcendit chez les Griſons, après avoir traverſé la Valteline. Ce pays, quoiqu'enfermé par les Alpes, produit des vins excellens. Il dîna à Tirano, & delà vint à Poſchiavo: il lui fallut enſuite traverſer d'affreuſes Montagnes, & principalement celle d'Arbonne, d'où le Rhin ſe précipite avec un bruit horrible pour gagner Coire.

Cette ville étoit autrefois un Evêché: on y voit encore à quelque diſtance la Cathédrale, mais fort en déſordre; ceux qui en jouiſſent ſe contentant du titre de Prince, & d'en recevoir les revenus. A l'égard des fonctions Eccléſiaſtiques, elles n'y ſont plus d'uſage, comme il arrive parmi les Proteſtans, dont les Ligues Griſes ont preſque toutes embraſſé la croyance. Ce fut à Coire que de Thou fut informé plus ſûrement de ce qui ſe

1574. paſſoit en France, & que le Roi étoit preſque par tout ſuivi de la victoire.

Au ſortir de Coire, de Thou fut s'embarquer devant le lever du Soleil ſur le Lac le plus prochain, avec toute ſa ſuite. Ce Lac eſt entouré de tous côtez de montagnes fort élevées, & ſujet, comme le Lac de Garde, à des vents très-violens. De Thou, de même que ceux qui l'accompagnoient, penſa l'éprouver à ſes dépens : le temps s'étoit mis à la pluie, la barque où ils étoient, n'étoit que de bois de ſapin, & celui qui la conduiſoit, y avoit imprudemment reçû un Allemand avec ſon cheval; cet animal effrayé des coups de vagues, ſe laiſſoit ſouvent tomber & mettoit à toute heure la barque en riſque de tourner. Comme la pluie & le vent augmentoient toûjours, & que la rive la plus proche de la terre étoit bordée d'un grand & continuel rocher, il n'y avoit pas d'aparence de pouvoir y aborder ; ce qui jettoit tout le monde dans une conſternation : elle redoubla, quand on vit le Pilote abandonner le gouvernail, & qu'on l'entendit crier *que chacun ſongeât à ſe ſauver comme il pourroit.*

Nicolas Rapin, fils d'un autre Nicolas, qui s'eſt diſtingué dans nos guerres par ſon

eſprit & par ſa valeur, étoit auprès de M. de 1589.
Thou : c'étoit un jeune homme plein de courage, & qui ſavoit fort bien nager. Il mit bas ſa cuiraſſe & ſon pourpoint, ſe tint prêt à ſauter dans le Lac, & dit à de Thou de le prendre par la ceinture, de s'y tenir ferme, & de ſe jetter avec lui ; qu'il le mettroit à terre ſi-tôt qu'il pourroit y aborder, ou qu'il périroit le premier. Dans cette extrémité, & n'eſpérant plus qu'en la bonté divine, ils apperçûrent une caverne creuſée dans le roc. Auſſi-tôt ils commandèrent au Patron de tourner de ce côté-là, & mettans tous la main à la rame, pour forcer le vent qui faiſoit entrer l'eau de tous côtez dans la barque, ils gagnèrent le bord, & ſautèrent à terre tous percez de la pluie. Ils n'emportèrent que tout ce qui ſe trouva ſous leur main, ne croyant pas qu'il y eut pour eux un plus grand danger que celui d'être ſur le Lac pendant la tempête.

Heureuſement il ſe trouva qu'il y avoit des eſpèces de marches taillées dans le roc de diſtance en diſtance ; ainſi quoiqu'ils fuſſent preſque tous bottez & en manteau, que le chemin fut très-rude & très-difficile, ils ne laiſsèrent pas, malgré le vent & la pluie,

1589. dont ils étoient fort incommodez, de monter avec plaiſir plus de mille pas pour gagner la hauteur, fort ſurpris de rencontrer ſur leur route un chariot attelé de bœufs qui décendoit par ce précipice.

Une hôtellerie qui étoit à quelque diſtance du ſommet, leur fut d'un grand ſecours; les poëles ſervirent à ſécher promptement leurs habits, & leur joye fut auſſi grande qu'ineſpérée, de pouvoir s'y remettre de leur frayeur, & de s'y rafraîchir. Ils y dînèrent, & comme ils n'avoient point de chevaux, il ſalut marcher à pié par un chemin très-fangeux, & très-gliſſant pour gagner la couchée, qui étoit éloignée de deux mille & à la tête du Lac de Zurich: perſonne cependant ne ſe plaignit de cette fatigue, tant leur eſprit étoit encore rempli de l'idée du danger qu'ils avoient courru.

Enfin, le temps s'étant remis au beau, en deux jours ils vinrent à Zurich par le Lac. Il falut viſiter cette ville, de tout tems la première des Cantons, & féconde en hommes illuſtres dans les ſciences: c'eſt où Conrad Geſner, Gaſpard Volfius, & Joſias Simler, ont pris naiſſance dans de pauvres cabanes. Jean-Guillaume Stukius, homme officieux &

attaché à la France, fit voir à de Thou ce qu'il y avoit de plus remarquable, & l'accompagna par toute la ville. 1589.

Delà, de Thou se rendit à Soleurre. Comme il y arrivoit, trouva à plus de cinq cens pas en deçà de la ville ; Nicolas Brûlard de Sillery Ambassadeur de Sa Majesté, qui étoit assis sous un tilleul : quoiqu'il ne pensât guère à lui dans ce moment, il le reconnut, & mettant aussi-tôt pied à terre avec toute sa suite, il courut l'embrasser comme son intime ami, & demeura avec lui pendant quelques jours.

C'étoit dans le tems qu'on travailloit avec chaleur à conclure un traité commencé entre le Duc de Savoie & le Canton de Berne. Il étoit à craindre qu'il ne portât préjudice aux intérêts du Roi, s'il étoit ratifié par le serment des Bailliages assemblez, suivant l'usage de ces peuples. Les cinq petits Cantons, gagnez par l'or d'Espagne, en pressoient la conclusion ; la Ligue, pour veiller à ses intérêts, leur avoit envoyé Leon Lescot de Clermont, Conseiller au Parlement de Paris. Comme il étoit des amis de M. de Thou, Sillery jugea à propos que de Thou lui demandât une conférence, pour tâcher par son moyen de retarder cette affaire, ou d'y faire

1589. naître des difficultez; mais il n'en fut pas beſoin. Les Miniſtres qui déſaprouvoient ce traité, prêchèrent avec tant de force, & animèrent ſi bien les peuples du Bailliage de Valais, que ſans que de Thou s'en mêlât, ils obligèrent non-ſeulement les Députés qui étoient venus à Berne pour le jurer, de ſe retirer ſans rien conclure; mais les contraignirent encore de ſe mettre en ſûreté par la fuite: il fut même réſolu d'informer contre eux, comme contre des traîtres & des criminels de Leze-Majeſté; ce qui délivra Silleri d'une grande inquiétude.

De Thou prit congé de lui, paſſa le *Montjura*, & vint à Bâle avec les Officiers Suiſſes qui avoient quitté Schomberg à Orange, & qui ayant achevé leurs affaires dans leur pays, retournoient à l'armée du Roi; car après la mort de Henri III, Sanci avoit été renvoyé en Suiſſe par ſon ſucceſſeur, pour faire de nouvelles levées. De Thou apprit à Bâle que Theodore Zuinger & Baſile Amerbach, qu'il y avoit connus, il y avoit dix ans, étoient morts durant nos guerres. Il y fut quelquefois entendre Jacques Grinay parent du fameux Simon, qui y enſeignoit publiquement l'Hiſtoire de Sleidan. Comme Grinay avoit fréquenté les Cours d'Allemagne, il y

avoit apris beaucoup de particularitez, qui 1589.
n'étoient point parvenues à la connoissance de cet Auteur, qu'il expliquoit avec beaucoup de clarté & d'élégance.

Delà, ils traversèrent avec précaution la Franche-Comté, & arrivèrent tous à Langres, qui s'étoit déclarée pour le Roi. Pierre Roussard, de la même famille que ce Louis, à qui selon Duaren, les Jurisconsultes ont tant d'obligation, pour avoir donné plus de lumière qu'aucun autre aux observations du Droit, en étoit Lieutenant Général, & n'avoit rien oublié pour en bannir l'esprit de la Ligue.

Au sortir de Langres, ils passèrent à Arc en Barrois, & vinrent à Châteauvilain, qui ayant été assiégé par les ennemis depuis peu de tems, les avoit repoussez avec perte. Ils y trouvèrent le Comte Louis Diacette (a), qui s'occupoit à réparer la Place, & à la munir d'une bonne Garnison. Il y avoit une

(a) Le Rédacteur des remarques sur la Confession de Sancy (chapitre VIII. p. 494) n'a pas ménagé ce Noble Florentin dont le nom étoit Louis *di Ghini*. Il observe qu'il s'étoit enrichi, en faisant le métier de traitant, & que du fruit de ses extorsions il acheta la terre de Château-Vilain. Brantôme lui reproche l'impureté de ses goûts en fait de tapisseries.

1589. amitié de père en fils entre Diacette & de Thou, auſſi le Comte le retint pendant qu'il donnoit ordre à la Garniſon, & lui découvrit en ſecret pluſieurs choſes dont il crut que le Roi devoit être informé. Il étoit perſuadé qu'à la fin tout ſe tourneroit de manière, que le ſucceſſeur légitime, c'eſt-à-dire le Roi de Navarre, demeureroit le maître du Royaume; que les ennemis de ce Prince n'avoient de reſſource que dans les richeſſes étrangères & dans la faveur inconſtante des peuples; que les Chefs de la Ligue, & que la Nobleſſe s'ennuyeroient infailliblement de la Guerre, ſe réconcilieroient avec Sa Majeſté, & ſe retireroient.

Comme il faiſoit la revue des Officiers de ſa Garniſon, il ſe défendit long-temps d'y recevoir un nommé Pierre Choiſeul-la-Meuſe, quoique cet Officier eut fort bien fait ſon devoir dans la dernière occaſion. Ayant cependant été comme forcé de le recevoir par les inſtantes prières de ſes amis, qu'il ne crût pas devoir refuſer, il leur dit; qu'on verroit quelque jour qu'il avoit eu ſes raiſons pour les avoir ſi long-temps refuſez; qu'un homme auſſi querelleur que celui-là, lui attireroit infailliblement quelque malheur conſidérable. Ce fut en effet ce même la Meuſe,

qui quatre ans après prit querelle avec Dia- 1589.
cette ſur quelques paroles, & qui le tua.

Lors qu'un Officier de la Garniſon de Châteauvilain vint en aporter la nouvelle à la Cour, de Thou qui s'y trouva, n'attendit pas qu'il nommât le meurtrier, & ſe reſſouvenant ſur le champ de cette funeſte prédiction, il dit que c'étoit *la Meuſe*. Comme la choſe fut auſſi-tôt confirmée, on lui demanda comment il avoit pû la deviner ; il raconta alors ce qu'il avoit entendu dire à Diacette, il y avoit quatre ans ; & tout le monde demeura ſurpris du preſſentiment que ce pauvre Gentilhomme avoit eu d'un malheur ſi éloigné.

Diacette avoit épouſé Anne Aquaviva, fille du Duc d'Atry, dans le Royaume de Naples, Dame d'un grand courage & d'une grande probité (a). Elle avoit eu de ſon Mariage un fils & une fille, avec leſquels elle s'étoit retirée à Langres, où ſon mari avoit eu ſoin de faire tranſporter ſes meilleurs effets : ils furent vendus dans la ſuite, & l'argent prêté au Roi pour ſoûtenir les frais de la Guerre. Diacette avoit plus de ſoixante ans quand il fut tué ; mais comme il s'étoit abſtenu

(a) Si ces faits ſont exacts, ils démentent les aſſertions injurieuſes que l'Editeur de la Confeſſion de Sancy a conſignées dans ſes remarques, p. 495.

1589. dès ſa jeuneſſe des plaiſirs des jeunes gens, il étoit encore d'une ſanté ſi vigoureuſe, qu'à ſon âge il couchoit en hyver dans une chambre fort expoſée aux injures de l'air, ſans rideaux & ſans couverture : il n'étoit incommodé ni du froid, ni du ſerein, ni des bouillards, comme ſi Dieu lui eut conſervé des forces pour réſiſter dans des tems difficiles. Ce n'étoit ni par impatience ni par chagrin d'avoir ſacrifié ſon bien pour le ſervice du Roi, qu'il parloit de ſes fatigues, il faiſoit voir en toutes occaſions que le repos de l'Etat lui étoit plus cher que le ſien, & que pour le procurer il étoit toûjours prêt d'expoſer ſa perſonne & d'engager le reſte de ſon bien.

Enfin, de Thou partit de Châteauvilain avec les Capitaines Suiſſes, & prit ſon chemin par Vandeuvre & par Pougi, qui appartient à la Maiſon de Luxembourg. Il y rencontra François Duc de Piney, qui s'en alloit à Rome. Il lui rendit compte de tout ce qui s'étoit paſſé à Florence, à Veniſe, à Mantouë, & en Suiſſe. En arrivant à Pougi, Henri, fils du Duc, qui n'étoit âgé que de dix ans, l'y reçût honorablement avec toute ſa ſuite.

De Pougi, de Thou ſe rendit à Châlons. Il y avoit eu tout proche un combat qui avoit duré trois jours ; Robert de Joyeuſe, Comte de

Grand-pré, s'y étoit battu avec beaucoup de 1589.
valeur contre Saint-Paul ; mais sa Victoire lui avoit coûté la vie.

Ce fut à Châlons que de Thou fut informé de la perte qu'il avoit faite à la Fère de tous ses meilleurs meubles, qui y avoient été transportez, comme on l'a dit ci-dessus. Il la suporta bien plus patiemment que celle de deux jeunes Seigneurs de ses amis dont on va parler.

De Châlons, il vint à Château-Thierri situé sur la Marne : cette rivière se rend dans la Seine, & apporte une partie des vivres qui font subsister Paris. Comme il entroit dans la Ville à la nuit, dans le tems qu'on sonnoit la cloche pour la Garde, il rencontra dans une rue Pierre Picherel, qui l'arrêta par la bride de son cheval. Cet homme étoit de la Ferté au Coulph, qui n'en est pas loin, & avoit été Moine dans l'Abbaye d'Essone. Il avoit l'esprit vif, & sçavoit fort bien les trois langues, ayant étudié sous Vatable avec Jean de Salignac & Jean Mercier. De Thou le reconnut après l'avoir examiné, & lui demanda ce qu'il faisoit-là parmi le bruit éclatant des armes & des trompettes. Picherel lui répondit, en lui montrant son logis qui n'étoit pas loin, que malgré ce tumulte il n'avoit pas laissé de

1589. travailler quatorze heures ce jour-là, qui étoit le dernier de sa soixante & dix neuviéme année; qu'en le finissant, il avoit achevé son Commentaire sur saint Paul, & mis la dernière main à l'Epître à Philemon; qu'il n'attendoit que la fin de la Guerre, qu'il souhaitoit avec passion, pour le faire imprimer; qu'à son âge il n'avoit aucune incommodité considérable; qu'il avoit la vue & l'ouie aussi bonnes que jamais, & l'esprit aussi net; mais que comme les jeunes gens sont exposez à une infinité de dangers qui ne leur permettent pas d'espérer de vieillir, ceux qui sont fort âgez sont sûrs de ne pouvoir pas vivre long-temps.

C'étoit à la considération de M. de Thou, qu'il avoit écrit sur saint Paul, après avoir travaillé sur saint Luc & sur saint Mathieu, & il avoit entrepris ce Commentaire avec d'autant plus de bonnes volonté, qu'il étoit persuadé que peu de personnes jusqu'alors y avoient réussi. La Religion à part, il louoit fort l'exactitude de Béze; mais il disoit qu'après avoir moissonné dans un champ si fertile, Béze avoit encore laissé, & à lui & aux autres, beaucoup à recueillir. Malheureusement Picherel étant mort peu de tems après, ce précieux effet de sa succession tomba entre

les mains de ſes héritiers, qui ſe ruinant en procez les uns contre les autres, le diſſipèrent ou l'abandonnèrent à des mains étrangères, dont il n'y a pas d'aparence de le pouvoir retirer, ni que le public en profite. 1589.

Le Vicomte de Combliſy, fils de Pinard, commandoit dans Château-Thierry. Il donna à ſouper à de Thou, & lui apprit que le Roi s'étoit rendu maître des Faubourgs de Paris. Ils convinrent que ſi le ſiége tiroit en longueur, la néceſſité & le défaut de vivres obligeroient la Ville à ſe rendre; que ſa Place pourroit beaucoup contribuer à en avancer la priſe, puiſque c'étoit par-là que Paris recevoit la plus grande partie de ſes proviſions; qu'à la vérité Meaux, dont les Ligueurs étoient les maîtres, abondoit en bleds; mais qu'il n'y en auroit pas aſſez quand on priveroit cette grande Ville du commerce des Places qui ſont au-deſſus; que par conſéquent la ſienne & celle de Châlons étoient d'une grande importance pour le Roi; qu'on ne pouvoit trop être ſur ſes gardes, ni trop recommander aux Gouverneurs, de ne rien laiſſer paſſer qui put décendre à Meaux.

Il chargea de Thou de repréſenter à Sa Majeſté, qu'il étoit à propos de renforcer ſa garniſon. De Thou le quitta le lendemain

1589. dans ces bons ſentimens (a), & prit ſa route par Lagny, où commandoit pour le Roi, Jacques la Fin, dont l'Hiſtoire de ce temps-là parle en pluſieurs endroits.

Ayant paſſé au-deſſus de Paris, il prit ſon chemin par Montfort-Lamaurri, dans le tems que le Roi, après la priſe d'Eſtampes, étoit deſcendu dans le pays Chartrain. De Montfort, il falut marcher par Nogent-le-Roi, par Houdan, & reprendre par le Perche, pour éviter Chartres, qui tenoit pour la Ligue & ſe rendre à Frazé. Le lendemain comme ils marchoient de nuit, parce qu'il n'étoit pas ſûr de marcher le jour, ils entendirent crier aux armes deux fois de ſuite, proche de Château-neuf en Thimerais; chacun ſe prépara comme ſi les ennemis euſſent été en préſence: on reconnut que c'étoient des troupes de Sa Majeſté, qui conduiſoient ſur des chariots les

(a) Ce n'eſt pas ſans raiſon que de Thou s'exprime ainſi; car Pinard après quelque réſiſtance, vendit ſa place au Duc de Mayenne peu de tems après. Le Parlement ſéant à Châlons, lui fit ſon procès & à ſon père, & confiſqua leurs biens. Depuis, Henri IV les rétablit dans leurs biens, & dans leur honneur. *Voyez les remarques de Davila par M. de Beauvais-Nangis, & M. de Thou lui-même dans l'Hiſtoire générale.*

corps de deux jeunes Seigneurs à leurs pa- 1589.
rens.

Celui de Louis de Rohan Duc de Montbazon étoit dans le premier chariot : ce triſte ſpectacle fit ceſſer la crainte, mais il n'en cauſa pas moins de douleur. Celle de M. de Thou fut ſi vive, qu'il ne pût retenir ſes larmes.

Il y avoit une parfaite union d'amitié, & une grande conformité d'humeur & d'inclination entre le Duc de Montbazon & de Thou. Il avoit trouvé dans ce jeune Seigneur des ſentimens ſi ſincères de Religion, une paſſion ſi ſolide pour l'équité, & pour tous les devoirs de l'honnête homme, un zèle ſi ardent pour la Patrie, & pour l'honneur de la France, que ce n'étoit pas ſans raiſon qu'il regrettoit avec des expreſſions ſi tendres, la perte de tant d'excellentes qualitez, qu'il avoit cherchées juſqu'alors inutilement parmi les plus grands Seigneurs ; auſſi n'en parloit-on jamais devant lui, que ce triſte ſouvenir ne lui arrachât des larmes.

Environ une heure après, ils rencontrèrent le ſecond chariot : il portoit le corps de Joſias de la Rochefoucault, Comte de Roucy, tué au combat d'Arques le 24 Septembre. Ce Seigneur étoit proche parent des enfans du

1589. Prince de Condé, ſortis d'Eleonor de Roye, ſœur de Charlotte ſa mère. Cette parenté lui avoit donné une grande familiarité avec le Cardinal de Vendôme; par ce moyen, de Thou attaché au Cardinal avoit fait amitié avec lui.

L'enjouement de ce jeune Comte égaloit ſa valeur; qualitez héréditaires dans la maiſon de la Rochefoucault, & qui avoient rendu le Comte François ſon père, tué dix-ſept ans auparavant au maſſacre de la Saint-Barthélemi, ſi cher & ſi agréable à Charles IX. Le fils parloit bien Latin & encore mieux Italien; il avoit ſi bien attrapé les manières, le ton, & les différences de cette derni[illegible] langue, ſelon les perſonnages qu'il vouloit repréſenter, que dans les heures de plaiſir, qu'il paſſoit en particulier avec le Cardinal ſon couſin, où de Thou ſe trouvoit ſouvent, perſonne ne pouvoit s'empêcher d'éclater de rire, principalement en voyant ſon grand ſérieux.

Après avoir traverſé la France, ils arrivèrent enfin à Châteaudun dans le Dunois, Domaine de la maiſon de Longueville; le Roi s'y étoit rendu après avoir mis garniſon dans la petite ville de Patai, en Beauſſe. De Thou l'y alla ſaluer auſſi-tôt, & en fut reçu fort obligeamment: il lui rendit un compte exact

exact de tout ce qu'il avoit fait en Italie, en Allemagne, & en Suisse; il lui fit connoître dans une longue conversation qu'il eut avec lui, l'envie qu'il avoit remarquée dans Ferdinand de Médicis, Grand Duc de Toscane, de lui proposer Marie de Médicis sa nièce, que Sa Majesté épousa dix ans après. Il lui dit que le Sénat de Venise, & tous les Princes d'Italie, auxquels la trop grande puissance d'Espagne étoit suspecte, auroient fort souhaité que Sa Majesté rentrât dans la Religion de ses pères; mais qu'il ne croyoit pas que l'état de ses affaires permit qu'il le fit alors, ni même qu'il fut à propos qu'il témoignât en avoir le dessein; que ne pouvant pas l'assister ouvertement, ils l'assisteroient en secret de quelques secours d'argent, qu'ils l'exhortoient néanmoins d'exécuter, le plutôt qu'il pourroit, ce qu'il paroissoit résolu de faire, lors qu'il trouveroit des conditions sûres & raisonnables. 1589.

Le Roi, qui l'écoutoit attentivement, lui répondit: « que contre son attente & toute » apparence, la Providence divine l'avoit » élevé à ce haut dégré de grandeur où les » autres se hâtent de monter par le désordre » & par le renversement des Loix: qu'il » avoit vû devant lui quatre Princes dans

1589. » la famille royale, dont trois avoient régné
» ſans laiſſer de poſtérité : que Dieu avoit
» fait la grace au quatrième de le mettre
» dans une ſituation égale à celle des Rois ;
» mais que ce Prince n'ayant pas reconnu ce
» que méritoient de ſi grands bienfaits, au
» contraire en ayant abuſé, étoit mort avant
» de parvenir à la Couronne : que c'étoit à lui
» de prendre bien garde de tomber dans le
» même crime d'ingratitude, de peur d'éprou-
» ver le même châtiment, & d'être privé
» d'enfans ; ce qui lui ſeroit auſſi ſenſible que
» préjudiciable à la France.

» Que l'affaire de la Religion lui faiſoit
» d'autant plus de peine, qu'on y agiſſoit
» avec plus d'aigreur que de charité : que ce
» n'étoit ni entêtement ni obſtination, qui
» le faiſoit perſévérer dans une croyance où
» il avoit été nourri, & qu'il croyoit juſqu'à
» préſent la plus ſaine ; mais qu'il ne refuſoit
» pas d'en embraſſer une meilleure, lorſ-
» qu'on la lui feroit connoître : que ce n'étoit
» ni par contrainte ni par violence, qu'il
» vouloit qu'on l'y amenât ; mais de ſon bon
» gré & comme par la main ; ainſi que la
» Providence l'avoit conduit ſur le Trône :
» qu'il ſouhaitoit que ſa converſion ne lui
» fut pas particulière, mais qu'à ſon exem-

» ple pluſieurs autres, s'il ſe pouvoit, ſe 1589.
» fiſſent inſtruire tant dedans que dehors le
» Royaume.

» Que ſuivant la coutume reçue dans
» l'Egliſe cela ſe pourroit faire par l'aſſemblée
» d'un Concile, ou ſi le tems ne permettoit
» pas d'en tenir un général, par un National,
» ou du moins par une Conférence : qu'il
» étoit prêt de ſacrifier ſa vie pour faire ceſſer
» une guerre, qui faiſoit répandre tant de
» ſang innocent : qu'on devoit avoir aſſez
» d'égards pour un Prince comme lui, ſorti
» de tant de Rois, depuis un ſi grand nombre
» de ſiècles, & dont la cauſe étoit commune
» avec de puiſſantes Nations, pour faire en
» ſa faveur ce qu'on ſavoit : ce que l'Egliſe
» avoit accordé ſi ſouvent avec tant de fruit.
» Son ſalut étoit-il ſi peu conſidérable, &
» celui de tant d'ames répandues dans toute
» l'Europe, au rapport de ceux qui en jugent
» ſainement, pour préférer pour les réunir,
» une voie incertaine & ruineuſe, à une
» douce & raiſonnable? En voyant les périls
» dont Dieu me garantit tous les jours, qui
» ſçait, *diſoit-il*, s'il ne m'a point fait naître
» pour procurer la réunion de l'Egliſe? J'en
» ſuis perſuadé & je le ſouhaite; mais quoi-
» qu'il en puiſſe arriver; je me ſuis engagé

1589. » par ſerment de ne faire violence à perſonne » comme je ne veux pas qu'on m'en faſſe. » J'ai juré de bonne foi en montant ſur le » Trône, de défendre la Religion Catholi- » que, Apoſtolique & Romaine ; je le ferai » exactement. J'en prendrai les Evêques & » les principaux auprès de moi ; je mettrai » les autres ſous ma protection ; & puiſqu'il » eſt de mon devoir & de l'intérêt de l'Etat » que je veille également à la conſervation » de tous mes Sujets, je veux qu'on ſache » & qu'on ſoit perſuadé, que l'ambition ne » me met point les armes à la main, mais » la juſtice des droits d'une légitime ſuc- » ceſſion. Il eſt de mon devoir d'aſſurer le » repos & la tranquillité des peuples, qui » ne pouvant ſouffrir une domination étran- » gère, m'ont appellé à leur défenſe. Si je » ne la prenois pas, j'aurois à eſſuyer de » juſtes reproches, & la honte, dans le tems » à venir, d'avoir laiſſé périr, par ma lâche- » té, ceux qui attendoient leur ſalut de ma » vertu ».

Il tint encore ſur le même ſujet pluſieurs autres diſcours avec cette éloquence vive & inſinuante, qui lui étoit naturelle. Il ne pût même s'empêcher de laiſſer échaper quelques larmes, marques certaines que ſes paroles

étoient conformes à ſes intentions, & qu'il 1589.
ne diſoit rien qui ne partit du cœur.

Cependant l'armée s'aprocha de Vendôme ; le Gouverneur (a) qui y avoit été mis auparavant par Sa Majeſté, avoit trahi le feu Roi, & avoit manqué de parole au Comte de Soiſſons, qui en avoit répondu. Il avoit arrêté le Grand Conſeil dans le tems qu'il y tenoit ſa Juriſdiction durant les Etats ; mais alors n'ayant ni le courage de ſe défendre, ni l'adreſſe de faire ſa compoſition, lorſqu'on le ſomma, il fut pris avec la ville, & eut ſur le champ la tête tranchée. On pendit auſſi le P. Robert Cheſſé. De Thou qui avoit obligation à ce Cordelier, fit tout ce qu'il pût pour le ſauver ; mais comme le Roi étoit hors la ville, & que c'étoit Biron qui y commandoit abſolument en ſon abſence, on eut peu d'égards dans la chaleur de l'action aux ſollicitations qu'on faiſoit pour un homme de peu, dans le tems qu'on menoit au ſupplice le Gouver-

(a) Jacques de Maille-Benchart, homme de naiſſance, mais ſans probité (dit M. de Thou, Liv. XCV de ſon Hiſtoire.) On peut lire dans ſon Ouvrage le eſpe r fidi es de cet Officier, qui en recueillit le uſte ſalaire.

1589. neur de la ville, qui étoit d'une maiſon illuſtre ; d'autant plus que ceux qui intercédoient pour ce Gentilhomme, rejettoient la faute de ſa deſertion ſur le Cordelier.

Après la priſe de Vendôme le Roi ſe rendit Tours, où il fut reçu aux acclamations de toute la ville. Il y fit eſpérer de remettre dans la première dignité de la Robe, Achilles de Harlai premier Préſident, qui s'étant peu de tems auparavant ſauvé de la Baſtille, étoit arrivé à Tours. Delà, il alla rejoindre ſon armée, qui étoit deſcendue dans le Maine, après avoir paſſé par l'Anjou & par le château du Loir. Elle avoit aſſiégé le Mans, Capitale de la province, qui ſe rendit à la honte des aſſiégés, après que ſes faubourgs eurent été brûlés ; ce qui donna beaucoup de chagrin à Sa Majeſté.

Ce Prince s'entretint avec de Thou ſur le même ſujet, dont on a parlé ci-deſſus, & de Thou prit cette occaſion pour lui parler des conférences qu'il avoit eûes avec Vincent Duc de Mantouë, qui recommandoit inſtamment à Sa Majeſté les intérêts du Duc de Nevers ſon oncle. Là-deſſus le Roi écrivit au Duc de Nevers, & lui dépêcha de Thou, qui fit ſur le chemin de grandes réflexions ſur les

converſations qu'il avoit eu l'honneur d'avoir avec Sa Majeſté, & ſur les heureux ſuccès de ſon nouveau règne. 1589.

Fin du quatrième Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE PREMIER LIVRE
DES MÉMOIRES
DE JACQUES-AUGUSTE
DE THOU.

(1) CUJAS (a), né à Toulouſe, étoit fils d'un Foulon. Guidé par ſon ſeul génie, il devint un des plus ſavans hommes de ſon tems. Il prouva la vérité de cet adage populaire, *que nul n'eſt Prophète dans ſon pays.* Ses Concitoyens lui refusèrent une chaire de Juriſprudence. Cujas alla à Bourges, où ſon mérite fut mieux apprécié. Bientôt il acquit une grande réputation. On courroit en foule l'entendre par-tout où il profeſſoit. Les Toulouſains le preſſèrent alors de revenir dans ſa patrie. Sa réponſe, digne d'un homme de Lettres, qu'on avoit injuſtement repouſſé eſt remarquable par ſa préciſion vraiment

(a) Eloges des hommes ſavans, tirés de l'Hiſtoire, de M. de Thou, avec des additions, par Antoine Teiſſier, tome IV, p. 71.

Lacédemonienne. *En vain* (répliqua-t-il) *vous regretés abſent celui que préſent vous avés négligé*... Cujas vivoit dans un ſiècle, où le fanatiſme étoit l'opinion dominante. Il eût le courage de s'élever au-deſſus de l'opinion. Interrogé ſur ſa manière de penſer par rapport aux progrès du Calviniſme, on n'en put jamais tirer d'autre réponſe que ces mots : *cela n'eſt point du reſſort du Prêteur*... Il en falloit moins pour que les têtes exaltées du parti Catholique ſuſpectaſſent ſa croyance. On l'accuſa d'être un fauteur ſécret du Proteſtantiſme. Quoiqu'il ſe conformât extérieurement aux rites de la communion Romaine, on douta de ſa foi dès qu'on le vit embraſſer le parti de Henri IV. Effrayé par les menaces des Ligueurs, & craignant à chaque inſtant d'être aſſaſſiné, le chagrin abrégea le fil de ſes jours. Ses dernières diſpoſitions achevèrent de le faire regarder comme un Hérétique. Il ordonna qu'on l'enterrât ſans pompe & ſans fête. Il nomma ſa femme & ſon beau-père ſes exécuteurs teſtamentaires ; & il s'exprimoit ainſi en leur recommandant l'accompliſſement de ſes volontés. « Paſſez » votre vie (leur diſoit-il) en paix : louez » & craignez Dieu ſans ceſſe. Faites du bien » à tout le monde, ſans acception des per-

» ſonnes : fuyez l'Antechriſt, & ſes ſuppôts ; » qui ſous le nom d'Egliſe, gourmandent, » pillent, corrompent, & perſécutent la véri- » table Egliſe, dont J. C. ſeul notre Sauveur » & Seigneur Dieu, eſt la pierre fonda- » mentale : ſuivez ſa ſainte parole de point » en point, ſans y rien ajouter, ni diminuer ». Tel fut ce Jacques Cujas, dont les écrits ont été ridiculiſés par quelques uns de nos poëtes, incapables de les lire, & encore moins de les entendre. Il laiſſa une fille indigne de lui, par les écarts auxquels elle s'abandonna. L'Hiſtorien de Thou, pour prévenir ſes déſordres, la maria dès-l'âge de quinze ans. Il n'étoit plus tems : ſon cœur étoit déjà gâté. Les écoliers de Cujas faiſoient alluſion à ſa lubricité, lorſqu'en ſe rendant chez elle, ils diſoient : *allons commenter les œuvres du Maître.*

(1) Louis Chaſteignier, Seigneur d'Abain, de la Rochepoſay, de Touſſon, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes &c. &c., étoit frère de ce Roch de la Rochepoſay (a), dont on a parlé dans les volumes précédents. Pour recom-

(a) Liſez les Obſervations ſur les Mémoires de la Chaſtre, tome XL de la Collection, p. 360 & ſuiv.

penſe de ſes ſervices militaires, Charles IX, en 1573, le nomma Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre. La Rochepoſay, après avoir ſuivi Henri III en Pologne, l'accompagna à ſon retour en France. Le Monarque lui confia l'Ambaſſade de Rome ſous le Pontificat de Grégoire XIII : pendant cinq ans, la Rochepoſay s'acquita de ſa miſſion avec nobleſſe & fermeté. L'Ambaſſadeur *d'Etienne Bathori*, élu Roi de Pologne depuis l'évaſion de Henri III, demandoit une audience ſolemnelle ! La Rochepoſay, au nom de ſon Souverain, qu'il prétendoit être le ſeul & vrai Roi de Pologne, s'y oppoſoit vigoureuſement. Il déclara (a) que, *ſi le Délégué d'Etienne Bathori paroiſſoit devant lui en quelque céremonie ou action publique que ce put être, il lui paſſeroit ſon épée au travers du corps, même aux yeux & en préſence de Sa Sainteté.* Henri III, inſtruit de ſa conduite, lui enjoignit de ſe borner à un ſimple acte de proteſtation. La Rochepoſay, en le faiſant, y mit tout l'apparat, & toute la fierté poſſible ; trois cent Gentilhommes l'environnoient ; en 1581 la Rochepoſay revint en France, il combattit contre la Ligue. A l'avénement de Henri IV ceſſa

(a) Bibliothèque Hiſtorique & critique du Poitou, tome II, p. 282.

au trône, il prit hautement le parti de ce Prince. La mort enleva la Rochepoſay au moment où l'on le déſignoit pour préſider à l'éducation du jeune Prince de Condé (a). Ses vertus & ſes connoiſſances littéraires, lui méritèrent les regrets de tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué en France. Joſeph Scaliger avoit été ſon Maître ; & il fut ſon ami tant qu'il vécût. Enfin on peut dire de la Rochepoſay que c'étoit un de ces hommes rares qui allient à une extraction illuſtre les qualités du cœur & de l'eſprit.

(3) Le Duc Côme, en ſe déchargeant ſur ſon fils aîné du fardeau de la Souveraineté, éprouva bientôt un vuide, auquel il n'étoit pas habitué. Son cœur, naturellement porté à la tendreſſe, lui fit déſirer un attachement qui occupât ſes loiſirs. Eléonore des Albizzi, Florentine, jeune & aimable, lui parut être l'objet qu'il cherchoit. Le grand Duc oublia la diſproportion d'âge, qui devoit les éloigner l'un de l'autre. Cette intrigue galante jetta dans ſa Maiſon une pomme de diſcorde. Côme, pour y ramener la paix, ſacrifia ſa Maîtreſſe, dont il avoit eu un fils, il la maria, &

(a) Hiſtoire de la Maiſon de Chaſteigner, Liv. III, p. 305 & ſuiv.

de s'en occuper. Le beſoin d'aimer ne tarda pas à le tourmenter de nouveau. Côme vit Camille Martelli : il la trouva belle, & il le lui dit. On eſpéra d'abord que ce commerce ſe termineroit comme le premier, & que de la jouiſſance réſulteroit la ſatiété. Le Pape Pie V, en ſe mêlant de cette affaire, la fit tourner autrement. Les repréſentations amicales du Pontife allarmèrent la conſcience de Côme. Le 29 Mars 1570 il épouſa Camille, & il reconnut pour ſa fille Virginia, fruit de leurs amours ; cet hymen conclu fort bruſquement, lui attira des déſagrémens. L'Empereur, irrité, s'exprima à cet égard en termes peu meſurés ; il ne pouvoit digérer que la fille d'un ſimple Gentilhomme devint l'égale de ſa ſœur, mariée à l'héritier préſomptif de Toſcane. Côme, dans cette occaſion, ſe conduiſit avec beaucoup de ſageſſe & de dignité. Il ſe déclara le défenſeur & le ſoutien de Camille Martelli ſon épouſe ; mais il ne voulut pas qu'on lui rendit aucun des honneurs de la ſouveraineté, puiſque lui-même l'avoit abdiquée. Camille, d'ailleurs fut la conſolatrice de ſes vieux jours. Elle expia cruellement le malheur d'avoir déplu à la Maiſon d'Autriche. Le ſucceſſeur de Côme l'enferma dans un Cloître après la mort de ſon père. Quant

tion ; il allégue pour preuves les lettres de Côme à ſon fils aîné François, réſidant à la Cour d'Eſpagne en 1562, lorſque les événemens dont il s'agit ſe paſsèrent. L'Hiſtorien Florentin obſerve encore que Côme, accoûtumé à ouvrir ſon cœur à Philippe II, lui auroit dévoilé le myſtère de ces ſcènes ſanglantes, ſi elles avoient été véritables. A l'entendre, il n'eſt point ſurprenant que les deux fils de Côme ayent été emportés par une fièvre contagieuſe, puiſque le Duc de Ferrare faillit en être la victime, & que le Comte Frédéric Borromée, neveu de Pie IV, n'y put réſiſter. Riguccio Galluzzi convient qu'en Italie on crut généralement à ces actes de férocité entaſſés les uns ſur les autres, & qu'on accrédita des bruits auſſi odieux en enfermant dans une bierre le corps du Cardinal Jean, au lieu de l'expoſer aux regards du public, comme c'étoit l'uſage du pays.

Fin des Obſervations ſur le premier Livre.

OBSERVATIONS,

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE SECOND LIVRE
DES MÉMOIRES
DE JACQUES-AUGUSTE
DE THOU.

C'EST ce même Louis de Foix, qui fut appelé par Philippe II, pour bâtir le monastère & le palais de l'Escurial. Ses talens le firent connoître de ce Don Carlos, qu'on a plaint en raison de la haine dont son père étoit justement l'objet, & qui peut-être auroit grossi lui-même la liste des monstres couronnés s'il eut vécu. Ses emportemens, son caractère violent & sauvage permettent au moins ces conjectures. Quoiqu'il en soit, l'habileté de Louis de Foix n'échappa pas au fils de Philippe II. M. de Thou, dans son Histoire (a), déclare tenir de cet Artiste qu'il construisit pour Don Carlos deux machines propres à le défendre contre les attentats qu'il redoutoit. La premiere étoit un Livre assez pesant pour

(a) Liv. CII.

tuer un homme d'un ſeul coup, & fabriqué de maniere à pouvoir être lancé facilement. La ſeconde indiquoit les terreurs & les angoiſſes qui déchiroient l'ame du Prince Eſpagnol. C'étoit une machine avec laquelle, à l'aide de quelques pouliès, Don Carlos étant couché dans ſon lit, reſtoit le maître d'ouvrir, ou de fermer ſa porte. Louis de Foix, en exécutant ces belles inventions, crut devoir avertir Philippe II. Il réſulta de cette confidence que l'Artiſte eut ordre d'arrêter ſecrettement le jeu des poulies dont de[illegible]oit l'accès dans l'appartement de Don Carlos. On eut ainſi la faculté d'entrer chez lui, & de s'aſſurer de ſa perſonne. On retrouvera dans les Mémoires de Brantôme le dénouement de cette horrible tragédie, que la plume de l'Abbé de Saint-Réal a ornée d'acceſſoires romaneſques.

(2) Colas devint par la ſuite un des hommes de confiance du Duc de Mayenne ; ce qui ne fait pas honneur au diſcernement du Prince Lorrain, c'eſt qu'il le nomma Lieutenant de ſes gardes. Le premier exploit connu de Colas (a) fut l'aſſaſſinat, qu'il commit de ſang froid dans la perſonne de Florimond de

(a) De Thou, Liv. CII.

Hallwin de Pienne, Marquis de Megnelay. Ce Seigneur s'étant déclaré pour la Ligue, Mayenne lui conféra le Gouvernement important de *la Fere*. Sur la délation de Colas, celui-ci crut que Megnelay traitoit ſecrettement avec Henri IV : Colas eut ordre d'aller traverſer cette négociation. Le ſcélerat court à *la Fere*, & y poignarde Megnelay comme il ſortoit de l'Egliſe. Le Duc de Mayenne (il eſt vrai) déſavoua cette exécution atroce. Mais auſſitôt il nomma l'aſſaſſin pour remplacer le mort en qualité de gouverneur. Le Prince Lorrain fit plus : lorſqu'il négocia ſon accommodement en 1596, il obtint qu'on y inſéreroit un article portant abolition du crime de ſon protégé. Cependant il avoit appris à le connoître, puiſque plus d'une fois ſes intentions lui furent ſuſpectes. Colas étoit de ces hommes qui n'ont ni amis, ni patrie. Il ne tint pas à lui que *la Fere* ne paſſât ſous la domination Eſpagnole. Le titre de Gouverneur de cette ville lui tourna la tête au point, qu'il ſe qualifia (a) *Comte de la Fere*; on pardonneroit au Vice-Sénéchal de Montelimart ces actes d'une vanité extravagante, ſi une juſte punition lui eut fait expier ſes crimes. Mal-

(a) De Thou, Liv. CXVI. Davila, Hiſtoire des Guerres civiles, tome III, Liv. XV, p. 74.

heureuſement on ne voit point dans l'hiſtoire que Colas ait recueilli le prix qu'il méritoit.

(3) Les Grands jours étoient des ſéances ſolemnelles qui ſe tenoient en certaines villes du Royaume, déſignées par le Souverain. Les Magiſtrats, commis à cet effet, y jugeoient en dernier reſſort les affaires civiles & criminelles. On peut comparer ces ſéances aux *aſſiſes* des grands Jurés d'Angleterre. Par un Edit de 1579, *les grands jours* devoient être tenus tous les ans dans les provinces les plus éloignées des Parlemens. En 1302 Philippe-le-Bel avoit ordonné que les *grands jours* pour la Province de Champagne auroient lieu deux fois par an. En conſéquence on y envoyoit des Commiſſaires Eccléſiaſtiques, & Gentilshommes. Pluſieurs de ces Aſſemblées ont rendu des Arrêts notables, & qu'on invoque encore de nos jours. Tels ſont ceux de Montferrand, de Riom, de Clermont, & de Moulins.

Fin des Obſervations ſur le ſecond Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE TROISIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DE JACQUES-AUGUSTE
DE THOU.

(1) HENRI-ETIENNE, voyant que de Thou travailloit à ſon ouvrage ſur Job, le preſſa de mettre au net ce qu'il avoit déjà fait. Lorſque cet Imprimeur fut obligé de quitter Paris après la publication de l'Edit d'*Union*, il emporta avec lui ce Manuſcrit, & le communiqua à Théodore de Beze. Cela donna l'idée à celui-ci de compoſer une paraphraſe ſur ce Livre de l'Ecriture Sainte. Beze publia trop tard ſon Ouvrage, pour que de Thou, qui avoit livré le ſien à l'impreſſion, pût en profiter. Tandis que Henri-Etienne étoit encore à Paris, il montra à Pierre Pithou le canevas de pluſieurs Editions nouvelles d'Auteurs Latins. Comme il le preſſoit de lui dire ce qu'il penſoit de ſon travail, Pithou pour toute réponſe, l'exhorta à continuer

ſes Editions Grecques : c'étoit lui inſinuer clairement qu'autant il eſtimoit les dernières, autant il dédaignoit les autres. (Extrait des MSS. de la Bibliothèque du Roi, & de M. M. de Ste. Marthe).

(2) Philippe Deſportes, ne à Chartres, & non pas à Angers (comme on le lit dans les Notes de la dernière Edition du Journal de Henri IV par l'Etoile, Tome II, page 36) ſe diſtingua par l'harmonie douce & ſimple de ſa verſification : il apprit à nos Poëtes à tirer un parti avantageux de la Proſodie Françoiſe. En rejettant l'érudition & le fatras ſcientifique de Ronſard & de ſes autres Contemporains, il préſerva ſes écrits de l'enflure, & du pathos qu'on reproche à ceux-cy. Il y a eu peu de Poëtes dont les vers ayent été ſi bien payés. On prétend que l'Amiral de Joyeuſe le pourvut d'une Abbaye de dix mille écus de rente pour un ſonnet. Auſſi Balſac a-t-il remarqué ingénieuſement *que le loiſir de dix mille écus que Deſportes s'eſt fait par ſes vers, eſt un écueil contre lequel les eſpérances de dix mille Poëtes ſe ſont briſées.* Les talens & l'amabilité de Deſportes lui valurent à la Cour de puiſſans protecteurs ; & on peut dire qu'il

n'y perdit pas ſon tems. Outre un Canonicat de la Sainte Chapelle de Paris, on accumula ſur ſa tête les Abbayes de *Tiron*, de *Bonport*, de *Joſaphat*, & d'*Aurillac* : il paroît que la pluralité des Bénéfices n'allarmoient pas ſa conſcience. Au ſurplus l'opulence, dont il jouiſſoit, étoit le patrimoine de ſes amis. Ils diſpoſoient à leur gré de ſa bourſe, de ſa table & de ſa Bibliothèque. Un de nos anciens Lexicographes (la Croix du Maine) aſſure que *Deſportes, pour faire un bon uſage des biens Eccléſiaſtiques, qu'il poſſédoit, étudia la langue Grecque, la Philoſophie & la Théologie...* Nous obſerverons qu'il n'avoit pas beſoin de réunir tant de connoiſſances, pour appliquer le produit de ces biens à leur véritable deſtination. Il n'avoit qu'à lire les decrets des Conciles, il y auroit vu que, ſa ſubſiſtance défalquée, l'excédent de ces revenus appartenoit de droit aux pauvres. Malheureuſement ces préceptes, quoique de rigueur, ſont tombés depuis long-temps en déſuétude. Peut-être à l'époque où vivoit Deſportes ne les croyoit-on plus obligatoires. Si c'étoit-là ſon excuſe, nous répondrons que cette licence poétique en valoit bien un autre. Au lieu de l'attaquer ſur cet abus qu'il ſe permit, les devots de

ſon tems prétendirent qu'il ne croyoit pas au purgatoire, parce qu'il avoit ordonné de chanter au moment où il mourroit les deux pſeaumes... *O quam dilecta tabernacula tua*, & *Lætatus ſum in his quæ dicta ſunt mihi*... Un Moderne (a) a pris le ſoin de juſtifier la croyance de Deſportes ſur cet article. Nous ajouterons que ce Poëte, après avoir été un zélé Ligueur, ſe déclara pour Henri IV. Il facilita à ce Monarque la réduction d'une partie de la Normandie, comme on le verra dans les Mémoires (b) de l'Etoile. Deſportes mourut à *Bonport* en 1606, âgé de 61 ans, & regretté de tous ceux qui le connoiſſoient. La molleſſe de ſes poéſies galantes l'a fait ſurnommer le Tibulle François. Dans un âge plus mûr il renonça au genre érotique ; & on lit encore avec plaiſir quelques-unes de ſes prières, & ſa traduction des Pſeaumes.

(3) Barnabé Briſſon, fils de François Briſſon, Lieutenant particulier de *Fontenai-le-Comte*, & de Marie Foucher, nâquit en cette ville. Son érudition prodigieuſe lui fit

(a) Récréations hiſtoriques, &c. par Dreux du Radier, tome I, p. 83.

(b) Liſez auſſi la Chronologie novennaire de Cayet.

une grande réputation dans le Parlement de Paris, où il embraſſa la profeſſion d'Avocat. Henri III, qui l'eſtimoit, le gratifia en 1575 d'un office d'Avocat-Général, que le Duc de Nevers dans ſes Mémoires évalue vingt-cinq mille écus d'or, monnoye de ce tems-là. Si le fait eſt vrai, il dément le témoignage de ceux qui ont écrit que Briſſon acheta l'office en queſtion de Guy du Faur de Pibrac, ſon prédéceſſeur. Briſſon, en qualité d'Avocat-Général, accompagna Achilles de Harlay, nommé en 1579 pour préſider aux *Grands Jours* de Poitiers.. Ils avoient étudié enſemble la Juriſprudence dans cette ville. Cette circonſtance ne fut pas omiſe par les Muſes Poitevines, & particulièrement par Sainte-Marthe. *Tout retentit* (diſoit-il aux deux Magiſtrats) *des cris de joie que cauſe votre arrivée; les roches de Paſſe-lourdin, les rives du Clain, & le Vallon des Croutelles*... Heureuſement Sainte-Marthe écrivoit en Latin : car ces noms propres en François n'auroient pas prêté à l'harmonie. En 1580 Briſſon devint Préſident à Mortier par la réſignation que lui fit Pomponne de Bellièvre. On a prétendu que Briſſon paya cette réſignation vingt mille écus, & qu'il fut le prémier qui vendit ſa charge d'Avocat-Gé-

néral à d'Espeisses son successeur. Henri III continuant à l'honorer de sa confiance, le chargea d'une négociation importante en Angleterre. A son retour Brisson composa ce qu'on nomme le Code de Henri III. On assure que ce travail ne lui coûta que trois mois. Il étoit Président de la commission établie sous la dénomination de *Chambre Royale*, pour poursuivre les financiers dont les concussions avoient ruiné l'Etat, lorsqu'en 1589 la faction des Guises porta les Parisiens à se soulever contre leur Souverain. Les membres du Parlement, fidèles à leur devoir, se hâtèrent de sortir d'une ville où l'autorité Royale n'étoit plus respectée. Brisson y resta, & accepta la place de premier Président, vacante par la captivité d'Achilles de Harlay. En vain Brisson protesta-t-il contre son acceptation. C'est une tache qui flétrit sa mémoire. La postérité ne lui pardonnera jamais d'avoir prostitué son ministère en recevant le serment, que le Duc de Mayenne fit entre ses mains *comme Lieutenant-Général de l'Etat & Couronne de France*. Brisson consacroit par un acte semblable la dégradation de Henri III son Roi & son bienfaiteur. Les Poëtes, qui ont semé des fleurs sur le tombeau de Brisson, n'avoient pas rapproché

ces diverſes particularités. Ils n'ont vu en lui qu'une victime immolée à la rage des *Seize*.

Pluſieurs Ecrivains du tems, même en déteſtant la cruauté de ſes bourreaux, ne l'ont point menagé. Il n'y a qu'à lire Paſquier, Loyſel, & Mornac pour s'en convaincre : auſſi Mézeray, en parlant de ſa mort, remarque-t-il que *cette cataſtrophe étoit indigne d'un homme ſi docte & ſi excellent, mais qu'elle eſt ordinaire à ceux qui penſent nager entre deux eaux.* Il nous ſemble que cet Hiſtorien a enviſagé la choſe ſous ſon vrai point de vue. Sans adopter les imputations odieuſes dont Briſſon a été chargé par les Auteurs de la Satyre Menippée, & par *le grain* dans ſa *Décade* de Henri IV. On ne peut ſe diſſimuler qu'une ambition criminelle égara Briſſon. Il ſacrifia tout au deſir d'occuper la place de premier Préſident. C'étoit d'après ces conſidérations qu'Achilles de Harlay ſubſtituoit à ſon nom de *Barnabas* celui de *Barrabas*. Au ſurplus Briſſon fut bien puni de ſa vanité. Arrêté par les factieux le 15 Novembre 1591, à neuf heures du matin, on le confeſſa à dix ; & à onze il étoit étranglé. Ses efforts pour obtenir un délai furent inutiles. La précipitation de ſes aſſaſſins produiſit ſur lui un

tel effet, qu'on vit ſa chemiſe dégoûtante de ſueur entre les mains du bourreau. L'Hiſtorien de Thou obſerve que pluſieurs plaignirent davantage la perte que faiſoit la république des Lettres, que celle de l'Etat. Par rapport à l'érudition, on ne peut conteſter à Briſſon ſon mérite littéraire. A l'époque, où régnoient les *Valois*, la connoiſſance des langues, une lecture vaſte & ſouvent mal digerée conduiſoient à la célébrité. On a comparé les productions de Briſſon à ces gardes meubles, où l'on trouve tout ce qu'il faut pour orner des palais, & pas un ſeul endroit où l'on puiſſe couler quelques moments agréables. Ce Magiſtrat avoit étudié la Théologie, la Juriſprudence, les belles Lettres, les Langues ſavantes, & l'Hiſtoire. Son ſeul Ouvrage, qui a pour titre... *De Regio Perſarum Principatu*..., offre un ſavoir ſi immenſe, que de nos jours il y a peu d'hommes en France capables de le lire en entier & avec fruit.

(4) Nous croyons devoir joindre au récit de M. de Thou quelques particularités tirées d'un manuſcrit, qui nous a été communiqué. Nos Hiſtoriens n'en ont point fait uſage, parce qu'ils les ignoroient. Le Lecteur y remar-

quera l'attachement puéril de Henri III, pour ce qu'on appelloit l'étiquette ; & il y apprendra à ſonder l'ame du Monarque, en conſidérant les préludes horribles de la vengeance qu'il méditoit contre le Duc de Guiſe. Mais laiſſons parler l'Auteur lui-même.

» Le Roi revint à Chartres le 26 Juillet » 1588 : comme il arrivoit ſur les cinq heures » du ſoir, Me *Jean de Gauville*, Lieutenant » particulier au Bailliage, conduiſant le corps » de Ville, le fut recevoir à la porte *des* » *Epars*. Le cocher ayant arrêté le carroſſe » du Roi, en un endroit où il y avoit de » l'eau & de la boue, ledit S. de *Gauville* » voulut commencer ſa harangue au nom » de la Ville, étant debout : mais le Roy lui » ayant dit... *à genoux, à genoux*, il fut » obligé de s'agenouiller dans ce *Margouillis* » avec tous ſes beaux habits. Sa Majeſté en- » trant dans la Ville, comme on eut tiré les » canons & l'artillerie, *voilà qui eſt bon* (dit » le Roy) *je veux qu'on en faſſe autant à mon* » *couſin de Guiſe, à ſon arrivée*.... Voulant » par ces paroles taxer ceux de Chartres d'être » trop affectionnés audit Seigneur. Il deſcen- » dit à l'Egliſe où il fut reçu par M. *Dauber-* » *mont*, Doyen, qui lui préſenta l'eau bénite » & le harangua....

» Le premier jour d'Aouſt, la Reine mère » amena avec elle à Chartres, ſur les quatre » heures après midy, Meſſieurs les Cardinaux » de Bourbon, & de Guiſe, avec » le Duc de Guiſe. Madame de Guiſe leur » mère en étoit auſſi, & M. de Nemours » leur frère de mère, & le prince de Joinville » fils aîné du Duc de Guiſe. Ils furent trouver » le Roi à l'Evêché, qui les reçut *avec fort* » *bon viſage*. Pour le Duc de Guiſe, il fut » reçut avec tel applaudiſſement du peuple, » que le Roi s'en offenſa, entendant que » les *Communes* de trois à quatre lieues » étoient accourrues pour le voir, & de ce » que l'on crioit, l'orſqu'il ſortoit en public, » *vive Guiſe*, comme à celui qui les avoit » délivrés de l'inhumanité des *Reitres*. Son » logis fut marqué près le cloître St-Martin, » chez la veuve *Olive*, où le Roy deffendit à » ceux de ſa maiſon de lui rendre viſite, » ni civilités aux autres Princes qui étoient » venus à ſon mandement. Pluſieurs, n'ayant » oſé y aller de jour, y furent de nuit; & » particulierement les Capitaines de quartier, qui lui offrirent gardes & ſecours » au cas qu'on eut voulu faire quelque » entrepriſe ſur lui. Le Duc les remercia » ſur la croyance qu'il avoit que Sa Ma-

» jeſte n'avoit point de mauvaiſe volonté » contre lui, *he luy en ayant jamais donné* » *aucun ſujet.*

» Le Roi néanmoins ne laiſſa de tâcher de » vouloir l'attraper dès le lendemain 2 d'Août, » ayant fait mettre le feu dans une maiſon » joignant le ſecond *porche du marché aux* » *Chevaux*, en laquelle étoit logé M. d'O, » l'un des favoris du Roi : le Guet du *clocher* » *neuf* ſonna, ayant découvert la flamme, » & cria *que c'étoit au logis du Roi.* Les » habitans ſe doutant que cet incendie étoit » à deſſein pour tuer ledit ſieur de Guiſe, » dans la confuſion de ceux qui accour- » roient pour l'éteindre, & le faire maſſa- » crer par les gardes qui avoient été poſtés » autour de la maiſon Epiſcopale, au lieu » de courir au feu, prirent les armes, & » paſſerent toute la nuit à aſſeoir des corps » de garde par les carrefours & quartiers, » ayant par ce moyen retenu pluſieurs Sei- » gneurs de paſſer pour trouver le Roy, qui » le leur ſut bien reprocher le lendemain: » mais ayant ſû qu'ils en avoient été empê- » chés, il reconnut *qu'il n'étoit le plus fort*, & » que, cette occaſion lui ayant manqué, il » en falloit attendre une plus commode. » Cependant le logis, où avoit été mis le

» feu, n'ayant été ſecouru, il fut brûlé avec » une fille de dix ſept ans, laquelle n'eut » aſſés de courage pour ſe jetter par les » fenêtres, comme avoient fait ſes frères.

(Extrait de l'hiſtoire manuſcrite de la Ville de Chartres, faite par Souchet, Chanoine de cette Ville, & dépoſée à la Bibliothéque du Chapitre dudit Chartres.)

Fin des Observations ſur le troiſième Livre.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE QUATRIÈME LIVRE
DES MEMOIRES
DE JACQUES-AUGUSTE
DE THOU.

(1) HENRI I (a), Prince de Condé, étoit mort à St-Jean d'Angely le 5 Mars 1588. La

(a) Ce Prince fut fort regretté par Henri IV, & il méritoit de l'être par ses qualités personnelles. L'Auteur de l'Histoire du Maréchal de Matignon nous a transmis une anecdote de la vie de ce Prince, qu'on ne doit pas omettre. « Il attaqua (raconte-t-il) » le » Duc de Mercœur dans son quartier *des Loges* en 1585, » d'où l'ayant chassé, il y trouva un Gentilhomme de » ses domestiques, si travaillé de la fièvre, qu'il n'avoit » pu suivre son maître. Le Prince, après lui avoir » fait quelques questions, voulant se divertir, lui dit » qu'il alloit lui pendre un billet au col, qui auroit » la vertu de le guérir, pourvû qu'il le portât neuf » jours sans l'ouvrir. Cela fait, il envoya le malade » à son maître, qui eut la curiosité d'ouvrir le billet : » il y lut ce qui suit, écrit de la main du Prince. »

Fièvre chaude, je te conjure,
Par la retraite de Mercure,

de Soiſſons s'y opposèrent vainement. L'Arrêt du Parlement fit loi.

(2) La manière, dont s'exprime de Thou, en parlant des habitans de *Cabrierès* & de *Mérindol*, doit naturellement reporter le Lecteur à l'affligeant tableau de leurs malheurs, que nous avons conſigné dans les (a) Mémoires de du Bellay. Veut-on avoir ſous les yeux un précis des cruautés exercées contre cette ſecte à différentes époques, il faut rapprocher l'obſervation, qu'on vient d'indiquer, de celle qui eſt à la ſuite des Mémoires de Caſſelnau. Ce ne fut pas là le terme de ſes infortunes. Nous verrons ces ſectaires reparoître encore dans l'Hiſtoire, comme victimes de l'intolérance, ſous le nom de *Barbets*. Ce nom leur fut donné à cauſe de leurs Miniſtres, qu'ils appelloient *Barbes* (b). Il nous ſemble que, plus cette ſecte a été perſécutée, plus il importe d'en connoître l'eſprit. Des détails ſur cet objet ſerviront d'éclairciſſement au récit de M. de

(a) Tome XXI de la Collection, p. 327 & ſuiv.

(b) Ce mot dans la langue Piémontoiſe, ſignifie oncle. On le donne par reſpect aux perſonnes, que l'âge & le mérite rendent vénérables. (Hiſtoire de Provence, par Papon, tome IV, p. 91.)

Thou. En conséquence nous croyons ne pouvoir mieux faire que de placer ici la fameuse requête présentée au Parlement d'Aix en 1541, par les habitans de *Cabrieres* & de *Mérindol*. On y trouve à la fois une exposition de leur croyance, & le résumé des moyens violents, qu'on avoit employés contre eux. L'Ecrivain (a), de qui nous empruntons ce monument, a observé que les griefs des plaignans y sont exagérés. Mais en admettant qu'ils ayent réellement grossi les torts qu'on eut à leur égard, cela n'excusera jamais la sanglante exécution qui s'en suivit. Un Arrêt rigoureux du Parlement d'Aix fut le prélude de ces horreurs. Les Mérindolois (disoit-on (b)) prirent les armes, & commirent divers excès. Est-il surprenant que des hommes dans leur désespoir repoussent la force par la force, quand on les a dévoués eux & tout ce qu'ils possèdent à la destruction? Voici leur justification : le Lecteur prononcera....

(a) Histoire de Provence, par l'Abbé Papon, T. IV, p. 106.

(b) Voyez le plaidoyer de Robert, pour le Président d'Oppede, & l'Histoire Ecclésiastique de Fleuri, Liv. 141, Chap. 61.

REQUÊTE
DES HABITANS
DE MÉRINDOL ET DE CABRIÈRE,
AU PARLEMENT D'AIX.

« SUPPLIENT humblement André Megnard » &c &c, que votre bon plaisir soit pour » l'honneur de Dieu bénignement écouter » notre humble & Chrétienne Requête.

» Premièrement pourtant que toutes les » les molestes & persécutions, qu'on a faites » à l'encontre de nous, viennent à cause de » la Religion, nous confessons devant Dieu, » & devant vous, & tous Princes Chrétiens, » en quelle foi & doctrine nous sommes & » voulons vivre; & premièrement en la » Sentence & opinion de la Religion & » Eglise Chrétienne nous nous accordons » totalement; car pour la règle seule de notre » foi nous avons le vieil & nouveau Testa- » ment, & nous accordons à la générale » confession de foi avec tous les articles con- » tenus au Symbole des Apôtres. Nous ne » sommes point enveloppés, ne voudrions » être d'aucunes erreurs ou hérésies con- » damnées par l'ancienne Eglise, & tenons

» tous les enſeignemens qui ont été ap-
» prouvés par la vraie foi.

» Nous nous réputons être corrompus &
» perdus par le péché originel, & que de
» nous-même nous ne pouvons faire aucune
» choſe que péché ; à quoi nous vous di-
» ſons & confeſſons que le premier & prin-
» cipal fondement de tout bien en l'homme
» eſt régénération d'eſprit, laquelle Dieu
» par ſa bonté & grace baille à ſes élus, &
» à cauſe que tous les hommes de leur nature
» ſont totalement pécheurs, nous les eſtimons
» être en damnation ou *ire* de Dieu, ſinon
» ceux que par ſa miſéricorde a réſervés. Or
» la manière de la délivrance eſt telle. Il faut
» recevoir J. C. en la façon qui nous eſt
» préchée en l'Evangile, c'eſt-à-dire qu'il
» eſt notre Rédempteur, juſtice ou ſanctifi-
» cation, par quoi nous croyons que par la
» ſeule foi, *ouvrande* par charité, nous
» ſommes juſtifiés, nous défians de nos pro-
» pres œuvres, nous rendans du tout à la
» juſtice de Chriſt.

» Nous tenons que l'homme dès ſa nativité
» eſt aveugle d'intelligence, dépravé en vo-
» lonté, & afin qu'il puiſſe avoir vraie &
» ſalutaire connoiſſance de Dieu & de ſon
» fils J.C., il eſt illuminé du St-Eſprit, & en

» après est sanctifié en bonnes œuvres; afin
» que lui ayant la loi de Dieu écrite dans son
» cœur, il renonce à tous désirs charnels;
» à cause de quoi rémission des péchés nous
» est toujours nécessaire, sans laquelle nul
» ne peut avoir Dieu propice.

» Au nom seul de J. C., seul médiateur,
» nous invoquons Dieu le Père, & n'usons
» d'autres Oraisons que de celles qui sont
» en écriture sainte, ou à icelles concordantes
» en Sentence. Nous ne retenons aucune
» doctrine humaine contrevenante à la parole
» de Dieu, comme satisfaction de péché par
» nos œuvres, les Constitutions commandées
» sans icelle parole de Dieu, avec une mau-
» vaise opinion d'obligation & mérite, &
» toutes coutumes superstitieuses, comme
» adorations d'images, pélerinages, & telles
» choses semblables. Nous avons les Sacre-
» mens en honneur, & croyons qu'ils sont
» témoignages & signes par lesquels la grace
» de Dieu est confirmée & assurée en nos
» consciences, à cause de quoi nous croyons
» que le Baptême est signe, par lequel la
» purgation qu'obtenons par le sang de J. C.
» est en nous corroborée de telle façon, que
» c'est le vrai lavement de régénération & de
» rénovation.

» La Sène du Seigneur Jésus est le signe
» sous lequel la vraie Communion nous est
» baillée.

» Touchant le Magistrat, comme les Prin-
» ces & Seigneurs, & tous gens de justice,
» nous les tenons ordonnés de Dieu, &
» voulons obéir à leurs loix & Constitutions
» qui concernent les biens & corps, aux-
» quels loyaument voulons payer tributs &
» impôts, dixmes, taxes & autre chose qui
» leur appartiendra, en leur portant honneur
» & obéissance en tout ce qui n'est pas contre
» Dieu.

» Très-honorés Seigneurs, nous vous
» avons touché fidèlement en somme la foi
» & doctrine, laquelle nous tenons, qui n'a
» d'autre fondement que la sainte parole de
» Dieu, qui est la seule règle de toute vraie
» conscience chrétienne, & néanmoins nous
» avons été inhumainement affligés en tous
» moyens, ce qui nous semble être bien
» âpre entre des hommes qui se nomment
» Chrétiens.

» Premièrement vous savez que Frère *Jean*
» *de Roma*, Jacobin & Inquisiteur, vint en
» Provence, lequel disant avoir autorité &
» puissance du Roi & de vous, fit tant par
» sa malice, qu'il eut gros support & aide,

» & reſſemblant à un *Capitaine*, menoit des
» garnemens portes-armes, & alloit par les
» maiſons & villages où ils rompoient coffres,
» emportoient or & argent, & toutes autres
» choſes qu'ils pouvoient ravir. Bref *de Roma*
» pilla tellement les pauvres & orphelins
» de Provence tant par amendes, condam-
» nations, compoſitions ſecrettes, tant lui
» & les ſiens, que pluſieurs encore aujour-
» d'hui ſont en grande misère & pauvreté.
» Mais Dieu, qui découvre la méchanceté
» des méchans, le fit connoître tel qu'il étoit
» devant *Vos Excellences*, par le moyen d'un
» Commiſſaire envoyé de par le Roi. Il fut
» démis de ſon office, & toutes ſes procé-
» dures annullées, & ce qui s'enſuivit, &
» mourut miſérablement en *Avignon*, deſti-
» tué de toute aide humaine par le juſte ju-
» gement de Dieu.

» A l'exemple d'icelui les Officiers & au-
» tres Inquiſiteurs, Fermiers de bénéfices,
» & autres Officiers des Evêques n'ont ceſſé
» depuis ce tems-là de nous tourmenter &
» piller ſous ombre & titre de s'enquérir de
» la foi, ce qu'ils n'ont pas fait, mais ſeule-
» ment de notre argent & de nos biens, nous
» diffamant pour colorer les grandes pille-
» ries & tortures qu'ils ont exercées ſur nous,

» nous notans d'être *Luthériens* & *Vaudois*, » ce que ne ſommes ; car nous ne ſavons » rien de *Valdo*, ni de *Luther*, ni de la » doctrine qui procède d'eux ; nous contentans de celle ſeule qui eſt de J. C. notre » Sauveur. Or Dieu a voulu que la connoiſſance & jugement de l'Inquiſition de la foi » ne ſoit plus en la puiſſance des Eccléſiaſtiques, ainſi que le Roi en a baillé lettres ; » mais que telles fuſſent miſes par devant » *vos Excellences* ; par lequel moyen nous » avons grande eſpérance que notre innocence & bon droit ſeront connus & entendus,

» Mais à ce que nous voyons, nous ne » ſavons plus à qui recourir, ſinon nous ſoumettre totalement ſous la protection & » ſauve-garde de Dieu pour qu'il prenne la » cauſe à lui, ce que nous eſpérons qu'il » fera. Nous ſommes notés d'être ſéditieux, » ce que nous ne ſommes point, & ne nous » pouvons pas aſſez émerveiller que M. le » Chancelier de France, & vous Meſſieurs, » ayez refuſé bailler Commiſſaires à nos dépens, qui vinſſent prendre information » ſur le lieu tant de notre vie & mœurs » que de notre foi à cette fin que fuſſiez » avertis & bien informés de la vérité, &

» ſoyez certains que euſſiez trouvé que nous » ſommes Chrétiens & fidèles, & qu'il n'y » a rien en ce monde que tant haïſſions que » ſédition.

» On nous accuſe auſſi que nous ſommes » déſobéiſſans à la juſtice pour autant que » ne voulons comparoître perſonnellement » quand ſommes ajournés. Certes nous vou- » drions obéir à la juſtice, quand on nous » garderoit tel droit qu'on fait aux Turcs à » Veniſe, ou aux Juifs à Avignon, ou à » brigans & larrons, auxquels eſt permis de » ſe défendre par voie de droit ; mais à nous » tout eſt fermé : perſonne n'oſe parler pour » nous, ſinon qu'il veuille être nommé *fau-* » *teur d'héréſie*. Un chacun eſt bien venu » qui parle contre nous, quelque méchant » qu'il ſoit. Aucuns d'entre nous ont com- » paru (a), leſquels ſont demeurés en pri- » ſon ; les autres ont été brûlés, les autres

(a) Selon l'Abbé Papon, ces habitans, qui comparurent, avoient été pris les armes à la main, & refuſoient d'abjurer leurs erreurs. D'ailleurs il convient que le Parlement les condamna au dernier ſupplice, enjoignit aux Seigneurs de les déſarmer, & de les chaſſer de leurs terres, ſous peine de confiſcation de leurs fiefs. (Hiſt. de Provence, tome IV, p. 91 & 92.)

» marqués au front, & brûlés d'une fleur
» de lys ardente, les autres bannis & confis-
» qués tous leurs biens, sans en vouloir dé-
» partir aux pauvres femmes & enfans une
» seule maille. Toutes ces choses considérées,
» nous avons été tellement épouvantés, que
» nous ne sommes osé comparoître devant
» vous, voyant le traitement qu'on a fait aux
» autres.

» Vous savez, très-honorés Seigneurs, que,
» quand M. le Président, & ceux qui ont
» été envoyés de votre part, sont venus en
» nos maisons & villages, n'ont eu ni rébel-
» lion, ni répugnance. Il est vrai que, voyant
» qu'on menoit des gens d'armes, un Prévôt,
» un Bourreau & des cordes, nous avons
» été effrayés, abandonnant les maisons ;
» nous retirans aux bois, cavernes & rochers
» pour sauver nos pauvres vies ; là, où nous
» avons enduré plusieurs nécessités, & nous
» semble bien étrange qu'on nous appelle
» séditieux à cette cause ; car nous voyons
» qu'il n'y a si petite bête qui ne cherche
» lieu pour se sauver de celui qui lui veut
» faire mal. Nous avons laissé prendre à
» tous ceux qui se sont dits envoyés de
» votre part, bled, vin, ménage, bétail,
» & tout ce qu'ils ont voulu sans résistance,

» tellement qu'il s'embloit que ce fût un pays
» de conquête, & baillé en proye.

» Pareillement on nous charge d'avoir
» ôté des prisonniers des Officiers de la Cour,
» ce que n'avons fait, & ce à cause qu'auprès
» de la Colle aucuns gens portant armes,
» tant à pied qu'à cheval, avoient pris des
» prisonniers par maisons & par champs ;
» entre lesquels ils emmenoient prisonnières
» deux jeunes filles, & que voyant leurs
» parents, ainsi qu'on nous a dit, craignant
» que deshonneur ne se fit à leurs filles,
» comme autrefois a été fait par telles manières
» de gens, vinrent au-devant de ceux qui
» les emmenoient, lesquels les laisserent aller
» sans coup frapper, & avant qu'ils en fussent
» requis.

» Il n'y a personne qui de notre sû & con-
» sentement ait entrepris, ne fait chose contre
» le Roi notre souverain Prince, ni contre
» ses Officiers : mais nous sommes & voulons
» être loyaux & obéissans sujets au Roi notre
» Sire, & quand Sa Majesté nous voudra
» bénignement bailler audience, il connoîtra
» que, quelques pauvres que nous soyons,
» nous sommes chrétiens & obéissans sujets
» à Sa Majesté, & espérons, que notre
» Seigneur donnera à connoître notre inno-

» cence par les grands tors qu'on nous a
» fait juſqu'à préſent.

» Touchant ce qu'on nous charge que
» nous nous ſommes retirés aux Villes &
» Châteaux, nous en prenons Dieu à témoin
» & tous ceux du Pays, qui ſavent que nous
» ne nous ſommes retirés ni en Villes, ni en
» Châteaux, mêmes n'oſions pas demeurer
» en nos maiſons ; mais comme *pauvres*
» *Oiſelets* qui fuient devant *l'Epervier*, nous
» ſommes retirés au mieux qu'avons pu aux
» bois, cavernes, & roches, pour donner
» lieu à *l'ire* des hommes, craignant la fureur
» du peuple qui étoit tellement enflammée
» contre nous qu'il ſembloit qu'ils nous
» duſſent du tout abîmer ; ce qu'ils euſſent
» fait ſans la grace de Dieu ſous la protection
» duquel nous nous étions humblement ſou-
» mis ; & par cela (honorés Seigneurs) ne
» devons être nommés ſéditieux, voyans que
» n'avons point fait autre choſe, ſinon fuir,
» & penſons qu'il n'y a Prince ni Seigneur,
» ni aucunes gens qui ſoyent de bon jugement
» qu'en ce nous puiſſions juſtement blâmer ;
» vû qu'on a fait mourir pluſieurs des notres
» tant par des priſons, que par feu, & qu'on
» en a banni pluſieurs avec confiſcation de

» tous leurs biens, & que *arrêt* (a) *a été* » *donné de nous brûler tout vifs, nos femmes* » *& enfans bannis, ſans qu'ils puiſſent em-* » *porter aucuns biens, meubles, que notre* » *village fut razé juſqu'au fonds, & que le*

(a) Cet arrêt fut rendu le 18 Novembre 1540. « Il portoit que les lieux de Mérindol & autres, qui » juſqu'alors avoient été le foyer de l'héréſie, ſeroient » démolis, les maiſons raſées juſqu'aux fondements, » que les forts, les cavernes, & autres lieux ſou- » terrains, dans leſquels les Vaudois ſe cachoient, » ſeroient détruits, & les forêts coupées, que dix- » neuf perſonnes, nommées dans l'arrêt, expireroient » dans les flammes, que les femmes, les enfans, les Do- » meſtiques mêmes de ces infortunés habitans, & leurs » biens ſeroient acquis & confiſqués au Seigneur Roi; » & que perſonne ſoit noble ou roturier, ne pourroit » leur donner aſyle ni ſecours. Il eſt étonnant (*ajoute Papon*) » que tous ces malheureux, ſans diſtinction » d'âge ni de ſexe, ayent été enveloppés dans la proſ- » cription: il y en avoit beaucoup parmi eux qui » n'avoient point été oüis en juſtice, ni convaincus » du crime d'héréſie; & quand même ce crime auroit » été auſſi réel, qu'il étoit imaginaire dans pluſieurs » perſonnes, & ſurtout dans les enfans, on ne peut » que déplorer l'aveuglement du ſiècle, qui, par un » reſte de barbarie outrageoit une religion de paix & » de charité, en la vengeant par le fer & par le feu » (Hiſtoire de Provence; tome IV; p. 93.)

» *lieu*

» *lieu fut rendu inhabitable.* Toutes leſquelles
» choſes aſſemblées nous ont tellement épou-
» vantés & effrayés, avec les ſouffrances qu'a-
» vons endurées, que c'eſt merveilles que de
» peur ne ſoyons morts : mais Dieu, *qui eſt*
» *le père des déſolés*, nous a conſolés, & nous
» ſemble par la fuite qu'avons faite, ſans porter
» dommage à aucuns, étant preſſés en la
» manière ſuſdite, que perſonne ne nous peut
» en juſte cauſe accuſer de ſédition. Quant
» à ce qu'on nous a chargés qu'il y a entre
» nous gens d'armes, *Lanſquenets* & *Piemon-*
» *tois*, ainſi qu'on nous a récité, nous ne
» ſavons ce que c'eſt ; & n'y a homme qui
» puiſſe dire en vérité qu'hommes de guerre,
» ni *Piemontois*, ni *Lanſquenets* ſoyent venus
» à nous ; mais ceux qui ont informé le Roi
» *notre Sire*, & *vos Magnificences*, de telles
» fauſſetés & menſonges, tâchent par ce moyen
» nous faire ruiner. Certes, *très-honorés*
» *Seigneurs*, on peut bien dire tout ce qu'on
» veut à l'encontre de nous ; car nous n'avons
» à ce nul moyen de nous purger devant le
» Roi, ni devant vos *Magnificences* à cauſe
» qu'il n'y a perſonne qui oſe parler pour
» nous ; *car il eſt queſtion de plaider avec nous*
» *qu'avec le couteau & le feu* ; mais nous
» avons notre totale France en notre bon

» Dieu qui voit nos afflictions & les injures
» qu'on nous fait ; qu'il nous ſuſcitera quel-
» que *bonne Reine Eſther*, laquelle déclarera
» au Roi notre innocence, & que les traîtres
» & faux témoins qui pourchaſſent notre
» ruine, tomberont en la foſſe qu'ils nous
» ont préparée, ainſi qu'il advint au traître
» *Aman* qui vouloit faire mourir en un jour
» le peuple de Dieu, lequel fut pendu avec
» les ſiens au haut gibet qu'il avoit préparé
» au bon *Mardochée*. Véritablement tous
» d'un accord & union déſirions que les
» préſentes vous fuſſent préſentées non ſeu-
» lement à vous, mais au Roi *notre Sire* ;
» mais il n'y a eu homme d'entre nous qui
» les ait oſé préſenter, craignant (a) d'être
» brulé ; & ne doutons que ſi euſſions moyen
» de vous les faire repréſenter, ou qu'il

(a) Le diſpoſitif de l'arrêt, énoncé cy-deſſus, étoit trop formel, pour déſaprouver leur crainte à ce ſujet. *Chaſſandé*, Préſident du Parlement d'Aix, le ſentoit bien ; & il le prouva en retardant le plus qu'il put ſon exécution. Le Comte de Tende, Gouverneur de la Province, ſe prêtoit de ſon côté aux délais du Magiſtrat, dictés par la raiſon & par l'humanité. Ce n'étoit pas les moyens qui manquoient, puiſque les Archevêques d'Arles & d'Aix, offroient d'en faire les frais aux dépens du Clergé. (Hiſt. de Provence, par Papon, tome IV, p. 93 & 94.)

» vous eut plu bénignement les lire & attendre
» qu'émus de pitié humaine ou de charité
» chrétienne, vous euſſiez fait vous même
» la remontrance au Roi notre ſouverain
» Prince de nous remettre en liberté, avec
» défenſe à tous d'ainſi plus nous moleſter;
» & par ce moyen euſſions pu labourer &
» cultiver la terre, laquelle demeure vuide,
» pour nourrir nos pauvres femmes & enfans,
» qui ſont en grande ſouffrance & diſette:
» ce que nous avons eſpérance de faire le
» tems à venir, attendu le vouloir du Roi
» *notre Sire*, lequel a envoyé, ſelon qu'avons
» entendu, certaines Lettres (a) Patentes de

(a) Par ces lettres patentes, en date du 8 Février 1541, le Monarque accordoit un pardon général aux Vaudois, ou Luthériens (car on les confondoit ſous la même dénomination. Il y avoit cependant une condition appoſée à l'amniſtie, c'étoit que ſous trois mois ils abjureroient leurs erreurs, & qu'en cas de refus de leur part on ſéviroit contre eux. Ils reçurent cette nouvelle avec allégreſſe, & déclarèrent qu'ils vouloient vivre en bons ſerviteurs du Roi, qu'ils déteſtoient la Doctrine de Valdo & de Luther, mais qu'ils demandoient qu'on leur prouvât qu'ils étoient dans l'erreur. Ce dernier article n'étoit pas d'une facile exécution avec des hommes groſſiers, dont le plus grand nombre ne ſavoit pas lire. Nous répondrons à cette Obſervation de l'Abbé Papon, qu'il n'y avoit pas

» pardon & rémiſſion, & par icelles il veut
» que nous ſoyons traités amiablement par
» paroles douces & bonnes remontrances.
» Ce conſidéré, plaiſe, *à vos Bégnignes*
» *Graces* faire exprès commandement à tous
» gens de quelque qualité qu'ils ſoyent, de
» ne nous plus moleſter tant en nos perſonnes
» que biens, attendu que voulons vivre ſelon
» la foy de Dieu & de l'Egliſe ; ce que le
» Roi *notre Sire* déſire ſeulement de nous,
» vous ſuppliant qu'il vous plaiſe avoir égard
» à notre pauvreté, au moyen de laquelle
» nous n'avons puiſſance de pourſuivre par-
» ticulierement, pour obtenir de vous le fruit
» deſdites Lettres ; car nous avons été avertis
» que déjà aucun ſe ſont préſentés qui ont fait
» grands frais & dépens, & à aucuns autres
» qui ſont detenus aux priſons par feintes
» paroles, on leur a fait dépenſer ſans que
» cela ait encore rien profité ; par quoi
» pouvant dire que les Lettres reviennent
» plus au profit des Avocats, Procureurs,
» Greffiers & autres gens, que non point
» pour ceux pour leſquels elles ſont données ;
» à quoi ſi l'on vouloit continuer, nous
» tâcherons par tous moyens que le Roi &

de moyen plus honnête & plus conforme à l'Evangile, pour les ramener dans le chemin de la vérité.

» vous & tous bons Chrétiens ſoyent avertis
» de notre affaire, afin qu'il prient Dieu
» qu'il nous donne bonne patience & aux
» pauvres priſonniers, qui n'ont mangé que
» du pain & bu de l'eau, & ne demeurent
» que pour les dépens. A ce prions très-hum-
» blement *le père de miſéricorde* qu'il faſſe
» que la vérité ſoit connue, & qu'il change
» le cœur de nos ennemis, & nous veuille
» tous unir par une foy & une Loi & en
» un baptême, & à reconnoître & confeſſer
» un Dieu & un Sauveur J. C. auquel ſoit
» honneur & gloire éternellement.

Fin des Obſervations ſur le quatrième Livre, & du cinquante-troiſième Volume.

MAR 2 2 1930